This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

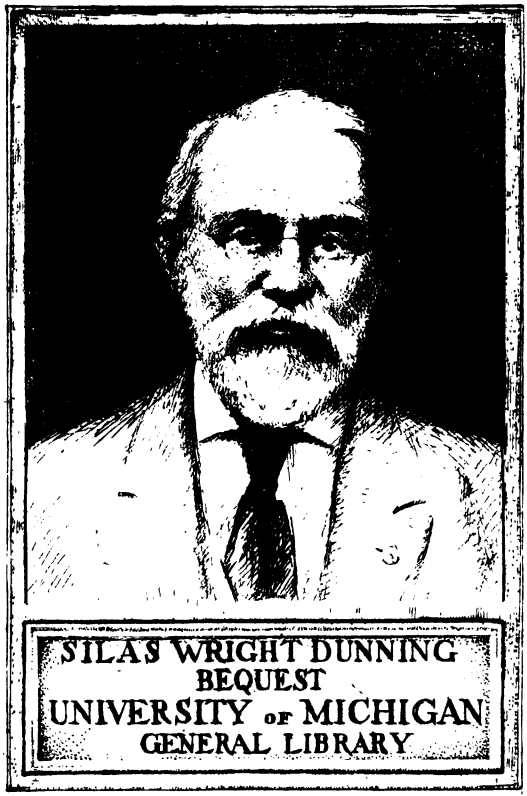

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

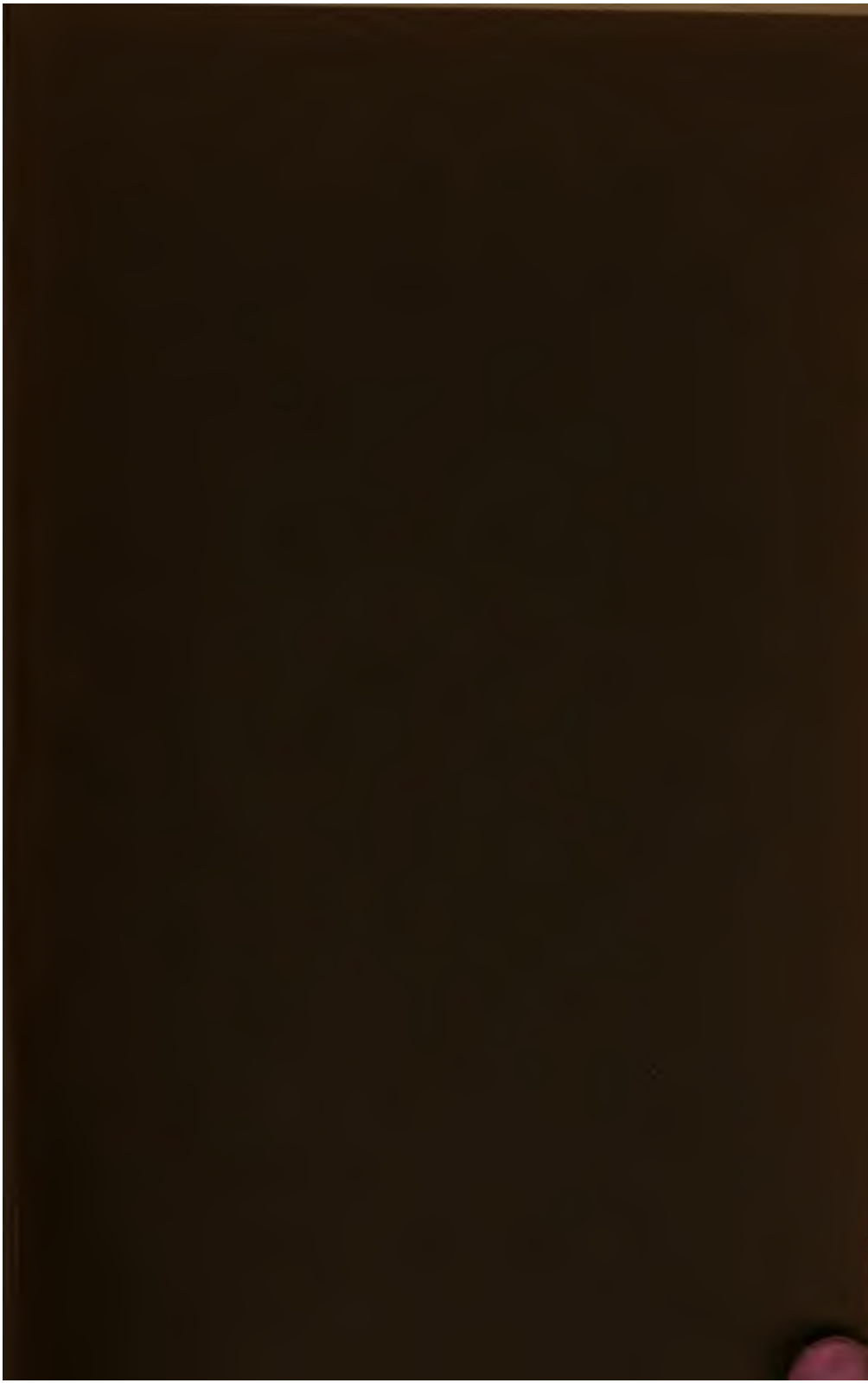

AS
162
.R85

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

TOME Ier

1868 — 1869

ROUBAIX

Impr. Libr. V. BEGHIN, rue du Curé, 16

1871

Dunning
Nijhoff
3-25-27
13603

12 novembre 1868 — 17 décembre 1869.

Les membres composant la *Société d'Émulation de Roubaix*, fondée dans le but de seconder en cette ville le mouvement intellectuel par l'étude et la propagation des Sciences, des Lettres, des Arts et de l'Industrie, se sont réunis pour la première fois le 12 novembre 1868, et ont déclaré la société constituée dans les termes des statuts provisoires. Ils ont décidé qu'une lettre serait adressée à l'administration municipale pour lui faire part de l'installation de la société et obtenir de sa bienveillance l'autorisation de s'assembler dans la salle de lecture de la bibliothèque publique ; cette autorisation leur a été gracieusement accordée par lettre datée du 3 décembre 1868.

Les séances suivantes ont été en partie consacrées à la discussion d'un projet de règlement élaboré par le bureau provisoire. Dans celle du 18 janvier 1869, la liste des membres fondateurs a été définitivement close ; elle comprend dans l'ordre des adhésions : MM. Leuridan, Alexandre Faidherbe, Bonnier, Motte-Motte, Toulemonde-Nollet,

Dubar-Ferrier, Brun-Lavainne, Liagre, Legrand, l'abbé Vassart, Eug. Grimonprez, Aristide Faidherbe, Scrépel-Chrétien, Motte-Bossut et Deleporte-Bayart. Par arrêté de M. le Conseiller d'État, chargé de l'administration du département du Nord, en date du 24 mars 1869, le règlement a été approuvé et la Société d'Émulation de Roubaix a été autorisée à se constituer légalement.

Dans ces premières réunions plusieurs travaux intéressants ont été présentés à la société : M. Alex. Faidherbe lui a communiqué un *Rapport sur l'extension à donner à l'étude du dessin à Roubaix ;* M. Bonnier, un *Rapport sur l'amélioration de la condition morale et physique de la population,* (séance du 10 décembre 1868). M. Brûn-Lavainne a lu un poème intitulé *Les quatre âges de l'Escaut,* (séance du 8 février 1869). Le plaisir qu'a éprouvé la société à la lecture de cette *vision*, a inspiré à M. Alex. Faidherbe quelques vers de remerciement sous le titre de : *Les remerciements du vieux Scald à Monsieur Brun-Lavainne.* M. Bonnier a développé une proposition relative à la formation d'une *Galerie historique roubaisienne ;* excellente pensée que la société sera heureuse de réaliser quand le moment semblera opportun. Enfin, M. Leuridan a lu une *Notice sur M. l'abbé Libert, mort en chaire à Roubaix, en* 1840, (séance du 11 mars).

Le 19 avril, la société a procédé à la nomination d'un

bureau définitif. Elle a ensuite adopté pour devise ces mots latins tirés de saint Augustin : SEMPER ASCENDE.

Les procès-verbaux des séances qui se sont depuis succédées mensuellement, durant l'année 1869, mentionnent la lecture des travaux suivants : — *La mort du jeune chrétien,* élégie par M. Pierre Motte ; — *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne,* première partie par M. Leuridan, (19 avril, 14 juin, 8 novembre) ; — *Origine du droit coutumier en Flandre,* par M. Brun-Lavainne, extrait d'un mémoire qui n'était pas destiné à la société, mais dont l'auteur a bien voulu lui donner les prémices, (10 mai, 16 septembre) ; — *Thècle*, dame de Roubaix au IX^e^ siècle, par M. Bonnier, (14 juin) ; — *A mon premier né,* ode par M. Alex. Faidherbe, (12 juillet) ; — *Discours sur la Science,* prononcé à la distribution des prix de l'Institution de Notre-Dame des Victoires par M. l'abbé Vassart et que l'auteur a bien voulu relire à la société qui lui avait exprimé le désir de l'entendre.

Le 16 septembre la société a entendu le rapport d'une commission nommée pour étudier la question des séances publiques annuelles prévues par les statuts, organiser, s'il y avait lieu, celle de 1869 et préparer le programme du concours de 1870. La commission proposait, pour cette année, une séance à laquelle on inviterait les divers membres de la société et dont le programme comprendrait le

discours du président, le rapport annuel du secrétaire ou compte-rendu des travaux de la société et trois lectures spéciales dont MM. l'abbé Vassart, Bonnier et Alex. Faidherbe voulaient bien se charger. Cette proposition a été unanimement adoptée par la société qui, par la même décision, a ajourné les concours jusqu'à ce qu'elle ait pu se créer les ressources nécessaires. Cette réunion générale a été fixée au vendredi 17 décembre.

Les dernières séances ont été consacrées à la lecture préalable des discours, rapports et mémoires préparés pour cette solemnité et destinés à être imprimés en tête des travaux de la société pendant l'année 1869, avec la liste générale des membres honoraires, titulaires, associés-libres et correspondants.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX

SÉANCE SOLENNELLE

du 17 Décembre 1869.

La séance étant ouverte, M. LEURIDAN, président de la Société, prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

» La formation à Roubaix d'une société qui a pour but d'y développer les progrès des Sciences, des Lettres et des Arts, d'y seconder le mouvement intellectuel, est presque un événement, tant les choses de l'esprit y paraissent peu compatibles avec celles de l'industrie locale. Un préjugé qu'il faudra combattre longtemps peut-être, s'il n'affirme pas que les émanations du coton, de la laine ou de la soie étouffent chez le Roubaisien tout sentiment du beau; que son génie est exclusivement propre à agencer des couleurs, à inventer des armures, à tirer de la matière première le fil le plus fin, prétend au moins que sa vie positive, que ses travaux pratiques

sont inconciliables avec la culture des Lettres, des Sciences et des Arts; comme si son intelligence, quand elle a été torturée à l'analyse de ces mille petits problèmes industriels dont la solution assure quotidiennement la vie matérielle, ne pouvait, ne devait même se retremper de temps en temps dans la recherche des vérités morales dont les enseignements assurent la vie intellectuelle, et parmi lesquelles d'ailleurs, il en est une rigoureuse qui dit que l'homme ne vit pas seulement de pain.

» L'instruction littéraire et artistique, demande quelque part un publiciste, doit-elle être le privilége exclusif de ceux qui y cherchent une profession ou qui veulent s'en faire un piédestal de gloire et une source de fortune, ou tout au moins un moyen d'existence? Est-il fatalement nécessaire qu'un manufacturier appelé à diriger une exploitation industrielle, qu'un négociant que réclament les combinaisons commerciales, soient étrangers aux Arts et aux Lettres? Ne sont-ce pas au contraire ceux-là qui devraient, en leur consacrant une part du superflu de leur temps et de leur fortune, contribuer à en répandre le culte et aider à leur éclat et à leur prospérité.

» Sans doute l'Industrie demande beaucoup à Roubaix où presque seule elle fournit à la vie, et celui-là qui ne se plierait pas assez à ses exigences risquerait fort de ne recueillir parmi nous que déceptions et déboires; mais ces exigences sont-elles si tyranniquement impérieuses qu'on doive leur sacrifier, sans aucun partage, goût, imagination, talents, activité? Je ne saurais l'admettre, et votre présence ici, Messieurs, me donne raison.

» Sans doute encore les besoins matériels sont à

Roubaix, comme partout, toujours les plus pressants, il faut bien le reconnaître ; mais ceux-ci une fois servis dans une large mesure il est bon d'accorder aux autres quelque satisfaction, et en cela, Messieurs, il sera glorieux pour nous d'avoir pris l'initiative.

» L'association dont j'ai la périlleuse mission de vous développer le but, de vous dire les projets et les espérances, peut donc avoir pour premier effet de démontrer que le Roubaisien n'est pas moins apte à goûter les jouissances littéraires et artistiques, à admirer les sévères beautés de la Science, qu'à conquérir les palmes de l'Industrie ; et ne dût-elle recueillir d'autre titre que d'avoir commencé l'alliance d'éléments réputés inconciliables, d'autre résultat que de faire placer Roubaix à son rang parmi les villes qui honorent l'intelligence, que l'utilité de son institution serait déjà prouvée.

» Mais la Société d'Émulation de Roubaix n'entend pas se borner à demander pour elle seule, aux Lettres, aux Sciences et aux Arts les joies délicates que leur commerce procure. Sa fin n'est pas uniquement d'offrir à ceux qui reportent parfois un regard complaisant sur les souvenirs du collége et dont le cœur sait battre encore et l'imagination s'échauffer au contact des belles et fortes pensées, de leur offrir, dis-je, le moyen de venir de loin en loin se distraire des préoccupations de l'Industrie et vivre quelques instants de cette vie intellectuelle qu'on nous accuse de ne pas comprendre ; elle ne cherche pas seulement à s'instruire et à s'éclairer pour elle-même ; les satisfactions intimes qu'on recueille du travail en commun et de la conformité des goûts ne lui suffisent point, son ambition

s'élève jusqu'à vouloir être utile à tous et son but est surtout de contribuer à l'accroissement des connaissances, de se dévouer à la diffusion des vérités, de répandre autour d'elle le culte du beau, de populariser les saines doctrines. Elle se donne encore pour mission de concourir au bien-être intellectuel, à l'éducation et à la moralisation de nos classes ouvrières. Elle veut enfin, dans son centre d'action, associer sa voix à la grande voix civilisatrice de la Religion.

» Vous le voyez, Messieurs, ce but est étendu, les Lettres, l'Histoire, les Sciences, les Arts, l'Industrie même que malgré ses exigences ou plutôt à cause d'elles nous sommes loin de répudier, l'Hygiène, l'Économie sociale, tout enfin peut devenir notre lot. Pour nous, pas d'autre exclusion que ce qui serait la négation de l'honnête de l'utile et du beau.

» Par les Lettres, nous nous efforcerons de préparer sous des formes variées et attrayantes cette nourriture de l'âme que nous estimons plus précieuse que celle du corps. Sur le champ de notre histoire, il y a encore des moissons à récolter; dans la mine toujours féconde de nos annales, nous recueillerons, pour les populariser, ces souvenirs et ces traditions qui forment l'héritage commun des enfants d'une même cité, et dont l'éloquence est si attachante et si douce au cœur.

» Indépendamment des beautés, des vérités et des enseignements que l'étude des Sciences révèle dans l'ordre moral, que de conséquences pratiques à tirer de leurs découvertes pour les progrès matériels, et à vulgariser au profit des Arts, de l'Industrie, du Commerce et de

l'Agriculture, au profit de l'amélioration générale. Cela est dans les vues de la Providence qui, livrant le monde physique à nos laborieuses investigations, permet à ces fins les conquêtes scientifiques, et chacun, dans notre sphère, nous voudrons être ses instruments.

» Pour les Arts, déjà en si grand honneur dans notre ville, nous n'aurons qu'à suivre notre corps municipal et à le seconder dans la protection éclairée qu'il ne cesse de leur accorder et dont témoignent hautement l'extension de nos écoles académiques de dessin, de peinture et d'architecture, les pensions aux jeunes talents qu'elles font éclore, les chefs-d'œuvre de sculpture qui ornent nos édifices publics, les encouragements aux institutions et aux sociétés qui propagent le goût de la musique.

» Nos recherches spéculatives et théoriques peuvent devenir pour l'industrie locale la source d'applications utiles ; elles pourront l'éclairer dans la pratique qui sans le secours de l'étude dégénère trop souvent en routine, cette dédaigneuse ennemie du progrès. Devrions-nous, d'ailleurs, laisser aux institutions spéciales le soin de songer à l'amélioration de ses procédés mécaniques, de veiller à la défense de ses intérêts, que nous pourrions encore exercer notre plume à retracer ses luttes fécondes et notre imagination à exalter ses glorieux succès.

» Que de choses à faire et à dire à Roubaix et par des Roubaisiens ! Que de conseils hygiéniques à donner à l'ouvrier, que de conseils à lui donner sur la direction de ses enfants, sur ses habitudes, ses devoirs civils, ses véritables intérêts ! Éveiller son intelligence, la rendre plus habile à saisir la portée des innovations et des per-

fonctionnements industriels, stimuler ses bons instincts, encourager sa fidélité, signaler et récompenser ses dévouements, c'est là, il nous semble, de l'émulation de bon aloi.

» Ai-je besoin d'ajouter que nous tiendrons à honneur de répondre aux appels de l'administration toutes les fois qu'il lui plaira de mettre notre empressement à l'épreuve, et que pour l'étude des questions d'intérêt public où nous pourrions l'aider, nous réunirions tout ce que Dieu nous a départi de lumières et d'aptitudes spéciales.

» La force d'accomplir une tâche aussi complexe, si digne de son zèle, mais dont elle ne se dissimule pas les difficultés, la Société d'Émulation la trouvera dans la bonne volonté qui anime chacun de ses membres et dont chacun voudra apporter le tribut dans la mesure de ses loisirs, car ce ne sera pas trop des efforts et du dévouement de tous. Cette force, Messieurs, elle la trouvera dans le sympathique intérêt que vous lui témoignez et dans l'appui de votre haute considération ; elle la trouvera surtout dans l'aide de la Providence aux soins de laquelle elle confie le succès de son entreprise et qui n'abandonne jamais ceux qui marchent dans ses voies.

» Ses inspirations, la société les puisera dans ses principes de foi hautement affirmés et qui forment d'ailleurs le premier lien qui nous unit tous ; elle les puisera dans sa devise SEMPER ASCENDE, MONTEZ TOUJOURS ; elle se souviendra avec l'un de ses honorables membres que toujours elle doit marcher en avant, que tout progrès réalisé, loin de l'inviter au repos, doit au contraire stimuler son ardeur et n'être dans ses mains qu'une force nouvelle pour arriver plus haut.

» La publication de ses propres travaux et des mémoires qu'elle aura honorés de son suffrage est pour la Société le seul moyen, quant à présent, de poursuivre les fins qu'elle se propose et que je viens de vous énumérer d'une manière si insuffisante. Toutes ses ressources actuelles, limitées aux cotisations de ses membres, actifs ou associés, devront être affectées à cet emploi, et elles suffiront à peine; mais le jour est sans doute peu éloigné où il lui sera permis d'instituer en outre des concours annuels, qui sont à ses yeux de puissants leviers d'émulation; de récompenser les services rendus aux Sciences, aux Lettres, aux Arts et à l'Industrie; d'encourager les efforts tentés dans cette voie; de signaler les actes de haute moralité, de couronner la fidélité des vieux serviteurs envers leurs maîtres et d'offrir ainsi à notre population ouvrière de beaux et salutaires exemples. Le bon vouloir que l'Administration municipale nous témoigne hautement et pour lequel nous lui offrons ici l'expression sincère de notre vive gratitude, est momentanément paralysé par la gêne qui pèse sur les ressources publiques; mais ayons confiance dans un avenir meilleur et espérons que bientôt, grâce à un concours efficace, la Société d'Émulation pourra accomplir en tous points sa mission toute de dévouement à la prospérité du pays, aux intérêts intellectuels et moraux de la bonne ville de Roubaix.

La parole est ensuite donnée à M. LEGRAND, secrétaire, chargé de présenter le compte-rendu des travaux de la Société.

« MESSIEURS,

» La Société d'Émulation termine actuellement la première année de son existence. Bien qu'une partie notable de ses séances ait été employée jusqu'ici à l'élaboration de son réglement et aux mille détails de son organisation, les travaux de cette année sont déjà bien importants et bien nombreux, et, pour ne point abuser de votre attention et prolonger outre mesure ce rapport, je vais entrer immédiatement en matière et supprimer tout préambule.

» Les travaux d'une société comme la nôtre embrassent un champ très-étendu; toutes les connaissances, toutes les œuvres de l'intelligence forment son domaine : chaque membre, avec ses aptitudes spéciales, concourt au but commun et donne à l'ensemble de l'œuvre la variété qui empêche la monotonie.

» Nous avons eu dès cette année des travaux de genres bien différents. La Poësie, l'Histoire, les Sciences, les Arts, la moralisation des classes ouvrières sont venus tour à tour intéresser nos séances. Ma tâche est de vous les présenter réunis et groupés, et, pour me servir de la comparaison d'un vieil auteur, d'imiter l'abeille qui fabrique un miel unique de sucs recueillis sur mille fleurs aux parfums variés. L'abeille, Messieurs, est seule res-

ponsable de la qualité de son miel, car la nature lui fournit à profusion les parfums et les fleurs : vous ne vous en prendrez donc qu'à moi seul, Messieurs, si les travaux de notre société ne vous paraissent dans mon travail qu'affaiblis et décolorés.

» Je dois, ce me semble, donner à la Poësie la première place dans ce rapport. La Poësie se prête merveilleusement à exprimer les pensées les plus élevées, les sentiments les plus nobles et les plus délicats. Sa langue harmonieuse a été, au dire des poëtes, parlée par les premiers hommes qui la tenaient des dieux eux-mêmes. A travers les voiles de cette fiction, on sent tout le respect qu'inspire la Poësie; aussi, je ne m'étonne plus que la Religion en ait fait sa langue habituelle et que l'homme qui veut dépeindre les objets les plus gracieux se serve des vers, car ses images acquièrent un charme nouveau, grâce à l'harmonie du rythme qui les dépeint. Quoi de plus aimable que l'enfant ? Quel sujet plus digne de la Poësie ? Il inspire à la fois le respect à cause des hautes destinées où il peut aspirer, comme homme et comme chrétien, la sympathie et l'intérêt à cause de sa faiblesse et des luttes qui l'attendent dans la vie. M. Alexandre Faidherbe, dans une ode intitulée A MON PREMIER NÉ, nous a dépeint tous ces dangers que l'enfant rencontrera, mais il a dit aussi les secours que Dieu lui a ménagés. A son entrée dans la vie, il trouve une mère :

» Qui sous mille baisers, étouffe tous nos pleurs,
» Écarte de nos mains les épines des fleurs,
» La pierre du sentier de nos pieds encore frêles...:

il trouve l'Église, mère aussi, qui reçoit l'enfant au berceau, et le suit par tous les degrés de la vie jusqu'au seuil du tombeau. Là, encore, par des promesses divines et de sublimes espérances, elle adoucit ses derniers instants. M. Pierre Motte nous a lu une ODE SUR LA MORT DU JEUNE CHRÉTIEN qui peint bien le rôle consolateur de l'Église au lit de mort de ses enfants. Les regrets d'un monde où les roses sont toujours mêlées d'épines, font bientôt place à l'espoir d'un bonheur sans mélange, et le chrétien, même moissonné à la fleur de son âge, quitte la terre sans amertume, car la mort est pour lui le commencement de la vie véritable.

» J'ai maintenant à vous entretenir, Messieurs, d'une œuvre poëtique de plus longue haleine, où l'histoire, sans rien perdre de sa vérité, s'est voilée sous une ingénieuse allégorie. Je veux parler des QUATRE AGES DE L'ESCAUT de M. Brun-Lavainne. L'Escaut, fleuve bien ignoré jadis, et dont les bords n'étaient habités que par les sauvages Nerviens, l'Escaut vit se développer sur ses rives un des peuples les plus riches et les plus industrieux du monde entier. Le poëme de M. Brun-Lavainne contient, tracée à grands traits, l'histoire de cette Flandre dont nous pouvons être fiers d'être les fils. Il se termine par le tableau de sa prospérité actuelle, due toute entière à l'Industrie. Quelques aperçus sur les faits les plus saillants de l'histoire générale complètent cette œuvre aussi bien pensée que bien écrite et qui fera honneur à nos mémoires.

» Me voici amené tout naturellement sur le domaine de l'Histoire, mine toujours explorée et toujours inépuisable et qui fournit un large tribut aux travaux des sociétés

littéraires. L'Histoire est toujours intéressante, mais son intérêt semble croître à mesure que se restreint le champ qu'elle embrasse. L'histoire du monde à son attrait, mais on aime davantage l'histoire de son pays, l'histoire de sa province, à plus forte raison l'histoire de sa ville. C'est la Flandre, et en particulier Roubaix qui ont été plus spécialement l'objet de nos travaux historiques. La Flandre, illustre par son courage militaire, par son activité industrielle, possède une autre gloire, celle d'avoir donné de nombreux et remarquables exemples de vertu et de sainteté. L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FLANDRE WALLONNE, de M. Leuridan, contient le récit des travaux évangéliques des premiers apôtres de nos contrées. La barbarie de nos sauvages ancêtres que le contact de la civilisation romaine n'avait pu adoucir, fut domptée et vaincue par la religion chrétienne. Le sang des martyrs féconda la bonne semence jetée par St. Piat, St. Chrysole, St. Éleuthère, St. Vaast et d'autres saints non moins illustres. Les abbayes, qui s'élevèrent de toutes parts, continuèrent l'œuvre de ces premiers pasteurs et ont droit aussi à une grande part de notre reconnaissance. Je ne puis les citer, car la nomenclature de ces écoles de science et de vertu sortirait des bornes imposées à ce travail. M. Leuridan s'est arrêté cette année au moment où commence le grand mouvement des Croisades qui porte les peuples de l'Occident à la conquête et à la défense du tombeau du Christ. Dans ces nobles combats, la Flandre ne resta pas en arrière; elle sut verser son sang et prodiguer ses trésors. De nos jours, Messieurs, permettez-moi de le dire ici, pour une cause tout aussi grande et tout aussi noble, on

retrouve dans ses enfants le même courage et la même générosité.

» L'esprit des premiers apôtres anime encore leurs successeurs. En 1840, M. l'abbé Libert, dont M. Leuridan nous a donné une notice biographique, mourut en chaire dans l'église Saint-Martin de Roubaix, victime de son zèle pendant la cérémonie de la première communion.

» Pour terminer la série des travaux sur l'Histoire, il me reste à mentionner deux lectures que M. Brun-Lavainne a extraites de ses ouvrages historiques. M. Brun-Lavainne combat des opinions jusqu'ici généralement admises et propose des théories qui sont les siennes, mais dont le développement a été pour nous plein d'intérêt. Dans la formation de la langue française, il attribue au latin un rôle bien moins important qu'on ne le reconnaît généralement. De même, selon lui, le droit coutumier qui faisait loi au moyen-âge et avant 89, ne vient pas exclusivement du droit romain ; il s'est formé peu à peu, et comme son nom l'indique, par les coutumes et les usages des peuples.

» Je n'ai point à vous développer ici, Messieurs, la proposition de M. Bonnier sur la formation d'une galerie historique, il le fera lui-même tout-à-l'heure mieux que je ne saurais le faire, je me contenterai de vous dire quelques mots du portrait littéraire qu'il nous a tracé de Thècle. Thècle, noble dame qui vivait, vers le milieu du neuvième siècle, dans la villa Roubaisienne encore idolâtre, s'illustra par ses vertus douces et aimables et par la part qu'elle prit à l'invention miraculeuse du corps de Saint Éleuthère. Elle travailla ainsi très-efficacement à la con-

version de nos aïeux. M. Bonnier nous a donné à son sujet le portrait de la femme forte. Thècle, femme pieuse et charitable était une digne ancêtre de notre ville connue pour sa foi et sa générosité.

» Vous vous étonneriez sans doute, Messieurs, et avec raison, si parmi nos travaux les Sciences ne figuraient pas dans une large mesure. C'est vers les Sciences, en effet, que se porte principalement l'activité intellectuelle de notre siècle et l'Industrie a grandement profité des découvertes et des progrès scientifiques accomplis depuis cinquante ans. Mais, il faut le reconnaître, la Science qui devrait conduire à l'infini, à Dieu par le spectacle merveilleux des objets finis et créés, n'examine bien souvent que la surface des choses et néglige de remonter à leurs causes premières. M. l'abbé Vassart, dans un discours fait pour une circonstance solennelle et qu'il a bien voulu nous relire, nous a montré quel était le véritable objet de la Science, combien son but était noble, élevé, combien son rôle était grand. Il nous a dit à l'aide de quels instruments créés par elle la Science est parvenue à multiplier la puissance si bornée de nos sens. Il nous a fait voir quelle influence l'étude des Sciences devait exercer sur notre existence, non-seulement sur la vie matérielle, mais sur la vie intellectuelle et morale en développant les plus précieuses facultés de notre âme. Dans une ville comme la nôtre, où tout, pour ainsi dire, s'accomplit par les Sciences, leur étude offre un intérêt tout spécial et notre Société ne la négligera pas.

» Les Arts, eux aussi, Messieurs, exercent sur l'Industrie une influence incontestable et, parmi eux, le dessin

doit être placé en première ligne au point de vue de cette influence. Aussi, M. Alexandre Faidherbe, dans un mémoire présenté à la Commission des Écoles académiques et qu'il a bien voulu nous communiquer, demande-t-il qu'on donne dans ces écoles à l'étude du dessin toute l'extension possible. M. Faidherbe nous cite l'exemple de l'Angleterre. L'Angleterre vit de l'Industrie et ne néglige aucun des moyens de la développer ; on comprend chez nos voisins toute l'importance du dessin et on fait pour étendre son enseignement de grands sacrifices. Nous ne pouvons que gagner à imiter les Anglais sur ce point.

» Il ne me reste plus à vous parler, Messieurs, que d'un rapport qui nous a été lu par M. Bonnier dans une de nos premières séances. Lors de l'Exposition universelle de 1867, dans les grands centres industriels des rapports furent demandés par la Commission centrale de l'Exposition sur les moyens d'améliorer la situation morale et matérielle de la population ouvrière. M. Bonnier fut chargé de ce rapport pour Roubaix. Rappeler à l'ouvrier ses devoirs religieux, veiller à son instruction, l'attacher à sa famille, et pour cela, augmenter à Roubaix le nombre des églises, y multiplier les écoles et les institutions de prévoyance : tels sont les moyens proposés par M. Bonnier et ce sont en effet les seuls. Je sortirais des limites de ce rapport si je développais ces idées, mais il est certain qu'elles renferment tout l'avenir de la classe ouvrière et de la société elle-même. Sans religion et sans famille, il n'y a plus de bonheur pour l'homme, plus de sécurité pour la société.

» Je termine, Messieurs, en formulant le vœu que l'année qui va s'ouvrir soit aussi féconde, plus féconde même que celle dont je viens de vous donner le rapide exposé. Votre présence ici, Messieurs, est pour nous un encouragement qui portera ses fruits ; la Société d'Émulation se rendra digne de la bienveillance que vous lui témoignez en travaillant à atteindre son but, qui est de développer et d'étendre à Roubaix, les idées justes, les vrais principes, en un mot l'amour et le culte du vrai, du bien et du beau.

APERCU

SUR LES DOCTRINES ET MÉTHODES CHIMIQUES,

par M. l'Abbé VASSART.

« MESSIEURS,

» Lagrange a dit un mot que Monge regardait comme plein de justesse et de profondeur : « Nul n'atteindra à la gloire de Newton, car il n'y a qu'un monde à découvrir. » Mais Napoléon était loin de partager ce sentiment. « Newton, disait un jour le grand homme en s'adressant à son savant ami, (1) Newton a résolu le mouvement dans le système planétaire : cela est beau, magnifique, sublime pour vous autres surtout, gens de mathématiques. Mais, si j'avais appris aux hommes comment se produit et se détermine le mouvement dans les petits corps, si j'avais découvert et expliqué la loi des affinités moléculaires, j'aurais résolu le problème de la vie de l'univers et j'aurais dépassé Newton de toute la distance qu'il y a entre l'intelligence et la matière. Non, il n'y a rien d'exact dans votre mot de Lagrange. Le monde des détails reste encore à découvrir. »

(1) Ces paroles furent adressées à Monge, en Égypte, lorsque Napoléon sur le point de s'embarquer pour revenir en France, n'attendait plus que le moment du départ.

» Je n'ose en ce moment, Messieurs, arrêter votre attention sur ce mystérieux et sublime PROBLÈME DE LA VIE DE L'UNIVERS que toutes LES AFFINITÉS MOLÉCULAIRES seules seront toujours, à mon avis, bien impuissantes à résoudre. Je n'ai point la prétention de dérouler à vos regards des horizons nouveaux dans ce monde de détails, où l'œil du grand homme entrevoyait pour le génie humain de si glorieuses conquêtes ; mais, chaque jour, une étude plus approfondie de la chimie et de ses applications me fait sentir davantage combien ce grand problème du MOUVEMENT DANS LES PETITS CORPS est digne des investigations de la science et de l'industrie. Ces petits corps ou atomes, en effet, forment les matériaux et les forces moléculaires, le ciment avec lequel est construit tout cet univers ; les combinaisons de ces atomes s'opèrent à tous les instants dans l'intérieur de notre organisme, dans la plante qui croît à nos côtés, et dans cette infinie variété de corps qui sont répandus à la surface et dans les entrailles de notre globe ; le mouvement incessant de ces atomes qui ne se dégagent d'une combinaison que pour entrer dans une autre, donne la vie à ces nombreux ateliers, où l'industrie élabore ses merveilles ; enfin, et c'est là un fait que vous avez tous les jours sous les yeux, la chimie s'associe et donne la main à la mécanique depuis la première jusqu'à la dernière opération, dans ce prodigieux travail de transformation de la matière qui fait la prospérité de cette cité.

» Aussi, le rôle immense que jouent les phénomènes chimiques au sein de la création, et l'importance capitale que la chimie a prise dans votre industrie, m'ont fait

penser qu'au début de ces séances, un APERÇU SUR LES DOCTRINES ET LES MÉTHODES CHIMIQUES ne serait pas sans intérêt. Restreignant presque exclusivement à la chimie minérale le cadre que nous nous sommes tracé, et élaguant de notre travail cette phalange de formules et de symboles qui viendraient à chaque instant rompre la continuité de cet exposé, je viens vous inviter, Messieurs, à jeter avec moi un coup-d'œil d'ensemble sur ce MONDE DE DÉTAILS que l'homme a déjà si heureusement exploré, mais où IL RESTE ENCORE TANT A DÉCOUVRIR.

» Tubalcain, nous dit l'Écriture, inventa l'art de forger les métaux. Nous savons que les Hébreux connaissaient la gravure en pierres fines, que les colonnes du tabernacle étaient d'airain et les chapiteaux d'argent massif, qu'Aaron sut fondre les boucles et pendants d'oreilles d'or des femmes et des enfants d'Israël pour leur en fabriquer un veau d'or et que Moïse en descendant de la montagne brisa cet idole et la réduisit en OR POTABLE (1). L'histoire nous apprend que les Égyptiens

(1) Le premier manuel de chimie que l'on met entre les mains du jeune étudiant donne la recette pour la préparation de cette liqueur éthérée et aurifère si renommée autrefois et connue sous le nom d'or potable. Il y a à peine un siècle on se demandait encore comment Moïse avait pu dissoudre le veau d'or sans eau régale. Aujourd'hui le problème est facile à résoudre. Inattaquable par les alcalis et les carbonates alcalins, l'or est attaqué par les polysulfures alcalins qui le changent en un sulfosel d'or soluble, dans lequel le sulfure $Au^2 S^3$ joue le rôle de sulfacide. Or, le foie de soufre, polysulfure de potassium, était connu des anciens. Stahl a trouvé que le sel de tartre mêlé au soufre dissout l'or au point de le réduire en une poudre qu'on peut avaler. Le natron, matière connue en Orient surtout près du Nil, peut remplacer le sel de tartre et l'or rendu potable par ce procédé est d'un goût détestable. Moïse instruit dans les connaissances des Égyptiens, a donc pu évidemment, pour punir l'idolâtrie de son peuple, exécuter sans grande peine ce que Voltaire et les savants de même force regardaient impossible sans miracle.

exploitaient des mines d'or et d'argent, qu'ils connaissaient la manipulation de l'étain, qu'ils savaient purifier ces métaux et embaumer leurs cadavres avec des préparations qui les ont conservés jusqu'à nos jours (1). Le ciment dont l'ancienne Rome se servait pour rendre ses constructions éternelles comme elle-même (2), ce feu grégeois qui jeta si souvent l'épouvante dans les armées (3), la poudre à canon qui révolutionna tout l'art militaire (4), ces couleurs si remarquables par leur fraîcheur et leur inaltérabilité que le pinceau des artistes

(1) On ne peut s'empêcher d'admirer le merveilleux état de conservation des momies que l'on a retrouvées dans les nécropoles de l'Egypte et qui remonteraient à plus de 3,000 ans.

(2) Les Romains préparaient avec la chaux grasse et les pouzzolanes (argiles poreuses d'origine volcanique, très-abondantes aux environs de Pouzzoles), ces mortiers hydrauliques qui ont résisté durant des siècles.

(3) Le feu grégeois fut ainsi appelé par les Occidentaux parce que les Grecs furent les premiers en Europe qui en firent usage. On sait combien de fables ridicules les historiens du moyen-âge ont accumulées sur la nature et les effets du feu grégeois. On doit à MM. Reinaud, de Favé et Lud. Lalanne les plus importantes recherches sur ce point intéressant de la pyrotechnie militaire du moyen-âge. Il résulte de ces recherches que le feu grégeois était non pas une composition unique, mais des mélanges en proportions variables de soufre et de matières grasses, (huiles, naphte, poix); que le secret de ces compositions incendiaires n'a pas été perdu, mais qu'elles furent abandonnées quand on eut trouvé dans la poudre à canon un agent plus destructeur; que le feu grégeois n'était pas inextinguible et ne brûlait pas sous l'eau, comme on l'a répété tant de fois. La pyrotechnie moderne possède des compositions incendiaires qui ont réellement la propriété de brûler dans l'eau. On nous assure que M. Lamarle, pharmacien à Roubaix, est l'inventeur d'une composition de ce genre.

(4) L'invention de la poudre à canon paraît ne pouvoir être attribuée à aucun individu ni à aucune nation en particulier. Son origine remonterait au feu grégeois dans la composition duquel on aurait introduit au commencement du XIII^me^ siècle le salpêtre, puis le charbon. Sa préparation se serait ensuite modifiée et perfectionnée à mesure que l'on a pu obtenir les matières premières dans un plus grand état de pureté.

étendait sur la toile et sur le verre pour décorer nos anciennes cathédrales (1), sont encore autant de témoignages imposants que l'histoire élève contre les déclamations ou impies ou légères de certains savants éblouis par l'éclat des merveilles de la chimie moderne et enveloppant du voile de la plus complète ignorance tous les siècles passés.

» Et pourtant la chimie comme science n'existait pas encore. Le mystère et le merveilleux qui entouraient les opérations de l'ALCHIMIE, le renom fantastique, qu'une vie plus ou moins aventureuse avait attaché à la mémoire de ses plus fameux adeptes, avaient sans doute exercé sur les imaginations du Moyen-Age un prestige magique ; mais de nos jours on sourit aux seuls mots de PIERRE PHILOSOPHALE et de PANACÉE UNIVERSELLE ; et, lorsque, au milieu de descriptions si énigmatiques que l'on peut à bon droit se demander si leurs auteurs se comprenaient eux-mêmes, (2)

(1) La *peinture en verre*, c'est-à-dire la fabrication des verres colorés qui servaient principalement à faire les vitraux en mosaïques, et la *peinture sur verre* avec des substances vitrifiables appliquées au pinceau sur le verre, étaient arrivées surtout au XVI^me^ siècle à un degré de perfection que l'on pourrait à peine atteindre de nos jours. Nous ne citerons en ce genre parmi les illustrations de cette époque que maître Claude et frère Guillaume, marseillais, qui décorèrent sous le Pontificat de Jules II et d'après les cartons de Raphaël, la chapelle du Vatican, Jean de Molles qui exécuta les admirables vitraux de la cathédrale d'Auch et B. Palissy à qui on attribue les belles vitres peintes en grisaille, qui ornaient la salle des Gardes au château d'Écouen, mais qui s'acquit une gloire plus solide en devenant l'*Ouvrier de terre* et l'inventeur des *rustiques Figulines*.

(2) L'*Apocalypse chimique*, les *Douze Clefs de la Philosophie*, de Bas. Valentin ; le *Miroir des Secrets*, la *Moëlle alchimique*, de R. Bacon ; le *Rosaire philosophique*, d'Arnauld de Villeneuve ; la *Lumière sortant par soi-même des Ténèbres*, l'*Entrée ouverte au palais fermé du Roi*, de Philalète, le *Crede mihi*, de Th. Northon ; le *Psautier*, d'Hermophile ; le *Livre des Douze portes*, la *Toison d'Or*, l'*Éclat de Trompettes*, etc.; sont en effet les titres d'autant d'ouvrages dont le contenu est plus mystérieux encore.

on a saisi le but que poursuivait l'alchimie, lorsqu'on s'est bien convaincu qu'elle ne visait à rien moins qu'à trouver dans ses cornues un moyen de changer tous les métaux en or, de guérir tous les maux, de prolonger la vie humaine, et de déraciner dans le cœur tous les vices pour y faire croître toutes les vertus (1), alors n'est-ce pas se montrer bien indulgent que de taxer seulement de rêveries puériles de semblables conceptions? Cependant, tout ne fut pas perdu dans ces opératians alchimiques qui se transmettaient de père en fils, dans ces longues heures durant lesquelles les adeptes de l'ART SACRÉ veillaient autour d'un fourneau avec cette persévérance qui distingue l'astronome chaldéen; si l'alchimie n'a pas trouvé ce

(1) Telles furent les quatre propriétés qui furent successivement attribuées à la pierre philosophale. La *transmutation des métaux* en or avait pour fondement la théorie des alchimistes sur la composition des métaux et leur formation naturelle au sein du globe. Tous les métaux étaient regardés comme composés de soufre et de mercure, et l'or était du mercure très-pur uni à une petite quantité de soufre aussi très-pur. La nature tendait constamment à produire de l'or, le *Roi des métaux*, et les métaux *vils* n'étaient dus qu'à des circonstances fortuites qui avaient contrarié le travail de la nature. La propriété de guérir tous les maux et de prolonger la vie humaine, d'abord jusqu'au terme assigné par Dieu, et c'était alors se renfermer dans des limites bien sages et bien peu compromettantes, puis au-delà de ses bornes naturelles, cette propriété physiologique, dis-je, lui fut reconnue par D. Zachaire, Isaac le Hollandais, B. Valentin, Artéphius, etc. Enfin à partir du XIII^me^ siècle, Salmon, Nic. Flamel, Th. Norton lui attribuent une dernière propriété plus merveilleuse encore que celle de l'ellébore, puisqu'elle devait donner à l'homme la sagesse parfaite. Elle n'aurait pas été inutile à ces fameux chercheurs de la pierre philosophale qu'ils supposaient indiquée dans ce verset de l'Apocalypse : « *Au Vainqueur je donnerai une pierre blanche.* » Il nous est aujourd'hui bien facile de démontrer la fausseté des théories anciennes, mais qui oserait affirmer que dans les théories modernes il n'y a aucun point, il n'y a pas même bien des points que le siècle suivant pourra trouver ridicules et absurdes?... Dans cette vie du temps, nos connaissances sont si souvent un triste alliage d'erreur et de vérité!...

qu'ellecherchait, elle a trouvé bien des choses qu'elle ne cherchait pas et ce furent les observations exactes et les découvertes réelles (1) qu'elle légua au siècle de Lavoisier qui préparèrent l'avènement de la chimie moderne.

A l'époque où parut Lavoisier, une seule théorie chimique avait été tentée, celle du PHLOGISTIQUE, et elle était encore debout. Radicalement fausse, mais soutenue et développée avec une rare sagacité par un homme éminent, Georges-Ernest Stahl, cette théorie avait rallié à elle tous les esprits. Le temps était enfin venu où un homme allait chasser devant lui les ténèbres que l'ancienne chimie avait amoncelées. Dieu, LUMIÈRE DU MONDE, ILLUMINE naturellement aussi bien que surnaturellement TOUT HOMME VENANT EN CE MONDE, et quand il lui plaît de tirer des trésors de sa sagesse une intelligence supérieure, et de la poser sur le monde comme un phare pour en faire jaillir tout un nouvel ordre de vérités, alors il prononce un autre FIAT LUX et la lumière est faite. Lavoisier n'a pas plus tôt commencé à poindre que déjà tout l'horizon est illuminé des feux de son génie. Stahl avait dit : les corps combustibles sont composés de phlogistique ou matière du feu et d'un résidu incombustible. La combustion dégage le phlogistique et le métal est MORT ; la calcination

(1) Cassius découvrit le précipité d'or qui porte son nom (pourpre de Cassius) ; Libavius découvrit la liqueur fumante; Kunckel, le phosphore ; Van Helmont, l'acide carbonique; Glaser, le sulfate de potasse; B. Palissy le procédé de la fabrication de la faïence et des émaux; Raymond Lulle, l'acide azotique hydraté ; G. Agricola regardé comme le fondateur de la chimie métallurgique a laissé sur ce sujet un ouvrage fort remarquable, Jean Rey, Rob. Boyle, R. Hooke et J. Mayou préparèrent les voies à la théorie de Lavoisier, Becher résuma tous les phénomènes chimiques dans les deux grands faits de combinaison et de décomposition, etc.

avec le charbon, substance extrêmement combustible, rend au corps mort du phlogistique et le métal est REVIVIFIÉ. Alors Lavoisier se lève sur le monde et proclame ces courts mais solennels oracles : le phlogistique n'existe pas ; la combustion n'est point une décomposition mais au contraire une véritable combinaison du corps combustible avec le corps comburant ; la revivification d'un métal n'est point une combinaison mais une véritable décomposition qui enlève au corps combustible le corps comburant avec lequel il s'était combiné.

Comme vous le voyez, Messieurs, la MORT et la REVIVIFICATION d'un métal dans la théorie du phlogistique, c'est l'OXYDATION et la DÉSOXYDATION ou RÉDUCTION dans la théorie de Lavoisier, et ces deux phénomènes inverses l'un de l'autre recevaient dans ces deux théories une explication diamétralement opposée. Mais la vérité rencontre quelquefois dans l'homme d'incompréhensibles résistances : c'est lorsque les passions ont fait monter de son cœur dans la partie supérieure de son être des vapeurs épaisses qui ne laissent pénétrer dans son intelligence aucun rayon de la pure lumière ; c'est lorsque des opinions préconçues, des théories erronées avec lesquelles il s'est depuis longtemps familiarisé, ont établi son âme dans une sorte d'état vibratoire qui ne peut s'harmoniser que lentement et par degrés avec d'autres opinions et d'autres théories. Que si la vérité se présente alors, malgré la mystérieuse attraction qu'elle exerce sur l'intelligence de l'homme, il semble que l'intelligence de l'homme fasse effort pour se séparer d'elle, il semble que l'homme trouve en lui-même une excitation irrésistible à défendre cette erreur qu'il a une fois épousée.

Telle fut, Messieurs, la vive opposition que souleva autour d'elle la théorie nouvelle de la combustion. Les plus grands chimistes de l'époque : Cavendish, Berthollet, Scheele, Priestley, etc., partisans nés des doctrines de Stahl, les défendent comme un patrimoine que le souvenir des aïeux auraient rendu sacré. Impuissants à soutenir le phlogistique de Stahl qui croulait sous les coups que lui portait chacun des mémoires enfantés par le génie de Lavoisier, ils s'ingéniaient à créer, chacun à sa façon, des phlogistiques tous insaisissables par aucun moyen connu, tous si vaguement signalés qu'ils se dérobaient à toutes les investigations, tous si obscurément définis qu'ils s'adaptaient à toutes les explications dans lesquelles on voulait les faire entrer. Tantôt, comme le dit Lavoisier lui-même, ce principe est pesant, tantôt il ne l'est pas (1) ; tantôt il est le feu libre et tantôt le feu combiné avec l'élément terreux ; tantôt il pénètre à travers les pores des vaisseaux et tantôt ils sont impénétrables pour lui. C'est un véritable Protée qui change de forme à chaque instant. Mais Lavoisier, comme s'exprime un illustre chimiste qui semble avoir hérité de son génie (2), Lavoisier expose les théories de ses adversaires modernes avec une netteté et une précision telles qu'on peut croire à bon droit que les inventeurs en comprirent pour la première fois le véritable sens, et ce n'est qu'après les avoir

(1) Ils allaient plus loin encore. Pour expliquer l'augmentation de poids des métaux par la calcination ils attribuaient au phlogistique une pesanteur *négative* de telle sorte que ce fluide mystérieux étant dans un corps diminuait le poids de celui-ci comme par l'effet d'un force ascensionnelle neutralisant en partie l'action de la pesanteur.

(2) M. Dumas : Leçons de *Philosophie chimique*.

ainsi épurées et rehaussées comme pour les rendre plus dignes de sa colère, qu'il les discute et les renverse à jamais. Sur leurs ruines amoncelées, s'élève enfin cette magnifique théorie de Lavoisier qui donne une explication si satisfaisante de deux points sur lesquels les anciennes théories étaient restées muettes ou n'avaient débité que des absurdités : je veux parler de l'augmentation de poids des métaux par la calcination et du rôle de l'air dans la combustion et la respiration.

C'est l'AIR DÉPHLOGISTIQUE (1), disait Lavoisier, ou pour me servir d'une autre expression empruntée à cette nomenclature qu'il a eu aussi la gloire de fonder, c'est l'OXYGÈNE de l'air qui se combine avec les métaux que vous calcinez ; c'est lui qui transforme le soufre, le phosphore, le charbon en acides ; c'est lui qui constitue la partie active de l'air ; c'est lui qui alimente la flamme qui nous éclaire ; c'est lui qui dans la respiration des animaux change leur sang veineux en sang artériel, en même temps qu'il développe la chaleur qui leur est propre. Écoutez Lavoisier lui-même dans cet éloquent passage qu'il a consacré à l'exposition de cette dernière théorie et dont je voudrais avoir le temps de vous donner de plus amples extraits : « La respiration n'est qu'une combustion

(1) Par une inconséquence que l'on a peine à concevoir, les adversaires de Lavoisier, Priestley à leur tête, admettaient qu'un gaz est d'autant plus propre à entretenir la combustion qu'il contient lui-même moins de phlogistique. C'est pourquoi l'*Azote* absolument incapable d'entretenir la combustion était regardé comme saturé de phlogistique et appelé air *phlogistiqué*, l'*oxygène* éminemment comburant en était selon eux complètement privé et appelé air *déphlogistiqué*. Le nom que chacun des deux éléments de l'air obtint dans la nouvelle nomenclature ne fut guère plus heureux. L'acide carbonique, par exemple, est aussi impropre à la vie que l'*azote*, et l'hydrogène engendre des acides comme l'oxygène.

lente de carbone et d'hydrogène qui est semblable en tout à celle qui s'opère dans une lampe ou dans une bougie qui brûle, et, sous ce point de vue, les animaux qui respirent sont de véritables corps combustibles qui brûlent et se consument. Dans la respiration comme dans la combustion, c'est l'air de l'atmosphère qui fournit l'oxygène et le calorique, mais comme dans la respiration, c'est la substance même de l'animal, c'est le sang qui fournit le combustible, si les animaux ne réparaient pas habituellement par les aliments ce qu'ils perdent par la respiration, l'huile manquerait bientôt à la lampe et l'animal périrait comme une lampe qui s'éteint lorsqu'elle manque de nourriture..... Ce feu dérobé du ciel, ce flambeau de Prométhée ne présente pas seulement une idée ingénieuse et poëtique, c'est la peinture fidèle des opérations de la nature. On peut donc dire avec les anciens que le flambeau de la vie s'allume au moment où l'enfant respire pour la première fois et qu'il ne s'éteint qu'à la mort. » Telle était la magnifique théorie de Lavoisier. A la lumière des découvertes qui se sont accomplies depuis trois quarts de siècle, nous pouvons trouver que la définition de la combustion donnée par Lavoisier est trop restreinte (1)

(1) Lavoisier définissait la combustion : un *phénomène qui résulte de la combinaison d'un corps combustible avec l'oxygène* Or, nous connaissons aujourd'hui bien des combustions très vives qui s'effectuent sans oxygène, comme celle de la poudre d'antimoine ou d'arsénic dans le chlore, celle du phosphore ou du cuivre dans le même gaz, celle de la limaille de fer ou de cuivre dans la vapeur de soufre. Nous pensons qu'on doit définir la combustion : un *phénomène qui résulte de la combinaison de deux ou plusieurs corps quelconques avec dégagement de chaleur et de lumière.* Cette définition aurait le double mérite de comprendre les combustions vives sans oxygène et d'exclure les oxydations lentes qui s'accomplissent sans production sensible de chaleur et de lumière et auxquelles on a improprement donné le nom de combustion.

et qu'il s'est trompé en plaçant dans les poumons le siége de la combustion physiologique qui s'accomplit dans l'intérieur des organes (1), mais cette théorie au point de vue chimique est encore debout et de nos jours on ne dit guère d'autres choses et on ne dit certainement pas mieux les mêmes choses.

Cette révolution que Lavoisier avait accomplie dans les idées, il va l'accomplir dans les mots : l'Académie des Sciences a entendu tous ses mémoires ; dans cette clarté d'exposition, dans cette exactitude d'analyse, dans cette rigueur de déduction qui les caractérisent, elle a entrevu comme l'éclosion d'un nouveau monde et a décidé que la nouvelle nomenclature serait la traduction des nouvelles doctrines et consacrerait les résultats acquis par lui à la science. Lavoisier aura donc ce bonheur si rare pour un novateur d'assister au triomphe le plus complet de ses idées. Sans doute un décret de la convention l'arrêtera dans sa brillante carrière, personne n'osera aller représenter à ce tribunal inique qui le condamne qu'en immolant le fermier général N° 5, c'est Lavoisier lui-même qu'il immole (2), le grand homme ira poser sous la hache révolutionnaire, cette tête rayonnante de l'auréole du

(1) On sait aujourd'hui que les poumons sont le siége de phénomènes purement physiques : l'absorption de l'oxygène, l'exhalation d'acide carbonique et d'une petite quantité d'azote, la transpiration pulmonaire ou exhalation de vapeur d'eau, l'hématose ou transformation du sang veineux en sang artériel. M. William Edwards a démontré par une expérience décisive faite sur une grenouille placée au sein d'une atmosphère d'azote que le phénomène chimique de combustion qui entretient la *chaleur animale* s'accomplit dans la profondeur de l'organisme.

(2) Pour la convention, comme s'exprime M. Dumas, Lavoisier n'était qu'un chiffre. Il avait le numéro cinq sur la liste des fermiers généraux qui furent tous condamnés parce qu'un ancien commis les accusa sans preuve aucune d'avoir mis *trop* d'eau dans le tabac en fermentation.

génie, mais il saura que la postérité longtemps encore après lui pensera et parlera, comme il a lui-même et pensé et parlé.

Toute science doit avoir sa langue propre, c'est-à-dire ses termes ou ses symboles. Une langue bien faite, c'est pour une science, ce qu'est le levier pour la mécanique, ce qu'est le télescope pour l'astronomie. Ce qui donne une si grande puissance d'investigation à l'algèbre, c'est cette clarté et cette concision de langage qui ne le cèdent à aucune des langues analytiques modernes. Ce qui a donné des ailes à la chimie, c'est sans contredit cette nomenclature qu'a fondée Lavoisier. Mais cette sorte de grammaire ne peut évidemment être faite pour une science que lorsque cette science est déjà assez avancée et qu'elle est en possession de notions générales suffisantes pour offrir un point de départ à la formation d'un système. Aussi avant que la chimie eût fait assez de progrès pour prendre rang parmi les Sciences, elle n'avait point de langue et les alchimistes ne désignaient les composés que par des noms arbitraires rappelant tantôt les inventeurs, tantôt les propriétés physiques ou médicales, tantôt quelque particularité de leurs absurdes théories, tantôt les analogies les plus éloignées. C'était l'ALKAEST DE VANHELMONT, l'AQUILA ALBA, le SEL CATHARTIQUE AMER, l'AIR DÉPHLOGISTIQUÉ, le BEURRE D'ANTIMOINE, le FOIE DE SOUFRE, l'HUILE DE VITRIOL, la CRÊME DE TARTRE, le SUCRE DE SATURNE et tant d'autres noms qui ne semblent empruntés qu'au langage des cuisinières. Et ce qui augmentait encore la confusion, c'était ce luxe de dénominations, ces cinq ou six noms employés quelquefois pour désigner le même composé : ainsi le sulfate de potasse était appelé : TARTRE VITRIOLÉ, ARCANUM DUPLICATUM, SEL POLYCHRESTE DE GLASER, SEL DE DUOBUS, VITRIOL DE

POTASSE ; le carbonate de potasse c'était l'ALCALI FIXE DE TARTRE, l'ALKAEST DE VANHELMONT, le SEL DE TARTRE, l'ALCALI EFFERVESCENT, le NITRE FIXÉ PAR LE CHARBON, le TARTRE CRAYEUX.

Black et Bergmann avaient déjà élevé leurs énergiques protestations contre cette nomenclature bizarre et cette synonymie indigeste, lorsque Guyton de Morveau chargé des cours publics à Dijon, et qui avait pris pour lui dans l'œuvre de l'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE une large part du dictionnaire de chimie vint présenter à l'Académie des Sciences un projet de réforme sur la nomenclature chimique. L'Académie chargea Lavoisier, Berthollet et Fourcroy de revoir ce travail et de poser de concert les bases de la nomenclature nouvelle. A Guyton de Morveau, si l'on veut, l'initiative de cette grande réforme ; à lui encore cette idée heureuse de grouper sous le nom de l'acide tous les sels formés du même acide et d'ajouter à ce nom générique celui de la base pour distinguer l'espèce ; mais à Lavoisier la gloire d'être regardé comme le véritable fondateur de la nomenclature. C'est lui en effet qui a si nettement défini cette classe fondamentale des corps SIMPLES OU RÉPUTÉS SIMPLES (1), c'est lui qui par ses études

(1) Rien ne peut nous autoriser à affirmer que ces corps *réputés simples* parce que jusqu'à ce jour ils n'ont pu être décomposés soient réellement simples en eux-mêmes ou indécomposables. Il est au contraire bien probable, et c'est là une opinion généralement admise par les savants, que les progrès ultérieurs de la chimie parviendront à décomposer un certain nombre de ces corps qui ont jusqu'à présent résisté à nos moyens d'analyse. Les anciens admettaient quatre éléments seulement : *la terre*, *l'eau*, *l'air* et le *feu*, mais les éléments avaient-ils pour eux la signification que nous avons attachée à ce mot ? Ces éléments étaient-ils pour eux ce que sont pour nous les corps simples ? Ou bien n'étaient-ils que comme les quatre types des différents états sous lesquels la matière peut exister : *la terre type des corps solides*, *l'eau*, *des corps liquides*, *l'air des corps gazeux*, *le feu des corps plus subtils encore ou des fluides impondérables* ? C'est ce qu'il serait difficile de décider.

sur la nature des acides, des bases et des sels et par sa théorie de la combustion a introduit dans la science les principes qui servent de base à la nomenclature actuelle.

Le système de Lavoisier reposait sur des observations exactes et c'est pourquoi la nomenclature qui en est l'expression a pu longtemps répondre aux besoins de la science et embrasser les découvertes dont la chimie s'enrichissait chaque jour. Cependant, il était trop exclusif; l'oxygène par la vive lumière qui accompagne ses combinaisons avait ébloui Lavoisier et ne lui avait laissé voir partout que des OXACIDES. Bientôt parurent deux autres théories : celle de Davy et celle de Longchampt. Lavoisier admettait des oxacides indépendamment de l'hydrogène; pour Davy nul acide n'existe sans hydrogène. Lavoisier accompagne chacun des principes générateurs de l'acide et de la base d'un cortége d'atômes d'oxygène; Davy veut grouper tout l'oxygène autour du principe acidifiant, et ne reconnaît plus que des combinaisons binaires façonnées sur le moule du chlorure de sodium. L'hypothèse de M. Longchampt c'est l'hypothèse de Davy renversée : l'un avait reporté sur l'acide tout l'oxygène de la base, l'autre veut qu'on enlève à l'acide pour le reporter sur la base, autant d'oxygène qu'elle en contient déjà. Les nombreux radicaux dont ces deux doctrines admettaient l'existence n'étaient peut-être que des êtres aussi imaginaires que le phlogistique et n'étant escortées que par des légions d'êtres invisibles et inconnus jusqu'alors, ces deux théories ne pouvaient tenir longtemps contre celle de Lavoisier qui expliquait facilement les faits et qui apportait comme garant de sa vérité les nombreuses décou-

vertes auxquelles elle avait conduit (1). Aussi bien que soutenue par un homme d'une grande autorité scientifique, M. Dulong, l'hypothèse de Davy n'obtint pas l'assentiment des chimistes et celle de Longchampt ne fut accueillie qu'avec dédain.

Et pourtant ces deux dernières théories sont loin d'être tombées dans l'oubli et l'on pourrait en retrouver la trace dans les doctrines actuelles.

Pendant que la nomenclature de Lavoisier poursuivait ainsi sa marche triomphale, Berzélius créait une sorte de nomenclature écrite traduisant toutes les réactions avec une clarté et une concision comparables à celles du langage algébrique. Représentant par des symboles non-seulement les corps mais les relations pondérales suivant

---

(1) On peut mettre plus en lumière l'idée fondamentale de la théorie de Lavoisier, de Davy et de Longchampt sur le groupement des atomes, en se servant, comme le faisait M. Dumas, de la notation chimique postérieure à ces théories.

	LAVOISIER	DAVY	LONGCHAMP
1. L'acide sulfurique serait réprésenté par l'une de ces formules.	SO^4,H^2O	SO^4+H^2	$SO^4+H^2O^2$
2. Le sulfate de plomb . .	SO^4,PbO	SO^4+Pb	SO^4+PbO^2
3. L'acide phosphorique ordinaire ou trihydraté . . .	$Ph^2O^4,3H^2O$	$Ph^2O^4+H^6$	$Ph^2O^2+H^6O^4$
4. L'acide pyrophosphorique ou bihydraté	$Ph^2O^5,2H^2O$	$Ph^2O^7+H^4$	$Ph^2O^3+H^4O^4$
5. L'acide métaphosphorique ou monohydraté. . . .	Ph^2O^6, H^2O	$Ph^2O^6+H^2$	$Ph^2O^4+H^2O^2$

Une autre théorie n'admettait de groupement d'aucune sorte et voulait ranger tous les éléments en ne consultant que l'ordre alphabétique ; ainsi l'acide sulfurique et le sulfate de plomb auraient été écrits H^2O^4S,O^4PbS.

Les radicaux hypothétiques de la théorie de Davy étaient fort nombreux ; SO^4 ; Ph^2O^6 ; Ph^2O^7 ; Ph^2O^6, etc.

Dans celle de Longchampt, il fallait admettre l'existence de : FeO^2 ; Al^2O^4 ; FeO^4 ; Ph^2O^4 ; Ph^2O^3, etc.

lesquelles ils se combinent cette notation (1) devient entre les mains du chimiste une admirable ressource. Il exprime d'un côté la somme des poids des différents corps mis en présence et de l'autre la somme du poids des produits résultants, il égale ces deux quantités connues dans une sorte d'équation chimique dans laquelle supposant successivement chacun des éléments inconnus pour en tirer sa valeur il peut ensuite rectifier l'expérience par le calcul et le calcul par l'expérience (2). Deux corps simples ou composés, doués de propriétés différentes, se

(1) Les alchimistes avaient souvent représenté les corps par des figures ou des signes plus ou moins bizares. Dalton avait proposé une notation chimique très ingénieuse et très claire, mais qui attribuait sans aucun fondement une position particulière pour chaque atome et qui avait aussi l'inconvénient de donner trop d'étendue à la représentation graphique des corps, quand leur composition était un peu compliquée. Berzélius sut se mettre presque complètement à l'abri de ces deux reproches. Beaucoup de chimistes, en France du moins, substituèrent la notation en équivalents à la notation atomique et l'introduisirent dans l'enseignement. A l'origine équivalents et atomes étaient synonymes, la distinction ne fut établie qu'à la suite de la découverte de Gay-Lussac sur les combinaisons gazeuses. Pour certains corps les poids atomiques se confondent encore avec les équivalents, pour d'autres les équivalents sont doubles des poids atomiques. L'oxygène, par exemple, est dans le premier cas, l'hydrogène dans le second. C'est pourquoi HO est la formule de l'eau en équivalents, H^2O sa formule atomique. MM. Regnault, Payen, Jacob, Troost, Riche, Girardin, Debray, Pelouze et Frémy ont noté par équivalents; MM. Berzélius, Dumas, Gérhardt..... par atomes. La notation atomistique repose sur les poids atomiques. Un seul atome d'un corps simple ou une seule molécule d'un corps composé correspond généralement à un volume. Les partisans de la notation en équivalents veulent que la notation ne soit que la traduction des faits et reprochent à la notation atomique d'aller au-delà des faits.

(2) La notation chimique n'était pas encore imaginée, lorsque Lavoisier, avait déjà conçu cette vue nouvelle de « considérer les matières mises en présence et le résultat obtenu comme une équation algébrique et de rectifier ainsi l'expérience par le calcul et le calcul par l'expérience. »

neutralisant dans l'acte même de leur combinaison, c'est le dualisme qui se trouve au fond de la théorie de Lavoisier et de la théorie électro-chimique de Davy et de Berzélius ; la nomenclature parlée de Lavoisier, c'est le dualisme dans les mots ; la notation chimique, c'est le dualisme dans les formules.

La théorie de Lavoisier admettait dans les éléments un certain groupement invariable pour le même composé ; l'hypothèse de Davy et celle de Longchamp voulaient grouper les atômes d'une autre manière. Tout naturellement on ne devait pas tarder à se demander si les éléments avaient dans la réalité des choses l'un quelconque des groupements particuliers que tentaient de leur prêter les différentes théories. Le fait des substitutions (1) découvert par un jeune chimiste à peine âgé de vingt ans vint tout à coup ébranler la théorie électro-chimique qui régnait dans les livres, dans l'enseignement, dans les esprits et à laquelle une fausse interprétation des décompositions par la pile avait paru donner une si éclatante confirmation (2). La vieille autorité de Berzélius ne put soutenir

(1) Le chlore *électro-négatif* se substituant atome par atome à l'hydrogène *électro-positif*.

(2) Il y avait une expérience fort à la mode que l'on répétait dans tous les cours à l'appui de la théorie *électro-chimique* : c'était l'*électrolyse du sulfate de soude*. L'*acide sulfurique* se portait au pôle positif, la *soude* au pôle négatif. L'*acide* et la *base* restaient donc en présence dans le composé et la décomposition des sels s'accordait parfaitement avec leur mode général de formation. Aujourd'hui on raisonne autrement : dans l'*électrolyse du sulfate de soude* on obtiendrait au pôle positif l'*acide sulfurique* et l'*oxygène* de la base, et au pôle négatif le *sodium* si le *sodium* ne donnait lieu à une action secondaire, la décomposition de l'eau qui reproduit alors de la *soude*. Cette *électrolyse* est donc au point de vue *électro-chimique* analogue à celle du *sulfate de cuivre* et se tourne en preuve contre la théorie de Berzélius.

sa théorie chancelante et les travaux si remarquables de M. Dumas secondé bientôt par M. Laurent répondirent victorieusement aux hypothèses si ingénieuses par lesquelles le chimiste suédois s'efforçait de défendre son système. Partant de ce fait des substitutions et généralisant les vues de ses deux illustres devanciers, M. Gerhardt oppose la théorie unitaire (1) à la théorie dualistique. Pour Gerhardt plus de ces combinaisons binaires, de ces édifices doubles du dualisme, mais un édifice unique, un assemblage d'atomes que l'affinité rive en quelque sorte les uns aux autres et qui sont situés dans un ordre qu'il sera toujours impossible de connaître et par conséquent absurde de vouloir figurer dans les formules. A cette théorie unitaire succède une troisième théorie, la théorie atomistique moderne qui est encore en voie d'élaboration et qui repose sur une détermination plus précise des poids atomiques, (2) sur cette belle théorie des types née

(1) On retrouve dans la théorie de Gerhardt des idées émises avant lui par Davy, Dulong, Liebig, mais qu'il a su rendre siennes en y introduisant la théorie des substitutions. Les molécules de Gerhardt sont des molécules uniques formées d'atomes dont quelques-uns peuvent être échangés par voie de doubles décompositions. Sa notation fait reparaître un certain nombre de ces radicaux composés hypothétiques, qui avaient jeté d'abord le discrédit sur la théorie de Davy, mais dont les faits nombreux de substitutions prouvaient de plus en plus l'existence. M. Dumas regardait aussi les combinaisons chimiques comme un tout et les comparant à autant de systèmes planétaires dont les éléments seraient liés entre eux par l'affinité, il admettait qu'un de ces éléments ou atome pouvait être remplacé par un atome différent simple ou composé sans que la constitution générale, sans que le système de la combinaison fût changé.

(2) Ces nouveaux poids atomiques outre qu'ils s'appuient sur des faits et considérations empruntés à la chimie pure sont aussi en harmonie, comme l'a montré M. Wurtz, avec les données physiques qui leur servent de contrôle, c'est-à-dire, avec la loi de Dulong et Petit sur les chaleurs spécifiques, avec la loi de Mitscherlich sur l'isomorphisme et avec les relations qui existent entre les densités et les poids moléculaires des gaz et des vapeurs.

du fait des substitutions (1) et sur l'atomicité ou puissance de combinaison des atomes (2).

Cette théorie atomistique nous fait entrevoir une classification plus méthodique des corps, simples et composés, (3) elle établit un lien solide, une alliance intime entre la chimie organique et la chimie minérale (4); elle

---

(1) Les types me semblent être pour la chimie ce que les différents ordres sont pour l'architecture. On a admis d'abord des types simples dus aux travaux de MM. Dumas, Laurent, Wurtz, Williamson, Gerhardt, puis des types condensés introduits dans la science par M. Williamson, enfin des types mixtes imaginés par M. Odling.

On distingue encore les types en types chimiques et en types mécaniques. V. lec. de philos. chimique prof. en 1863.

(2) Les atomes des différents corps ont en effet une puissance de combinaison qui leur est propre. Cette notion de l'atomicité a son origine dans la loi des proportions multiples de Dalton et dans la loi des combinaisons gazeuses de Gay-Lussac.

1	volume ou atome de	chlore se combine avec	1 volume ou atome d'hydrogène.
1		d'oxygène	2 volumes ou atomes d'hydrogène.
1		d'azote	3

Le chlore et l'hydrogène sont dits *monoatomiques*, l'oxygène est *diatomique*, l'azote *triatomique* etc.

L'atomicité d'un radical est d'autant plus difficile à déterminer que le degré de l'atomicité est plus élevé.

(3) La classification des corps reposerait sur l'atomicité des éléments. Ils seraient tous rangés dans quelques catégories bien définies: *monoatomiques, diatomiques, triatomiques, tétratomiques, pentatomiques*, et ainsi disparaitrait cette distinction entre les métalloïdes et les métaux qui a pu être de quelque secours pour l'enseignement de la chimie mais qui pourrait bien aussi en avoir entravé les progrès.

(4) En effet dans le type eau viendraient se ranger les *hydrates de potassium, de sodium.... les hydrates de méthyle, d'éthyle....* au type hydrogène se rattacheraient *les acides azotique et acétique... les azotates de potassium et d'éthyle...* au type acide chlorhydrique *les protochlorures d'iode et d'acétyle etc. etc.*

En face des horizons nouveaux qui s'ouvrent à la science moderne on est vraiment tenté de répéter que le monde des détails reste encore à découvrir.

est riche déjà de découvertes et plus riche encore d'avenir; mais le moment n'est pas encore arrivé de l'établir sur une base définitive. Quelques points de philosophie chimique sont encore à l'étude. A nous d'attendre que de nouvelles découvertes soient venues couronner l'édifice.

Des doctrines passons aux méthodes.

L'augmentation de poids de métaux par la calcination, tel fut le point de départ des recherches de Lavoisier; le tout est plus grand que la partie, et les produits de la combustion étant plus pesants que les corps combustibles ne sauraient donc être une partie seulement des corps combustibles, tel était l'argument par lequel il démasquait le côté faible de la théorie du phlogistique; rien ne se perd, rien ne se crée dans les réactions chimiques, tel était son cheval de bataille; peser, encore peser, toujours peser, tels étaient sa tactique et son plan de campagne. A l'époque où parut Lavoisier, la balance comme le dit un écrivain moderne, n'était plus cette grossière application du levier, alors que l'épée de Brennus pouvait trouver place dans l'un des plateaux, mais les données mathématiques et le perfectionnement de l'outillage en avaient fait un véritable instrument au service de la science. Les savants en connaissaient déjà le maniement et les chimistes l'usage, mais l'emploi si universel, si intelligent, si supérieur que sut en faire Lavoisier, est peut-être encore le plus bel héritage que ce premier législateur de la chimie ait légué à la science, et fait rayonner jusqu'à lui la gloire de tant de découvertes qui forment la brillante auréole de la chimie analytique moderne.

Aller saisir dans les composés qui nous entourent les éléments imperceptibles qui les constituent et que l'affinité tient enchaînés les uns aux autres, puis refaire cet édifice moléculaire avec les éléments hétérogènes que l'analyse a séparés, telles sont les deux opérations inverses l'une de l'autre qui fournissent les matériaux avec lesquels se bâtissent toutes les théories, telles sont les deux mines toujours exploitées et toujours également riches, d'où la science tire ses merveilleuses applications, telles sont les deux sources jaillissantes où va sans cesse puiser une industrie trop souvent hélas! séparée de Dieu pour essayer, mais en vain, de calmer cette soif ardente qui dévorent nos civilisations modernes et ces mille besoins qui grandissent et se multiplient dans la proportion même des satisfactions qu'on leur apporte. Mais pour résoudre ce double et difficile problème de l'analyse et de la synthèse des corps, ce n'était pas assez pour la chimie d'avoir à sa disposition la balance perfectionnée et la méthode des doubles pesées de Borda, elle sentit qu'elle pouvait, qu'elle devait faire appel au calorique et à l'électricité et ces deux mystérieux agents venant dans des circonstances déterminées, tantôt favoriser, tantôt contrarier les affinités ont été entre ses mains, comme deux serviteurs dociles et puissants par lesquels elle a opéré à son gré les combinaisons et les décompositions les plus diverses.

L'histoire des sciences rappellera toujours avec quel étonnement le monde savant accueillit ces conclusions si rigoureuses que Lavoisier tira de la mémorable expérience qu'il accomplit vers 1777. Le rôle de l'air dans ces phénomènes de combustion était véritablement à cette époque

le centre vers lequel convergeaient toutes les recherches de Lavoisier et le point fondamental de la théorie qu'il allait établir. En faisant chauffer du mercure sous un volume d'air limité, il fixe sur le métal la presque totalité de l'oxygène que cet air renferme, puis décomposant l'oxyde rouge formé il reconstitue l'air atmosphérique doué de toutes ses propriétés et en volume égal à celui sur lequel il avait opéré. Cette expérience à jamais célèbre que tous les traités de chimie conservent comme un monument du génie de Lavoisier fut le 89 de la chimie et accomplit pour la science une révolution tout aussi profonde, mais bien autrement féconde en bons résultats, que celle qui allait éclater dans l'ordre social.

Après l'air, il était tout naturel de penser à l'eau. La synthèse de l'eau par les étincelles électriques, l'ingénieuse analyse de l'eau par la décomposition de sa vapeur au moyen du fer chauffé au rouge dans un tube de porcelaine sont encore présentes à toutes les mémoires. Exécutée vers 1784 par Lavoisier de concert avec Meunier, cette dernière opération ajoute à la gloire militaire de l'un le reflet de la gloire scientifique, en même temps qu'elle apporte un complément nécessaire à la théorie de l'autre. L'analyse et la synthèse de l'eau furent répétées à plaisir par tous les chimistes, mais l'histoire a conservé le souvenir de cette magnifique opération qui fut entreprise en 1790, par Fourcroy, Seguin et Vauquelin. Ces trois chimistes reprirent la synthèse de l'eau dans le grand appareil de Lavoisier avec tous les soins imaginables. L'expérience commencée le 13 Mai ne fut achevée que le vendredi 22 du même mois. Les expérimentateurs ne

quittèrent pas un seul moment l'appareil, ils se relevaient alternativement lorsqu'ils étaient fatigués pour se reposer quelques heures sur des matelas dans le laboratoire. Ils obtinrent en 185 heures jusqu'à 384 gr. 82 d'eau parfaitement pure que l'on conserve encore, dit-on, au Muséum d'histoire naturelle à Paris.

A partir de cette époque, il semble qu'un vent favorable ait soufflé, et les découvertes se succèdent rapidement. En 1800 Carlisle et Nicholson trouvent une nouvelle méthode d'analyse de l'eau que l'on répète de nos jours dans les cours élémentaires d'une manière à la fois si simple et si élégante au moyen du Voltamètre. En 1807, H. Davy après plusieurs tentatives infructueuses arrive enfin à isoler les métaux des alcalis par le courant d'une pile à auges de 250 couples. (1) Une nouvelle branche, l'Électro-Chimie prenait alors naissance et en même temps qu'elle devient pour la science un nouvel et puissant moyen d'investigation, elle donne aux arts la galvanoplastie avec le brillant cortège des applications qui en dépendent.

L'introduction des méthodes eudiométriques, la mesure plus exacte des volumes, l'emploi des substances avides d'eau pour dessécher le gaz sur lesquels les chimistes expérimentent paraissaient avoir donné un dernier degré de précision aux méthodes analytiques et synthétiques, lorsqu'en 1861, la lumière « non moins fertile en miracles que le calorique et l'électricité, après avoir donné la pho-

(1) Aujourd'hui on répète facilement l'expérience avec une pile de Bunsen de 20 ou 30 éléments.

tographie aux arts vint enrichir la philosophie naturelle de résultats inespérés ». Pour analyser les corps il n'est plus nécessaire de toucher, il suffit de voir. Chaque corps communique au spectre de la flamme au sein de laquelle on fait brûler sa vapeur une physionomie propre, caractéristique. On a recueilli les spectres particuliers des corps simples, comme on garde dans un album les portraits des personnes dont on aime à conserver le souvenir. Voulez-vous déterminer l'espèce d'un sel? Transformez-le au besoin en un autre sel de même espèce qui puisse être volatilisé par la flamme du spectroscope, (1) examinez attentivement le spectre de la flamme et comparez :

Si vous trouvez dans votre collection un spectre qui

---

(1) Cet appareil se compose d'un prisme de *Flint-glass* renfermé dans une boîte métallique percée de trois ouvertures vers lesquelles sont dirigées trois lunettes supportées ainsi que le prisme par un pied commun. Par l'une de ces lunettes on fait tomber sur le prisme les rayons de la flamme à étudier. L'observateur examine par l'oculaire de la seconde lunette le spectre lumineux formé par l'action du prisme. Une troisième lunette est munie d'un micromètre et est disposée de telle sorte que les rayons lumineux de la flamme qui l'éclairent fassent pénétrer dans la seconde lunette l'image même du micromètre. Par cette disposition l'observateur voit en même temps deux images, celle du spectre lumineux et celle du micromètre, la première superposée à la seconde et il peut ainsi juger facilement du nombre, de la coloration et de la position des raies. M. Duboscq a construit des *spectroscopes* de ce genre pour un grand nombre de cabinets de physique et de laboratoires de chimie. M. Jansen et M. Hoffman ont imaginé des appareils plus simples qui permettent facilement de faire apprécier à un nombreux public la marche générale de la méthode spectrale...

lui ressemble trait pour trait, alors un métal connu a signalé sa présence, il vous a dit son nom et s'est fait reconnaitre, là où sans doute vous ne le soupçonniez pas. Mais si le nombre, la position et la coloration des raies du spectre ne sont point figurés dans votre collection, alors tressaillez d'allégresse, car vous aussi, vous avez trouvé ; Dieu a soulevé pour vous un coin du voile qui nous dérobe les mystères et les richesses de la création et votre premier devoir comme votre plus grande gloire, c'est de faire à Dieu l'hommage de votre découverte et d'exploiter pour le bien les propriétés de ce nouveau serviteur que la Providence vous envoie.

Peut-être, vous demandez-vous si cette méthode est applicable aux mélanges de sels ? L'expérience a déjà répondu. On a mélangé un sel de potasse et un sel de lithine, les spectres des deux métaux se sont superposés en laissant distinctes les raies brillantes, caractéristiques de chacun de ces métaux. Peut-être vous demandez-vous jusqu'où va la sensibilité de cette méthode ? Un des représentants les plus autorisés de la science vous répond : « que si vous partagez un kilogramme de sel marin en un million de parties, et chacune de ces parties en trois millions d'autres plus petites, une seule de ces dernières traces si insaisissables de sel marin suffira pour faire apparaître dans le spectre de la flamme la raie jaune qui caractérise le sodium, et le résultat auquel sont arrivés MM. Kirchoff et Bunsen donne une base solide, ex-

périmentale à ce qui aurait pu ne paraître au premier abord qu'une poétique exagération (1).

L'analyse spectrale a véritablement le cachet de toutes les bonnes méthodes : en naissant, elle apporte avec elle trois découvertes : le Cœsium, le Rubidium et le Thallium reconnus aux raies bleues, rouges, vertes que leurs noms rappellent (2). Si prodigieuse par sa sensibilité

(1) On trouve en effet relatée dans le mémoire de MM. Bunsen et Kirchoff, l'expérience suivante : « Nous avons fait détoner 3 milligrammes de chlorate de soude, mélangés avec du sucre de lait, dans l'endroit de la salle le plus éloigné possible de l'appareil *(spectroscope)*, tandis que nous observions le spectre de la flamme non éclairante d'une lampe à gaz ; la pièce dans laquelle nous avons fait l'expérience mesure environ 60 mètres cubes. Après quelques minutes, la flamme se colorant en jaune fauve, présenta avec une grande intensité la raie caractéristique du sodium et cette raie ne s'effaça complétement qu'après 10 minutes. » Or, un calcul très simple permet d'établir facilement que l'air dut apporter par seconde à la flamme un trois billionièmes de gramme seulement de soude et le temps d'une seconde est suffisant pour observer la bande jaune. M. Dumas donne le même degré de sensibilité. On a même constaté qu'en frottant un habit de drap on sépare assez de poussière de soude pour donner la couleur du sodium à la flamme.

(2) La découverte du Cœsium et du Rubidium est due à MM. Bunsen et Kirchoff. Le premier métal alcalin fut trouvé dans les eaux-mères des salines de Durckheim, qui par l'analyse spectrale donnèrent deux raies bleues (Cœsium). Peu après, le lépidolithe de Saxe fournit un second métal alcalin reconnu à deux raies rouges brillantes (rubidus). Enfin en 1861, M. Crookes en Angleterre et M. Lamy professeur de la faculté des sciences de Lille, étudiant les dépôts qui se forment dans la préparation de l'acide sulfurique (fabrique de Tilkerode, Harz, et fabrique de M. Kulmann à Loos), reconnurent à la raie verte du spectre un nouveau corps que M. Crookes appela thallium, que M. Lamy isola et dont il fit connaitre les propriétés. Il convient d'ajouter que l'analyse spectrale non-seulement révèle le nouveau métal, mais encore elle est le guide le plus fidèle dans les moyens de l'isoler.

qu'elle apprécie un trois-billionième de gramme de soude, elle étend le champ de nos observations, jusqu'à ces mondes et ces flottes de mondes qui voguent à des millions de lieues de notre terre dans l'Océan du Ciel (1). L'esprit est confondu et l'imagination s'égare, quand l'homme se demande quel sera le dernier mot de cette méthode.

Si vous me le permettez, Messieurs, je ferai ici, en terminant ce magnifique sujet, un rapprochement qui peut-être vous paraîtra marqué au coin de l'originalité, mais qui peut-être aussi, nous frappera par son énergique vérité.

Notre siècle de lumière est fier de son analyse spectrale et il a raison : c'est sans contredit une des plus glorieuses conquêtes de l'esprit humain, mais je voudrais le faire entendre ou plutôt le rappeler à ce siècle si passionné pour la matière et si oublieux de son Dieu, si préoccupé des intérêts du temps et si négligent de ceux de l'éternité, je voudrais lui rappeler qu'il y a une analyse plus délicate que l'analyse sceptrale : c'est celle qui s'exécute à tous les instants de notre vie, dans les profondeurs de notre âme, par l'œil de ce Dieu qui SCRUTE LES CŒURS ET LES REINS et ILLUMINE LES REPLIS LES PLUS CACHÉS ; c'est celle qui se fera pendant les siècles des siècles, lorsque ces œuvres de ténèbres, au sein des flammes éternelles, projetteront le spectre caractéristique de ceux qui auront employé pour le mal ce que Dieu leur avait donné pour le bien.

---

(1) V. à ce sujet la conférence de M. William Huggins : *Analyse spectrale des corps célestes.*

Les ARTS CHIMIQUES, l'ALCHIMIE, la théorie du PHLOGISTIQUE de Stahl, la théorie DUALISTIQUE se résumant dans les travaux de Lavoisier, de Davy et de Berzélius, la théorie UNITAIRE de Gerhardt, la théorie ATOMISTIQUE moderne, tels sont les différents points de vue qui ont fixé notre attention dans cet aperçu rapide sur les DOCTRINES chimiques; la méthode générale des PESÉES introduite par Lavoisier, les méthodes EUDIOMÉTRIQUES, les recherches sur la nature des corps par le moyen de la CHALEUR, de l'ÉLECTRICITÉ et de la LUMIÈRE, tels sont les différents MOYENS d'analyse que nous avons passés en revue.

Le résultat de ces doctrines et de ces méthodes, de cette chimie moléculaire et de cette chimie analytique, vous le connaissez : c'est la chimie industrielle avec ses nombreuses ramifications qui offrent à l'esprit humain tant et de si intéressants sujets d'étude. Aussi considérant la nécessité de la théorie et de l'analyse, pour guider l'industriel dans ses recherches, je ne puis qu'applaudir à la pensée intelligente qui erige un laboratoire de chimie au sein de cette cité et qui appelle de la capitale un chimiste distingué qui aura l'œil ouvert sur toutes les nouvelles découvertes et mettra sa science au service de votre industrie.

Deux mots encore, Messieurs, mais deux mots seulement pour terminer et que ces deux idées qui planent sur les doctrines et leurs applications nous dominent toujours au milieu des merveilles que l'industrie étale autour de nous. — Les lois des combinaisons font ressortir avec la dernière évidence, la vérité de cette parole que Dieu dicta un jour à l'homme, bien longtemps avant que notre chimie existât : VOUS AVEZ, Ô MON DIEU, DISPOSÉ TOUT DANS

LA CRÉATION AVEC NOMBRE, POIDS ET MESURE. Oui, Messieurs, tout est compté : tous les atomes simples qui constituent la molécule composée sont comptés par Celui qui n'a d'autre nombre que l'éternité pour exprimer sa durée ; — tout est mesuré : ces espaces intermoléculaires, au sein desquels, les atomes décrivent leurs orbites ou accomplissent leurs oscillations sont mesurés par Celui qui n'a d'autre mesure que l'immensité. — Tout est pesé : Celui qui pèse dans la balance de sa justice les œuvres des rois et de leurs sujets est aussi Celui qui pèse dans la balance de sa sagesse et ces infiniment grands qui roulent majestueusement dans l'espace et ces infiniment petits que sa main dirige et que tous nos moyens d'investigation sont impuissants à nous faire apercevoir. — Si l'homme descend maintenant des hauteurs de la théorie dans le vaste champ des applications que l'industrie déroule devant lui, une autre pensée doit le guider encore. Il est vraiment grand, il m'apparait vraiment comme le maître souverain de la création, lorsque je le vois au milieu de ces mille transformations par lesquelles il fait passer à son gré la matière, mais pourtant qu'il ne s'exagère pas la grandeur du rôle qu'il joue ! il ne crée rien, il ne détruit rien, il modifie ou mieux encore il place la matière dans les circonstances favorables à ces modifications qu'il obtient et il n'opère qu'avec les dons de Dieu sur les dons de Dieu même.

A la lumière de cette double pensée, la chimie nous conduira, elle aussi, comme toute vraie science, comme tout progrès véritable, à ce magnifique résultat : DIEU MIEUX CONNU DE L'HOMME ET L'HOMME S'HUMILIANT DAVANTAGE DEVANT DIEU !!

GALERIE HISTORIQUE ROUBAISIENNE, INTRODUCTION,

par M. BONNIER, Juge-de-Paix.

MESSIEURS,

La société d'Émulation de Roubaix s'est constituée dans notre bonne ville la zélatrice des progrès dans les lettres, les sciences et les arts, mais la zélatrice des progrès vrais et durables qui ont pour fondement les éternels principes de la morale et qui revêtent en même temps un caractère d'utilité.

Notre société dans la séance d'inauguration, après l'approbation des statuts par l'autorité supérieure, a adopté le projet que je lui avais soumis de créer à Roubaix une galerie historique.

Dans la statistique que j'ai publiée en 1862 pour rechercher les causes et pour faire, suivant le programme qui m'avait été tracé, l'histoire des progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement de Valenciennes, voici ce que je disais de la galerie historique :

« Dans la grande salle des séances de la société impé-
» riale de l'Agriculture, des Sciences et des Arts, à l'Hôtel-
» de-Ville de Valenciennes, sont réunis revivant en peinture
» ou par la sculpture les hommes illustres ou utiles de

» l'arrondissement, membres muets mais dont la vie et » les exemples sont plus éloquents que les plus beaux » discours.

« Offrir ainsi, dans cette galerie d'honneur, les illustra- » tions du passé au respect et à la reconnaissance des » modernes qui peuvent, en les imitant, mériter une place » à côté d'eux, n'est-ce pas de la manière la plus noble » et la plus ingénieuse, ajouter à toutes les autres une » cause bien puissante de progrès ? »

« L'attente des hommes illustres qui siégent en perma- » nence dont la galerie Valenciennoise ne sera pas déçue : » le présent et l'avenir leur donneront des collègues » dignes d'eux. »

Si la société impériale de Valenciennes a pu, en quelques années et avec des ressources restreintes, organiser une galerie qui n'est pas un des établissements les moins remarquables de cette cité qu'on a appelée à juste titre l'Athènes du Nord, la ville progressive entre toutes où je suis heureux d'être venu exercer mon ministère de paix, ne saurait manquer de trouver les moyens de créer la galerie historique Roubaisienne.

Pour constituer cette galerie, les sujets seraient les actes mémorables antiques et modernes de l'histoire locale.

Charles-Quint, à la requête de la princesse douairière d'Espinoy, fixant l'heure matinale des plaids à la Halle, pour que les justiciables fussent dans un état de sobriété dont les séances après dîner n'offraient pas toujours le spectacle ; — Philippe II octroyant « le seul armorié aux » causes pour le bien et entretenement de la république

» dans la ville et terre de Roubaix, grande, spacieuse et » fort peuplée »; — le comte de Flandre accordant aux habitants de Roubaix le privilége de « licitement drapper » et faire draps de toutes laines; » — Jean, duc de Bourgogne, concédant la charte échevinale de Roubaix; — de nos jours, — la bénédiction inaugurale des eaux distribuées à Roubaix; — la présentation des autorités à L.L. M.M. l'Empereur Napoléon III et à l'Impératrice Eugénie, à l'Hôtel-de-Ville; — l'audience aux Tuileries par S. M. l'Empereur des délégués des Chambres consultatives de Roubaix et Tourcoing; — tout récemment, — l'inauguration du Tribunal de Commerce et maints autres faits de la vie religieuse, civile, politique, commerciale et industrielle de Roubaix représentés sur la toile, seraient utilement offerts à la curiosité publique et apprendraient aux hommes des générations nouvelles comment dans une commune se fonde la prospérité particulière et générale et se conquièrent les titres d'honneur de la cité.

Les portraits des hommes célèbres ou utiles, des prêtres, des religieux, des baillis, des échevins, des maires, des magistrats et de tous les personnages qui trouvent une place distinguée dans l'histoire de Roubaix entreraient aussi naturellement dans la galerie.

Enfin un médailler et tous les objets qui se rattachent à l'histoire de la Ville et de la fabrique de Roubaix formeraient l'utile complément de la nouvelle institution.

Les artistes, outre ceux qui résident parmi nous ou dans notre voisinage, on les trouverait en grand nombre en France et en Belgique. — L'Exposition des Beaux Arts que l'initiative privée a organisée cette année à Roubaix

et pour laquelle des artistes de tous pays ont répondu avec empressement au premier appel, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Le local, il m'étonnerait qu'à Roubaix comme à Valenciennes on ne pût pas facilement et sans trop grande dépense se ménager, dans les constructions projetées, une galerie vitrée éclairée par le haut.

Quant aux voies et moyens, sans doute notre humble société née d'hier ne pourra dans les premières années, consacrer d'importantes ressources à cette création ; cependant elle se propose, dès à présent, de mettre chaque année un sujet de l'histoire locale ou un portrait historique au concours ; — comme tous les corps savants elle est aussi appelée à recevoir des subventions du département et de l'État, et ses efforts seront sans nul doute secondés par la noble émulation qui portera les familles de Roubaix à solliciter l'honneur de faire figurer dans la galerie, un père, un aïeul, un ancêtre qui a occupé avec distinction un emploi dans la ville et qui a rendu des services publics soit à l'industrie locale soit à la cité.

Certainement, il faut s'attendre à des obstacles et à des difficultés ; mais les œuvres modestes à leur origine et laborieuses en pratique sont ordinairement, si non les seules au moins les plus durables ; il faut d'ailleurs indiquer le but pour qu'il puisse être atteint et nous en approcherons beaucoup si nous savons par nos travaux, notre zèle et notre dévouement à la chose publique, mériter le suffrage, et nous concilier le concours des notables de Roubaix et des autorités locales et supérieures.

Dans ce siècle où toutes les aspirations sont pacifiques, il ne serait pas sans intérêt, d'offrir aux méditations des

contemporains sur des pages artistiques, l'histoire du développement d'une ancienne *Villa*, hier simple bourgade et aujourd'hui ville industrielle plus utile à l'humanité et de plus grand renom dans le monde que mille et mille anciennes places fortes.

A Roubaix, dans le passé comme de nos jours, les habitants obéissent à l'impulsion de trois mobiles prédominents dont l'heureux accord est la source de la prospérité particulière et générale : l'esprit religieux, l'esprit de famille et l'esprit de travail. Puissent ces mobiles conserver toujours leur empire ; mais je crois qu'il serait bon que l'esprit de famille se complétât parmi nous par un large et profond esprit de la vie communale et que le dévouement familial s'étendît de plus en plus à la cité.

La galerie historique Roubaisienne stimulerait ce patriotisme local, source et fondement de l'amour de la patrie. La maison paternelle ne devient-elle pas plus chère lorsqu'elle est ornée des portraits des ancêtres ?

Au point de vue de la moralisation, de l'élévation des esprits et des cœurs, de l'épuration du goût dans les masses qui ne trouvent ordinairement dans les exhibitions publiques que des spectacles licencieux ou grossiers, la galerie historique aurait aussi une autre et évidente utilité.

Pourquoi n'appliquerait-on pas plus tard aux cantons de Roubaix ce que je disais dans ma statistique de l'arrondissement de Valenciennes.

« Dans une contrée qui demande incessamment à la » science de nouveaux moyens ou procédés, qui ouvre à » l'esprit le plus vaste champ d'observations, qui pré-

» sente aux beaux arts les plus nobles sujets et à l'ému-
» lation patriotique d'utiles et glorieux modèles, comment
» les habitants ne s'attacheraient-ils pas avec amour au
» pays où toutes les facultés humaines reçoivent un aussi
» admiable développement.

« Ils s'y attachent; ils y demeurent; ils y augmentent
» individuellement la puissance intellectuelle collective :
» Delà le progrès, delà les merveilles dont nous sommes
» témoins.

« Les travaux de l'esprit et de la science, les concep-
» tions et les œuvres des beaux arts n'ont donc pas pour
» unique objet de charmer les intelligences, les oreilles
» et les yeux : ils sont utiles. — Ils deviennent même
» d'une utilité publique et générale, s'ils sont contenus
» dans les limites du beau et du vrai, parce qu'en épu-
» rant les aspirations et les instincts des masses, en in-
» spirant un généreux patriotisme, ils maintiennent l'ordre
» et l'harmonie. »

Messieurs, dès mon arrivée à Roubaix, en suivant avec l'intérêt le plus vif, dans l'excellente histoire de notre honorable Président, M. Leuridan, archiviste bibliothécaire, les phases, à travers les siècles, du développement de notre chère cité, je me sentais de plus en plus animé de ce sentiment d'estime et d'affectueuse reconnaissance que tous nos concitoyens doivent éprouver pour celui qui a glorifié leurs ancêtres et qui a gravé sur les tables indestructibles de l'histoire, les titres d'honneur de sa ville natale. Je me disais avec un ancien : « c'est vraiment un pieux et patriotique travail que celui » d'écrire les fastes de son pays. »

J'ai pensé dès lors que pour réaliser à Roubaix l'utile création que j'ai vue avec bonheur se développer à Valenciennes, il fallait d'abord faire sortir des livres précieux où la masse de la population n'irait pas les chercher, les faits et les personnages historiques, pour les produire ensuite au grand jour sous la forme artistique.

Comme cette création exigera beaucoup de temps, d'importantes ressources et surtout le concours des bonnes volontés, il convenait de mettre immédiatement la main à l'œuvre.

Pour ma part, afin de faciliter par la plume le travail du pinceau et du ciseau, je me suis chargé d'extraire de l'histoire de Roubaix, sur l'indication de M. Leuridan, les documents qu'elle renferme concernant les hommes illustres ou utiles et de composer avec ces éléments la galerie littéraire qui pourra servir à l'exécution de la galerie artistique.

J'ai voulu surtout que cette étude qui a pour objet de demander au passé des exemples et des enseignements pour le présent et pour l'avenir fût essentiellement une œuvre de moralisation.

Sur les pages de la galerie littéraire comme sur la toile les hommes doivent être représentés dans les conditions réelles et intégrales de la vie humaine avec leur physionomie et leur caractère, leurs passions et leurs vertus. Le biographe doit aussi se faire une loi de garder scrupuleusement la vérité historique, mais le portrait le plus faux, le moins vrai et le plus contraire à la nature des choses serait celui qui resterait tronqué, incomplet, sans âme et sans vie, sous prétexte de défaut ou d'insuffisance des documents historiques.

Ste Thècle fut en Palestine, un des beaux ornements du siècle des Apôtres. A Roubaix au IXe siècle, la Dame Thècle à qui est due l'invention des reliques de St Éleuthère, apôtre de nos contrées, fut l'instrument dont Dieu se servit pour convertir nos ancêtres et renverser ici même les dernières idoles.

La Dame Thècle prend la première place dans l'histoire et la galerie historique de Roubaix.

Je ne saurais vous dire, Messieurs, avec quel bonheur et qu'elle vénération, j'ai recueilli et retracé les traits et les lignes de la figure de cette sainte et forte femme qui m'est apparue comme la mère de vos mères, l'aïeule de vos aïeules qui ont été le charme et l'honneur du foyer domestique et, en grande part, les fondatrices des fortunes privées et de la prospérité publique.

La ressemblance procède ordinairement de la parenté; mais il y a aussi la parenté des esprits, et la communauté des sentiments ainsi que l'application aux mêmes travaux et aux mêmes études ne laissent pas que de produire une certaine similitude dans les physionomies. On voit dans le monde des figures en quelque sorte typiques, et je ne sais quelle conformité difficile à définir dans l'attitude, le regard et les traits du visage fait dire : Voilà une figure de religieux, de magistrat, de militaire.

Pour moi, mes chers confrères, j'ai tracé le portrait de Thècle sur le modèle toujours ancien et toujours nouveau de la *femme forte* et mes vœux seront comblés si ceux qui liront ma notice et qui plus tard contempleront dans notre galerie la figure de cette bonne et noble dame lui reconnaissent moralement un air de famille.

La séance se termine par le Discours suivant prononcé par M. FAIDHERBE :

MESSIEURS,

S'il est une question qui préoccupe, à juste titre, aujourd'hui les esprits éclairés et judicieux, c'est assurément la moralisation de la classe ouvrière. Bien des hommes, habitués à juger de la prospérité publique et de la puissance de l'État, par les cotes de la bourse ou le bruit des machines, s'étonnent et s'effraient des clameurs qui montent incessamment des profondeurs de la société, et se demandent, pourquoi les ouvriers les mieux payés sont parfois les plus mécontents. Ils redoutent, — et fasse le ciel que leurs craintes soient vaines, — de nouveaux orages populaires tout autrement redoutables que ceux qui tourmentent quelquefois l'atmosphère, et ils placeraient certes bien haut dans leur estime, au-dessus de l'illustre Franklin, celui qui parviendrait à les préserver des commotions dont ils se croient menacés.

Je ne puis avoir la prétention, Messieurs, de développer devant vous, pendant les vingt minutes qui me sont accordées, les causes de ce malaise général, de cette lutte perpétuelle et plus ou moins ouverte, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent ; je me garderai bien surtout de faire le compte des torts réciproques : le meilleur moyen de faire la paix n'est pas de discuter, mais d'oublier et de se tendre la main.

Mettons-nous donc résolument à l'œuvre et sans tarder. Ce n'est point quand la mort a passé qu'il faut appeler le médecin, et les sacrifices les plus généreux qu'on pourrait s'imposer, seraient toujours vains, s'ils se faisaient trop attendre. Rappelons-nous la fameuse nuit du 4 Août 1789 qui n'a point enrayé la Révolution.

Ce ne sont d'ailleurs ni des titres ni des trésors qui peuvent combler l'abîme que nous voyons s'élargir tous les jours : il faut y jeter des cœurs, des cœurs que les ouvriers se plaisent volontiers à considérer comme égoïstes et dédaigneux, des cœurs chrétiens surtout, disposés à donner satisfaction, dans la mesure du possible, à toutes les aspirations légitimes des classes laborieures, et capables de faire comprendre que, pour le reste, Dieu est là et saura rétablir, avec les biens d'un autre monde, une égalité qui, quoi qu'on fasse, ne peut pas plus exister ici-bas dans les fortunes que dans les forces physiques ou dans les plantes qui nous environnent.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille me montrer ingrat envers notre époque : jamais peut-être on ne s'est plus universellement occupé des classes ouvrières, et longue serait la simple liste des institutions et des œuvres fondées pour elles seules, par la charité privée comme par la bienfaisance publique. Et pourtant je viens vous proposer d'y ajouter encore, ou plutôt d'étendre à Roubaix quelques-unes de ces institutions qui produisent ailleurs les plus heureux résultats ; je viens vous proposer un moyen facile et peu dispendieux, d'être utile aux ouvriers, de toucher le cœur des parents et d'accomplir par conséquent un grand acte de réconciliation sociale.

Il s'agit tout simplement de nous occuper activement des enfants de nos écoles publiques.

Et si vous doutez, Messieurs, de l'efficacité de cette mesure, je me permettrai de vous rappeler qu'il y a, dans notre ville, telle popularité qui n'a pas d'autre principe ; et j'ajoute qu'une expérience de plus de vingt années, m'a prouvé que même parmi les mauvais pères, parmi ceux qui brutalisent leurs enfants ou qui boivent le pain et le vêtement de la famille, il en est bien peu qui soient insensibles à l'avenir de leurs enfants. J'en ai vu, qui ne passaient pas précisément pour tendres, pleurer quand je les entretenais de l'intelligence et des bonnes qualités de leurs fils, et que je leur promettais de les placer s'ils voulaient s'imposer quelques sacrifices pour me donner le temps de les instruire convenablement.

Trop souvent, MM., ces pères qu'on croit dénaturés, sont tout simplement des hommes qui n'ont jamais réfléchi, qui n'ont jamais reçu un bon conseil d'une personne possédant leur confiance.

Ah! Si vos instituteurs étaient moins absorbés par l'enseignement, par la préparation des leçons et des devoirs, quel bien ne feraient-ils pas en consacrant, chaque semaine, quelques heures à visiter les parents de leurs élèves ! En voici une preuve palpable : 20 enfants, dont j'ai vu les parents ou auxquels j'ai écrit, n'avaient su, pendant le mois d'Octobre, que 95 leçons ; ils en ont su 136 dans la première moitié de Novembre. Il n'y en a que trois qui soient restés stationnaires. Je me suis également trouvé bien de procéder, en présence des parents, à un examen détaillé sur telle ou telle partie de l'ensei-

gnement. Ils suivaient, avec un intérêt qui m'a surpris bien des fois, les réponses de leurs enfants. Quelques-uns y perdaient de dangereuses illusions, et tous s'éloignaient résolus à me seconder.

Est-il besoin d'ajouter que je profitais de l'occasion pour glisser quelques conseils généraux qui ne blessaient personne, mais n'en allaient pas moins sûrement à leur adresse ?

Doutez-vous, MM., que cet examen ne fût encore plus profitable, s'il avait lieu en présence de quelques personnes haut placées dans l'industrie, et dont les enfants croiraient pouvoir attendre au besoin un utile appui ?

Mais j'entends une objection : à quel titre, me dit-on, irions-nous nous immiscer dans les écoles ? MM., je ne me croirais certes pas le droit de vous le proposer, si le Gouvernement lui-même ne vous y conviait. Mais l'article 15 de la loi du 10 Avril 1867, institue dans chaque commune une *caisse des écoles*, qui a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles, par des récompenses aux élèves assidus, par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit qu'on leur donne des vêtements, soit qu'on vienne en aide aux familles indigentes qui se privent du travail de leurs enfants afin de les envoyer à l'école.

Cette caisse est administrée par un comité de cinq membres au moins, élus pour trois ans, par les membres sociétaires, à la majorité absolue des suffrages. Le Maire préside de droit. (1)

Voilà donc, si je ne me trompe, un moyen légal d'ou-

(1) Une circulaire récente de M. le Ministre de l'Instruction Publique recommande vivement la formation de ces comités, même privés.

vrir toutes grandes devant vous les portes de nos écoles publiques ; car, pour récompenser, il faut pouvoir discerner le mérite, et on ne le peut qu'en examinant les enfants.

J'ajoute que, dans la pensée de la loi, les écoles de filles doivent être confiées aux Dames, et qu'il serait bon qu'à Roubaix la Commission fût composée d'une vingtaine de personnes.

Deux d'entre-elles, se rendraient, par exemple, une fois chaque trimestre, entre 11 heures et midi, dans chacune de nos écoles publiques ; les parents seraient prévenus et l'examen aurait lieu en leur présence ; on pourrait le limiter à la première classe, pour chaque école et consacrer la séance à examiner les élèves non sur l'ensemble, mais sur telle ou telle partie du programme.

Ceux qui se distingueraient dans ces examens seraient récompensés à la distribution des prix du mois d'Août suivant, et, autant que possible, placés par les soins de la commission, afin que la classe élevée recueillît, en reconnaissance de la part des familles, le bénéfice de son dévouement à leurs intérêts.

Je ne dois pas omettre un détail qui a sa valeur, c'est que le percepteur est tenu à faire gratuitement le service de la caisse des écoles.

D'un autre côté, Messieurs, il a été institué des certificats d'études primaires pour les enfants qui suivent nos écoles ou nos cours d'adultes. L'examen doit être fait par l'instituteur, en présence du Maire et du Curé, ou de leurs délégués. On a voulu par là élever le niveau général des études, et retenir plus longtemps les enfants dans les classes : point important sous le rapport moral même,

car je remarque tous les jours que les jeunes gens que j'ai pu conserver jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, et nourrir de pensées plus élevées et partant plus solides, se conduisent en général bien ; ou descendent moins bas, dans leurs écarts, que leurs condisciples échappés plus jeunes des bancs de l'école.

Enfin, j'ai dit, Messieurs, que les parents, même mauvais, étaient plutôt ignorants que coupables ; mais les parents de bonne volonté ne connaissent guère mieux la science pédagogique :

Ne vous semble-t-il pas qu'il y ait là quelque chose à faire ? Peut-être serait-il possible, aujourd'hui que les conférences publiques sont encouragées, d'en organiser dans nos écoles ; peut-être aussi conviendrait-il, et c'est un privilége que je réclame pour la société d'Émulation, de publier, sur la manière d'élever les enfants, de petits opuscules qu'on distribuerait gratuitement dans les familles ouvrières.

Une publication trimestrielle serait-elle impossible ?

On pourrait y relater les faits, honorables pour les ouvriers, qui se seraient produits dans le trimestre ; quelques anecdotes plaisantes ; quelques faits de l'histoire locale ; on y glisserait quelques causeries sur l'éducation, et si je ne me trompe ce *petit Roubaisien* là, pourrait faire quelque bien.

J'ai fini, Messieurs, et il me semble voir un sourire glisser furtivement sur vos lèvres ; peut-être, pensez-vous à la montagne en travail du fabuliste, et vous trouvez sans doute que les moyens que j'indique ne tiennent pas ce que semblait promettre un début quelque peu so-

lennel ; mais, outre que je ne pouvais proposer que des moyens possibles, et partant légaux, je crois, Messieurs, à l'efficacité réelle de ceux que je viens de vous exposer.

N'oublions pas, en effet, que quiconque dispose de l'éducation dispose de l'avenir ? et si l'autorité de Leibnitz ne vous suffit pas, écoutez les coryphées de la Révolution revendiquer pour eux seuls la direction de la jeunesse ? Est-ce que nous serions moins clairvoyants qu'eux ? Non, Messieurs, et j'ai la confiance que, quand le Gouvernement réclame votre aide, parce que l'éducation qui intéresse tout le monde doit être l'œuvre de tout le monde, parce qu'il sent que ce n'est pas trop de l'union de toutes les forces vitales et pures de la société pour amender le présent et assurer l'avenir, parce qu'il faut à tout prix, gagner à force de bienfaits, le cœur des masses que d'autres s'efforcent de capter à force de promesses et de calomnies également perfides ; j'ai la confiance, dis-je, que vous voudrez vous occuper de plus en plus de nos écoles publique, que vous voudrez commencer par là à vous occuper vous-mêmes d'affaires qui sont réellement les vôtres, et que, quand vous payez largement et avec raison, les hommes qui vérifient vos huiles et vos couleurs, vos laines et vos cotons, vous ne trouverez pas moins urgent de ne pas laisser falsifier les intelligences et les cœurs d'hommes qui sont nos frères, les compagnons obligés de nos labeurs, et qui semblent avoir quelque droit de participer, autrement que par un salaire plus ou moins élevé, à cette prospérité dont ils seront toujours les premiers instruments.

Oui, Messieurs, je le répète en terminant, j'ai foi dans

l'excellence des moyens que j'indique. Ce peut n'être à vos yeux, passez-moi cette hardiesse, qu'une goutte d'eau, mais la goutte d'eau finit par creuser la pierre plus dure assurément que le cœur de l'ouvrier; ce peut n'être qu'un grain de sable, mais ce grain de sable, tout imperceptible qu'il est, arrête pourtant les fureurs de l'Océan et brise l'orgueil de ses flots.

Je m'arrête, Messieurs, sur cette dernière pensée que je livre à vos méditations.

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation de Roubaix

Bureau de 1869 :

Président, ... MM. LEURIDAN.
Vice-Président, . . » BONNIER.
Secrétaire, . . . » LEGRAND.
Bibliothécaire-Archiviste, » DELEPORTE.
Trésorier, . . . » FAIDHERBE.

Bureau pour 1870 :

Président, . . . MM. BONNIER.
Vice-Président, . . » LEURIDAN.
Secrétaire, . . . » LEGRAND.
Bibliothécaire-Archiviste, » DELEPORTE.
Trésorier, . . . » FAIDHERBE.

Membres honoraires de droit :

Le Maire de la ville de Roubaix;
Les Doyens & Curés des Paroisses;
Le Chef de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires;
Le Président de la Chambre consultative des Arts & Manufactures.

Membre honoraire élu :

Monseigneur DUBAR, évêque de Canathe, vicaire apostolique du Tcheli sud-est, Chine, 12 Août 1869.

Membres titulaires :

1. MM. LEURIDAN (Théodore), chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, Archiviste-Bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture & des Arts de Lille & de la Commission historique du Nord.
2. FAIDHERBE (Alexandre), officier d'Académie, Instituteur communal.

3. MM. **Bonnier** (**Désiré**), officier d'Académie, Juge de Paix, membre de la Chambre Consultative d'Agriculture de l'Arondissement, & du Comice agricole de Lille.
4. **Motte-Motte** (**Pierre**), Président du Tribunal de Commerce de Roubaix & de la Délégation cantonale de l'instruction primaire, Vice-Président de la Chambre syndicale.
5. **Toulemonde-Nollet** (**Henri**), membre du Conseil municipal & de la Chambre Consultative des Arts & Manufactures.
6. **Dubar-Ferrier** (**Henri**), industriel, membre du Conseil municipal.
7. **Brun-Lavainne**, secrétaire de la Mairie, membre de la Commission historique du Nord.
8. **Liagre** (**Édouard**), docteur en Médecine.
9. **Legrand** (**Louis**), industriel.
10. **Vassart** (**l'abbé Henri**), professeur de Sciences à l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires.
11. **Grimonprez** (**Eugène**), industriel, membre de la Chambre syndicale.
12. **Faidherbe** (**Aristide**), instituteur adjoint.
13. **Scrépel-Chrétien** (**Louis**), industriel.
14. **Motte-Bossut** (**Louis**), ✻ industriel, Président de la Chambre syndicale.
15. **Deleporte-Bayart**, membre du Comice agricole de Lille.
16. **Ernoult-Delattre** (**François**), industriel, membre de la Chambre syndicale, 12 Juillet 1869.
17. **Beaucarne-Leroux**, ✻ Maire de Croix, Président du Comice agricole de Lille, 12 Juillet 1869.
18. **Eeckman** (**Louis**), négociant, membre du Conseil Municipal & de la Chambre Consultative, 12 Août 1869.
19. **Bossut** (**Jean-Baptiste**), négociant, 12 Août 1869.
20. **Bossut** (**Henri**), négociant, Juge au Tribunal de Commerce, membre de la Chambre syndicale, 12 Août 1869.
21. **Delattre** (**Carlos**), industriel, ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Chambre syndicale, 12 Août 1869.

22. LAUMONIER (Emmanuel), employé de commerce. 16 Septembre 1869.
23. VERNIER-BLANQUART (Achille), directeur de la Caisse commerciale, Juge au Tribunal de Commerce, 16 Septembre 1869.
24. FERRIER (Édouard), industriel, membre de la Chambre syndicale, 8 Novembre 1869.
25. BULTEAU-LENGLET (Alexandre), industriel, Juge au Tribunal de Commerce, membre de la Chambre syndicale, 22 Novembre 1869.
26. PAQUET (Félix), ✠ docteur en Médecine. 12 Mars 1870.

Membres associés libres :

1. MM. WIBAUX-PARENT (Henri), industriel.
2. DURIEZ-DECOURCELLE, industriel.
3. WATINE (Louis), Vice-Président du Conseil des Prud'hommes.
4. PARENT (Pierre), membre du Conseil municipal.
5. LEFEBVRE (Jean), Conseiller d'Arrondissement.
6. SCRÉPEL PÈRE (Louis), propriétaire.
7. PIAT (Alexandre), numismate.
8. DELAOUTRE (Alexandre), membre du Conseil municipal.
9. DUTHOIT (François), Adjoint.
10. DELEDALLE (Achille), industriel.
11. TOULEMONDE-DAZIN (Jules), membre de la Chambre syndicale.
12. TOULEMONDE-PARENT (Louis), industriel.
13. DEREGNAUCOURT (Ferdinand), architecte.
14. BRULOIS, Maire de Wasquehal.
15. FLORIN (Léopold), industriel.

Membres correspondants :

1. MM. ROUSSEL-DEFONTAINE, ✠ Maire de Tourcoing, 10 Mai 1869.
2. DECOTTIGNIES (Henri), Adjoint au Maire de Lannoy, 10 Mai 1869.
3. JODEAU, professeur de Physique & de Chimie à Tourcoing, 12 Juillet 1869.
4. ROGIER (Arnould), professeur au Collége ecclésiastique de Chauny, 11 Octobre 1869.
5. PRUVOST (le R. P. Alexandre), à Arlon, 11 Octobre 1869.
6. BLANQUART-ÉVRARD, ✠ à Lille, 13 Décembre 1869.

V. Beghin, rue du Curé, 16.

RAPPORT

sur l'extension à donner

A L'ÉTUDE DU DESSIN

A ROUBAIX,

par M. Alexandre FAIDHERBE, Membre titulaire.

« MESSIEURS,

Vous n'attendez sans doute pas que je débute par des considérations sur l'esthétique de l'art en général, ni que je vous le montre comme l'ensemble des plus gracieuses et des plus sublimes conceptions de l'esprit humain, comme l'épanouissement naturel de civilisations qu'il a seul le privilége d'immortaliser : une telle tâche dépasserait mes forces. Aussi me bornerai-je à exposer, aussi succinctement que je le pourrai, le fruit de mes lectures et des observations que j'ai faites ou entendu faire sur le sujet qui nous occupe, aux expositions de Paris et de Lille.

Parmi ces observations, les unes ont trait à l'utilité du dessin, les autres à l'organisation des cours. Mon travail se trouve donc tout naturellement divisé en deux parties.

Parlons d'abord de l'utilité du dessin.

Quand on entre dans une église, si pauvre, si étrangère à l'architecture qu'elle soit, on y trouve des tableaux et des statues ; ce ne sont point des chefs-d'œuvre peut-être ; peut-être dénotent-ils en plus d'un endroit un pinceau malhabile, une palette veuve de goût ou un ciseau inexpérimenté : ils sont là cependant, exposés à la vue des fidèles. Pourquoi donc ? C'est que l'Église a toujours cru que si le spectacle de l'univers élève naturellement les pensées de l'homme vers son Créateur, la vue d'une croix, d'une couronne d'épines, peut aussi faire pénétrer le remords dans l'âme du coupable ou la résignation dans celle que révoltent les souffrances ou les injustices, si communes dans le chemin de la vie. Qui ne sait que l'enfant puise, devant le crucifix que lui montre sa mère, les premiers et les plus indestructibles germes de la foi ? Et plus d'un jeune homme, obsédé par des pensées coupables, ne s'est-il pas arrêté sur le bord de l'abîme, à la simple vue du portrait d'un père aimé et respecté ? « Pensez aussi, dit M. Dufresne, à la jeune fille qui se trouve pauvre et seule dans Paris ! Ah ! elle est parfois bien malheureuse, car à côté de la charité qui la soutient, il y a quelquefois aussi le vice qui la poursuit. Eh bien ! que faut-il pour la sauver ? Souvent bien peu de chose !... Une image, celle de sa mère, ou celle de cette vierge, fille du peuple comme elle, sainte, pauvre et pure, et l'égide des malheureux. » (*a*)

Influence religieuse, influence morale : voilà ce que l'Église, qui a l'intuition divine de ce qui est véritablement

(*a*) Conférence de la Sorbonne. Septembre 1867.

beau et utile, a vu dans le dessin, dans la peinture, dans la statuaire, et voilà pourquoi elle a conservé le culte des images, et souffert, pour le défendre, une longue et sanglante persécution. (*b*)

Et voyez comme les progrès modernes, dont nous sommes si fiers, se chargent de la justifier. On sait avec quel orgueil les patriciens de Rome faisaient porter devant eux, dans les solennités publiques, les images de leurs aïeux; et plus près de nous, surtout depuis la Renaissance, bien des familles nobles ne conservaient pas moins précieusement les portraits de leurs ancêtres. Mais c'était un luxe princier. Aujourd'hui, grâce à la photographie, il n'est pauvre au monde qui ne tienne à se procurer le portrait de ceux qu'il aime, et ne se réjouisse de pouvoir contempler leurs traits, lorsqu'il s'en éloigne dans le temps ou dans l'espace : plus heureux en cela que la veuve d'Hector, réduite, pour tromper sa douleur, à donner à l'humble ruisseau de son jardin, le nom du fleuve de la patrie absente.

Mais descendons un peu des hauteurs où nous avons dû tout d'abord transporter notre sujet, et n'envisageons, si vous le voulez, le dessin que comme un art d'agrément. En est-il un plus propre à charmer nos ennuis? Un plus capable de retenir le jeune homme dans sa chambre et d'en dissimuler la solitude? A la campagne, tout s'embellit, tout s'anime, tout parle pour le dessinateur : la verdure et les fleurs, les bois, les prés, les moissons, les troupeaux ont un langage qu'il comprend, des beautés qui le ravissent; il s'arrête à contempler avec délice les

(*b*) Celle des Iconoclastes.

montagnes ou les arbres qui frangent au loin l'horizon, le nuage léger qui s'égare dans les plaines du ciel, ou celui qui s'endort mollement au milieu des splendeurs de l'aurore ou du crépuscule, ou le rayon de soleil qui glisse en souriant à travers les nuages et vient tracer à ses pieds de fugitifs sillons de lumière, image fidèle de ceux que le bonheur se plaît quelquefois à tracer dans la vie des mortels.

Avec quel soin il fixe sur le papier ces mobiles aspects ! avec quelle satisfaction il reverra plus tard ces simples ébauches ! Et c'est ainsi que le dessin devient la source féconde d'une des plus pures jouissances de l'esprit, en même temps qu'un des exercices les plus salutaires du corps.

Et l'histoire, Messieurs, que ne doit-elle pas au dessin ? Comme la littérature, la peinture, la statuaire, l'architecture d'un peuple nous révèlent ses costumes, son âge, ses mœurs, ses vertus et ses vices. Les fouilles de l'Égypte et de l'Assyrie ont bouleversé l'histoire connue des empires d'Assur et de Ménès, comme les rares sculptures trouvées dans les catacombes de Rome attestent l'antiquité des croyances de l'Église.

Ce que je dis de l'histoire, Messieurs, je le dirai de la science. Qui ne sait l'impuissance des descriptions à faire saisir le mécanisme de la plus simple machine ? Un auteur de beaucoup d'esprit raconte, dans un voyage fantastique, qu'il est allé dans un pays où les habitants sont tous munis d'un objet qu'il décrit minutieusement. Vous tournez la page et vous lisez que cet objet s'appelle un parapluie ! Vous ne l'aviez pas deviné. Que serait-ce d'une machine ?

Un bon croquis en dira certainement plus que de longues pages, et sera la seule définition claire, précise et intelligible en toute langue.

Mais allons plus loin, Messieurs; examinons la valeur du dessin au point de vue de l'argent. C'est un argument qui a toujours eu sa valeur. Prenez deux pièces d'étoffe de même qualité, mais de nuances ou de dessins différents, et dites pourquoi l'on se dispute l'une tandis qu'on laisse l'autre dormir respectueusement sur vos rayons.

« Voici, dit encore M. Dufresne, une feuille de papier, une toile, quel en serait le prix? Eh bien! que sur cette feuille de papier, sur cette toile, un artiste trace sa pensée et la signe, et immédiatement la valeur de cette feuille de papier, de cette toile, devient considérable... Que l'on trouve un portrait signé du nom de Raphaël ou de Rubens, c'est une fortune : portez-le à quelque marchand juif, et vous verrez qu'il escomptera la signature du génie comme celle des princes de la finance (*c*). »

Dans les arts comme dans l'industrie, la réputation est une fortune, aussi bien pour les cités que pour les individus.

« Raphaël naît à Urbino. Urbino! Qui songeait à cette petite ville avant Raphaël? Eh bien! aujourd'hui que l'on trouve une faïence d'Urbino, qu'elle porte cette date : 1500; et elle aura la valeur d'un vase d'argent, car elle vient du pays de Raphaël et est inspirée par le goût de son époque. L'artiste a donc fait la fortune en même temps que la gloire de sa ville natale (*d*). »

Sans doute, Messieurs, les Raphaëls ne sont pas communs; mais l'essentiel, aujourd'hui surtout que les dis-

(*c*) Conférence de la Sorbonne.
(*d*) Id. Idem.

stances ont disparu, est de conserver le sceptre du goût. C'est à ce titre seul que sont recherchés du monde entier, les soieries de Lyon, les tapis des Gobelins, les objets d'art de Paris. Mais ne comptons pas trop sur la fécondité du génie français, pour perpétuer ces générations d'artistes qui font notre gloire en même temps que notre fortune : les meilleures terres ont besoin de culture, et si nous n'organisons de bonnes écoles de dessin, nous avons tout à craindre des efforts que font aujourd'hui, pour nous égaler, avec la ténacité qui leur est propre, l'Allemagne et l'Angleterre. Qui n'a admiré, à l'exposition universelle, les dessins d'architecture, de mécanique et d'ornement envoyés par les écoles de Vienne, les dessins de tous genres envoyés par celles de Nuremberg, voire même de Copenhague?

Mais parlons de l'Angleterre.

« La supériorité du goût français fut reconnue à l'exposition universelle de 1851 par tous les hommes éclairés de l'Angleterre qui, bravant l'impopularité, eurent le courage de proclamer hautement la vérité et de dire au pays tout entier; les produits anglais n'égalent pas pour le goût les produits français. Il faut se mettre sérieusement à l'œuvre : le vrai patriotisme ne consiste pas à nier obstinément une infériorité évidente, mais à en rechercher la cause, à lutter énergiquement pour la faire disparaître.

« Pour atteindre le résultat proposé, il fallait opérer une révolution complète dans le goût national même, faire comprendre à tout un peuple d'industriels et de marchands, habitués aux idées positives, que le beau peut avoir une valeur commerciale, même en industrie. La

tâche était ardue, mais l'importance du résultat à obtenir sembla telle, que le gouvernement anglais lui-même, abandonnant sa réserve habituelle en matière de centralisation, entreprit d'organiser et de diriger l'instruction artistique du pays. A cet effet, il institua dès 1853, l'*art department*, auquel cette haute mission fut confiée. Sous son impulsion, des expositions de chefs-d'œuvre, de modèles, de reproductions, de moulages, de photographies furent ouvertes de toutes parts. Enfin, il créa à South-Kensington, une véritable école normale destinée à former, non précisément des artistes, mais des professeurs d'art industriel pour les nombreuses écoles d'art, *schools of art*, dont il encouragea la formation dans toutes les communes importantes. Ces communes reçoivent l'assistance de l'*art department*, à certaines conditions, en tête desquelles figure l'engagement de faire enseigner le dessin à 500 élèves pauvres, et aux moniteurs des écoles publiques. Il existe aujourd'hui plus de 150,000 élèves (*e*) !

« L'école normale de South-Kensington, véritable pépinière de professeurs, est gratuitement ouverte aux candidats des deux sexes, après un examen sur des connaissances générales : orthographe, histoire, éléments d'arithmétique, de géométrie et de dessin. L'enseignement donné a six degrés :

1° Dessin élémentaire;
2° Peinture et principes élémentaires de l'ornement;
3° Dessin et peinture de la figure ;
4° Modelage de l'ornement ;
5° Modelage de la figure ;
6° Instruction technique ;

(*e*) Le relevé donne pour 1868, 211,000 élèves.

« A chacun de ces degrés correspond un certificat, auquel est attaché un revenu annuel de 250 fr., assuré par l'État, et qui est délivré, après examen, à la sortie de l'école normale, au professeur qui va, dans une école d'art, répandre l'enseignement sérieux qu'il a puisé à South-Kensington. Le professeur peut cumuler la rente de cinq certificats ; il a donc, en dehors du traitement que lui fait la commune, 1,250 francs de rente.

« L'*art department* n'a rien négligé pour assurer le succès de son œuvre ; il a mieux compris qu'ailleurs l'importance du choix des modèles. Dans un enseignement où les sens jouent un si grand rôle, il est essentiel de multiplier les bonnes impressions, et de livrer l'œil, même en dehors des exercices, à cette influence continue et presque inconsciente des belles formes qui contribue puissamment à l'éducation de l'artiste. On a donc réuni, à l'école normale de South-Kensington, une immense collection de plâtres, moulés sur les meilleurs ouvrages de l'antiquité, de motifs d'architecture les plus beaux de tous les pays et de toutes les époques, de tableaux des plus grands maîtres, de gravures les plus remarquables, une riche bibliothèque de livres traitant des arts et un musée industriel.

« Les écoles d'art ont également toutes leur musée et leur bibliothèque. Enfin, pour initier le grand nombre, pour répandre partout le sentiment de l'art, tous les chefs-d'œuvre contenus dans les musées sont reproduits par la photographie, et les épreuves à bas prix sont vendues en quantités considérables. (*f*)

(*f*) Compte-rendu de la Société de St.-Quentin, 1867.

Messieurs, l'exposition de 1867 a montré les progrès réalisés par l'Angleterre, au point de vue du goût, et le nouveau danger qui menace notre industrie, si elle continue de s'endormir sur ses lauriers.

J'arrive à la seconde partie de mon travail. On nous a souvent reproché de nous être laissé enlever, par les étrangers, l'honneur et le profit de nos inventions et de nos découvertes. Ainsi, dit-on, Fulton, qui perfectionna le bateau à vapeur, récemment inventé par Jouffroy, passa chez nous pour un rêveur, et s'en alla porter aux Américains, qui l'accueillirent avec enthousiasme, cette invention qui lui valut promptement une fortune colossale ; ainsi Nicolas Leblanc, ruiné par la liberté révolutionnaire, vit ses demandes d'indemnité repoussées par le premier empire et se tua de désespoir; ainsi Lebon qui le premier, imagina l'éclairage au gaz, mourut de misère à Rouen. Mais l'aveuglement et l'ingratitude des peuples sont plus anciens que le nom de la France, et il est à remarquer que la plupart de ceux qui ont révélé aux hommes quelque grande vérité, de l'ordre physique comme de l'ordre moral, ont été persécutés ou mis à mort : sans parler de la grande victime du Calvaire, ni d'Isaïe scié en deux, ni de Daniel dans la fosse aux lions, ni des millions de martyrs chrétiens, Homère fut réduit à mendier, Pythagore fut brûlé vif, Socrate but la ciguë, Archimède périt d'un coup d'épée et Lavoisier fut guillotiné !

Mais écartons ces pénibles souvenirs, et rappelons que notre ville s'est honorée en accordant, sur le trésor public, une pension à M. Degrendel qui a introduit parmi nous la filature de laine ; qu'elle a comme l'intuition des hommes

et des choses utiles, et que, tout en se gardant de l'engouement qui est un danger, elle ne refuse guère d'examiner les innovations qui ont au moins une apparence sérieuse. Cette considération me fait espérer qu'on ne dédaignera pas non plus de lire ces lignes, à coup sûr totalement désintéressées, et peut-être sortiront-elles transformées des méditations des hommes pratiques et engageront-elles à réformer et à compléter l'organisation actuelle de nos écoles académiques.

S'il est vrai, en effet, comme nous l'entendons répéter chaque jour, que notre fabrique ne peut lutter contre celle de l'Angleterre pour les articles de grande consommation, il faut, ou qu'elle abandonne la partie, ou qu'elle tente d'obliger la mode, inconstante ou capricieuse, à s'arrêter quelquefois devant la pureté et l'harmonie de nos dessins et de nos couleurs. Et pour cela, Messieurs, il ne faut pas seulement des dessinateurs habiles, mais il faut surtout élever le niveau général du goût, aussi bien celui du consommateur que celui du fabricant, aussi bien celui de la campagne que celui de la ville. Les admirateurs des images d'Épinal feraient peu de cas des meilleurs tapis des Gobelins et des plus gracieuses conceptions de nos artistes.

Sans doute, Messieurs, il n'appartient pas à notre ville de faire l'éducation artistique de la France entière ; mais Paris nous a donné l'exemple, suivons-le ; les villages nous imiteront, et les hameaux imiteront les villages.

Provoquons, encourageons, organisons donc l'enseignement du dessin dans toutes nos écoles publiques de garçons ou de filles ; grands ou petits, que tous les élèves des-

sinent; que des programmes nettement définis guident les professeurs ; que les cours soient régulièrement visités par une commission spéciale ; que les élèves qui manifesteront de l'aptitude pour le dessin soient envoyés aux écoles académiques : qui sait si parmi ces milliers d'enfants que les pensums ne peuvent toujours empêcher de dessiner, il ne se trouve pas des génies qui pourraient faire un jour la fortune de Roubaix et qui n'attendent pour se révéler que le contact du beau?

« Ainsi, pour montrer un exemple remarquable de l'utilité de ces premières leçons de dessin données indistinctement à tous les enfants des écoles, les Frères des écoles chrétiennes de Bretagne recueillirent, au milieu de la poussière des grandes routes, un enfant qu'ils ont instruit. Cet enfant s'appelle aujourd'hui Hamon, le peintre de la grâce et de la distinction, qui fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, après avoir été une des gloires de la manufacture de Sèvres. Sans la classe des Frères des écoles chrétiennes, il n'eût probablement jamais touché un pinceau de sa vie.

« D'un autre côté, voici Giotto, pauvre petit pâtre abandonné dans la campagne de Florence, où il est seul en présence de l'immensité. Cimabué passe et voit cet enfant, qui, avec un caillou plus dur, entaille un caillou moins dur. Il reconnaît chez l'enfant la vocation, l'emmène avec lui, et le petit pâtre devient un jour chef d'école. Son talent rayonna pendant le XV^e^ siècle sur le monde entier... Et Donatello? Il voit un jour un bas-relief grec; c'est un art nouveau pour lui ; on ne connaissait guère alors que l'art romain ; l'art grec avait été détruit par les

barbares qui brisèrent tout, peuples et chefs-d'œuvre. Donatello s'inspire de cet art et la Renaissance commence... (H. Dufresne).

J'ai parlé de l'éducation du goût, au point de vue surtout de la fabrique de Roubaix, point de vue qui prime ici tous les autres; mais on me permettra cependant de faire observer que notre ville n'a pas moins que d'autres besoin d'habiles ouvriers charpentiers, menuisiers, ébénistes, tailleurs de pierres, serruriers, modeleurs, décorateurs, commis d'architectes. Or, dit Cellini dans ses mémoires, on ne saurait, sans notions saines et justes du vrai et du beau dans l'art, être architecte ni même ouvrier habile, capable de faire des vases et des meubles. Si l'on n'a pas de bonne heure acquis quelque connaissance du dessin, si on ne sait pas reproduire les justes proportions de la figure humaine, il prétend qu'on restera toute sa vie incapable de rien faire qui soit en proportion avec l'homme lui-même, auquel tout se rapporte (H. DUFRESNE).

Ce qui est incontesté, c'est que le goût s'épure au contact du goût, comme l'esprit s'aiguise au contact de l'esprit.

Mais qu'est-ce que le goût? Messieurs. C'est l'harmonie, l'ensemble de toutes les parties dans un rapport heureux. L'art du dessin ne consiste donc pas dans un coup de crayon plus ou moins correct, dans une copie servile et réaliste de la nature. La photographie n'est pas l'art, non plus que le moulage; ce sont d'admirables moyens de rendre les détails, mais qui révèlent tout de suite l'absence de cette pensée, de cette conception que l'âme humaine peut seule donner. »

Il faut donc émouvoir l'âme et y imprimer fortement le goût du beau. Voici à mon sens les moyens d'y arriver.

La nature nous offre la plus belle, la plus variée et la moins coûteuse de toutes les collections de modèles. Il faut donc la faire étudier aux enfants ; il faut leur montrer le ciel bleu ; les nuages gracieux ou fantastiques, frangés d'or, ou d'argent, ou de pourpre ; les couleurs tantôt si douces, tantôt si éblouissantes de l'aurore et du crépuscule ; les aspects riants ou singuliers ; les sites pittoresques, quand il s'en trouve dans les environs ; les arbres couronnés de fleurs ; les prairies diaprées ; il faut surtout leur faire remarquer l'infinie variété des feuilles et des fleurs, et les nuances qui les distinguent les unes des autres et se modifient, dans la même plante, du printemps à l'été, de l'été à l'automne. Tout cela peut et doit se faire dans les champs et dans les jardins, quand les écoles sont assez heureuses pour en posséder. Des squares où l'on cultiverait la plus grande variété de fleurs possible ne seraient donc pas seulement un ornement pour la cité ; ils contribueraient puissamment à développer le goût du beau dans la population tout entière. A l'école, il conviendrait de faire apprendre par cœur aux enfants quelques descriptions des beautés de la nature. Peut-être va-t-on crier à l'utopie ; mais une telle accusation ne saurait m'effrayer. Ce que je propose, il y a vingt ans que je le fais, et j'affirme que j'ai presque toujours réussi à communiquer à mes élèves cet amour de la belle nature que j'ai puisé dans la solitude de mes jeunes années.

Enfin, Messieurs, il faudrait tapisser les murailles des

classes d'excellents modèles, afin que les enfants les aient de bonne heure et constamment sous les yeux. Pour bien parler une langue, il faut l'apprendre dès sa jeunesse ; essayons donc de faire bégayer à nos enfants la langue du beau, je dirais volontiers, avec les premiers accents de la langue maternelle.

L'exposition universelle a démontré, d'une manière frappante, combien le sentiment de l'art est modifié par les objets qui sont constamment sous les yeux.

La ville de Nancy, par exemple, avait envoyé au Ministère, des paysages, des figures, des ornements, des fleurs, exécutés par différentes écoles ; malgré la variété d'enseignements et d'élèves, tous les travaux avaient un caractère uuique de grandeur... Nous aurions reconnu un dessin de Nancy entre mille. Les dessins des écoles de la Suisse ne traduisent pas moins fidèlement l'influence qu'exerce sur les jeunes imaginations, la vue de ces cimes alpestres si pittoresques et si variées.

Mais s'il ne nous est pas possible de jeter, sur nos têtes, le ciel de Rome ou d'Athènes, et, autour de nous, des rochers et des bois, ni de rebâtir la ville pour servir de modèle de dessin, rien ne nous empêche, encore une fois, de multiplier les squares, d'y varier le feuillage et les fleurs, de propager la vente de belles photographies et de belles gravures.

Vous savez déjà ce qu'a fait l'Angleterre : laissez-moi vous dire un mot de ce qu'a fait Paris.

Il y a quelques années, Paris n'avait, comme nous, « que des modèles en nombre insuffisant, en général fort médiocres, des professeurs en petit nombre « enfin des classes restreintes et mal éclairées. Il fallait avant tout

des modèles : on épura sévèrement ceux qui se trouvaient dans le commerce ; on rechercha les études d'après nature couronnées aux concours de l'école des Beaux-Arts ; on demanda aux pensionnaires de Rome, un certain nombre de dessins, d'après nature ou d'après les maîtres italiens ; on fit enfin exécuter des lithographies qui devaient indiquer aux marchands d'estampes la voie où l'on voulait entrer. Quant au professorat, la tâche était plus difficile encore. On fit appel à des artistes de valeur qui s'estimèrent heureux d'aller, en professant quelques heures par jour, se délasser d'autres fatigues. Puis, au lieu de choisir des professeurs, des maîtresses de dessin parmi des candidats sans garantie et sur des renseignements qui peuvent égarer ; on établit des diplômes qui, en élevant le niveau des études par l'émulation, présentaient l'avantage de révéler des capacités et des vocations inconnues pour l'enseignement. Ces diplômes offrent aujourd'hui des listes de capacité ouvertes aux appels de la province et de l'étranger. »

Qu'il me soit permis d'espérer que Roubaix ne tardera pas à y avoir recours : on ne voudra pas laisser à M. Letombe 94 élèves !

Mais il importerait, en ce cas, de séparer absolument les cours. A M. Mils, la peinture, la bosse et l'ornement, d'après le plâtre ; à M. Letombe, le dessin de fabrique, les grandes têtes, les académies et la copie d'ornement ; au nouvel arrivant les autres. Tous les six mois, un examen sérieux des travaux exécutés pendant le semestre, permettrait à la commission de procéder à un classement rationnel des élèves. En dehors de ces deux époques, il conviendrait d'interdire absolument tout changement de classe.

« La commission municipale de la ville de Paris a voulu que les concours établis entre les élèves de ses écoles fussent l'objet d'une double récompense, et pour les enfants qui les avaient obtenues, et pour les professeurs qui avaient amené leurs succès ; de telle sorte que les appointements fixes des artistes fussent augmentés en proportion du nombre de récompenses obtenues par les jeunes lauréats,

Cette mesure ne peut manquer d'être féconde en bons résultats : Les artistes, plus encore que les fabricants, ont besoin de réputation et supportent volontiers les applaudissements du public : C'est pour eux qu'il faut des concours et des expositions, une foule qui les voie, qui les juge, qui les critique même : oui, mieux vaut encore la critique que l'oubli, car l'oubli, c'est la mort. Tout appauvrie qu'elle est, notre ville ne craint pas d'entrer dans cette voie, et nous l'en félicitons ; mais, en province, chaque ville isolée est souvent impuissante, il faut que les cités voisines s'associent ; qu'un concours annuel s'ouvre entre les écoles académiques du Nord ; nous aurons alors, pour nos élèves et pour nos professeurs, les mêmes motifs d'émulation que les écoles de Paris. L'exposition générale aurait lieu, à tour de rôle, dans chacune des villes qui prendraient part au concours. Le Conseil général du Nord, toujours prêt à encourager les arts, ne refuserait certainement pas de fonder quelques prix ; et nul doute que bien des personnes tiendraient à honneur de contribuer au succès d'une œuvre si éminemment française.

En attendant la réalisation de cette pensée, mettons-nous à l'œuvre, Messieurs. Et l'argent, me dira-t-on? Si

cette raison-là pouvait arrêter parmi nous l'extension des études de dessin, il faudrait désespérer de l'avenir de Roubaix et je n'en veux pas désespérer. Comment? on trouve des bourses ouvertes pour tous les cercles et pour toutes les œuvres, et l'on n'en trouverait pas pour encourager une étude qui semble pouvoir tant aider l'industrie! Mais il ne faut que 150 souscripteurs a 25 francs, soit 3,750 francs par an. Prenez là-dessus 1200 francs pour encouragement aux professeurs; 1200 francs pour deux demi-bourses ou pour une bourse à fonder à l'école lyonnaise; il vous resterait 1350 francs pour récompenser les élèves; non en leur distribuant de pauvres petits livres on des images qui les font rire, quand ils ne les vendent pas; mais en attribuant, par exemple, à tout élève qui obtiendrait un premier prix, dans la division supérieure une prime de 50 francs. Et si, à ces encouragements, Messieurs les industriels voulaient ajouter la déclaration publique que, toutes conditions de moralité et de capacité égales, ils choisiront de préférence pour employés, les jeunes gens qui se seront distingués dans nos écoles académiques, il ne me semble pas douteux qu'avant deux ans, nous n'aurions rien à envier aux villes les mieux dotées sous le rapport artistique.

Encore un mot, Messieurs, et je termine.

Il y a vingt ans, on rencontrait bien des ouvriers qui refusaient l'instruction à leurs enfants, parce qu'ils n'avaient pas, disaient-ils, besoin de savoir lire ni écrire, pour boire, manger, dormir et travailler; bien des personnes, même haut placées, qui la redoutaient comme un germe de corruption et de révolte; le temps, ce puis-

sant orateur, a fait justice de ces préjugés, et je me plais à croire qu'il nous rendra le même service pour le dessin et les mathématiques, qu'il convaincra l'indifférent de leur utilité, et prouvera que la peinture n'est point coupable des vocations risquées ni de la détresse des artistes médiocres ou mauvais. Eh ! quelle est donc la carrière où tous réussissent ? Est-ce que tous les fabricants deviennent millionnaires ? tous les banquiers, des Rotschilds ? tous les militaires, des maréchaux de France ?

Laissons donc cette crainte irréfléchie de voir des jeunes gens se faire peintres sans avoir l'étincelle sacrée. Sans doute, nos écoles académiques tendent à nous donner de bons artisans plutôt que des artistes ; mais ne craignons rien, les artistes seront toujours rares, et vous êtes là, Messieurs, pour arrêter, sur une pente funeste, les jeunes gens qui ne présenteraient pas de sérieuses garanties d'avenir.

Je ne résiste pas à l'envie de vous rapporter à ce propos, les conseils que M. Dufresne adressait l'an dernier aux instituteurs réunis à la Sorbonne : « Oui, disait-il, c'est une belle chose que la vocation, mais il faut prendre garde au danger de la confondre avec la fausse vocation. Si vous reconnaissez ce don du ciel précieux et rare, ah ! je vous en supplie, encouragez-le. Envoyez-nous sans crainte l'enfant doué de cette vocation, et soyez en certains, nos bourses, nos cœurs, nos bras lui seront ouverts. Mais prenez garde de vous tromper, de prendre pour une vocation véritable, élevée, des dispositions très-suffisantes pour faire un excellent artiste industriel, un bon ciseleur, un habile praticien, mais non pas un artiste. Ne les con-

fondez pas, ces heureuses dispositions secondaires avec la splendeur du génie. Votre erreur serait funeste au jeune homme et à sa famille. Combien, hélas! en avons-nous vu de pauvres jeunes gens qui seraient devenus d'habiles artisans, qui ont été brisés, perdus, parce qu'on s'est trompé pour eux d'atelier et qu'on les a amenés à l'école des Beaux-Arts au lieu de les diriger vers l'industrie !

Ces conseils si sages, Messieurs, je suis heureux de constater en terminant, qu'ils ont toujours fait la règle de votre conduite.

Roubaix, 14 Décembre 1868.

A. FAIDHERBE.

AMÉLIORATION

DE LA

Condition morale & physique de la Population

Rapport de M. BONNIER, Juge-de-Paix.

MESSIEURS,

L'amélioration de la condition morale et physique de la population est une de ces questions fondamentales qui font l'objet ordinaire de vos préoccupations et de vos études.

Le réglement général de l'Exposition universelle de 1867 prescrivait la formation de Comités locaux chargés « de faire une étude particulière de l'Exposition et de » publier des rapports sur les applications qui pourraient » être faites, dans les départements, des enseignements » qu'elle aura fournis. »

Pour la simplification du travail, les 95 classes de l'Exposition ont été résumées en dix groupes et le dixième groupe comprenait « les objets spécialement exposés en » vue d'améliorer la condition morale et physique de » la population. »

Le Comité de Roubaix m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur ce dixième groupe et, malgré

l'insuffisance de mes humbles moyens, j'ai cherché à répondre à l'insistance du Comité en m'appliquant, dans une étude spéciale, à mettre en lumière les enseignements que j'avais recueillis à l'Exposition et dans mes excursions à Paris et dans les environs.

J'ai pensé, Messieurs, qu'un simple exposé de mes appréciations ne serait pas sans quelque intérêt pour notre Société d'Émulation. En soumettant mon travail à des juges compétents et éclairés comme vous l'êtes, je crois entrer dans l'esprit de notre mission moralisatrice et, si je n'obtiens pour toutes mes conclusions votre pleine approbation, j'espère au moins que mes intentions me concilieront votre bienveillance.

Cette étude se divise en quatre parties ;

La première concerne LES ÉGLISES ;

La deuxième, L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FILLES ;

La troisième, LES MAISONS D'OUVRIERS, LES JARDINS ET LA CULTURE MARAÎCHÈRE ;

La quatrième, LES SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉGLISES.

C'est avec grande raison que le programme de l'Exposition universelle a posé la moralisation des populations et l'amélioration de leur condition, comme les deux termes du même problème. Ce sont là des buts et des moyens qui se prêtent un mutuel appui et se donnent une commune garantie.

Dans le même ordre d'idées, cette courte étude est plutôt une synthèse qu'une analyse.

La morale a pour principe et pour fondement la foi religieuse. L'homme vaut par sa croyance et suivant sa croyance ; — les hommes de foi sont ou deviennent des hommes de cœur ; — serviteurs de Dieu, le Père commun des hommes, Ils accomplissent avec zèle et bonne volonté, le commandement chrétien qui prescrit le respect, le dévouement et l'obéissance, envers le Souverain et toutes les autorités instituées de Dieu ; — fidèles observateurs de la loi divine, ils étendent l'empire de cette loi et l'ordre qui en émane à tout et à tous, dans la sphère de leur action et dans la pratique de leurs devoirs envers la société, la patrie, la commune, la famille.

Ce sont là des vérités évidentes.

Or, si Paris où se sont rendus tour à tour, de tous les points du globe, les souverains et les peuples pour les

grandes assises des arts, de l'agriculture, de l'industrie et de la civilisation, peut en quelque sorte être considérée comme la capitale du monde et mérite ce titre en offrant de toutes parts aux yeux éblouis et charmés le plus complet et le plus magnifique ensemble de durables et permanentes merveilles autour de la merveilleuse Exposition universelle du Champ de Mars, les monuments de la grande ville qui ont une destination religieuse et morale ne sont pas les moins remarquables, notamment les églises, qui répondent amplement par leur grandeur et par leur nombre à la densité et à l'accroissement de la population.

A Paris, dont la population, suivant le dernier recensement, est de 1,825,274 habitants, il y a, en moyenne générale, une église pour 10,000 âmes.

Plus près de nous, la ville de Lille, dont la population est de 154,749 habitants, possède *intrà muros*, sans parler de la cathédrale de N.-D. de la Treille, actuellement en construction, douze grandes églises paroissiales ou une église pour 12,895 habitants.

A Roubaix il y a 65,091 habitants et trois églises, c'est donc en moyenne une église pour 21,697 habitants.

Voilà pour le présent. Quant à l'avenir il ne saurait manquer de faire ressortir à Roubaix, dans un temps rapproché et de jour en jour davantage, des insuffisances et des impossibilités absolues, sous le rapport du personnel et des locaux, dans le service religieux.

Les recensements officiels et quinquennaux de la population fournissent de cette vérité une preuve décisive et incontestable.

Entre toutes les villes de France de plus de 30,000 habitants, suivant le recensement de 1866, Roubaix, sous le rapport de l'accroissement absolu de la population, prend le cinquième rang et se place après Paris, Marseille, Bordeaux et Lille, — avant Toulouse, Mulhouse et Brest. — Mais Roubaix se place en tête de toutes les villes de France, en ce qui concerne l'accroissement relatif au nombre des habitants. Il est même remarquable que dans le tableau suivant comprenant huit villes principales de France, Roubaix se pose la première et Paris la dernière, avec un écart énorme.

	POPULATION EN		AUGMENTATION	
	1861	1866	Totale	Par 100 Habitants
Roubaix . . .	49,274	65,091	15,817	32.1
Mulhouse . .	45,907	58,773	12,886	28.0
Bordeaux . .	162,750	194,241	31,491	19.3
Brest	67,833	79,847	12,014	17.7
Lille	131,827	154,749	22,922	17.3
Marseille . . .	260,910	300,131	39,221	15.0
Toulouse . . .	113,229	126,936	13,707	11.1
Paris	1,696,141	1,825,274	129,133	7.6

La population de l'agglomération Lyonnaise qui était déjà en 1861 de 318,803 habitants, ne s'élève en 1866 qu'au chiffre de 323,954.

Rouen qui comptait déja une population de plus de

90,000 âmes en 1830, en avait 102,649 en 1861 et n'en conserve que 100,671 en 1866.

Si l'accroissement se continuait dans la même proportion à Roubaix, la population de notre ville de 85,985 habitants dans cinq ans, de 113,485 dans dix ans, deviendrait bientôt supérieure en nombre à celle de Lille, même sans annexions.

Pour ces populations qui se multiplient et s'accumulent dans une aussi forte et rapide progression, il faut donc nécessairement, sous peine de voir se réaliser ici cette parole de l'Écriture : *multiplicasti gentem et non magnificasti lætitiam* (1), il faut donc et d'urgence pourvoir à leurs besoins religieux et par conséquent ériger de nouvelles paroisses.

A Roubaix, disait un ecclésiastique très-judicieux, si on tient compte de l'augmentation de la population et du temps nécessaire pour l'édification, sans alléger aucunement le service paroissial dans ses conditions actuelles d'énorme surcharge, il faudrait que, dans une assez longue suite d'années, il y eût toujours une église en construction.

La maison de Dieu est autant et plus peut-être la maison des pauvres que la maison des riches. Ils y viennent les uns et les autres puiser à sa source vive cette doctrine chrétienne qui a été l'élément fondamental et constitutif des sociétés modernes, qui est la sauvegarde la plus sûre de l'ordre et de la paix entre les nations, dans l'état, dans les familles et dans les consciences, qui est l'aliment des

(1) Isaïæ IX. 3.

âmes, le flambeau des esprits, et le rayon divin qui allume dans les cœurs un foyer d'amour dont le rayonnement s'étend, de la parenté à la commune, à la patrie et à l'humanité, — qui suscite les sentiments généreux et apaise les passions mauvaises et qui seule pourrait encore, après plus de dix-huit siècles, donner une vie nouvelle, une véritable règénération aux peuples qui n'ont jamais été ou qui ont cessé d'être éclairés par sa lumière.

Les classes riches ou aisées possèdent de vastes habitations où elles ont cherché à réaliser, autant que possible, le type du beau et du grand. — Pour les classes laborieuses, la beauté et la grandeur, dans une ville industrielle comme Roubaix, ne s'offrent aux yeux, à l'esprit et au cœur que dans cette maison commune qui est la maison de Dieu.

Les populations ouvrières ont besoin de conseils, de secours, de consolations. Or, pour répandre ces bienfaits, pour promouvoir et maintenir toutes les œuvres de piété, d'assistance, de charité, quels meilleurs dispensateurs, quels patrons plus dévoués de tous ceux qui sont dans le besoin et la souffrance physique et morale, que des prêtres comme feu M. le chanoine Maes, comme les doyens, les curés, les vicaires et les ecclésiastiques de Roubaix, et quel immense service à rendre aux populations que d'augmenter le nombre de ces amis de la première et de la dernière heure !

Un des principaux moyens d'améliorer la condition de la population serait donc de suivre à Roubaix le magnifique exemple donné par la ville de Paris, de faire à l'Exposition universelle une étude du spécimen qui s'y trouve et qui est remarquable, surtout sous le rapport de l'ornementation

et du mobilier, et par conséquent de construire ici de nouvelles églises.

Les temps, objectera-t-on, sont peu favorables et la dépense sera bien forte. Oui, sans doute; mais il y a urgence, mais la crise industrielle et la stagnation commerciale ne sauraient durer toujours. Notre fabrique constituée avec tant d'habileté et de puissance, si pleine d'initiative et d'énergie, habituée à surmonter tous les obstacles et à vaincre toutes les difficultés, saura bientôt, il faut l'espérer, reprendre son activité féconde et retrouver son ancienne prospérité; — et alors il sera nécessaire que les projets aient été présentés, que les mesures préparatoires aient été prises, pour mettre immédiatement la main à cette grande œuvre.

Il faut d'ailleurs indiquer le but pour le faire atteindre.

Vous savez, mes chers confrères, que le clergé de Roubaix et l'autorité municipale étudient des projets et réunissent les moyens de construction de nouvelles églises.

Vous vous joindrez à votre président pour rendre hommage au zèle pieux et à l'heureux accord des autorités religieuses et communales.

DEUXIÈME PARTIE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Travail des Enfants & des Filles.

Je crois avoir démontré ailleurs (1) qu'après l'assistance morale et religieuse, le moyen le plus efficace d'améliorer la condition des populations est l'assistance intellectuelle ou scolaire.

La religion et l'instruction sont deux lumières dont les clartés s'augmentent par la convergence de leurs rayons.

Il faut donc aussi à Roubaix assurer et compléter le service de l'Instruction publique.

Ce service communal comprend l'instruction secondaire et l'instruction primaire.

Quant à la première branche de ce service, elle ne saurait prendre une grande place dans ce travail qui a surtout en vue les classes laborieuses. Cependant, comme il y a un rapport direct entre la moralité et la capacité des hommes dirigeants, par exemple, des administrateurs de la commune, des maîtres, des patrons ou directeurs dans les ateliers, et la condition des administrés et des ouvriers ; comme il importe qu'en toutes choses la direction soit toujours aux mains d'hommes instruits et éclairés, le vœu qu'il y ait à Roubaix un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice, c'est-à-dire formant

(1) De l'assistance publique. (Lille, typ. J. Lefort, 1867).

des bacheliers ès-lettres, ès-sciences, voire même ès-sciences spéciales, ne sort pas du cadre de cette étude.

Nos jeunes Roubaisiens entrant en troisième, en seconde ou en rhétorique dans les lycées, les collèges, les établissements d'instruction à Lille, à Douai, à Amiens, à Paris, sont ordinairement de bons et forts élèves, qui obtiennent et conservent les premières places.

Ils feraient certainement aussi bien la seconde, la rhétorique et la philosophie ici qu'ailleurs et à Roubaix comme à Tourcoing, à leur immense avantage sous le double rapport de la moralité et de l'esprit de famille, ils resteraient dans la ville natale auprès d'un père et d'une mère.

Mais, dit-on, les jeunes gens doivent se dépayser pour se former au beau langage, aux habitudes et aux formes de la bonne société.

Remarquons d'abord que tous ces avantages s'acquièrent parfaitement par les élèves qui commencent et finissent leurs études dans leur ville de naissance. La culture de l'esprit, le développement de l'intelligence avertissent l'oreille des imperfections, des dissonnances et du mauvais accent dans le langage et, quant aux habitudes et aux formes de la bonne société, convenons qu'éloignés de la maison paternelle les jeunes gens sont plus en risque de perdre qu'ils n'ont de chances de gagner sous ce rapport, et que ce n'est pas pendant les années consacrées à l'étude et à l'austère travail de la pensée que la jeunesse pourrait, sans danger pour le succès de ses études et pour sa moralité, se livrer, en-dehors du cercle de la famille et de l'intimité, à des relations avec le monde ou la société.

Ses études terminées, le jeune bachelier pourra plus sûrement et avec plus de profit fréquenter le monde, et, s'il y a lieu, aller, en France ou à l'étranger, compléter ses études commerciales et autres.

Il s'agit donc d'un simple usage dont les exigences peu justifiées s'imposent à toutes les premières familles de Roubaix. Espérons qu'elles apprécieront mieux leurs intérêts moraux et matériels et que le patriotisme local, ce fondement de l'amour de la patrie, déterminera quelques notables à donner, en laissant leurs fils achever leurs études à Roubaix, un excellent exemple qui ne saurait manquer d'être suivi.

Dans une ville de l'importance de la nôtre, il y a d'ailleurs nécessité d'offrir aux familles de la classe moyenne la faculté de faire donner sur place à un certain nombre de jeunes gens une instruction que la médiocrité de leurs ressources ne permettrait pas d'aller chercher au dehors.

Mais hâtons-nous de fixer toute notre attention sur le service important de l'instruction primaire.

La ville de Roubaix a beaucoup fait pour organiser et doter convenablement ce service; elle a dépensé pour l'instruction primaire, en

1861	51,246—00
1862	122,991—00
1863	112,819—00
1864	129,696—00
1865	180,388—00
1866	177,280—00
1867	172,518—00

La sollicitude de l'Administration Municipale, à laquelle il faut rendre hommage, ne s'est point contentée des ré-

sultats obtenus au moyen de ces dépenses considérables. On sait qu'une Commission municipale étudie avec zèle et activité des projets de constructions d'écoles et de salles d'asile.

Si on a beaucoup fait, il reste en effet beaucoup a faire.

Des enfants de 3 à 7 ans, c'est-à-dire en âge d'être admis dans les salles d'asile et au nombre de plus de 6000, plus de 3400 ne profitent pas du bénéfice de ces établissements qui apportent une aide bien précieuse aux familles ouvrières.

Cependant les asiles de la rue du midi, de Ste.-Élisabeth, de Blanche-maille et de Lommelet regorgent d'élèves.

Les enfants de 7 à 13 ans qui doivent fréquenter les écoles primaires étaient, suivant le recensement de 1866, au nombre de 7006, — 3568 garçons et 3438 filles.

Or, 266 garçons et 217 filles ou 483 enfants, dans la même année, sont restés complètement éloignés des écoles et n'ont reçu aucun enseignement. Si on ajoute à ce chiffre celui des enfants qui n'ont fait que paraître dans les écoles et qui n'en ont suivi les cours que pendant un mois ou deux, on arrive à constater qu'à Roubaix au moins huit à neuf cents enfants en âge de fréquenter les écoles primaires viennent incessamment grossir le nombre des adultes qui restent entièrement ou à-peu-près dépourvus de culture intellectuelle et d'instruction élémentaire.

A Roubaix, en résumé, des 13,000 enfants de 3 à 13 ans, il y en a plus de 4,200 qui ne fréquentent ni les salles d'asiles ni les écoles.

Cependant dans une visite des écoles faite le 10 Mai

1867 par M. le Ministre de l'Instruction publique en personne et dans laquelle, avec les membres de l'Administration et mes collègues de la Délégation cantonale, j'ai accompagné Son Excellence, il a été établi que les écoles actuelles reçoivent beaucoup plus d'élèves que le service de l'enseignement pour être effectif et l'hygiène ne le comportent.

Il est donc avéré que les écoles sont insuffisantes et en trop petit nombre.

Voyons les conséquences de cet état de choses.

Sur les 294 jeunes gens de la classe de 1865, 123 ou près de 42 pour cent ne savaient pas lire.

En 1866, il y a eu 618 mariages. Sur les 1236 mariés 398 seulement, 235 hommes et 163 femmes ont pu signer ; — 838 ou près de 68 pour cent ne savaient pas écrire leur nom.

Cependant, pour juger sainement la situation, il faut l'envisager dans sa réalité, sans assombrir ni embellir le tableau outre mesure.

Roubaix est d'hier, et pour satisfaire aux besoins résultant d'un accroissement de population sans exemple, il a fallu, en quelque sorte, y improviser instantanément des organisations et des dotations de services qui, dans toutes les autres villes, ont été l'œuvre du temps.

Les dépenses considérables faites annuellement par la ville prouvent que la municipalité, autant sinon plus qu'en aucune autre cité en France, attache une grande importance à l'instruction primaire et l'on peut dire encore ici, sous ce rapport, que le passé répond de l'avenir.

Il importe d'ailleurs de remarquer qu'une partie nota-

ble de la population de Roubaix n'est pas née et n'a pas été élevée dans cette ville, que les ouvriers flamands y viennent résider et s'y marient au grand nombre et que nos écoles sont et doivent être exclusivement françaises.

Il est bon de rappeler aussi que la gratuité est absolue dans toutes nos écoles primaires et qu'en général, autant qu'en une autre grande ville, l'instruction des élèves est satisfaisante, complète, effective et durable, surtout dans les premiers cours où la règle de l'unité de maître, de local et de travail dans une classe, est toujours observée

Toutefois la nécessité de mettre résolument et d'urgence la main à l'œuvre pour la création de nouvelles écoles et salles d'asile est généralement admise à Roubaix. — Il y a là un intérêt moral, car les hommes dont l'esprit et la raison sont éclairés par les lumières de l'instruction sont ceux dont la conduite privée est le moins reprochable ; — un intérêt matériel, car les ouvriers instruits sont évidemment les plus habiles ; — un intérêt social, car les délinquants et les criminels se recrutent surtout parmi les hommes qui n'ont reçu aucune instruction.

L'urgence est telle que, pour éviter les longs délais que nécessiteront des constructions d'écoles, je voudrais que des maisons, des fabriques vacantes pussent être achetées ou louées pour être appropriées à ce service.

Aussi bien, pour dire toute ma pensée, outre la raison d'économie fondée sur ce qu'avec la même somme à dépenser, des acquisitions, des appropriations moins couteuses que de vastes constructions, permettront d'ouvrir plus d'écoles, je suis convaincu que de grands édifices architecturaux ne sont nullement nécessaires.

L'expérience acquise par une surveillance à divers titres, pendant plus de trente ans de l'enseignement primaire me conduit à penser que trois données fondamentales doivent être observées dans les projets d'établissement et de construction d'écoles.

La première, c'est que l'enseignement primaire comporte au moins trois cours ou divisions normales ;

La deuxième, c'est que l'enseignement doit être donné par un maître, dont une salle distincte, aux élèves du même cours ;

La troisième, c'est qu'un maître ne peut réellement instruire que 50 ou 60 élèves au maximum.

La réunion, par centaines, dans de grandes salles, des enfants d'âges et de cours différents, sous la direction d'un ou de plusieurs maîtres, est évidemment une des causes principales de la stérilité de l'enseignement primaire.

« Qu'on se demande, disais-je dans mon ouvrage sur l'assistance publique, (1) ce qu'en instruction secondaire, dans nos collèges et dans nos lycées, produirait la réunion des élèves de différents cours, dans une grande salle d'étude où tout à la fois, sous la direction d'un ou de plusieurs professeurs, se feraient la récitation des leçons, la lecture, le corrigé des devoirs et les autres exercices pour les cent ou cent cinquante élèves d'une huitième, d'une septième et d'une sixième et, sans parler des cours d'arithmétique, d'histoire et de géographie, sans insister sur les impossibilités pédagogiques, on aura, sous le rapport matériel de l'ordre, de la discipline et de la faculté d'entendre, une idée imparfaite de l'état des choses dans un grand nombre d'écoles primaires. »

(1) De l'assistance publique. p. 101.

Pour l'enseignement élémentaire qui, en lui-même, par sa nature et son objet et en raison de l'ignorance et de l'inéducation des élèves, présente plus de difficultés que l'enseignement secondaire, le problème à résoudre, c'est l'institution et la rénumération d'un personnel suffisant dans les conditions qui viennent d'être indiquées.

La question des locaux n'est que secondaire, attendu que de simples pièces pouvant hygiéniquement recevoir 50 ou 60 élèves répondent au besoin de ce service.

Un des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Instruction publique, exprimait récemment la même pensée dans un discours prononcé à la Sorbonne en présence des instituteurs qui s'étaient rendus à Paris pour visiter l'exposition.

Cependant après avoir doté la commune d'un personnel enseignant et de locaux suffisants, il faut encore prendre les mesures nécessaires pour que les écoles puissent être fréquentées régulièrement et avec assiduité par la jeune population de Roubaix.

Oh ! pour cela que le projet de loi nouvelle sur le travail des enfants dans les manufactures, qui est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État, contienne cette disposition essentielle depuis si longtemps réclamée par les moralistes, par les économistes et spécialement par les vœux du Conseil-Général du Nord, à savoir que les enfants ne puissent être admis qu'à l'âge de onze à douze ans dans les ateliers, à l'immense profit de leur santé, de leur développement corporel, de leur moralité, à l'avantage aussi des patrons qui se verraient ainsi déchargés de la lourde et difficile tutelle que leur a imposée la loi de 1841

contrairement à la nature des choses, et un grand progrès sera accompli.

Ce progrès en appelle un autre.

La réunion dans les ateliers des garçons et des filles adultes sagement séparés dont l'enfance aux écoles où leur rapprochement, à raison de l'âge et du lieu, présenterait cependant moins de danger, est une cause de désordres, d'abâtardissement, de dégénérescence.

Comme l'enfant, la jeune fille et la femme doivent être les objets d'une protection spéciale et il y a lieu d'examiner sérieusement s'il ne conviendrait pas de déterminer les travaux industriels auxquels, sans mélange des sexes et sans danger pour leur complexion plus délicate, pussent vaquer les filles et les femmes.

On sait que de nos jours des établissements industriels ont été organisés sur cette base et que dans la capitale Sa Majesté l'Impératrice a daigné honorer de sa visite des ateliers dont le personnel est exclusivement composé de femmes et de filles.

A l'exposition universelle, le bâtiment consacré à l'enseignement est surmonté de deux emblêmes : l'enseignement de la mère et l'enseignement de l'instituteur. On lit sur le premier groupe : — « 1852. Je veux conquérir à la » religion, à la morale, à l'aisance cette partie encore » nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays » de foi et de croyance, connaît à peine les principes du » Christ. »

Sur le second groupe on lit cette autre parole de l'Empereur : « 1866. Depuis quelques mois 13,000 nouveaux

» cours d'adultes ont été ouverts dans les communes de » l'Empire. »

A l'entrée on remarque les bustes du Vénérable De Lasalle, fondateur des écoles chrétiennes et du suisse Pestalozzy, un des premiers organisateurs des écoles primaires.

Sur les tables et les étagères s'étalent le matériel de l'enseignement et les livres de classe : catéchismes, grammaires et géographies, le tout encadré par l'exposition des écoles professionnelles de Châlons, Mulhouse, etc., — par les méthodes d'enseignement musical de Chevé, — par des plans d'écoles primaires, d'agriculture, de commerce — et particulièrement par les travaux des élèves de la colonie pénitentiaire et de la maison paternelle de Mettray qui nous ont valu ce mot de Lord Brongham au parlement : « Mettray suffirait à l'orgueil de la France. »

Quoiqu'il en soit, l'administration municipale de Roubaix pourra, comme on le voit, trouver aussi à l'exposition universelle et à l'exposition spéciale ouverte au Ministère de l'Instruction publique, par conséquent dans les comptes-rendus généraux et particuliers, et au besoin dans la visite des écoles si nombreuses et si bien organisées à Paris, de précieux enseignements, de profitables exemples et d'utiles modèles.

TROISIÈME PARTIE.

MAISONS D'OUVRIERS, JARDINS

et Culture maraîchère.

Les ouvriers dont tous à Roubaix veulent améliorer la condition, non-seulement parce qu'ils sont des collaborateurs nécessaires avec lesquels industriels et travailleurs ont ensemble mérité et obtenu de nobles récompenses et de glorieuses médailles à l'Exposition universelle, mais parce que les patrons aiment leurs collaborateurs à tous les degrés et veulent en être aimés, — les ouvriers de Roubaix, dis-je, trouvent à l'Eglise, dans la maison de Dieu, la satisfaction, autant que l'humanité le comporte, de toutes les nobles aspirations vers le vrai, le beau, le grand, le juste, vers l'infini, ils s'y rattachent intimement à ce lien qui unit la terre au ciel (1) et qui empêche de tomber dans l'abîme.

Dans les écoles, pour me servir d'une heureuse expression de S. E. Monsieur le Ministre de l'Instruction publique « *les ouvriers font la lumière dans leur esprit* » et ils apprennent à mieux comprendre leurs intérets véritables. — Ils arrivent à reconnaître, après les déplorables évènements du 16 Mars 1867 à Roubaix, que la grève, cette arme des économistes de la rue (2), est une arme

(1) Religion, religio, religare, rattacher.

(2) Revue industrielle de Charleroy, nº du 14 Avril 1867, p. 3.

qui blesse surtout ceux qui la tiennent, que le principe de la grève est un principe négatif, le drapeau d'une lutte et d'une lutte entre l'ouvrier et le patron, entre le travail et le capital, c'est-à-dire entre deux termes corrélatifs, entre deux éléments essentiellement solidaires pour la production de la richesse et la rémunération du travail.

Pour faciliter et compléter l'œuvre d'accession au bien et d'éloignement du mal, que faut-il encore ?

Il est évident que si la fréquentation abusive des cabarets de Roubaix où il se dépense annuellement plus d'un million (1), cessait d'avoir une aussi large place dans la vie des ouvriers, qui si les heures qui ne sont pas consacrées au travail étaient passées en famille, il y aurait à la fois par l'économie réalisée, par l'augmentation du bien-être, par la cessation des excès, par un retour aux habitudes saintes et pures, une véritable amélioration de la condition physique et morale des populations.

Or, en vérité, outre la considération de nos devoirs de famille quel est l'attrait puissant qui, à Roubaix surtout, et c'est là une des plus précieuses qualités de nos concitoyens, nous retient au foyer domestique, n'est-ce pas la beauté, l'agrément, la commodité de la maison ?

Qui veut la fin veut les moyens ; par conséquent toutes les mesures, tous les plans, les modèles, les exemples et les systèmes qui tendent à rendre plus saines, plus agréables et plus commodes les habitations des ouvriers ne sauraient être trop encouragés.

Sous ce rapport encore, l'Exposition universelle offre

(1) 700 cabarets dont la recette brute en moyenne est de 1,500, soit 1,050,000 francs.

à l'étude des propriétaires et des entrepreneurs de Roubaix où la construction des forts, des courées, des cités ouvrières, des maisons d'artisans a tant d'importance, d'excellents spécimens, notamment ceux qui sont dûs à la haute et généreuse initiative de l'Exposant couronné du 10me groupe, « du Souverain sans cesse préoccupé de » l'amélioration morale et matérielle des populations de » son empire. »

On sait que l'Empereur à fait construire, en l'avenue Daumesnil, comme spécimens d'habitation pour les petits ménages, quarante et une maisons dont on peut voir le plan figuratif à l'Exposition. Chaque maison se compose de trois étages et d'une cave; chaque étage contient deux chambres et une petite cuisine. Ces quarante et une maisons reviennent à 320,000 francs, ce qui fait ressortir le prix de chacune d'elles à 6,000 francs environ. Mais l'achat du terrain et des travaux exceptionnels de terrassement ont élevé à 516,000 francs la dépense totale. Sa Majesté a fait don de ces maisons à une société coopérative d'ouvriers qui s'est formée pour la construction des logements à bon marché.

Sans doute les plans et les devis, les décomptes et les prix de revient seront conservés et reproduits dans les comptes-rendus généraux, et ce seront là pour Roubaix des documents très-utiles à consulter.

Mulhouse surtout, cette cité industrielle qui suit Roubaix et prime avec elle toutes les autres villes de France pour l'accroissement relatif de la population, nous offre à l'Exposition et mieux encore sur son territoire, d'excellents exemples dont il serait désirable que nous fissions notre profit.

La société mulhousienne des cités ouvrières, dans la période de 1854 à la fin de 1866, a fait construire 800 maisons qui reçoivent une population ouvrière de 5,500 âmes et qui ont coûté 2,400,000 francs. Au 31 Mars 1867, 700 de ces maisons avaient été vendues aux ouvriers.

Le prix est aujourd'hui, pour les maisons à rez-de-chaussée, de 2,650 francs et, pour les maisons à étage, de 3,300 à 3,400 francs.

Depuis plusieurs années toutes les maisons sont construites par groupes de quatre, sur deux modèles différents, les unes à rez-de-chaussée et étage, les autres à rez-de-chaussée seulement. — Elles ont une cave sur toute la surface de la maison et un grenier; *elles sont toutes entourées d'un jardin.* Chaque maison à étage a, au rez-de-chaussée, une grande chambre qui peut au besoin être divisée en deux, une cuisine et deux chambres à l'étage. Les maisons à rez-de-chaussée ont deux chambres, une troisième chambre peut être placée dans la mansarde.

La maison avec le jardin entouré d'une jolie clôture en bois, occupe une surface de 180 mètres environ.

Les maisons sont vendues à 15 années de terme; l'intérêt est de 5 %; un premier à-compte de 2 à 300 fr. doit être payé au moment de la passation du contrat de vente. — Les paiements se font mensuellement et une somme de 20 francs par mois suffit pour payer en quinze années les maisons du prix de 2,650 francs, et 25 francs celles du prix de 3,300 francs, lorsque le premier à-compte de 300 francs et les frais de contrat ont été acquittés.

Il suffit donc, en général, de payer 6 à 7 francs en sus du loyer habituel pour devenir propriétaire après quinze années.

A ces conditions, il est bon de le repéter, 700 maisons sur 800 ont été vendues; les paiements se font avec exactitude et souvent les acquéreurs anticipent sur les termes fixés.

Il n'est vendu ni loué de maisons qu'aux ouvriers qui prennent l'engagement d'envoyer leurs enfants à l'école. Des primes sont accordées chaque année à ceux qui se distinguent par l'éducation donnée aux enfants, le bon entretien de la maison et du jardin, l'ordre et l'économie. Une bibliothèque très-considérable est établie au centre des cités et fournit gratuitement les livres en lecture; plus de 70,000 volumes ont été lus en 1866.

La compagnie des mines de Blanzy expose aussi des maisons d'ouvriers qui, terrains et bâtisses, reviennent à 2,200 francs au constructeur. Là aussi il y a deux pièces, une chambre en mansarde, un petit grenier, une cave et toujours un jardin de 600 mètres carrés. La compagnie de Blanzy loue ses maisons aux mineurs 54 francs par an, soit 15 centimes par jour.

La Belgique a aussi exposé le modéle de maisons d'ouvriers dont une cinquantaine existent déjà à Verviers. Deux pièces en bas, trois pièces en haut, cave, grenier et jardin, telle est la composition de ces maisons qui, par le paiement de 20 francs par mois deviennent, au bout de quinze ans, la propriété des occupeurs.

Beaucourt (Haut-Rhin), qui a obtenu la médaille d'argent, expose aussi une maison composée au rez-de-chaussée, d'une cuisine et de trois pièces, à l'entresol d'une chambre surmontée d'un petit grenier. Le prix de revient de 2,000 francs est payable en onze années, moyennant une retenue mensuelle de 20 fr. 10 cent.

Mais, ce qui fait surtout le charme de la maison, ce qui y retient, ce qui la complète si avantageusement, au triple point de vue de l'hygiène, des douces et pures jouissances et de l'utilité même, c'est le jardin.

Cette vérité est si bien comprise à Roubaix que, malgré le prix énorme de la terre, on s'impose les plus grands sacrifices pour conserver ou se procurer un jardin et pour en faire un véritable lieu de délices.

Cependant il faut reconnaître qu'en raison de leur situation centrale ou de l'élévation nécessaire du prix des loyers, bien des maisons et surtout celles des ouvriers devront rester sans jardin. Pour ces ouvriers, comme pour tous les habitants, la Ville, à l'exemple aussi de la capitale, rendra un véritable service aux populations en créant des promenades et des jardins publics.

Je crois néamoins devoir présenter ici une observation.

A Roubaix, surtout pour la construction des tissages, on reconnaît de plus en plus la convenance de s'installer sur de vastes terrains et d'y élever des ateliers séparés ou géminés de construction légère, éclairés par le haut. Sous le rapport des dangers d'incendie et de la gravité des pertes en cas de sinistre, ce mode de construction présente des avantages évidents et, quant à la dépense, la majoration de la valeur du terrain est plus que compensée par l'économie de construction.

Aussi, au lieu d'élever et de surélever étage sur étage, ce qui devient une malheureuse nécessité dans les villes fermées, les constructions nouvelles se portent sur tous les points de la circonférence; les prairies, les vergers et les terres à labour dans toutes les directions se transfor-

ment rapidement en centres de population, parce que autour de l'usine ne manquent pas d'être érigées bientôt des maisons d'ouvriers, de gens de métiers, de fournisseurs, de marchands divers.

Tel est le passé et, s'il y a pour le présent un temps d'arrêt, tel ne saura manquer de se reproduire, avec la reprise des affaires, ce mouvement d'expansion qui promet à la ville de Roubaix dans tous les sens une extension illimitée.

Dans l'économie de ce plan si rationnel et si sage, ne serait-il pas possible, à Roubaix comme à Mulhouse, comme à Blanzy, comme à Verviers, de tenir compte de l'utilité des jardins; ne pourrait-on même pas faire la part de la culture maraîchère?

Allons au-devant d'une objection qui ne saurait manquer de se produire : le grand prix de la terre hors de proportion avec le rapport ou le produit de l'horticulture.

Mais, peut-on dire à ceux qui élèvent cette objection, visitez Paris, parcourez les environs de la capitale et vous y trouverez encore d'utiles exemples ; vous verrez, dans l'enceinte même de la ville et surtout dans les proximes alentours, la culture maraîchère et fruitière étaler ses utiles et savoureux produits.

Au XII[e] siècle, les jardins maraîchers occupaient, dans l'enceinte de la capitale, presque tout l'espace compris au nord entre le faubourg du Temple et les Champs Élysées. Peu à peu ces jardins qui approvisionnaient Paris en légumes de toutes sortes, s'étendirent à l'est et au sud et finirent par envelopper complètement Paris. Les marais St.-Georges sur lesquels s'éleva un des plus beaux quar-

tiers de la ville, existaient encore en 1790. En 1797, on comptait plusieurs marais dans la rue de Clichy, dans la rue Blanche, dans la rue de la Chaussée d'Antin, et ce ne fut guère qu'en 1813 que les derniers jardins maraîchers de la rue Bleue disparurent. La plupart des riches hôtels qui décorent l'avenue des Champs Élysées ont été construits sur d'anciens jardins maraîchers dont quelques uns subsistèrent jusqu'en 1825.

Roubaix est une grande ville encore en formation, dont les agrandissements s'opèrent actuellement et se continueront longtemps. Puissent, dans ces agrandissements et dans l'intérêt de l'hygiène, du bien-être et de la moralité, les jardins, et particulièrement les jardins maraîchers, tenir une large place.

Prétendra-t-on que le prix de la terre est plus élevé à Roubaix qu'à Paris ou que les légumes se vendent plus chers et mieux aux halles centrales que sur la place St.-Martin? Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne serait admissible.

Je reconnais cependant, et je répète, que le prix élevé de la terre rend impossible au centre de Roubaix et difficile dans la partie agglomérée, la réalisation de mes vues concernant les maisons d'ouvriers, les jardins et la culture maraîchère.

Mais autour de Roubaix, sans sortir des limites du territoire communal, et dans les communes du canton toutes très voisines du chef-lieu, que de terres sans débouchés et surtout sans communications avec la ville, que de sections desservies par des chemins presque impraticables en hiver.

Pour qu'une partie de ces terres voisines deviennent des terrains à bâtir, des maisons d'ouvriers avec jardins et dans les conditions que nous avons indiquées, pour qu'à son immense avantage notre agriculture cantonale et surtout cette petite culture à un cheval et à brouette, dans laquelle la main-d'œuvre se fait presqu'entièrement par les membres de la famille, se transforment, comme dans les environs de Paris, en culture maraîchère et fruitière, que faut-il ? De bons et nombreux chemins vicinaux et ruraux.

La commune d'Hergnies, dans le canton de Condé, laissait encore, il y a quelques quatre-vingts ans, son territoire à la paisson des oies. C'était une maigre et sablonneuse terre à seigle.

Hergnies, dont la population est actuellement de 3,285 habitants, s'est reliée, par un chemin vicinal de grande communication, au chef-lieu qui, comme point important de navigation intérieure et à cause de la garnison, est un centre de consommation assez considérable. Cette commune avait amodié ses marais, puis elle a pavé ses chemins vicinaux et ruraux, de telle sorte qu'il ne s'y trouve presque plus une terre sans débouché direct et facile.

Les résultats, en moins d'un siècle, ont été ceux-ci : l'église a été en partie reconstruite et agrandie, un pont a été jeté sur l'Escaut, quatre écoles ont été bâties, deux pour les garçons et deux pour les filles, et la terre, primitivement de presque nulle valeur, est, à des prix qui se sont successivement élevés au taux actuel de 10 à 12,000 francs l'hectare, devenue, à-peu-près sans charges hypothécaires, la propriété des ménagers, des petits cultivateurs et des anciens fermiers.

Insister, au surplus, sur l'urgente nécessité d'un bon et complet système de communications vicinales et rurales, ce serait vouloir démontrer l'évidence, surtout après la lettre impériale du 15 d'Août 1868 et le décret du 16.

Le Conseil municipal de la ville de Roubaix a d'ailleurs été des premiers à s'associer à l'initiative féconde de Sa Majesté. On sait que par une délibération du 20 Septembre dernier, le Conseil municipal a déclaré — 1° l'urgence de l'achèvement des voies vicinales suivantes : — le chemin de Cartigny, — le chemin du pont du Sartel aboutissant à la route de Lannoy, — le chemin de Favreul à la Marquellerie, — le chemin des Trois-Ponts à Leers, — et le chemin du Mont-à-leux ; — 2° l'utilité de l'achèvement du chemin du pont du Sartel aboutissant à Hem.

Sans doute, après l'achèvement du réseau des chemins de grande communication et des chemins vicinaux, s'établira le réseau des chemins ruraux, et mes vœux relatifs au jardinage et à la culture maraîchère deviendront plus facilement réalisables.

Dans une de mes MONOGRAPHIES AGRICOLES (1) qui ont été couronnées par la Société impériale et centrale d'agriculture de France, j'ai préconisé la *culture maraîchère* à Condé, mon ancienne ville de résidence, et dans l'arrondissement de Valenciennes.

J'ai cité des exemples comme ceux-ci :

« Dans la Somme, des radis et des raves semés sur 50 hectares, ont fourni 500,000 bottes de 0,2 de diamètre, dont on a retiré, prix marchand, 30,000 francs.

(1) Monographies agricoles. (Valenciennes, typ. PRIGNET 1856).

« 20 hectares en salade ont donné 3,000 manpes composées de 22 salades chacune, dont le produit en argent s'est élevé à 20,000 francs.

« 10 hectares en carottes hâtives ont fourni un million de bottes de 0,4 de diamètre, à 4 centimes la botte, soit 40,000 francs.

« La culture des pois mange-tout, pois michauds, pois à cosses, sur 35 hectares, a produit 5 à 700 francs par hectare.

« Les résultats donnés par les artichauts, les haricots et les autres légumes, n'ont pas été moins satisfaisants. »

Quelques bêches, houes, rateaux et autres ustensiles de jardinage en petit nombre et peu coûteux composent tout le matériel de l'horticulture. La dépense est donc à la portée de tout le monde.

L'hortillonnage exige un travail assidu et des soins intelligents, mais il ne nécessite pas l'emploi d'une grande force ni de bras nombreux.

Tous les membres de la famille laborieuse, depuis le grand-père et la grand'mère encore un peu valides jusqu'aux adolescents, peuvent s'occuper de la préparation du terrain, des semailles, de la plantation, de la culture et de la récolte.

Pour l'homme dont une partie de la journée se passe dans les ateliers, on comprend combien ce travail de jardinage est une hygiénique récréation à moments perdus.

Les femmes et les filles peu propres aux lourds travaux sont très aptes à la culture des légumes, des fruits et des fleurs.

Voilà pour le matériel et la main-d'œuvre. Quant aux

engrais qui sont aussi un élément nécessaire de cette culture, on sait qu'ils se trouvent toujours en abondance dans les centres populeux et industriels.

L'horticulture présenterait aux jeunes et aux vieux bras un facile travail ; elle fournirait au ménage ou à l'alimentation de précieux légumes ; — elle assurerait à un certain nombre de nos familles ouvrières une part des bénéfices, aujourd'hui monopolisés par les étrangers, des ventes qui se font sur les marchés de la ville, entièrement tributaire du dehors pour son approvisionnement et celui de la garnison.

La bonne Providence, disais-je encore à Condé ou ma voix a été entendue et répété-je à Roubaix, la bonne Providence sait tirer de grands effets des plus petites causes. Pourquoi dans les familles laborieuses, la culture maraîchère, — en présentant aux hommes un emploi utile et agréable du temps qu'ils passent ordinairement dans les lieux où ils dépensent souvent avec leur santé le salaire de toute une semaine en un jour ou en une nuit, — en procurant à la mère de famille des provisions de ménage précieuses — et en offrant à la jeune fille des fleurs qui lui plairont d'autant plus qu'elle les aura cultivées de ses mains et dont elle fera la simple et naturelle parure de son humble demeure, pourquoi, dis-je, ce saint travail de la terre ne produirait-il pas des fruits de bien-être et de moralisation.

QUATRIÈME PARTIE.

SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE

& de Secours mutuels.

Quoi qu'il ait été fait pour l'amélioration de la condition morale et matérielle des populations pour le temps présent, l'œuvre restera incomplète, si la prévoyance ne s'étend pas à l'avenir qui, dans ses vicissitudes, amène toujours les maladies, les chômages, la cherté des matières alimentaires.

La caisse d'épargne de Roubaix, dirigée par ses administrateurs avec un zèle intelligent au-dessus de tout éloge, rend donc de grands services aux classes ouvrières.

Mais, pour faciliter l'épargne, pour empêcher que les maladies ne deviennent ruineuses dans les familles, pour assurer à la vieillesse une retraite nécessaire, les sociétés de secours mutuels légalement organisées, peuvent seules répondre aux pressants besoins de la situation.

Au grand honneur de la religion, il a été fondé en 1864, à Roubaix, par d'humbles et pauvres religieux sous le titre de la Sainte Famille, une première société de secours mutuels régulièrement instituée, restée seule jusqu'à ce jour, dont le président a été nommé par l'Empereur, et qui compte 150 membres honoraires et 104 membres participants.

Quelques-uns de nos grands industriels et notamment MM. Louis Cordonnier, Wibaux-Florin et Augustin Morel ont aussi fondé, depuis un certain nombre d'années, pour les ouvriers de leurs manufactures, des sociétés libres de secours mutuels.

Ces sociétés ont produit d'excellents fruits de moralisation, d'ordre et d'économie; elles ont établi entre les ouvriers, et avec ceux-ci et les patrons, des rapports très profitables aux uns et aux autres, en les rapprochant tous par un des liens les plus forts, celui de la bienfaisance et de la réciprocité de services.

Le zèle charitable que ces sociétés ont suscité pendant l'épidémie cholérique, a produit des actes de dévouement, d'abnégation et de sacrifice que les patrons ont été heureux de récompenser avec une généreuse libéralité.

On ne peut que désirer de voir ces sociétés assises sur le fondement solide et durable de l'institution légale et admises ainsi à prendre leur part des allocations de l'État.

Il existe aussi à Roubaix 34 sociétés particulières de secours mutuels comprenant un peu moins de 2,000 membres.

Mais ces sociétés, d'ailleurs dignes d'intérêt puisqu'elles sont des manifestations spontanées dans la classe ouvrière de l'esprit de fraternelle charité, perdent, par l'effet de leur irrégulière organisation, le bénéfice des cotisations des membres honoraires, des subventions de l'État et l'avantage d'une administration éclairée.

Elles ont toutes ou presque toutes leur siége au cabaret et de graves abus, pour certaines de ces sociétés, ont eu du retentissement au prétoire de la justice de paix.

Sous l'impulsion d'une commission d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels nommée par arrêté de M. le Préfet du Nord du 6 Juillet 1866, un membre de la municipalité de Roubaix s'occupe avec activité de l'organisation régulière et légale des sociétés de secours mutuels dans notre ville ; espérons que ses louables efforts seront couronnés de succès.

Le noble précédent qui résulte à Roubaix même de l'institution normale de la société la Sainte Famille, confirme cet espoir, en montrant, en même temps, la virtualité de l'élément religieux pour fertiliser les œuvres de charité.

Un autre exemple, une solennité dont j'ai eu le bonheur d'être témoin dans une des grandes églises de Paris, montre aussi combien est féconde l'alliance de la religion et de l'autorité.

C'était le soir dans la grande nef. D'un côté, sur une estrade centrale était assis le Pontife entouré du clergé de Paris ; — en face, de l'autre côté, au banc d'œuvre se tenait en uniforme un des Maires de Paris avec des notabilités et des illustrations dans l'administration, la magistrature, les sciences et les arts.

Du côté du chœur s'était groupée avec ordre une masse d'ouvriers de tout âge et de tout sexe ; vers le portail était massé un auditoire attentif et recueilli.

Des chants, comme savent en faire entendre les artistes de la capitale, avaient harmonieusement retenti sous les voûtes du temple ; — puis, dans le lieu saint, en face des autels, une voix laïque, la voix d'un membre de l'Institut s'était élevée pour glorifier la piété, la religion, la cha-

rité ; — enfin, sur l'appel d'un religieux, des pères, des mères conduisant parfois par la main leurs jeunes enfants, des frères, des sœurs, des ouvriers étaient venus s'agenouiller devant le Pontife pour recevoir des récompenses et des bénédictions.

Et ce pompeux et touchant appareil et cette heureuse réunion dans ce lieu auguste, des autorités religieuses et civiles, des riches et des pauvres, des puissants et des faibles, ce spectacle qui parlait au cœur et à l'esprit autant que les émouvantes paroles qui étaient prononcées, avaient pour objet une simple distribution de récompenses ou de livrets de caisse d'épargne aux plus méritants, par leur piété, leur vertu ou leur esprit d'ordre, d'épargne et d'économie, des membres d'une société de secours mutuels.

Roubaix qui a maintenu l'antique usage traditionnel de réunir tous les ans, à l'époque de la fête de la Fabrique, les patrons et les ouvriers, sous les auspices du Conseil des Prud'hommes, au pied des autels, est aussi, entre toutes, une ville de foi et de charité. Pour l'organisation des sociétés de secours mutuels, comme pour l'édification des églises et des écoles et pour la construction des maisons d'ouvriers, elle saura suivre les excellents exemples que lui offre la capitale de la France et, de cette manière, en mettant en lumière les mérites de notre ancienne et glorieuse fabrique, l'Exposition universelle de 1867 aura aussi puissamment concouru à l'amélioration de la condition morale et physique de notre population.

LES

QUATRE AGES DE L'ESCAUT.

VISION

Par M. BRUN-LAVAINNE.

I.

Age Gaulois.

Des flancs d'une colline où règne le silence
Un mince filet d'eau joyeusement s'élance (1);
Il va, prenant sa course en sinueux contours,
Du gazon qui fleurit rafraîchir les atours,
Puis, franchissant d'un bond le caillou qui l'obstrue,
Sur des bords moins riants il s'étend ou se rue,
Recueillant dans son cours les plus chétifs ruisseaux
Qui, pour le suivre au loin, viennent grossir ses eaux.

(1) L'Escaut prend sa source au pied du Mont St.-Martin, département de l'Aisne, à peu de distance du Catelet.

Sur l'humide rocher d'où jaillit ce mystère
Un vieillard est assis. Autour d'un front austère,
Chargé de noirs ennuis, pendent longs et mouillés
Des roseaux et des joncs par la vase souillés.
C'est un Dieu, ce vieillard, mais un Dieu subalterne
De l'Olympe exilé, n'ayant sous sa gouverne
Que le fleuve naissant à qui des soins sont dûs
Pour diriger ses flots vers des lieux inconnus.
Skald est son nom. Son rôle est peu brillant encore,
Et parmi ses pareils, du couchant à l'aurore,
Depuis le froid Dniéper jusqu'au Tage doré,
Il en est à peine un qui soit plus ignoré.
Skald s'en plaint au soleil qui, l'été, boit son onde;
Il s'en plaint au vallon que, l'hiver, il inonde,
Aux nuages, aux vents, aux oiseaux, aux poissons.

« Vous, dit-il à ceux-ci, vous, mes chers nourrissons,
» Ne pourriez-vous porter aux lointaines contrées
» Le renom de mes eaux dignes d'être illustrées,
» Dépeindre la grandeur dont j'ai droit d'être fier
» Et l'immense tribut que je porte à la mer ?
» Que sont auprès de moi tant de fleuves célèbres
» Que des faiseurs de vers ont tirés des ténèbres ?
» Le Scamandre perdu qu'on cherche vainement ?
» L'Eurotas dont l'orgueil n'a duré qu'un moment ?
» Ce Tibre fastueux qui prend le nom de Fleuve
» Et pour mouiller ses bords attend six mois qu'il pleuve ? »

— « Maître, dit une voix, cesse de te raidir
» Contre un arrêt du Sort dont tu dois t'applaudir.
» Jalouser tes rivaux serait de la démence,
» Car leur gloire finit et la tienne commence.
» Trois mille ans tu vécus dans ton obscurité ;
» Trois mille ans que sont-ils devant l'Éternité !
» Écoute : nos autels ne se ressemblent guère ;
» Tes confrères, les dieux, dont Saturne est le père,
» A prévoir l'avenir sont souvent en défaut ;
» Les miens ont sur ce point la science qu'il faut.
» Prêtre de Teuthatès, j'ai consacré mes veilles
» A lire assidûment le livre des merveilles
» Que la nature cache aux vulgaires humains ;
» Mais qu'aux esprits d'élite elle ouvre des deux mains.
» J'ai visité Memphis et la Grèce et ses Sages ;
» Au pays de Cyrus j'ai consulté les Mages ;
» Et si tu veux bien être un adepte discret,
» Je puis des temps futurs t'apprendre le secret,
» Te montrer les trésors cachés sous ton rivage
» Et le brillant destin qui t'attend d'âge en âge.

Ainsi parla le druide, et le vieux Skald charmé,
Par un espoir nouveau se sentit ranimé.
Il jura par le Styx de tout voir, tout entendre
Sans jamais révéler ce qu'il allait apprendre.
Puis, le prêtre gaulois, le couvant du regard,

Attacha sur ses yeux un œil fauve et hagard ;
De ses doigts tout crispés par élans frénétiques
Jaillirent en éclairs des effluves magiques.
Le pauvre Dieu troublé, mais à tout résolu,
Sentit sur lui régner un pouvoir absolu ;
Sous un sommeil de plomb s'engourdit sa paupière,
Il dormit..... et soudain une vive lumière
Éclairant son esprit, lui donna le Savoir ;
Et voici le tableau qu'en dormant il put voir :

Aux lieux où court l'Escaut sous un ciel âpre et rude,
Et dont rien ne troublait l'affreuse solitude
Que le rugissement des bisons et des ours,
Et du farouche uroch les terribles amours ;
L'homme enfin a paru, plus sauvage, peut-être
Que la sombre forêt qui voit en lui son maître.
Les Galls, peuple nombreux descendu de Gomer,
S'étendent au couchant des Alpes à la mer.
Ils vivent de la chasse où le gibier abonde,
Et de culture aux lieux où la terre est féconde.
Les Belges, à leur, tour, ces hardis émigrants,
De la Vistule au Rhin lassés de vivre errants,
Viennent chez les Gaulois réclamer une place,
Non comme des Vainqueurs dont triomphe l'audace,
Ni comme fugitifs suppliants et soumis ;
Mais l'olivier en main, en frères, en amis.

De cette fusion que nul sujet n'entrave
Naît un peuple nouveau, spirituel et brave,
Germain par le courage et par les mœurs Gaulois,
Croyant aux mêmes dieux, suivant les mêmes lois.
Puis en vingt nations ce peuple se partage
Sans cesser d'être uni de nom et de langage (1).
Cet antique lien, par un destin fatal,
Devait être brisé. Bientôt l'esprit du mal
Allume des Romains l'ardente convoitise.
Grâce à la trahison la celtique est conquise.
Les Belges menacés unissent leurs efforts :
Pour sauver la patrie ils bravent mille morts.
Mais leur valeur succombe et le ciel peu propice
Pour cette fois encor couronne l'injustice.

Tout n'est pas dit, pourtant, le Nervien généreux
Aspire à se venger d'un combat malheureux.
Sur les bords de l'Escaut que ce grand peuple habite
Tout homme prend une arme, on s'empresse, on s'excite.
Femmes, enfants, vieillards, dans de secrets réduits,
Sont, par ordre du chef, en sûreté conduits.
L'ennemi vient enfin : on voit les deux armées
Sur deux rangs de hauteurs à la hâte formées.

(1) *Jules-César*, dans ses commentaires, ne cite parmi les Belges que les Rémois, les Bellovaques, les Suessons, les Nerviens, les Amiénois, les Morins, les Ménapiens, les Vélocasses, les Veromanduens et les Attuatiques : mais on sait que la Lorraine et l'Alsace faisaient aussi partie de la Belgique.

La Sambre les sépare, et le Soldat Romain,
Espérant empêcher un hardi coup de main,
A garantir son camp avec ardeur travaille.
Et pour le terminer diffère la bataille :
Mais des braves Nerviens le courage indompté
S'irrite d'un retard savamment médité :
Comme un torrent fougueux au combat ils s'élancent,
Franchissent la rivière et vers le camp s'avancent ;
Nul obstacle ne peut arrêter leur fureur ;
Ils sèment sur leurs pas la mort et la terreur.
C'en est fait des Romains ; le bruit de leur disgrâce
Au loin va se répandre et réveiller l'audace
Des Gaulois opprimés, mais honteux de leurs fers.
César paraît !... tout change, et d'un affreux revers
Il fait par son génie une insigne victoire
Qui grandit pour jamais et son nom et sa gloire.

II.

Age Romain.

La Gaule en frémissant reconnaît un vainqueur.
Elle courbe le front, la rage dans le cœur;
Nourrissant en secret l'espoir de la vengeance
Et le regret amer de son indépendance.
On se révolte en vain; chaque effort isolé
Rend plus pesants les fers d'un peuple désolé.

Mais l'étoile d'Auguste a rassuré le monde.
L'Empire s'organise et d'une paix profonde
En goûtant les douceurs, le Celte et le Germain
Briguent l'honneur du nom de *citoyen romain*.
Honneur bientôt flétri! L'astuce de Tibère,
Les fureurs de Néron, les crimes de sa mère,
L'inceste, la folie et la férocité
Occupant tour-à-tour un trône détesté;

D'un sénat corrompu la honteuse faiblesse
Récompensant le vice, honorant la bassesse ;
Sur des autels salis par un culte odieux
D'infâmes scélérats placés au rang des Dieux ;
Un peuple composé d'affranchis et d'esclaves
Dont les plus chers soucis et les soins les plus graves
Sont de voir, dans le Cirque, aux animaux livrés
Des martyrs de la Foi les membres déchirés ;
Voilà Rome !..... Et tandis que, hideux réceptacle
D'immondes voluptés, elle s'offre en spectacle,
Son joug au loin s'étend sur cent pays divers.
D'avides proconsuls, des magistrats pervers
Par mille exactions dépouillent les provinces.
Sortis pauvres de Rome, ils y rentrent en princes,
Ne laissant après eux que des noms en horreur
Et l'Empire appuyé sur la seule terreur.

Jusqu'aux bords de l'Escaut s'étendaient ces misères ;
Mais au sein des forêts les chaînes plus légères
Laissent du moins, à l'homme, avec sa dignité,
L'amour de la Justice et de la Liberté.
Le sobre et dur Nervien, sous sa grossière écorce,
Avait gardé son nom, son langage et sa force ;
Et lorsqu'il combattait pour des maîtres ingrats
L'honneur encor guidait et son cœur et son bras.

Cependant, l'humble Croix, de l'Orient venue,
Sans appui dans le monde et des grands inconnue,
Des fers et des bourreaux affrontant les hasards,
Avait pris pour séjour la Ville des Césars.
Aux tombeaux des martyrs plaçant ses sanctuaires
Son trône s'élevait sur de blancs ossuaires;
Sa couronne brillait dans les cieux étoilés,
Sa pourpre était le sang des justes immolés.
Tandis qu'en leurs fureurs les suppôts du vieux culte
Prodiguaient à la Croix les mépris et l'insulte,
Ce symbole divin grandissait chaque jour
Par l'effort merveilleux d'un pur et saint amour.

Saint Piat, saint Chrysole, apôtres intrépides,
Vinrent pour abolir les croyances stupides
Qui régnaient sans partage et bravaient le Très-Haut
Des plaines de la Lys à celles de l'Escaut.
Les Nerviens, par milliers, à leur voix abjurèrent
Un grossier paganisme et de leurs mains brisèrent
Les idoles que Rome imposait en tous lieux;
Mais les lois protégeaient encor les anciens dieux.
Les athlètes du Christ, par une mort cruelle,
Obtinrent le martyre et la gloire éternelle.

Bientôt, pendant le cours d'événements divers,
De triomphes sanglants et d'éclatants revers,

Et malgré les horreurs des discordes civiles,
L'Escaut voit se peupler et s'agrandir ses villes.
Tournai, qui se prépare un illustre avenir,
Des vieilles libertés garde le souvenir.
Cambrai d'un site heureux possède l'avantage
Et de Bavai détruit recueille l'héritage.
En descendant le Fleuve on ne rencontre plus
Que des postes sans nom, des hameaux inconnus,
Et, près de l'Océan, sur les dunes de sable,
Du pêcheur toxandrois la hutte misérable.

Mais l'Empire romain au faîte des grandeurs,
Sous le brillant vernis des royales splendeurs,
Cachait les éléments de sa chûte prochaine.
Cent peuples attachés à la commune chaîne,
Différant d'intérêts, de mœurs, de sentiments,
Ne pouvaient pour un maître avoir ces dévouements
Qu'à tous les nobles cœurs une patrie inspire.
Que leur importait donc le salut d'un empire
Qui n'avait de pouvoir que pour les opprimer?
On vit, alors, au loin, l'orage se former;
Les Huns et les Alains, les Goths et les Avares,
Entraînant avec eux des torrents de barbares,
Ravagent l'Occident dont les chefs abattus
N'ont pour leur résister ni forces ni vertus.

Sous les coups furieux de ces hordes cruelles
S'écroulent les remparts ; tout s'enfuit devant elles ;
Par le sang et le feu leur passage est marqué ;
Tout obstacle est détruit dès qu'il est attaqué.

Les villes de l'Escaut à ce désastre horrible
Échappent cependant, et le fléau terrible,
Par la rage emporté, passe loin de leurs murs ;
Car les Francs en étaient les gardiens les plus sûrs.
Ce peuple, dès longtemps, fixé dans la Belgique,
Avait régénéré le vieux sang germanique.
Le premier Childéric était roi dans Tournai.
Ragnacaire à ses lois avait soumis Cambrai.
D'autres chefs, envieux de ceindre la couronne,
Se donnaient des états et s'érigeaient un trône ;
Lorsque le grand Clovis, porté sur le pavois,
Réunit tous les Francs dociles à sa voix,
Et de ces rois d'un jour la puissance éphémère
Disparut à l'aspect de sa noble bannière.

Mais quel charme inconnu, talisman redouté,
Fait ainsi tout fléchir devant sa volonté ?
C'est le dieu de Clotilde ! .... Au créateur du monde,
Dont la main bienfaisante en miracles abonde,
Pour vaincre à Tolbiac le Roi fit un serment
Qu'au retour du combat il tint fidèlement.

Sur son front dépouillé du royal diadême
Le saint pasteur de Reims versa l'eau du baptême,
Et tous ses fiers guerriers, comme lui faits chrétiens,
Devinrent de la Croix les plus fermes soutiens.

Ainsi dans ses desseins toujours impénétrable,
Dieu place de la Foi le fondement durable
Au cœur d'un roi barbare et sous l'aimable appui
De celle que l'amour a fait régner sur lui.
Par cet événement les saintes basiliques
Aux fidèles épars vont rouvrir leurs portiques ;
Les autels du Très-Haut, naguère abandonnés,
Voient leurs persécuteurs devant eux prosternés ;
Les os des saints martyrs font d'éclatants miracles ;
Du prêtre les arrêts deviennent des oracles ;
Et l'Église, élevant sa tête dans les cieux,
Détrône pour jamais le culte des faux dieux.

III.

Age Féodal.

Le bon *Skald*, agité par ce pénible songe
Que le druide, son maître, avec dessin prolonge,
Sur son lit de roseaux se tourne avec effort,
Vainement veut parler, soupire et se rendort.
Le rêve continue :

Après trente ans de gloire,
Clovis meurt en laissant une illustre mémoire,
Le royaume fondé, les pouvoirs affermis,
L'épiscopat puissant et le peuple soumis.
Mais, déplorable erreur d'un si grand politique,
Le sol français, traité suivant la loi salique,
Entre d'indignes fils est par lui partagé (1).
En une arène, alors, le pays est changé.
A peine couronnés, ces rois luttent de crimes,
Et la palme est à qui fait le plus de victimes.

(1) La loi salique, telle qu'elle a été observée sous les deux premières races, autorisait le partage du royaume entre les héritiers directs du monarque, à l'exclusion des femmes.

Les guerres sans merci, les lâches trahisons,
Les murs des cloîtres saints convertis en prisons,
Des châteaux dévastés, des campagnes stériles,
Des reines sans pudeur et des rois imbéciles,
Tel est le triste aspect que révèle à nos yeux
Le fidèle tableau de ces temps odieux.
Puis des Mérovingiens, la sombre dynastie,
Hors d'état de regner, s'éteint abâtardie,
En laissant le pouvoir à d'heureux serviteurs
Qui du trône bientôt sont les usurpateurs.

La force est le seul droit de la race nouvelle,
Mais de la nation tous les vœux sont pour elle.
Pépin est à la fois nn guerrier valeureux,
Un habile monarque, un prince généreux.
Son fils, qui lui succède, a pour lui le génie;
Des Francs régénérés sa puissance est bénie.
Son zèle pour la Foi, non moins sage qu'ardent,
Fait remettre en ses mains l'empire d'Occident,
Qui, par ce héros seul, pouvait encore renaître,
Et n'eût en aucun temps trouvé plus digne maître.
En vain les Sarrazins, les Lombards, les Saxons
Veulent lui résister; de terribles leçons
Abaissant leur orgueil, et devant Charlemagne
Du Danube au Weser se soumet l'Allemagne,
Tandis que de Milan le peuple brave et fier
Décerne à son vainqueur la couronne de fer.

Forte par l'unité de cet immense empire,
Après tant de malheurs la nation respire,
A la sécurité tous les cœurs sont ouverts.
L'Escaut voit s'animer ses bords jadis déserts;
Le travail et la paix rendant les champs fertiles,
Ramènent l'abondance et repeuplent les villes.
A la droite du fleuve un diocèse important,
Formé du Cambrésis, du Hainaut, du Brabant,
Se couvre de cités et de saints monastères.
Sur la rive opposée, également prospères,
Brillent les évêchés d'Arras et de Tournai,
Étroitement unis à celui de Cambrai.
Valenciennes, au cœur de ces vastes provinces,
Tient rang de capitale. Entouré de ses princes,
Des prélats, des guerriers assemblés à sa voix,
Charlemagne y décrète et promulgue ses lois (1).
Trop tôt l'on voit finir cette ère glorieuse.
Son heure va sonner, fatale, impérieuse;
Au chevet du héros qu'hélas! le ciel attend,
Arrive un bruit lointain qui s'accroît et s'étend
De courses de bandits, de hordes inquiètes,
Qui de la mer du Nord affrontent les tempêtes
Pour venir, ne cherchant qu'un facile butin,
De la seconde race accomplir le destin.

(1) Plusieurs capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs sont datés de Valenciennes. Précédemment Clovis III avait un palais dans cette ville.

L'Empereur, accablé d'une sombre tristesse,
Voit de ses descendants la honteuse faiblesse,
De stupides orgueils, d'indignes lâchetés,
Quelques jours de repos à prix d'or achetés,
Puis, sa postérité vaincue, anéantie,
Et sur son trône auguste une autre dynastie.

Tels étaient les pensers du grand homme expirant,
Et le temps confirma ce présage navrant.
Des bouches de l'Escaut à celles de la Seine,
Malgré tous les efforts d'une défense vaine,
Les Normands, de pillage et de sang altérés,
Sans relâche et sans fin vers la France attirés,
Brûlaient villes et bourgs, châteaux et monastères,
Profanaient des autels les plus sacrés mystères,
Et les rois acharnés à se combattre entr'eux
Laissaient sans nul secours leurs sujets malheureux.
Alors, un cri soudain de suprême infortune
Des peuples désolés fut la règle commune.
Ce cri de l'égoïsme, inspiré par l'effroi,
En tous lieux répété, c'était : *Chacun pour soi!*
De ce chaos sortit une France nouvelle,
Morcélée, appauvrie et pourtant toujours belle,
Un état renfermant dans son sein agité
Excès de servitude, excès de liberté,
Tout vaillant gouverneur obtint l'indépendance,
Pour lui-même, d'abord, et pour sa descendance.

Ravisseur de Judith, fille et veuve de rois (1),
Baudouin au *Bras-de-Fer* eut la Flandre et l'Artois.
Rainier dit *au-long-col* fut comte héréditaire
De Hainaut et Louvain, au pays de Lothaire (2).
Par les bras de l'Escaut étreint, environné,
Le comté de Zélande a Thierri fut donné (3).
Anvers, simple bourgade, et son aride plaine
De l'évêché d'Utrecht agrandit le domaine (4).
Garnier eut l'Ostrevant, Valenciennes, Famars (5),
Tournai, française et libre, au sein de ses remparts,
Resta cité royale (6). Enfin, le territoire
De Cambrai dont saint Vaast, autrefois eut la gloire
De relever l'antique et précieux autel,
Dut recevoir Baudouin pour seigneur temporel (7).

(1) Judith, fille du roi Charles-le-Chauve, avait été mariée enfant avec Etelwulf, roi d'Angleterre. Cette jeune princesse, renvoyée en France, après la mort de son mari, fut enlevée par Baudouin dit Bras-de-fer, gouverneur de la Flandre. Charles, irrité d'un pareil attentat, voulait châtier le ravisseur; mais celui-ci commandait à de nombreuses troupes et, dans plusieurs rencontres, avait battu les Normands. La raison d'État l'emporta sur le ressentiment du père ! Charles consentit au mariage et constitua, pour son gendre, en fief héréditaire, le comté de Flandres qui comprenait l'Artois et une partie de la Picardie.

(2) Rainier-au-long-col, qui possédait de grands biens dans la Hasbanie, et avait vigoureusement repoussé les Normands, fut nommé par Charles-le-simple, gouverneur du royaume de Lothaire *(la Lorraine)* qui comprenait alors le Brabant. Il mourut en 916. Ses fils prirent les titres de comtes de Hainaut et de Louvain.

(3) Les îles de la Zélande furent données à titre de fief, en 968, par le roi Lothaire, à Thierri II, comte de Hollande.

(4) St-Willibrod, évêque d'Utrecht, obtint pour son église le territoire d'Anvers, de Rohing qui en était seigneur.

(5) En 939, Brunon, archevêque de Cologne, gouverneur-général du royaume de Lorraine, ayant exilé les fils de Rainier, donna le pays de Famars et l'Ostrevant à Garnier.

(6) Jusqu'en 1529, cette ville resta constamment soumise au roi de France et indépendante des comtes de Flandre et de Hainaut dont les états l'environnaient de toutes parts.

(7) Baudoin I dit Bras-de-fer.

Mais les comtes flamands, guerroyeurs téméraires,
Ne surent point garder des titres éphémères,
Et bientôt les pasteurs, de leurs droits ressaisis,
Régnèrent sur la ville et sur le Cambrésis (1).

On vit ainsi les rois, dans des périls extrêmes,
Pour leur propre salut se dépouiller eux-mêmes.
En créant des vassaux trop riches, trop puissants,
Ils les firent rétifs et désobéissants.
Puis, à leur tour, ceux-ci, démembrant l'héritage,
Donnèrent des sous-fiefs en retenant l'hommage,
Afin de s'entourer d'appuis forts et nombreux
Servant leur suzerain qui combattait pour eux.
Alors, il s'établit partout un ordre étrange,
Fondé sur le besoin d'un légitime échange
De services rendus et de protection.
Les Français n'étant plus un corps de nation,
On fut de sa paroisse ou bien de sa province
Soumis à son Seigneur et point du tout au Prince ;
Et, bien qu'on respectât sa noble pauvreté,
Dans son seul patrimoine il eut l'autorité.

Mais du titre de Roi tel est l'heureux prestige,
Tel surtout le besoin d'une main qui dirige
Et qui maintienne en paix de belliqueux rivaux,
Qu'on vit avec le temps des éléments nouveaux

(1) En 1007, l'empereur saint Henri donna la souveraineté du comté de Cambrai à l'évêque Erluin et à ses successeurs.

Grandir, par leur concours, la puissance royale
Sans altérer l'esprit de la loi féodale.
Dans la France il était quelques vieilles cités,
Gardant des temps anciens certaines libertés,
Et jouissant encor, grâces à la Fortune,
Du droit municipal et du nom de commune.
Les rois comprirent bien que c'était un levier
Aussi sûr que puissant. Louis six, le premier,
Soustrayant les bourgeois au pouvoir des églises,
De Noyon, de Beauvais rétablit les franchises.
Dans la Flandre aussitôt l'exemple fut suivi;
Son peuple était trop fort pour rester asservi.
Les Seigneurs, d'un plein gré, donnèrent à leurs villes,
Moyennant quelque impôt ou quelques droits futiles,
Chartes de libertés, priviléges d'octroi,
Haute et basse justice, et bannière et beffroi.

En faisant à propos ces faciles largesses,
On ouvrait au pays des sources de richesses,
De progrès, de grandeurs. Actif, industrieux,
Commerçant et guerrier, brave et laborieux,
Le Flamand transforma ses marais en cultures,
Éleva des cités et des manufactures.
Ypres tissa la laine et, par cent mille bras,
A l'Europe fournit ses admirables draps.
Avec Damme, son port et sa rade profonde,
Bruges fut l'entrepôt du commerce du monde.

De l'Escaut étonné les navires d'Anvers
Sortirent pour voguer vers de lointaines mers ;
Et le peuple gantois, ivre d'indépendance,
Guidé par un brasseur devint une puissance.

Mais il advint aussi que ce peuple opulent,
Rendu par ses succès orgueilleux, turbulent,
Eut ses jours de revers. Quand la Flandre trop fière
A ses comtes faisait une coupable guerre,
Le Roi, leur suzerain, combattait pour leurs droits.
La noblesse de France y versa maintes fois
Le plus pur de ce sang qui toujours la distingue ;
Mais Rosebecque, enfin, la vengea de Groningue (1).

Ramenés par la force aux douceurs de la paix,
Les rebelles bientôt en goûtent les bienfaits ;
Car tandis que la France, avilie et navrée,
Par une indigne reine aux Anglais est livrée (2),
Philippe, le *bon duc*, de ses riches états,
Éloigne les périls et les sanglants combats ;
Et sous l'autorité que son nom seul exerce,
Il fait naître les arts et fleurir le commerce.

Vainement de son fils le téméraire orgueil
Trouve dans Louis onze un invincible écueil,

(1) En 1302, l'armée française fut entièrement défaite par les Flamands à Groningue, près de Courtrai. En 1382, les Français eurent leur revanche à la bataille de Rosebecque où les Gantois furent battus et leur chef, Philippe d'Artevelde, tué.

(2) Isabeau de Bavière, femme du malheureux roi Charles VI.

La maison de Bourgogne, un moment ébranlée,
N'en atteindra pas moins sa haute destinée.
Cette maison que Dieu semble aider de sa main,
S'affaiblit par la guerre et grandit par l'hymen.
Au moment de tout perdre, et pouvoir et richesse,
La fille de ses ducs devient archiduchesse (1)
Et trouve, en s'unissant avec Maximilien,
Un noble protecteur, un valeureux soutien.
Philippe leur succède et Jeanne qu'il épouse (2),
D'un volage mari trop justement jalouse,
Mais l'adorant encore malgré sa trahison,
Bientôt en le perdant perd aussi la raison.

Il lui restait un fils, un enfant de la Flandre,
Gantois de cœur et digne, en tout point, de descendre
Du plus illustre sang que l'Europe ait connu.
Charles, dès sa jeunesse, au trône parvenu,
Concentre dans ses mains un immense héritage,
Les rives de l'Escaut, du Danube et du Tage.
Les pays merveilleux par Colomb découverts,
Les archipels de l'Inde à ses vaisseaux ouverts,
Sont soumis à ses lois, et la Fortune y place
Cent peuples différents de langage et de race.
Puis à son vaste front tant de fois couronné (3),
Un ornement suprême est à la fin donné :

(1) Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, épousa, en 1477, Maximilien, archiduc d'Autriche. Ils eurent pour fils Philippe dit le Beau.

(2) Jeanne la Folle, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille.

(3) Charles était roi de Castille, d'Aragon, de Valence, de Léon, de Portugal, de Sicile, etc., etc.

Les électeurs, gagnés par ce grand politique,
Offrent à Charles-Quint l'Empire germanique.

Pourtant d'un seul rival les efforts répétés
Vont troubler un moment tant de prospérités.
D'un monarque français la valeur généreuse [reuse ;]
Est, dans les champs lombards, pour quelque temps heu-
Mais le sort des combats conduit François premier,
Perdant tout, fors l'honneur, à Madrid prisonnier !

Tandis que s'affermit la grandeur sans seconde
D'un empire qui touche aux limites du monde,
Glorieux au dehors un ver le ronge au cœur.
Un moine débauché, hardi réformateur,
S'attaque à des abus introduits dans l'Église,
Et par son zèle faux adroitement déguise
La haine qu'il nourrit contre tous les pouvoirs
Et l'orgueilleux mépris des plus sacrés devoirs.

Charles, en observant le progrès des doctrines
Qui soumettent le sens des verités divines
Aux jugements divers des plus grossiers esprits,
Hésite.... dans un lieu condamne les écrits
Qu'il autorise ailleurs. Passant de la faiblesse
Et des calculs mesquins d'une impuissante adresse
A l'excès de la force et des sévérités,
Il met au désespoir les partis irrités
Qu'encouragea d'abord un excès d'indulgence.

Un acte spontané — grandeur d'âme ou prudence,
On ne sait — vient alors étonner l'univers :
Ce fier dominateur de tant d'états divers (1),
Habile autant qu'heureux dans la paix, dans la guerre,
Se dépouille des biens, des honneurs de la terre,
Et du trône descend, tranquille et sans orgueil,
Pour aller à Saint-Just essayer son cercueil !

Le druide, en ce moment, s'arrête avec tristesse ;
L'avenir qu'il découvre et l'accable et l'oppresse.
Le feu de la révolte et le bruit des combats
Passent de l'Allemagne au sein des Pays-Bas.
Il voit les citoyens, dans un fatal délire,
Entre eux se déchirer, s'accuser, se proscrire.
Le foyer paternel lui-même est envahi ;
Le frère par son frère est lâchement trahi ;
Mais tout tremble d'effroi quand on voit apparaître,
Parmi les flots de sang le duc d'Albe et son maître.

Effaçons de nos cœurs ce triste souvenir.
Après trente ans d'angoisse un siècle va s'ouvrir,
Siècle réparateur, aurore douce et belle
Qui ramène la paix à la voix d'Isabelle (2).
Les Flandre, le Hainaut et le Brabant unis,
Par leurs propres discords cruellement punis,

(1) Parmi ses titres nombreux, Charles-Quint prenait celui de dominateur en Asie et en Afrique.

(2) Par un édit de 1598, Philippe II donna la souveraineté des Pays-Bas à l'infante Isabelle, sa fille, en faveur de son mariage avec l'archiduc Albert, son cousin, qui se démit de la dignité de cardinal.

Ont trouvé le repos dans le vote unanime (1)
De la soumission au pouvoir légitime.
Les souverains, d'ailleurs, pour leur autorité,
Des désastres publics avaient bien profité.
Ces comtes et ces ducs jadis si redoutables,
Se sont tous épuisés dans des luttes coupables,
Et l'on verra, plus tard, tomber leurs descendants
De degrés en degrés, au rang de courtisans.
De tout obstacle, alors, la Couronne affranchie
Poursuivra ses desseins et de la monarchie
Fondera l'unité. Puis, un jour, le grand Roi,
Dans son suprême orgueil, dira : *L'État, c'est moi!*

Sous un pareil régime, on comprend que la guerre
En changeant de motif change de caractère.
Elle devient un art, une profession ;
On la fait par calcul et non par passion,
Et de ces temps nouveaux les correctes annales
Rapportent froidement des histoires banales
De plans d'invasion habilement conçus,
De projets de conquête assez souvent déçus,
De villages détruits, de places assiégées,
D'attaques de convois, de terres ravagées,
Sans autre but, souvent, que le frivole honneur
D'accroître le renom du général vainqueur.

(1) La Flandre française, le Hainaut et l'Artois avaient fait leur soumission en 1579; les autres provinces suivirent leur exemple quelques années après; mais ce ne fut que sous le règne d'Albert et d'Isabelle que la Belgique retrouva la tranquillité.

Parmi ces beaux exploits et ces grandes batailles
Émouvant tour-à-tour ou Madrid ou Versailles,
Deux noms sont demeurés : *Denain* et *Fontenoi* (2),
Le reste a de l'oubli subi la juste loi.
Mais plus la royauté, par un calcul peu sage,
Pour se grandir abaisse un servile entourage,
Tout en lui prodiguant les titres, les faveurs,
Et plus de son prestige elle perd dans les cœurs.
Du Prince et de sa cour l'effroyable licence
Outrage insolemment les mœurs et la décence,
Et le peuple pour eux n'a plus que du mépris.
Puis, deux partis nouveaux entraînent les esprits.
L'un, sous le nom menteur d'amour de la Sagesse.
Avec audace usant du pouvoir de la Presse,
Insurge la Raison contre l'Autorité,
Et conduit par le Doute à l'Incrédulité.
L'autre, à l'amour du bien sait unir la prudence;
Il vante la vertu, croit à la Providence;
Quoique l'ami du riche, au pauvre il tend la main,
Et rêve le bonheur de tout le genre humain..
Dans un calme apparent ce n'est pas qu'il s'endorme,
Car il voit les abus et veut qu'on les réforme.
Différant, quant au but, ces deux partis d'accord
Sur le trône et l'autel dirigent leur effort.
Avec un zèle ardent chacun des deux conspire,
L'un pour les corriger, l'autre pour les détruire.

(1) Le champ de bataille de Denain et celui de Fontenoi touchent presque à l'Escaut.

Enfin, tant d'éléments de dissolution,
Dès longtemps, préparaient la révolution,
Qu'en arrêter le cours devenait impossible.
Quatre-vingt-neuf fut beau, quatre-vingt-treize horrible.
En voulant supprimer la féodalité,
On fit du même coup tomber la Royauté.
L'Escaut vit sur ses bords recommencer les guerres,
Et l'affreuse disette y joignit ses misères.
La loi devint athée, et les asiles saints
Que Dieu, jadis, avait, dans ses secrets desseins,
Permis qu'on élevât au fond des solitudes,
Pour unir la prière aux travaux, aux études,
Indignement livrés à des spéculateurs,
Tombèrent sous l'effort des marteaux destructeurs,
C'est ainsi que Crespin, Mont-Saint-Martin, Vaucelles,
Honnecourt, Saint-Aubert, Saint-Saulve et Fontenelles
Disparurent des lieux qu'ils avaient illustrés.
Les temples restaient seuls, de tous leurs biens frustrés,
Mais pour subir bientôt le détestable empire
Du parti triomphant. Le peuple en son délire,
Place sur un autel la déesse Raison,
Et démolit l'église où siégea Fénélon !

IV

Age industriel.

Soixante ans ont passé sur ces sombres folies,
Et, de ce temps, on voit les annales remplies
De plus d'évènements que n'en pourraient offrir,
Du Déluge à nos jours trois siècles à choisir.
Un nom domine tout ; couverte de sa gloire,
La France en gardera l'éternelle mémoire,
En vouant à l'oubli les fautes, les malheurs
Qu'un héros expia par six ans de douleurs.
Lui tombé, l'on perdit les fruits de son courage,
Mais non ses sages lois, impérissable ouvrage
D'un génie embrassant toute chose à la fois,
Servant tous les besoins, protégeant tous les droits.
C'est surtout par l'essor que lui dut l'industrie
Qu'il s'acquit à jamais l'amour de la patrie.

Après Napoléon, le trône était glissant;
Il fallait pour régner un bras ferme et puissant.
Les Bourbons, y montant par droit héréditaire,
Avaient en leur faveur l'Auguste caractère
De la race et du nom. Ce n'était pas assez.
L'étranger triomphant les avait replacés
Sur ce trône entouré d'une gloire nouvelle;
Ce fut pour des Français leur tache originelle.
Tout, jusqu'à leur bonté, leur devint un péril,
Et l'émeute, en trois jours, les rendit à l'exil.

Celui qui profita de ce triste naufrage,
Dans l'art de gouverner habile autant que sage,
Quoique Bourbon, aussi, par la France accepté,
Conserva quelque temps sa popularité;
Mais, singulier retour des choses de ce monde!
On vit l'opinion, mobile autant que l'onde,
Abandonnant le roi qu'elle s'était donné,
Taquiner un pouvoir à sa perte obstiné;
On vit des nains jouer avec l'arme d'Hercule,
Et la foudre sortir d'un banquet ridicule.

Le peuple, alors, surpris d'un succès imprévu,
En arrivant au but qu'il n'a pas entrevu,
Se montre, quelques jours, calme, grand, magnanime;
Il renonce au passé d'un accord unanime,

Et ne voit devant lui que des jours attrayants,
Comme un enfant, bercé par les songes riants.
Dans ces heures d'espoir, sans force et sans police
L'ordre se maintient seul ; ou plutôt la justice,
Animant tous les cœurs d'un transport généreux,
Veut pour première loi que chacun soit heureux ;
Et plus d'un personnage, au fond très-monarchique,
Se surprend à crier : *Vive la République !*
Mais ce moment est court. Avec fureur bientôt,
De mille passions va remonter le flot.
Sans souci du moyen, des décrets téméraires
Proclament les Français libres, égaux et frères.
Mais cette *Liberté* c'est le règne absolu
Du parti le plus fort au pouvoir parvenu ;
Et cette *Égalité* veut simplement qu'on chasse
Les riches et les grands pour usurper leur place ;
Cette *Fraternité* c'est l'apôtre inhumain
Qui prêche sa doctrine un fusil à la main.

O ! malheureuse France ! au péril tu n'échappes
Qu'en pleurant sur tes fils que, malgré toi, tu frappes
Toi-même en ce chaos à ton repos fatal,
Sais-tu donc distinguer le bien d'avec le mal ?
Ah ! combien il est temps qu'un pouvoir juste et ferme
A tes dissensions vienne enfin mettre un terme !

. . . . . .

. . . . . .

Que vois-je ! tous nos vœux seraient-ils exaucés ?
Et les malheurs publics vont-ils être effacés ?

Allons, *Skald*, lève-toi ! Pendant que tu sommeilles
Il vient de s'accomplir d'éclatantes merveilles.
Au moment où l'on voit surgir de toutes parts
Des dangers menaçants et de sanglants hasards,
Au moment où, remplis de haine et de vengeance,
Les partis au combat se préparent.... la France
Exerçant librement le plus beau de ses droits,
L'Empire est rétabli par huit millions de voix !

Tout est changé ; le calme à l'orage succède ;
A fonder l'avenir avec soin on procède ;
Le commerce renaît par la sécurité ;
L'opinion enfin soutient l'autorité.
L'or, ce métal poltron, qui se cachait naguère,
Se montre maintenant et devient téméraire
Il prête son concours à tous projets nouveaux
Et facilite ainsi d'incroyables travaux,
Deux fois pour secourir le faible qu'on opprime,
Nos soldats, animés par ce motif sublime,
Vont réveiller au loin les échos des grands jours.
Leurs drapeaux sont encor ce qu'ils furent toujours.
L'or veut, en bon Français, aider à la victoire,
Car il faut des millions pour conquérir la gloire ;

Mais, confondant l'esprit des timides vieillards,
Le pays au trésor vient offrir des milliards !

Enfin, le monde entier a les yeux sur la France ;
Seule elle inspire à tous la crainte ou l'espérance ;
La crainte aux étrangers de sa force envieux,
Qui rappellent en vain des traités odieux ;
L'espoir aux malheureux souffrant pour la justice
Qui n'attendent que d'elle un destin plus propice.
Le chef qui la gouverne, exempt d'ambition
Et modèle accompli de modération,
Devient, dans les combats, un guerrier intrépide
Que la victoire suit dans sa course rapide.

Mais la paix va régner..... Allons, Skald, lève-toi !
Ouvre les yeux, et viens contempler avec moi
La part qui te revient parmi tant de prodiges,
Et les biens confiés au cours que tu diriges.

Le vieux fleuve, en effet, secouant les pavots
Qui, depuis deux mille ans, pèsent sur ses yeux clos,
Par le druide guidé, quitte son humble source
Pour suivre lentement ses ondes dans leur course.

A quelques mille pas il découvre un canal
Qu'il n'a point vu jadis et qui, d'un flot égal,

Suivant, silencieux, sa route souterraine,
Unit l'Oise à la Somme et l'Escaut à la Seine.
Cet important travail qu'un Bourbon commença
Et que, longtemps après, Bonaparte acheva,
De Saint-Quentin bientôt assura la fortune.
Au loin se fit sentir la faveur opportune
De ce nouveau moyen d'échanges fructueux.
Les charbons du Hainaut, produit peu somptueux,
Mais moderne élément de force et de richesse,
Vont, jusque dans Paris, à petite vitesse,
Servir utilement à mille emplois divers
Et créer la vapeur, reine de l'univers.

L'Escaut traverse ensuite une belle contrée,
Au travail agricole avec ardeur livrée.
La terre, entretenue et servie à propos,
Y prodigue ses dons sans trève et sans repos.

Cambrai pratique encor son antique industrie ;
Du beau sexe, toujours, la batiste est chérie ;
Mais c'est moins le négoce et ses nombreux labeurs
Qui donnent à ce lieu l'éclat et les honneurs
Que la possession d'un saint et noble siége
Dont il a conservé l'illustre privilége.

Plus bas, on aperçoit les remparts de Bouchain,
Vieux fort dont le rivage est aujourd'hui prochain

Du grand bassin houiller que Dieu, dans sa prudence,
Tint ignoré de tous, pendant la longue enfance
Des arts industriels, et lorsque les forêts
Par leur bois abondant suffisaient au progrès.
Mais quand, de toutes parts, les arbres centenaires
Périrent sous les coups des haches mercenaires,
Pour laisser la charrue aligner ses sillons
Et le soleil sur eux épandre ses rayons;
Quand aussi la science, en ses métamorphoses,
Descendit du sublime au positif des choses,
Dieu nous mit sous la main l'indispensable agent
Qui rendit la chaleur au foyer indigent
Et permit d'accomplir l'étonnante série
Des miracles sans fin qu'opère l'industrie.

Ici, des bataillons de hardis ouvriers,
Travaillant loin du jour dans leurs noirs ateliers,
A travers les périls d'une tâche émouvante,
Vont, à des profondeurs dont l'esprit s'épouvante,
Arracher le charbon à son lit de rocher
Où, si longtemps, la terre avait su le cacher.
Puis de pesantes nefs, par un travail pénible,
Transportent lentement le grossier combustible
Qui, dans d'habiles mains, devient un vrai trésor,
Plus précieux cent fois que n'est la mine d'or;

Car c'est lui qui produit la bienfaisante fée
Qui s'échappe de l'eau dans des tubes chauffée,
Et, par le seul effet de son impulsion,
Donne la vie à tout ce dont l'invention
Peut des arts manuels agrandir le domaine.
C'est lui dont l'influence, heureuse autant qu'humaine,
Épargne aux travailleurs un trop pénible effort
Et, ménageant leurs bras, leur fait un meilleur sort.
C'est lui qui nous permet ces rapides voyages,
Impossibles, jadis, aux gens des anciens âges,
Qui, par ma foi! seraient étrangement surpris
D'arriver en un jour de Berlin à Paris.
C'est lui qui, sur les flots, fait mouvoir le navire,
Lorsque, pour l'arrêter, un calme plat conspire,
Ou même quand Éole, en ses projets félons,
Déchaîne avec fracas les fougueux aquilons.
C'est le charbon, enfin, qui, la nuit, chasse l'ombre
Et donne à nos cités des lumières sans nombre,
Importunes, parfois, à messieurs les voleurs,
En mettant l'honnête homme à l'abri des malheurs.

Ce mobile puissant qui transforme le monde
Aux abords de l'Escaut de tous côtés abonde.
Fresnes, Bruille, Condé, Raismes, Douchy, Denain,
Quoique venus plus tard, sont émules d'Anzin.
Au centre du pays s'élève Valenciennes,

Fière, non sans raison, de ses gloires anciennes,
Et qui s'acquiert encore un honneur mérité
Par sa haute aptitude et la diversité
Des carrières qu'elle ouvre à toute intelligence.
Industrie ou beaux-arts, commerce ou bien science,
Tout est encouragé, tout est approfondi,
Et le succès arrive au talent enhardi.

En quittant ces remparts où tant de fois la guerre
Fit retentir les coups de son bruyant tonnerre,
L'Escaut par son transit, alimente Condé,
Puis, touchant au canton, autrefois inondé,
Où la Scarpe devient sa fidèle compagne,
Non loin de Saint-Amand, il dépasse Mortagne.
Alors, changeant de maître en son nouveau parcours,
Vers Tournai, par Antoing, il dirige son cours,
Et chez un peuple ami va porter l'abondance.
Aux mœurs, comme au langage il peut se croire en France,
Car, par le souvenir d'un antique lien,
Au midi comme au nord on est toujours Nervien.

Ici, rendons hommage à l'esprit philanthrope
D'un roi digne du nom de Nestor de l'Europe,
Qui, malgré les écueils, heureux en ses projets,
Voit, chaque jour, grandir l'amour de ses sujets,
Et qui, par sa prudence, a su rendre docile
Un troupeau, jusqu'alors à guider difficile.

Notre fleuve charmé considère en passant
Un pays à la fois tranquille et florissant.
A l'occident, la terre avec soin cultivée
Au-dessus de ses bords est à peine élevée.
Sur l'autre rive, on voit naître quelques côteaux
Qui vont, en ondulant, rejoindre les plateaux
Où de robustes bras, du fond de la carrière,
Arrachent sans repos et le marbre et la pierre,

Mais l'Escaut s'en éloigne ; un intérêt plus grand
Accélère sa marche et l'attire vers Gand.
C'est là, c'est dans les murs de la reine des Flandres,
Qu'il semble s'égarer en fantasques méandres
Pour rencontrer la Lys qui s'approche de lui
Et se prêter tous deux un mutuel appui.
En mélangeant leurs eaux une force imposante
Leur creuse un lit profond dont la largeur présente
Aux navires venus des pays étrangers,
Un port tranquille et sûr à l'abri des dangers (1).
Cette force elle-même emporte notre fleuve
A travers des pays où, toujours grasse et neuve,
La terre est, sur ses bords, propice aux laboureurs
Et paie abondamment le prix de leurs sueurs.

(1) On a vu, avant 1830, sous la domination hollandaise, des navires arrivant de Batavia, venir s'amarrer dans le bassin de Gand, à la porte des magasins des négociants.

En poursuivant son cours il recueille la Dendre,
Puis, le Ruppel vers lui se hâte de descendre,
Fiers, tous deux, d'échanger un modeste destin,
Pour un rôle plus grand, une plus noble fin.

Bientôt paraît Anvers, jadis pauvre village,
Que la main d'un géant jeta sur ce rivage (1).
Aujourd'hui port célèbre où l'on voit dans les airs
Flotter les pavillons de cent pays divers.
Cette forêt de mâts dont les agrès s'emmêlent,
Ce peuple de marins que toujours renouvellent
Tant de joyeux départs et de plus gais retours,
Pour animer ces lieux tout prête son concours.
Mais en vain ce tableau chaque jour se déploie;
Ni les biens précieux que le commerce envoie,
Ni les chefs-d'œuvre d'art plus précieux encor
Dont Anvers a gardé l'admirable trésor,
Rien ne peut arrêter la marche régulière
Du fleuve qui pressent la fin de sa carrière.
Plus terrible, on le vit s'irriter autrefois,
D'être tenu captif dans des bords trop étroits,
Briser avec fureur les digues impuissantes,
Et, répandant au loin, ses vagues mugissantes,
Engloutir en un jour les temples, les maisons,
Tous les fruits du travail et l'espoir des moissons.

(1) Tradition se rapportant au nom d'Antwerpen qui, en flamand, signifie : *main jetée.*

Que ne peut un vouloir persévérant et ferme ?
L'homme à de tels malheurs, enfin, a mis un terme ;
Par ses débiles mains le grand fleuve est dompté ;
Mais toujours plein de force et plein de majesté,
S'il respecte aujourd'hui les heureuses barrières
Que l'industrie humaine oppose à ses colères,
Comme un torrent fougueux, il court en frémissant,
Jusqu'en ses profondeurs refouler l'Océan.

Skald est comme ébloui de ce pompeux spectacle.
Tandis qu'il le contemple un singulier miracle
Dérobe à ses regards le druide révéré,
Qui d'un épais nuage est soudain entouré.

— « Maitre ; reprend la voix, j'ai tenu ma promesse.
» De ton obscurité tu murmurais sans cesse ;
» Je t'ai rendu témoin du destin qui t'attend ;
» Il faut nous séparer. Eh ! bien, es-tu content ? »

— « Je ne sais, répond Skald, parmi tant de merveilles
» Qui viennent de charmer mes yeux et mes oreilles,
» Lorsque, sur tous les points, le progrès va régner,
» Je ne vois pas trop bien ce que j'y puis gagner.
» Accablé par l'ennui, sur mon autel humide,
» Bien qu'entouré d'un monde opulent et splendide,

» J'aurais l'air, je le sens, d'un fleuve suranné,
» A meubler un jardin tristement condamné
» Pour réjouir les yeux des badauds, et j'augure
» Que ma divinité fera piètre figure.
» Si j'abdiquais ?.... Plaît-il ?... Il ne répond plus rien
» Et s'enfuit emporté par un souffle aérien !
» Ma foi ! n'hésitons plus : suivons la loi commune ;
» Il faut, dans ces temps-ci, songer à sa fortune,
» Travailler, s'enrichir et travailler encor,
» Accumuler sans cesse et mettre l'or sur l'or.
» Mieux valent, quand tout vise à bien vendre ses quilles
» Des mortels bien vêtus que des dieux en guenilles.
» Adieu, source limpide, et vous, ombrage frais,
» Le sort en est jeté ; je vous fuis pour jamais. »

Monsieur Skald, à ces mots, abandonne son urne,
Pour des souliers vernis échange son cothurne,
Et court se procurer chez le banquier voisin
Des actions du Nord et des titres d'Anzin.

NOTICE

SUR

M. L'ABBÉ LIBERT,

MORT EN CHAIRE A ROUBAIX,

EN 1840,

Par M. Th. LEURIDAN.

Le 18 juin 1840, une mort aussi subite qu'apostolique frappait, dans la chaire de Saint-Martin de Roubaix, M. l'abbé Libert, qui tombait glorieusement au champ d'honneur, comme avait succombé seize ans auparavant, dans une chaire à Saint-Omer, notre vaillant concitoyen M. l'abbé Brédart. Les traits du vénérable défunt nous ont été conservés en un buste de plâtre ignoré pendant vingt-huit ans et qu'on a retrouvé naguère dans les démolitions de l'ancienne Mairie. Ce buste, restauré avec intelligence, occupe aujourd'hui une place honorable dans notre musée.

Bien que l'abbé Libert n'appartienne à l'histoire de notre ville que par sa mort, j'ai pensé qu'on n'accueil-

lerait pas sans intérêt quelques détails sur sa vie. Les voici résumés en une courte notice dont j'ai trouvé tous les éléments dans les documents qui m'a laissés M. L'abbé Salembier.

Édouard-Joseph Libert naquit le 15 octobre 1785, à Linselles, d'honnêtes et religieux cultivateurs. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique et fut dirigé dans cette sublime vocation par l'abbé Détrez, d'édifiante mémoire (1).

Lors du rétablissement du collége de Tourcoing, en 1803, le jeune Libert y fut admis en qualité de professeur. Il alla ensuite étudier en philosophie à Tournai et entra l'un des premiers au séminaire diocésain de Cambrai, qui s'ouvrit en 1807. Il y reçut les ordres mineurs le 27 mai 1809, le sous-diaconat le 23 décembre suivant, le diaconat le 21 avril 1810, et la prêtrise aux Quatre-Temps de la Pentecôte de cette même année. Il avait été reçu bachelier-ès-lettres à Douai ; un décret impérial rendant alors ce grade académique obligatoire pour ceux qui aspiraient aux ordres sacrés. C'est sous l'abbé Goguillon que le jeune Libert fit ses études théologiques, et c'est sur la proposition de cet estimable ecclésiastique que, devenu prêtre, il fut nommé, par Mgr. l'Évêque de Cambrai, professeur de philosophie au séminaire, et deux ans après professeur

---

(1) L'abbé Louis-Adrien-Joseph Détrez a sa notice étendue dans la Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis 1800. *Cambrai*, Carpentier, 1847.

de théologie qu'il enseigna jusqu'à la fin de 1818. (1)

Une foi des plus vives, une piété modeste, mais fervente, un caractère plein d'aménité, une simplicité de mœurs qui avait quelque chose de touchant, une douceur qui s'alliait à la fermeté, une application soutenue, telles étaient les principales qualités qui distinguaient l'abbé Libert. Son zèle évangélique trouvait encore le temps et les moyens de prendre soin des prisonniers qui gémissaient alors dans un grand abandon. On n'a pas oublié à Cambrai sa tendre commisération pour ces malheureux et son empressement à les visiter, à les consoler, à les instruire, à leur administrer les sacrements, à leur porter les aumônes qu'il puisait dans sa propre bourse, dans celle des séminaristes et dans la générosité des personnes aisées dont il possédait la confiance.

Ayant appris que deux petits villages, Esnes et Haucourt, à deux lieues de la ville épiscopale, étaient sans curé, il sollicita et obtint de Monseigneur d'y exercer les fonctions du ministère. Il faisait le voyage à pieds, bravant courageusement l'intempérie des saisons, et, rentré au séminaire, il montait dans la chaire de théologie, souvent sans avoir pris le moindre délassement et encore tout trempé de pluie ou couvert de sueur et de poussière. Le bien qu'il opérait dans ces localités détermina Monseigneur à l'y attacher définitivement en qualité de curé. Le 1er juillet 1823, il fut transféré à la succursale de Beuvry, arrondis-

---

(1) L'abbé Louis-Joseph Goguillon a aussi son article édifiant dans la Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai.

sement de Douai. Là, comme à Esnes et Haucourt on vit toujours en lui le père des pauvres, l'ami de l'enfance, le pasteur plein de zèle, le conseil et le soutien des prêtres de son voisinage.

Le prince de Croy, cardinal-archevêque de Rouen, cherchant un vicaire-général, arrêta son choix sur le curé de Beuvry dont l'abbé Lesurre, grand vicaire de Paris, lui avait fait connaître le mérite et les capacités. Cette haute marque d'estime et de confiance de la part d'un des plus illustres évêques de France n'éblouit point l'abbé Libert; il fallut bien des instances pour le résoudre à accepter cette dignité qui effrayait son humilité. Ses lettres de grand vicaire sont du 21 février 1824. Lors de la division du diocèse de Rouen en archidiaconés, le titre d'archidiacre d'Ivetot vint s'ajouter à celui de premier vicaire-général. Il fut en outre chargé de beaucoup de monastères qu'il dirigea avec autant de sagesse que de zèle et de piété.

Des raisons de santé engagèrent l'abbé Libert, vers la fin de l'année 1836, à donner sa démission de toutes ses charges et à quitter Rouen. Le cardinal-archevêque n'apprit point sans douleur une détermination qui le privait à la fois d'un coopérateur expérimenté et d'un ami dévoué. La lettre qu'il lui écrivit à cette occasion est un éclatant hommage rendu aux précieuses qualités de M. Libert. « Pourriez-vous, dit son Altesse éminentissime, jamais dou» ter de mes regrets en recevant votre démission? Votre » touchant attachement pour moi, votre excellent cœur, » vos vertus sacerdotales, toutes les preuves de dévoue» ment que vous m'avez données, tout cela vous laissera

» facilement une juste idée de ma situation en voyant se » rompre des liens qui m'étaient si chers. Mon cœur » éprouve le besoin de vous offrir les titres de vicaire-gé- » néral et de chanoine honoraire de ma métropole ; vous » en trouverez les expéditions ci-jointes. J'ai instruit ma » famille de notre douloureuse séparation, mais ni elle » ni moi ne serons jamais séparés de vous par la cordiale » affection. »

Revenu à Linselles au milieu de sa famille, l'abbé Libert tout en se rétablissant, répandait autour de lui la bonne odeur de ses vertus. Les pauvres trouvaient en lui un tendre bienfaiteur ; comme il les avait aimés toujours et partout, il les aima là jusqu'à la fin, les visitant assidûment et leur distribuant des secours de toute nature.

A la fin de 1839, il obtint de Monseigneur de Cambrai l'autorisation d'annoncer la parole de Dieu, et reçut le 27 avril 1840, le pouvoir de confesser dans toutes les églises paroissiales du diocèse. De ce moment, il devenait pour les curés ses voisins un auxiliaire dont le zèle intelligent et actif ne leur aurait pas fait défaut; mais la Sagesse divine en avait autrement disposé.

Appelé par le doyen de Saint-Martin de Roubaix à prêcher la première communion des enfants, le 18 juin 1840, M. Libert arriva la veille en cette ville très-bien portant, prit peu de nourriture à son souper et passa la nuit fort tranquillement. Le lendemain de bonne heure, il dit la messe avec un redoublement de ferveur qui se fit remarquer des assistants. Au moment de la cérémonie il se ren-

dit à l'église sans se sentir aucunement indisposé. Après l'instruction dans laquelle il déploya une chaleur et une onction qui pénétrèrent tous les cœurs, il s'agenouilla doucement pour adorer le saint Sacrement, attendre la fin de la communion et préparer dans le recueillement une nouvelle exhortation ; mais on s'aperçut bientôt que son corps s'affaissait, que ses traits s'altéraient et que sa tête tombait. Le doyen et un de ses vicaires s'élancèrent dans la chaire, on le descendit à la sacristie, on s'empressa de lui appliquer les saintes onctions.... il n'était plus. Cette mort subite pour toute l'assistance consternée ne le fut sans doute pas pour lui, préparé depuis longtemps à son éternité et qui plusieurs fois avait exprimé à ses confrères le désir de mourir dans l'exercice du ministère.

Son corps, transporté au presbytère et revêtu des habits sacerdotaux, fut exposé dans une chapelle ardente. Le samedi, 20, un char funèbre le conduisit à Linselles, où se firent ses obsèques. Un nombreux clergé s'y était réuni. M. Philippe, depuis vicaire-général de Cambrai, qui avait été son élève en théologie, prononça son éloge comme il l'avait déjà fait la veille à Roubaix, au milieu d'un grand concours de fidèles. Les restes mortels de l'abbé Libert reposent au cimetière de Linselles, près du calvaire, avec cette épitaphe :

D. O. M.

—

ICI REPOSE

en attendant le grand jour de la Résurrection

M. Édouard-Joseph LIBERT,

né à Linselles,

Prêtre de la Sainte-Église de Dieu,
successivement professeur de Théologie,
curé d'Esnes, de Haucourt et de Beuvry,
au diocèse de Cambrai, 1er grand-vicaire
du cardinal-archevêque de Rouen, le prince
de Croy, archidiacre d'Yvetot et chanoine
de la métropole de Rouen.
Marchant sur les traces du divin Pasteur
il a été l'œil de l'aveugle, le pied du
boîteux, le père des pauvres. Enfin plein de
bonnes œuvres et de mérites, il est mort en
chaire dans l'église de Roubaix, le 18 juin 1840,
à la 55e année de son âge.

—

R. I. P.

GALERIE HISTORIQUE ROUBAISIENNE.

PREMIÈRE NOTICE.

THÈCLE

ÈRE HISTORIQUE JUSQU'EN 881,

Par M. BONNIER, Juge-de-Paix.

Nobilis genere, nobilior autem morum dignitate. (Apud acta sanctorum, XX feb.)

Dans le sermon sur la montagne, notre Seigneur Jésus-Christ promet la possession de la terre à la douceur : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.* (1)

Notre Seigneur n'a pas dit qu'il n'y aurait sur cette terre ni guerres, ni conquêtes, ni spoliations, que la force et la violence ne prévaudraient jamais sur la faiblesse et sur le droit, mais il a assuré que la possession, c'est-à-dire la jouissance paisible et continue appartiendrait exclusivement aux hommes de paix et de douceur : *possidebunt terram.*

Sur le rocher de Ste Hélène, le plus grand capitaine des temps anciens et modernes, s'entretenant un jour avec le général Bertrand, passait une sublime revue des Alexandre, des César, des Annibal, des Louis XIV, dont il

(1) Matthœ. V. 4.

comparait les actions aux siennes, et il s'arrêtait en esprit devant la douce et sereine figure du Christ. (1)

Le grand capitaine, le législateur, le souverain qui connaissait la puissance de l'électricité de son regard, de son accent, de sa parole, qui savait comment et par quelle voie s'opère la conquête des esprits et des peuples, proclame qu'il en est une que ni lui ni aucun mortel n'a jamais pu réaliser : la conquête des cœurs uniquement par la domination de soi-même et par la douceur envers les autres, sans aucun des moyens dont les potentats disposent, la conquête des cœurs en qui s'allume un amour qui fait mourir l'amour de soi, enfin la conquête miraculeuse des peuples par l'établissement du règne de la charité jusqu'au sacrifice du temps et des choses du temps, et cela dans la suite des siècles et dans l'univers.

« A ce miracle de la volonté du Christ, disait expressé-» ment Napoléon 1^er^, je reconnais le Verbe créateur » du monde. »

Or, le Christ, sur le sommet du Golgotha, va consommer le suprême sacrifice de douceur, d'abnégation et d'amour qui lui assurera la domination de la terre en lui asservissant les cœurs, et qui, pour l'un des plus fiers représentants de l'humanité, est la révélation d'un Dieu.

Mais la simple nature humaine, dans ce qu'elle a de plus doux, la femme avec sa faiblesse, la mère avec ses douleurs est associée au triomphant sacrifice : Marie est au pied de la croix.

---

(1) *Mémoires inédits du Général Bertrand.* Études philosophiques sur le Christianisme, par Nicolas, vol. 4, p. 81. — Discours prononcé par l'auteur, à Valenciennes, sur la tombe du colonel Bourriot.

Depuis lors, il semble qu'il est entré dans le plan divin de faire toujours participer la femme aux grandes œuvres rédemptrices.

Pour ne citer que quelques exemples, c'est Hélène, l'auguste inventrice de la sainte Croix, qui clot l'ère des persécutions en donnant au monde et à l'empire un César chrétien, qui fait monter la religion sur le trône (1) et qui fait surmonter les aigles romaines du signe hier ignominieux aujourd'hui sacré du salut, destiné à briller plus tard sur les couronnes. (2)

C'est Monique qui, dans l'enfant qu'elle a mis au monde, enfante un docteur pour l'église universelle et un saint évêque pour le siège d'Hippone. (3)

En France, c'est la bergère de Nanterre qui fait reculer Attila, le fléau de Dieu, et qui sauve Paris.

C'est la reine à qui la France doit son premier roi chrétien, le seul roi catholique qu'il y eut alors dans le monde; — c'est Clotilde qui fit adorer par le Sycambre ce qu'il avait brûlé et brûler ce qu'il avait adoré, c'est cette princesse en un mot, aussi distinguée, au jugement du président Hénault, par l'élévation de son esprit que par sa prudence et sa piété, qui, dans ces temps de férocité sanguinaire, en amenant le roi des Francs et ses compagnons à recevoir sur leurs fronts, après la bataille de Tolbiac, (4) les eaux régénératrices du baptême, fit descendre dans les cœurs de nos farouches ancêtres, les sentiments

(1) 312.

(2) Le *Labarum* figurait une espèce de P traversé par une ligne droite et représentant entre la croix les deux premières lettres grecques du mot Christ.

(3) 391. — (4) 496.

de la douceur chrétienne, seule capable de combattre et de vaincre la barbarie.

A Roubaix, c'est Thècle, à l'époque ou s'ouvre l'ère historique de la *Villa Robacensis*.

Charlemagne repose depuis plus de soixante ans dans son tombeau à Aix-la-Chapelle. (1) Les débonnaires héritiers du grand Empereur d'Occident n'ont pas su empêcher les princes et les seigneurs turbulents de mettre la main sur la couronne; l'empire est démembré; — Louis III et Carloman règnent, mais les terribles Normands occupent plusieurs de nos provinces et la France retombe dans un chaos semblable à celui d'où naquirent les Carlovingiens. (2)

« Dans le déclin de la Gaule vers la barbarie, l'im-
» patience et l'oubli de toute règle sont la maladie du
» siècle. » (3)

« Au milieu des divisions et des guerres intestines, la
» force, dit notre excellent historien local (4), la force
» devient la loi commune; toutes les institutions sont
» détruites, les peuples foulés, les états morcelés;.....
» l'anarchie force les rois à créer la féodalité. »

Bauduin, bras-de-fer, fils du grand forestier, enlève Judith, fille de Charles-le-chauve, après l'avoir épousée secrètement; — il se reconcilie avec le roi de France et devient Comte de Flandre.

Cependant il s'était écoulé presque quatre siècles depuis le baptême de Clovis. Des évêques missionnaires, des

---

(1) 814.

(2) Anquetil. Histoire de France, tom. 1er, p. 238.

(3) Augustin Thierry. Récits de temps Mérovingiens, te VIII, p. 8.

(4) M. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, te III, p. 35,

ordres religieux et monastiques avaient évangélisé nos contrées.

Dans ces temps, le château fort ou le monastère attirait et abritait les populations (1). Là c'était l'épée des comtes ou des compagnons des rois conquérants; ici c'était la crosse abbatiale qui fondait et qui protegeait; — d'un côté les arts et métiers se développaient à l'ombre du donjon et derrière les murailles, de l'autre les peuples se groupaient autour des religieux qui leur avaient apporté l'inappréciable don de la Foi et de la civilisation chrétiennes, et, en leur donnant l'exemple de toutes les vertus, leur avaient appris à défricher les bois et à faire croître les blonds épis sur un sol qui ne se couvrait que de fânes et de glands.

Mais notre agglomération rurale roubaisienne constituée dès lors en *villa dominicata* et ayant déjà par conséquent une existence de beaucoup antérieure (2), avait résisté aux influences civilisatrices et chrétiennes.

Nos farouches ancêtres restent même des derniers dans nos contrées à sacrifier aux Dieux de la Germanie et de Rome payenne.

« In villâ quœ dicitur Rusbaci et in vicinis locis idola

---

(1) *Statistique de l'arrondissement de Valenciennes*, par M. Bonnier, p. 28.

(2) M. Leuridan, au IIIe volume de son histoire de Roubaix, p. 27, présente avec l'autorité du savant et la sagacité de l'érudit, sur l'origine, la constitution et l'organisation première de Roubaix, des aperçus d'un très-grand intéret.

» colebantur et à copiosâ multitudine populorum sacrifi-
» cia dæmonis offerebantur » (1).

Quel sera le bras assez fort pour renverser les idoles; comment s'opérera la conversion?

La *Villa dominicata*, comme l'explique très-bien notre historien (2) était alors le manoir du propriétaire avec le cercle des domaines qu'il exploitait lui-même; les autres dépendances de la villa ou les métairies subalternes éloignées appelées *Curtes* et *Mansa* étaient administrées et régies par des métayers.

Les travaux, continue M. Leuridan, la police et la justice de ces anciennes *villæ* qui devinrent plus tard nos *villages* et nos seigneuries étaient organisés par ministères. Le chef de la partie rurale, ayant sous ses ordres les autres chefs de l'exploitation portait le titre de *Judex;* il exerçait la police et la justice domestique sur les serfs, les ouvriers et les artisans attachés au domaine et formant la *familia*.

Le *Major* ou *Mayeur* était chargé des labours. Le *Messor* ou *Messier* devait garantir de tous dégats les récoltes, les bois et les près. Le *prepositus* ou *prévôt* avait entre autres fonctions celle de comptable.

Cette organisation rustique, qui offre tous les rudiments de la constitution féodale et qui lui transmet ses offices sous leur dénomination originaire est très-intéressante à étudier.

---

(1) Apud acta sanctorum XX februarii — Tractatus Ferioli de elevatione Sancti Eleutherii. — Buzelin. Annales Gallo-Flandriæ — Molanus, natales sanctorum Belgii.

(2) Histoire de Roubaix, t^e III, p. 27.

On sait que sous la race Mérovingienne, le palais royal lui-même n'était qu'une immense ferme (1) et les grandes dignités, comme celle de *Connétable*, par exemple, ont une origine toute rurale.

Dans les temps primitifs, les patriarches, enfants de Dieu, — dirigeaient les troupeaux ; aux temps homériques, les rois (2) κοσμήτορε λαῶν, étaient les pasteurs des peuples. L'agriculture est la mère nourricière de l'humanité ; elle paie en véritable gloire et en réelle prospérité aux rois et aux peuples les soins et les honneurs qu'ils lui rendent.

Mais si dans les dépendances de l'agreste habitation royale, comme à Braine, par exemple, de nombreuses familles exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, au VII^e^ siècle, depuis l'orfévrerie et la fabrique des armes, jusqu'à l'état de *tisserand* et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin (3), n'est-il pas permis de supposer qu'au IX^e^ siècle, des soins semblables et particulièrement le tissage, devaient aussi, dans les villes et notamment dans celle de Roubaix, occuper les bras des travailleurs ?

Cette opinion n'acquiert-elle pas un caractère de forte probalité, si on considère que Charlemagne avait rétabli dans ses domaines et dans nos contrées les *genechs* ou grands ateliers qu'avaient fondé les Romains et dans lesquels s'opéraient la filature du lin et de la laine, la teinture, le tissage ? (4)

(1) Augustin Thierry, t^e^ VII p. 261.
(2) Homeri Iliadis I, v. 16.
(3) Augustin Thierry, t^e^ VII p. 262.
(4) Genetia, Gynecia. Procurator Genecii Tornacensis Belgiæ secundæ. Notitia imp. rom. § 2. p. 654.

Quoiqu'il en soit, dans la villa Roubaisienne, vivait au IX[e] siècle une femme de noble race, mais d'une noblesse rehaussée surtout par la dignité et la pureté des mœurs, par le doux attrait des vertus chrétiennes, par une charité qui répondait à sa grandeur d'âme.

« Nobilis genere, nobilior autem morum dignitate, ho-
» nestate vigens, humilitate pollens, eleemosynis larga.(1)

Elle porte le nom de Thècle et, par une sorte de prédestination évangélique, celle qui devait renverser les dernières idoles dans nos contrées et convertir nos ancêtres payens, a pour patronne au ciel, cette sainte qui fut un des beaux ornements du siècle des apôtres et dont Saint-Grégoire de Naziance, dans d'admirables vers traduits en latin, a dit :

..... O res omni mirabilis œvo !
Virginitas fulvos potuit sopire leones !

O chose qui fera l'admiration de tous les âges ! Les fauves lions se sont arrêtés, haletants, attendris devant sa grâce et sa candeur virginales.

L'Église n'a pas élevé notre Thècle sur les autels, nous n'avons donc ni les actes ni l'office de cette sainte femme. Le texte *nobilis genere*, l'apparition miraculeuse relative à la translation des reliques de Saint Éleuthère, dont il va être parlé, sont les seuls documents que l'histoire ait laissés sur la plus illustre de nos aïeules.

Mais ces documents suffisent pour caractériser sa physionomie vénérable et pour donner à un artiste habile et inspiré les grands linéaments du portrait qui devra occuper la première place dans la galerie Roubaisienne.

Nervienne ou Ménapienne, Thècle appartient à une forte

(1) Apud acta sanct. XX feb. p. 196.

race; elle a l'élévation de la taille et la majesté du port.

Ses traits sont nobles et beaux comme son origine et son caractère.

Nous allons la voir recevant en quelque sorte des inspirations divines; elle va devenir à son tour l'instrument providentiel de la conversion des rudes et sauvages natures qui l'environnent au Dieu de Thècle, sa patronne, de Geneviève et de Clotilde. — La foi brille donc dans son regard voilé par la modestie; la douceur, la piété, la candeur, la sagesse lui donnent une physionomie calme et sereine. — Mais surtout son visage reflète la puissance de ses convictions; elle est armée de cette force de persuasion qui touche et subjugue les cœurs et les esprits, dont la bonté et la divine charité achèvent et assurent la conquête.

Nul doute, pour l'historien de Roubaix, qu'il ne faille regarder la Dame Thècle comme l'aïeule du chevalier Robert en qui se personnifie dans l'histoire au commencement du X^e^ siècle cette première maison de Roubaix dont la souche est restée inconnue. (1)

A la tête de la *villa*, dont nous avons reproduit l'organisation, entourée des siens, dirigeant les travaux des serfs, des ouvriers, des artisans et peut-être des tisserands attachés au domaine et formant la familia; — en rapport avec les propriétaires voisins qui demeuraient alors tous à la campagne et qui, suivant notre historien local (2), étaient connus sous l'appellation de *seniores*, Thècle réalise dans ce milieu le grand et beau type de la femme forte de l'Écriture, plus précieuse que ce qui s'apporte de l'extrémité du monde. (3)

(1) Histoire de Roubaix, t^e^ III, p. 38.
(2) Ibid. — t^e^ III, p. 28.
(3) Proverb. XXXI.

« Le cœur de son mari met en elle sa confiance et *les richesses affluent dans sa maison* (1).

Elle lui rend le bien et non le mal pendant tous les jours de sa vie.

Elle a cherché la laine et le lin et elle a travaillé avec des mains sages et ingénieuses.

Elle est comme le vaisseau d'un marchand qui apporte de loin son pain.

Elle se lève lorsqu'il est encore nuit; elle a partagé le *travail* à ses domestiques et la nourriture à ses servantes.

Elle a considéré un champ et l'a acheté; — elle a *fait des plantations* du fruit de ses mains.

Elle a gouté et elle a vu que son trafic est bon; sa lampe ne s'éteindra pas pendant la nuit.

Elle a porté sa main à des choses fortes et ses doigts ont pris le fuseau.

Elle a ouvert sa main à l'indigent; elle a étendu ses bras vers le pauvre.

Elle ne craindra point pour sa maison le froid de la neige parce que tous ses domestiques ont double vêtement.

Elle s'est fait des meubles de tapisserie; elle se revet de lin et de pourpre.

Son mari sera illustre dans l'assemblée des juges, lorsqu'il sera assis avec les sénateurs de la terre.

Elle a fait une *toile* et l'a vendue et elle a donné une ceinture au Chananéen.

---

(1) Cette relation du texte sacré traduit librement aux endroits soulignés devrait peut-être, à cause de la longueur de la notice, être supprimée ou abrégée, mais elle a été maintenue sur le conseil d'un membre très-judicieux de la société d'Émulation parce que l'Évangile de la femme forte est à Roubaix particulièrement, d'une application en quelque sorte topique.

Elle est revêtue de force et de beauté et elle rira au dernier jour.

Elle a ouvert sa bouche à la sagesse et la loi de la clémence est sur sa langue.

Elle a considéré les sentiers de sa maison et elle n'a pas mangé son pain dans l'oisiveté.

Ses enfants se sont levés et ont publié qu'elle était bien heureuse, son mari s'est levé et l'a louée.

Beaucoup de filles ont amassé des richesses mais *elle les a toutes surpassées.*

La grâce est trompeuse et la beauté est vaine; la femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée.

Donnez lui du fruit de ses mains et que ses propres œuvres la louent dans l'assemblée des juges. »

Ce portrait tracé par la main de l'Éternelle Vérité devait être celui de Thècle. De nos jours ne représente-t-il pas encore fidèlement les descendantes ou les imitatrices de cette femme forte, les fondatrices à Roubaix de nos opulentes maisons de commerce.

Cependant au milieu des chrétientés qui l'environnaient Roubaix était resté un foyer d'idolatrie.

Les apôtres des Nerviens et des Ménapiens, les évêques régionnaires, les abbés, les religieux, les saints prêtres qui avaient évangélisé notre pays, St. Piat à Tournai, à Seclin et dans les campagnes voisines, St. Chrysole dans le Mélanthois, à Comines et dans les alentours, St. Eubert aux lieux où s'est élevée la ville de Lille, St. Leger en Picardie où il a été décapité dans la forêt de Lucheu, St. Omer, St. Amand dans les localités qui ont pris leur nom, tous ces saints et surtout St. Éleuthère qui avait été à Tournai l'évêque diocésain et qui avait arraché tant de

Francs-Gaulois aux superstitions du paganisme, devaient, au Ciel où il y a plus de joie pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes(1), abaisser sur Roubaix des regards attristés, si ce sentiment pouvait encore subsister dans le cœur des bienheureux.

Saint Chrysole, en particulier, devait, dans la même hypothèse, regretter de n'avoir pas poussé ou persévéramment prolongé ses incursions apostoliques à Roubaix. (2)

Il appartenait à St. Éleuthère de donner au Ciel la grande joie si désirée, de renverser dans son ancien diocèse les dernières idoles et de ramener au bercail du Bon Pasteur les brebis encore égarées.

L'Église triomphante va seconder les efforts de l'Église militante et couronner l'œuvre des martyrs. St. Éleuthère glorifiera Dieu en donnant à Thècle, l'humble servante du Seigneur, la récompense de ses prières, de ses ardentes supplications et de ses larmes. — La communion et l'intercession des Saints, les reliques des martyrs et des confesseurs, le culte pieux des morts seront de plus en plus mis en honneur et, par un miracle éclatant de la Puissance Divine, les descendants des derniers convertis seront, dans la suite des âges, des chrétiens aussi fermes dans la foi que leurs ancêtres l'avaient été dans l'idolatrie.

Nulle part non plus ne sera mieux enracinée dans les cœurs« *la sainte et salutaire pensée de prier pour les morts.* »(3)

Rappelons encore que Thècle était aussi charitable qu'elle était pieuse, *eleemosynis larga.* La charité et la

(1) Lucœ XV. 7.

(2) On a dit sur la foi d'un note qu'on prétendait tirée de Molanus (acta SS. Belg.) que Chrysole prêcha l'Évangile à Roubaix, et dans les environs. Rien dans Molanus n'autorise à admettre ce fait si non par induction. (Histoire de Roubaix, te. Ier note au bas de la page 18.

(3) Machabœorum lib. II. cap. XII. v. 46.

piété sont d'ailleurs deux vertus qui procèdent du même principe, *Deus charitas est*, Dieu est charité. (1)

Or, dans aucune autre cité, les œuvres de piété et de charité publique et privée ne sont, surtout de la part des dames, établies et maintenues avec plus de largesse.

Mais les temps marqués par la divine Providence sont accomplis; les cieux vont se mettre en communication avec la terre.

Dans la nuit du 18 Septembre 881, (2) Thècle se repose à demi éveillée; (3) elle voit un vieillard vénérable, d'une gravité douce et affable et d'une beauté merveilleuse. Ce vieillard aux cheveux blancs et aux vêtements de la même couleur, c'est Éleuthère. S'étant approché de Thècle, il l'appelle par son nom, lui ordonne d'aller à Tournai mander à l'évêque Heydilon d'ouvrir le tombeau renfermant ses reliques dans l'église de Blandin, et disparaît aussitôt.

Thècle, craignant une illusion, recourt à la prière afin de s'assurer si cette révélation est divine. La nuit suivante, St. Éleuthère lui apparaît sous la même forme et lui dit d'obéir; mais Thècle, dont les doutes n'étaient pas en-

(1) Bti Joann. Apost. prima cap. IV. v. 16.

(2) Jusqu'à la Révolution française on a célébré à Roubaix la fête de l'invention du corps de St. Eleuthère le 18 Septembre. Cette solennité était particulière à notre ville et ne répondait à aucune des fêtes établies en l'honneur du saint dans la cathédrale de Tournai. (Note de M. l'abbé Salembier reproduite dans l'Histoire de Roubaix, te III, p. 32).

(3) L'auteur n'a pu mieux faire que d'emprunter presque littéralement l'admirable récit qui suit à l'Histoire de Roubaix, de M. Leuridan, qui lui-même en avait puisé tous les éléments dans les *Annales Flandriœ*, lib. ter. c. 124.

L'apparition miraculeuse de St. Éleuthère à Thècle, la mission confiée par le bienheureux à cette femme forte auprès de l'évêque Heydilon, l'invention, la levée et la translation des reliques de St. Eleuthère avec la relation sommaire des miracles qui accompagnèrent ces solennités, se lisent aux *Offices propres du diocèse de Tournai*, die XI Julii, *in festo Elevationis Corporis S. Eleutherii, Episcopi Tornacensis et Confessoris.*

tièrement effacés, reste tout le jour en prières et le saint lui apparaît de nouveau, lui reprochant sa négligence à exécuter les ordres qu'il lui a donnés.

Rassurée cette fois, Thècle part dès le matin de Roubaix et va trouver l'évêque Heydilon, à qui elle raconte ce qui lui est arrivé.

Le prélat, comblé de joie et de consolation, réunit le dimanche suivant un nombreux clergé à Blandin ; il fait creuser la terre à l'endroit indiqué par la sainte femme, à droite de l'autel de St. Pierre, apôtre, et y trouve en effet le corps du saint Évêque des Nerviens.

A peine a-t-on fait l'ouverture du tombeau, qu'il s'y opère plusieurs miracles : un grand nombre de personnes affligées de diverses maladies, recouvrent la santé. La vue est aussi miraculeusement rendue à Thècle elle-même, que Dieu avait frappée de cécité ; — elle peut contempler les reliques augustes exposées à la vénération des assistants et jouir du spectacle qui faisait éprouver à chacun les transports d'un saint ravissement.

Mais la conversion des infidèles de Roubaix reste l'objet constant des préoccupations de Thècle ; elle n'a de cesse qu'elle n'ait obtenu de l'évêque Heydilon la promesse solennelle qu'il enverra quelques hommes apostoliques pour ramener à la véritable religion les membres de sa famille, les riches et les pauvres, les serfs et les hommes libres, les ouvriers, les artisans, les laboureurs, tous les habitants de la ville et des environs.

Dégagée par cette assurance de ses inquiétudes, elle reçoit des mains du pontife le corps et le sang de notre seigneur Jésus-Christ et, après avoir rendu l'âme dans la joie la plus parfaite, en présence des fidèles saisis d'admi-

ration, elle va rejoindre au ciel son saint inspirateur et joindre ses prières aux prières du grand évêque, pour sa patrie et pour les enfants de Roubaix dans la suite des siècles.

Le corps de Thècle, d'abord inhumé au milieu de l'église de Blandain, a été ensuite transporté dans une chapelle de la même église.

On rapporte (1) que près du tombeau de Thècle, dans la direction où était placé la tête, jaillit une source dont les eaux limpides produisirent de merveilleux effets et furent d'un grand secours aux personnes affligées de céphalalgie ou de paralysie.

L'essai qu'il fit de l'efficacité de cette eau fut bien fatal à un jeune homme qui, obstruant dédaigneusement cette source avec le pied, sentit subitement les veines de ce pied se sêcher et mourut peu de temps après. (2)

Cès événements frappèrent vivement l'esprit de nos idolâtres qui avaient en grand nombre accompagné Thècle à Blandain. Dès ce moment les lumières du christianisme se répandirent rapidement à Roubaix et au culte des idoles abattues pour toujours, furent substituées les saintes pratiques de la religion du Christ. (3)

Le triomphe de la douceur divine, de la paix du Seigneur, de la bonne volonté chrétienne est assuré ; les dames de Roubaix ont été et resteront les imitatrices de Thècle, leur glorieuse patronne et leur modèle, et les ouvriers évangéligues, successeurs des envoyés de l'évêque Heydilon, ont eté et seront toujours de saints prêtres.

Quant à nous, descendants à Roubaix du peuple le plus

(1) *Annales Flandriæ*, lib. ter. c. 124.
(2) Ibid.
(3) Histoire de Roubaix, t° 1er, p. 24.

courageux des Gaules au jugement de César, fils soit des Nerviens, soit des Ménapiens convertis au IXe siècle, conservons, avec les vertus chrétiennes, le courage et le patriotisme de nos pères qui se sont, dans tous les temps de leur histoire, distingués par leur piété et par ce génie industrieux, cette infatiguable assiduité au travail qui produisent des merveilles.

Le caractère du Numide de Jugurtha, avons nous dit ailleurs, (1) se retrouve dans nos Kabyles, celui des vaincus de Tamerlan et d'Aureng-Zeyb dans les Cypais de nos jours ; de même nous avons en France, en général, conservé avec le sang, le courage, le caractère et le génie des Francs-Gaulois.

Puissions-nous toujours rester les fils pieux, actifs et courageux de Thècle, et ainsi les bénédictions de l'avenir répondront aux bénédictions du passé et s'ajouteront aux faveurs immenses dont a été comblée notre Villa, où s'exerçait, à l'état rudimentaire, le tissage dont les instruments figurent dans les armoiries municipales et qui a élévé Roubaix au rang des principales villes de France.

(1) Statistique de l'arrondissement de Valenciennes, p. 130.

A MON PREMIER NÉ.

Ode par M. Alexandre FAIDHERBE.

Dis-moi, petit pécheur, que viens-tu faire ici? —
Je ne sais. Dieu m'a dit : parais, et me voici. —
Mais sais-tu que la vie est souvent bien amère ? —
On m'a dit, en chemin, qu'on y trouve une mère
Qui, sous mille baisers, étouffe tous nos pleurs,
Écarte de nos mains les épines des fleurs,
La pierre du sentier de nos pieds encore frêles,
Et distille en son cœur, pour les douleurs rebelles,
Un dictame infaillible —
Est-ce là tout? enfant. —
Non. Dieu m'a dit encor : Va chercher sur la terre,
L'onde qui purifie et la vive lumière
Qui doit guider tes pas au ciel éblouissant;

Va réclamer ton titre au céleste héritage
Dont le sang de mon Fils est le précieux gage ;
Va. —
J'ignore la route et nul ne me connaît. —
J'ai révélé ton nom et prêté la sagesse
A qui j'ai confié le soin de ta jeunesse ;
Sois docile à sa voix : c'est ainsi qu'on me plaît.
Courage ! la vertu du ciel ouvre la gloire
Aux héros dont la mort commence la victoire.
Ne te rebute pas dans les âpres sentiers :
Peines, soucis, douleurs, souffre tout volontiers. —
J'ai peur ! ouvrez, ô Dieu ! vos portes éternelles,
Et ne me livrez point aux angoisses mortelles
Qui m'attendent là-bas, en ce monde éploré. —
Aucun n'est sur la terre, en naissant décoré.
Veux-tu donc que du ciel, l'ineffable délice,
S'obtienne sans combat, sans pleurs ni sacrifice ? —
Des combats ! contre qui ? quels sont mes ennemis ?
Je n'en veux à personne et n'ai que des amis. —
Sept frères, avec toi, sont sortis de ta mère,
A ta perte acharnés ainsi qu'une vipère. —
Ces frères, qui sont-ils, et que leur ai-je fait ? —
Enfant, que fit au loup la brebis qui tétait ?
Que fait à l'épervier la douce tourterelle ?
Et que fit à Caïn mon innocent Abel ?
Le méchant sait trouver des sujets de querelle.
Tu m'aimes, il suffit. Sur la route du ciel,

Le diable, devant toi, s'en va semer la haine.
Là commande l'Orgueil ! on le connaît sans peine
A sa démarche altière, à son front sourcilleux,
A sa morgue hautaine, arrogante, hypocrite,
Du mérite d'autrui, contempteur dédaigneux :
Il serait à l'étroit même dans le ciel vide.
Après lui, l'Avarice, une bourse à la main,
Y veut cacher son cœur et l'or du genre humain.
La Luxure, essuyant ses ulcères immondes,
S'efforce de sourire et se couvre de fleurs.
L'Envie, au teint de mort, en ses haines profondes,
De ses crocs venimeux, déchire tous les cœurs.
A ses pas chancelants, à sa voix enrouée,
Connais la Gourmandise à la gorge altérée.
La Colère s'exhale en blasphèmes affreux,
Et sa main se rougit du sang des malheureux ;
Et sur le fin duvet, la Paresse engourdie
Attend que le bonheur lui tombe à l'étourdie.
Voilà tes ennemis, tous nés pour te haïr :
Point de paix avec eux, il faut vaincre ou périr.
Ne crains rien toutefois, enfant, je suis ton père,
Et ton père attentif au cri de ta prière.
Moi, le Dieu trois fois saint, Dieu patient et fort,
Qui vole sur la foudre et cours sur les tempêtes,
Qui frappe le méchant d'impuissance et de mort,
Qui brise les héros au sein de leurs conquêtes;

Je jure par le Ciel de protéger tes pas,
Si du monde tu fuis les perfides appas,
Si tu restes toujours à mes ordres fidèle,
Si tu m'aimes enfin d'une amour éternelle. —
Je vous aime déjà, vous le savez, Seigneur,
Mais augmentez l'amour de votre serviteur,
Je n'ai rien, ne puis rien ; donnez-moi toute chose,
Et qu'un jour, près de vous, Seigneur, je me repose.

Roubaix, 22 Août 1867.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE RELIGIEUSE

DE LA FLANDRE WALLONNE

Par Th. Leuridan.

Ne scribam vanum, duc, Pia Virgo, manum.
(Michel de Roubaix, ms. du XIIIe siècle.)

CHAPITRE PREMIER.

Religion des Atrébates et des Ménapiens à l'époque de la prédication de l'Évangile. — Origines chrétiennes de nos contrées. — Saint Piat, saint Chrysole, saint Eubert, saint Martin. — Invasion des barbares. — Les Francs.

Au temps où le divin fondateur du christianisme envoyait ses disciples enseigner toutes les nations, deux tribus celle des Atrébates et celle des Ménapiens, aussi distinctes de culte et de mœurs que d'origine et de langage, n'ayant de commun que leur superstitieuse cruauté, peuplaient, dans des proportions inégales, la contrée qui plus tard fut appelée Flandre Wallonne.

Les Atrébates, de race celto-belge, les plus anciens sur le sol, adoraient Teutatès, Belenus et Hésus, dont les attributs correspondaient à ceux de Mercure, Apollon et Mars. Mercure ou Teutatès était, au dire de César, le premier dieu des Gaulois, et ils lui élevaient un grand nom-

bre de statues. Ils le regardaient comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs, comme le protecteur actif et puissant du gain et du commerce. Des victimes humaines pouvaient seules l'apaiser. Apollon ou Belenus, personnification du soleil, guérissait les maladies. Mars ou Hésus était le dieu de la guerre. Suivant une ancienne tradition, Hésus aurait été jadis un chef puissant qui, par ses brillants exploits, aurait mérité d'être élevé au rang des immortels. Protecteur des braves, arbitre suprême des combats, Hésus était la divinité de prédilection de la race belliqueuse des Belges ; ils lui consacraient les dépouilles de l'ennemi, lui immolaient les animaux pris dans le combat, et lui sacrifiaient même, comme à Teutatés, des victimes humaines. Sur le mont de Hamel, au pays de Douai, on voyait naguère et l'on voit encore, mais à l'état de débris, un *dolmen* ou autel de pierre sur lequel les druides accomplissaient ces sanglants sacrifices. A Lécluse, près de là, et à Fechain sont encore debout des *menhir* ou *peulvan*, autres monuments de l'ancienne religion celtique, et peut-être faut-il prêter le même caractère aux *tumuli* ou tertres funéraires comme le mont Vanoïten près de Comines et le mont-des-Tombes à Sainghin en Mélantois.

César indique encore comme dieux des Gaulois, Jupiter ou Taranis, qui lancait la foudre et à qui ils attribuaient l'empire du ciel ; Minerve ou Belisama qui leur enseignait les éléments des arts ; Dis ou Dit assez semblable à Pluton, maître du sombre empire et dont ils se vantaient d'être issus. Cette tradition qu'ils tenaient des druides leur faisait mesurer le temps par le nombre des nuits plutôt que par celui des jours. Les Celtes avaient en outre un grand

nombre de divinités subalternes et locales qui présidaient aux bois, aux lacs, aux rochers, aux montagnes, aux fleuves et aux fontaines (1).

Les Ménapiens de sang tudesque, plus récemment transplantés dans ces régions, étaient adonnés au culte sanguinaire de Wodan, qui s'était substitué à celui que César y avait observé en faisant la conquête des Gaules. Ils ne mettaient alors au nombre des dieux, dit le conquérant historien, que ceux qu'ils voyaient et dont ils recevaient manifestement les bienfaits : Le soleil, le feu, la lune, n'ayant pas la moindre notion des autres (2). Mais ce culte des puissances naturelles, pratiqué sans sacrifices dans la profondeur des bois, et que les Germains semblaient avoir retenu de leurs anciennes relations avec l'orient, s'était profondément altéré et une mythologie différente, celle que l'Edda a recueillie, avait prévalu dans l'âge suivant : elle peuplait le ciel de divinités semblables à celles du paganisme et auxquelles le polythéïsme romain avait appliqué les noms de ses dieux.

A Wodan ou Odin, comparé à Mercure, ils immolaient des victimes humaines. Des offrandes d'animaux apaisaient Thor ou Donar, Dies ou Tyr, répondant le premier à Hercule, le second à Mars (3).

---

(1) *C.-J. Cœsaris comment. de bello gallico,* lib. VI, cap. XVI, XVII et XVIII. — Tailliar, *Essai sur l'hist. des institutions dans le nord de la France. — Ère celtique;* dans les mém. de la société d'Ag., Sciences et Arts de Douai. T. Ier de la 2e série. — Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine.*

(2) *Comment.* Lib. VI, cap. XXI.

(3) Tacite, *Germ.*, 9 et 39.

Wodan habitait un palais céleste; les étoiles de la grande Ourse formaient son char. De sa fenêtre qui regardait le soleil levant, il assistait aux combats des hommes; il faisait vaincre ceux qu'il aimait. C'est ainsi que le représente une ancienne tradition lombarde recueillie par Paul Diacre au temps de Charlemagne.

Donar était armé de la massue et du marteau, il était doué d'une force prodigieuse et foulait aux pieds les géants vaincus. C'est le même que les Scandinaves appellent Thor, c'est-à-dire le tonnerre, la puissance invisible dont la voix se faisait entendre dans la tempête. Le marteau placé dans ses mains était le symbole de la foudre. Les chroniqueurs chrétiens, frappés de ces traits, comparèrent Donar à Jupiter et c'est sous ce nom que les canons des conciles le désignent en proscrivant son culte.

Tyr était adoré sous la figure d'une épée nue; l'alphabet runique le représente par un fer de lance. On le reconnait sous le nom de Saxnot, le porte glaive, dans les générations anglo-saxonnes. Quand les évêques, réunis à Leptines, en 743, réglèrent l'abjuration des barbares, ils voulurent que les néophytes renonçassent à Donar, Wodan et Saxnot.

Au dessous de ces trois grandes figures se rangeaient un nombre infini de divinités inférieures, de puissances bonnes et mauvaises. On représentait les déesses comme autant de voyageuses divines qui parcouraient le monde, portant la paix, enseignant aux peuples les arts domestiques, leur apprenant à semer le blé, à filer le chanvre et le lin. C'était d'abord Hertha, la terre, dont les fêtes rappelaient la pompe annuelle de Cybèle. Venait ensuite

la Vénus du nord, Fréa, la déesse de l'abondance, de la fécondité et de l'amour. Fréa était célébrée comme l'épouse de Wodan. Holda, la chasseresse, qui visitait secrètement la maison du laboureur et qui chargeait de laine le fuseau des ménagères diligentes. Sous le nom de Berhta elle était aussi redoutée comme une divinité infernale moissonnant les vivants. Enfin Sunna, la déesse du soleil, et son frère Mani qui faisait luire la lune.

Du reste leur culte national restait encore sans images et sans temples qu'on n'aperçoit que plus tard. Ne point tenir les dieux enfermés entre des murs et ne leur prêter aucun des traits de l'homme leur paraissait plus conforme à la grandeur de ces êtres célestes.

Quant aux auspices et à la divination, ajoute Tacite, aucun peuple n'y avait plus de foi. Ils consultaient le sort au moyen d'une branche d'arbre fruitier coupée en morceaux; ils interrogeaient le chant et le vol des oiseaux; ils tiraient des chevaux des présages et des avertissements; l'issue d'un combat singulier entre un de leurs guerriers et un prisonnier de la nation avec laquelle ils étaient en guerre leur offrait un pronostic et leur faisait juger de quel côté pencherait la fortune. L'opiniâtreté de leurs croyances superstitieuses, de leurs pratiques immondes, de leur cannibalisme même est attestée par les sermons des missionnaires, les canons des conciles et les capitulaires des rois (1).

(1) *Cæsaris comment.* lib. VI, cap. XXI. — Tacite, *Germania*, 9, 10 et 30. — *Indiculus superstitionum ad concilium Leptinense*, VIII et XX. — Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, chap. II.

Ces barbares qu'on nous représente à la taille gigantesque, à l'œil bleu et farouche, à la chevelure d'un blond ardent, avaient horreur de toute dépendance, de toute soumission, de toute attache même à la terre, préférant pour celle-ci la possession mobile qui ne connaissait ni bornes ni servitudes. Aussi avaient-ils opiniâtrement défendu leur liberté, dépeinte par Tacite plus forte, plus inébranlable que chez aucun autre peuple (1).

En cédant aux violentes agressions des légions romaines, les Atrébates et les Ménapiens, vaincus mais non soumis, n'avaient point abdiqué cette sauvage indépendance qui refoula longtemps toute influence civilisatrice et qui fit que les conquérants ne laissèrent guère que sur le sol des traces d'une occupation de plus de quatre cents ans. Seul le christianisme devait adoucir leurs mœurs et préparer pour notre pays les bienfaits de la civilisation.

Porteurs de la bonne nouvelle, des hommes apostoliques venus de la Grèce et de Rome, parurent en Belgique vers la fin du IIIe siècle dans les lieux occupés par les Romains, et y opérèrent surtout parmi ces derniers, de nombreuses conversions. Amenés par la conquête ou venus en divers temps de l'Italie, les Romains avaient ajouté leur idolatrie aux superstitions des Celtes et des Germains et élevé des temples à leurs divinités. Dans notre contrée Templemars rappelle le nom et le culte du dieu de la guerre. Un temple, remplacé plus tard par une église, était consacré au même dieu, à Wervick; au XVIIe siècle, des gens dignes de foi attestaient encore y avoir vu sa statue armée (2).

(1) *Germania*, 4 et 37.

(2) Gramaye, *Antiquit. Fland.*

Il est incontestable que l'Évangile avait été prêchée dans la Gaule Belgique dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Saint Justin, le philosophe, martyrisé vers l'an 167, assure de la manière la plus formelle « qu'il n'existait de son temps aucune nation, sans en excepter celles auxquelles leurs charrues servaient de maisons, qui fût assez étrangère au nom de Jésus-Christ crucifié pour ne pas adresser ses prières à Dieu, le père et le créateur de tous les hommes. » Tertulien, qui florissait au commencement du IIIe siècle, affirme que « toutes les parties des Espagnes, les diverses nations des Gaules et même les contrées de la Bretagne, où n'avaient pu pénétrer les Romains, s'étaient soumises à Jésus-Christ. » Il y a donc lieu de croire que des missionnaires, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, avaient déjà arrosé de leurs sueurs nos régions idolâtres ; mais sans avoir pu y fonder des chrétientés importantes (1).

Le premier nom bien connu que l'on rencontre dans les annales ecclésiastique, de ce pays, est celui de saint Piat. Arrivé chez les Ménapiens vers l'an 287, saint Piat parcourut les campagnes des environs de Tournai, annonçant partout la divine religion de Jésus-Christ et exhortant le peuple à rejeter le culte de ses idoles mensongères et sanguinaires. Mais la dixième et dernière persécution venait d'éclater dans toutes les provinces de l'empire romain et sévissait dans la Gaule Belgique. Saint Piat, tombé des premiers entre les mains des persécuteurs, fut

(1) J.-J de Smet, *Propagation de l'Évangile dans la Gaule Belgique*; Recueil de mémoires et de notices historiques, *Gand*, 1854, T. I.

martyrisé à Tournai selon les uns, devant l'église qui porte actuellement son nom; à Seclin, suivant l'opinion la plus vraisemblable. Sur son tombeau et près de sa fontaine miraculeuse, on éleva à Seclin, vers l'an 303, une chapelle à laquelle remontent les premiers commencements de la collégiale de Saint-Piat, qui cependant ne reçut son développement constitutif qu'au VII[e] siècle.

Saint Chrysole, envoyé dans les Gaules par le pape Marcellus vers 289, s'arrêta entre l'Escaut et la Lys dans le pays appelé Mélantois, parcourant toute la contrée sans souci des dangers de tous genres auxquels il était exposé. Il résidait habituellement, pendant ses courses évangéliques, à Comines où il avait construit un oratoire et un autel pour y célébrer les saints mystères et réunir les nouveaux chrétiens gagnés à Jésus-Christ. Mais un jour que le saint prêchait l'Évangile au peuple dans le village de Verlinghem sur la Lys, auprès d'un temple d'idoles, il fut surpris et arrêté par des soldats qui, après l'avoir battu de verges, lui coupèrent le sommet de la tête. Saint Chrysole ne mourut point aussitôt des suites de cette affreuse blessure; il revint à lui, se leva et, ramassant la partie supérieure de son crâne que les bourreaux avaient abattue, il retourna à Comines où il rendit l'âme au milieu des habitants étonnés. Saint Chrysole est le patron spécial de Comines où il fut enseveli et où s'opérèrent souvent par son intercession des guérisons merveilleuses. Il est également le patron de la paroisse de Verlinghem où il reçut la palme du martyre et où il a aussi sa fontaine miraculeuse.

Compagnon des deux premiers et peut-être d'origine franke, saint Eubert contribua beaucoup, vers l'an 294,

à la propagation de la foi dans ces contrées, évangélisant le peuple de Tournai et des campagnes voisines. Il faisait sa résidence habituelle dans le lieu où depuis a été bâtie la ville de Lille, se trouvant ainsi à une égale distance de Seclin et de Comines où se retiraient d'ordinaire saint Piat et saint Chrysole. On croit qu'il mourut à Seclin : c'est de là en effet qu'en l'année 1066, Bauduin-le-Pieux fit transférer solennellement ses reliques à Lille, dans la collégiale de Saint-Pierre qu'il venait d'édifier (1).

Saint Martin aurait aussi prêché la foi dans notre pays où son nom est des plus populaires et où un très-grand nombre d'églises le reconnaissent pour patron. Une antique tradition, appuyée sur le témoignage de Grégoire de Tours, rapporte que saint Martin, après avoir renversé des temples d'idoles et baptisé des païens à Cysoing, y fit bâtir une église en l'an du salut 386. Buzelin cite une ancienne chronique de Tournai où l'on rapportait que saint Martin, parcourant les Gaules en prêchant, s'était arrêté sur un mont élevé au midi de la ville de Tournai ; qu'il y avait ressuscité un mort, rendu la santé à une multitude de malades et converti au culte de Dieu un grand nombre d'idolâtres. Suivant une opinion à laquelle Buzelin et d'autres accordent moins de confiance, mais qu'ont adoptée quelques hommes doctes et de sens, le nom de Phalempin, *Fanum Pini*, serait un témoignage de la présence de saint Martin dans la contrée (2).

---

(1) *Les vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, par l'abbé Destombes (de Roubaix) 1851. T. I.

(2) Propre de Cysoing ; *Lille*, 1844, p. 51 — Buzelin, *Gallo-Flandr.* Lib. II, Cap. II, p. 248. — Molanus, *Nat. SS. Belgii*, 14 novembre. —

« On remarque aux anciennes histoires, dit Gazet, qu'en » ce lieu y avoit un temple de gentils, et proche de là un » pin qui estoit dédié au diable. Et sainct Martin, passant » par là, leur voulut persuader de ruer par terre et le » temple et le pin, ce qu'il ne peut obtenir par ses re- » monstrances et prédications, s'il ne se mettoit dessous » quand on l'abbateroit : sainct Martin accepta la condi- » tion pour la gloire de Dieu, et estant lié du costé où » devoit tomber le pin au bon plaisir des habitans, comme » l'arbre s'inclina de ce costé là, S. Martin fit le signe de » la croix et aussitôt le pin se tourna d'un autre costé, » et furent presque accablez ceux qui s'estimoyent en lieu » asseuré. Et partant suyvant ceste histoire il semble qu'il » faudroit nommer ce lieu Fanempin selon l'étymologie » latine, pour ce que *fanum* signifie un temple. »

« Sulpice Sévère adjouste à l'histoire précédente que » tout le peuple de ce lieu creust à Jesus-Christ à l'occa- » sion de ce miracle, et que sainct Martin estant si bien » authorisé et appuyé de la faveur du peuple, renversa » par tout le pays à l'environ les temples des dieux et les » idoles, et feit dresser et bastir plusieurs églises et » monastères » (1). — C'est à saint Martin que fut dédiée l'église qui remplaça le temple de Mars à Wervick (2).

---

(1) *Hist. ecclésiastique des Pays-Bas*, pages 259 et 260. Il n'y a pas plus de difficulté dans la transformation de *Fanempin* en *Falempin* que dans celle de *Bononia* en *Boulogne*.

(2) Gramaye, *Antiquitates Flandriæ*, p. 130. *Visitur in (Viroviaci) oppidi medio ædificium insignem loquens antiquitatem, opere, formâ, famâ, fanum nunc D. Martini; olim deastri Martis*

A la fin du IVe siècle, tandis que saint Victrice, archevêque de Rouen, après avoir évangélisé les Morins, pénétrait chez les Ménapiens et les Nerviens, saint Diogène, d'origine grecque, portait la parole de vie chez les Atrébates (1).

Mais les premiers germes de la foi, jetés par ces courageux apôtres et par leurs successeurs, résistèrent à peine aux invasions des barbares qui au Ve siècle vinrent fondre sur le berceau de notre Église avec une rage dont l'histoire conservera toujours le souvenir. En 407, des nations innombrables et féroces, réunies aux Vandales, inondent les Gaules et ravagent toutes les contrées renfermées entre les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et l'Océan. Reims, Amiens, Arras, la capitale des Morins, Tournai et beaucoup d'autres cités de la seconde Belgique sont dévastées et ruinées; rien n'échappe à leur fureur. En 445, Clodion, roi des Francs-Saliens, traverse la forêt charbonnière, s'avance jusqu'à l'Escaut et s'empare de Tournai où il établit le premier siége de sa domination. Parvenu au pays des Cambraisiens, il fait un horrible massacre des chrétiens qui s'y trouvent. Poursuivant ensuite sa conquête, il soumet les Morins dont il saccage la principale cité. Les Huns, conduits par Attila, viennent à leur tour ravager presque toute la Belgique, non sans grand dommage pour la religion naissante.

Pourtant ces invasions allaient aider le christianisme à accomplir la grande œuvre de transformation politique et sociale que la décadence romaine rendait nécessaire,

(1) Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, 1, 388. — Destombes, *Vies des Saints*.

mais qui n'était possible qu'après le complet bouleversement de la vieille société. C'était le torrent destiné par la Providence à déblayer le terrain des ruines de la civilisation antique et à restituer à la Gaule, par le renversement de l'Empire en occident, sa vie indépendante qu'elle ne connaissait plus depuis Jules César. Dans ces Francs surtout, dans ces farouches ennemis du moment, qui semblaient issus de la colère du ciel, qui ne connaissaient d'autre dieu que les bois, les eaux, les oiseaux et les bêtes fauves (1), notre Église saluait en mère ses futurs enfants, les instruments prédestinés de sa mission de renaissance.

L'œuvre de régénération s'accomplit en effet quand le terrible Clovis, aussi adroit politique que guerrier redoutable, eut courbé le front sous l'eau du baptême. Dès lors les travaux des saint Éleuthère, des saint Vaast, des saint Médard, des saint Éloi, des saint Amand purent porter des fruits durables et asseoir parmi nos barbares les premiers fondements de civilisation. Dès lors le culte catholique put s'organiser dans nos contrées et le siége épiscopal de Tournai et celui d'Arras et de Cambrai, sous la métropole de Reims, s'affermirent glorieusement grâce au prodigieux accroissement du nombre des chrétiens.

(1) Grégoire de Tours ; collection Guizot, 1, 68.

CHAPITRE II.

Organisation des diocèses de Tournai et d'Arras. — Saint Éleuthère ; saint Vaast ; saint Médard ; saint Éloi. — Origine de la collégiale de Seclin. — Reliques de saint Chrysole à Comines. — Saint Amand. — Le castrum de Douai et la famille de saint Adalbalde. — Les monastères d'Hamage et de Marchiennes ; sainte Rictrude. — Saint Mauront et saint Amé au monastère de Bruille. — Influence des institutions monastiques sur la civilisation du pays.

De même que les Romains avaient adopté les limites des tribus ou nations qui peuplaient notre Gaule-Belgique, comme base de leur division en cités, *civitates* ; de même le christianisme paraît avoir modelé l'étendue de ses diocèses sur celle des cités gallo-romaines. Ce principe de conformité des circonscriptions celtiques, des cités gallo-romaines et des diocèses ecclésiastiques, est généralement admis par les maîtres de la critique. Ainsi l'évêché de Tournai correspondait à la nation ou cité des Ménapiens, celui d'Arras à la cité des Atrébates. Ces deux diocèses tels qu'on les suppose constitués au temps de saint Éleuthère et de saint Vaast et tels qu'ils sont restés jusqu'en 1559, se partageaient donc le pays dont nous retraçons les annales religieuses.

Saint Éleuthère était le descendant d'Irénée qui le premier à Tournai avait embrassé le christianisme à la voix de saint Piat. Choisi par les fidèles que les Francs encore

païens avaient forcés de se réfugier à Blandin, Éleuthère était allé à Rome recevoir la consécration du pape, et après avoir passé quelques années encore à Blandin dans sa famille et dans la société des chrétiens qui y vivaient, il était entré enfin triomphant à Tournai, en 496, année même de la conversion de Clovis. Le saint prélat exerça longtemps son ministère et son apostolat, régénérant les païens dans les eaux du baptême et luttant contre les hérétiques jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 531. Son corps inhumé dans l'église de Blandin, fut solennellement levé et exposé à la vénération des fidèles trois siècles et demi plus tard.

Dans le même temps saint Vaast, l'illustre catéchiste de Clovis, relevait de leurs ruines les églises de Cambrai et d'Arras. Il ne bâtit point de monastère, mais plus tard il s'en éleva un sous son nom dans la ville d'Arras à l'endroit même où il avait été inhumé. Saint Vaast, honoré surtout dans ces deux villes, l'est encore dans plusieurs de nos localités. L'antique paroisse de Tourcoing l'invoqua comme son protecteur bien longtemps avant de reconnaître saint Christophe pour patron (1).

Ami et successeur de saint Éleuthère, saint Médard, pour qui l'évêché de Tournai fut réuni à celui de Noyon, sut malgré les soins d'un double ministère étendre le domaine du Christ dans les Flandres, pays sauvage qu'il défricha en l'évangélisant.

Saint Éloi, évêque de Tournai et de Noyon, vers le milieu du VII[e] siècle, sema à son tour la parole divine parmi les Belges et les Francs restés idolâtres ou qui

(1) *Cameracum Christ.* — Indicateur de Tourcoing, 17 novembre 1861.

s'obstinaient encore, longtemps même après avoir reçu l'Évangile, à mêler les superstitions germaniques aux dogmes et aux cérémonies du christianisme. Dans les homélies qu'il leur adressait et dont saint Ouen, son contemporain, a recueilli des fragments, sont énumérées les pratiques superstitieuses du pays.

« Avant tout, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacriléges des païens ; ne consultez pas les graveurs de talismans, ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit ; ne pensez pas même à les interroger.... N'observez pas les augures ni les éternuments ; ne faites point attention au chant des oiseaux, que vous avez pu entendre dans votre chemin.... Qu'aucun chrétien n'observe quel jour il sortira de sa maison et quel jour il y rentrera ; parce que Dieu a fait tous les jours ; que nulle ne fasse, aux calendes de janvier, des choses défendues, ridicules, antiques et déshonnêtes, ou des danses, ni ne tienne table ouverte pendant la nuit..... Que nul à la fête de Saint-Jean ou à certaines fêtes des saints ne s'exerce à solenniser les solstices par des danses, des caroles et des chants diaboliques ; que nul ne pense à invoquer les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou le Génie, ni ne croie aux autres absurdités de ce genre ; que nul ne garde le repos au jour de Jupiter, à moins que ce ne soit en même temps la fête de quelque saint, ni au mois de mai, ni en aucun autre temps ni en aucun autre jour si ce n'est celui du Seigneur ; que nul chrétien ne fasse de vœux dans les temples, ni auprès des pierres, des fontaines, des arbres ou des enclos, ni n'allume des

flambeaux le long des chemins et dans les carrefours ; que nul n'attache des bandelettes au cou d'un homme ou de quelque animal quand ce serait des clercs qui les auraient faites et qu'ils les donneraient comme chose sainte, disant qu'elles contiennent des leçons divines, parce que de pareilles amulettes ne recèlent point le remède du Christ, mais le venin du diable ; que personne ne pense à faire des lustrations, ni des enchantements sur les herbes, ni ne fasse passer ses troupeaux par le creux d'un arbre ou à travers un trou fait dans la terre ; que nulle femme ne suspende de l'ambre à son cou et n'en mette dans sa toile ou sa teinture, en invoquant Minerve ou d'autres fausses divinités.... Que personne ne pousse de grands cris quand la lune s'éclipse, parce que cela arrive en certains temps par l'ordre de Dieu ; que personne ne craigne donc qu'il lui arrive quelque chose à la nouvelle lune, parce que Dieu a fait la lune, afin de marquer les temps et de tempérer les ténèbres de la nuit, et non pour empêcher personne de se livrer à ses travaux, ni pour rendre les hommes fous, comme les insensés le pensent, eux qui croient que les démoniaques souffrent à cause de la lune ; que personne n'appelle le soleil ou la lune ses maîtres, parce que ce ne sont que des créatures de Dieu, et qu'elles servent aux besoins de l'homme par l'ordre de Dieu ; que nul en croie au destin, à la fortune, à un horoscope, comme on a coutume de dire « que chacun sera tel que sa naissance l'a fait..... » Chaque fois que vous tomberez dans quelque infirmité, n'allez point trouver les enchanteurs, les devins, les sorciers, et ne faites pas de cérémonies diaboliques aux fontaines, aux arbres,

et aux endroits où deux chemins aboutissent..... Laissez-là les fontaines, et coupez les arbres qu'on appelle sacrés; enlevez ces figures de pied que l'on place dans les carrefours, et partout où vous en trouverez, jetez-les au feu, et soyez bien persuadés que vous ne serez sauvés que par l'innocence et la croix du Christ (1).

Ces coutumes païennes étaient encore vivaces au siècle suivant. Le concile tenu à Leptines, résidence royale près de Binche au diocèse de Cambrai, dressait en 743, pour éclairer le zèle des prédicateurs, une liste de trente superstitions populaires qui sont rapportées dans le capitulaire de Carloman et où se retrouvent la plupart de celles qu'en son temps saint Éloi s'efforçait de déraciner.

La présence de saint Éloi a laissé de profonds souvenirs dans nos contrées où son nom est en grande et populaire vénération; plusieurs de nos localités se sont placées sous son patronage ou possèdent de ses reliques. On conservait à Douai, dit Raissius, deux marteaux qui avaient servi à saint Éloi dans ses travaux d'orfévrerie et auxquels la foi simple et naïve du peuple venait demander la guérison des chevaux. L'église de Bachy, dédiée à Saint-Éloi, était l'objet d'un semblable pèlerinage (2).

Saint Éloi éleva un tombeau au saint martyr Piat à Seclin; il agrandit l'église primitive, institua des clercs, assigna des bénéfices, afin que tous les jours le service divin fût célébré selon l'usage; et telle fut l'origine de la collégiale de Seclin qui devint un des établissements reli-

(1) *Vie de saint Éloi; par saint Ouen, évêque de Rouen*, traduite par Charles Barthélemy (de Paris) 1854, p. 167 et suivantes.

(2) *Auctarium ad nat. SS.* 1 dec. — Destombes, *vies des Saints.*

gieux les plus importants de la Flandre Wallonne. Il leva aussi avec une grande pompe le corps de saint Chrysole à Comines, l'enferma dans une chasse d'argent et confia la garde de ces augustes reliques à des prêtres qui chantèrent les louanges du Seigneur et desservirent la cure paroissiale. Cette glorification eut lieu, dit-on, le 7 février 656, et c'est encore le 7 février que l'on célèbre à Comines avec solennité la fête de Saint-Chrysole (1).

De son côté saint Amand répandait au loin chez les Ménapiens la semence évangélique que ses disciples devaient faire fructifier. Le diocèse de Tournai avait été témoin de ses travaux apostoliques avant même d'avoir admiré et béni ceux de saint Éloi. Saint Achaire, qui donna aussi saint Omer aux indomptables Morins, lui avait, dit-on, confié la direction de cette église, afin qu'il pût donner plus de soin à celle de Noyon. Il y revint après ses missions de Gand et des pays voisins, fonder dans les bois de la Pévèle entre la Scarpe et l'Elnon, la retraite que son beau nom devait glorifier et où allaient habiter la prière, le travail et l'étude. De sa cellule d'Elnon, saint Amand dut parcourir en prêchant tous les lieux compris entre Tournai, Valenciennes et Douai. Si on en croit même un savant auteur, le saint évêque abbé aurait eu de fréquentes relations avec Lydéric, premier forestier de Flandre, héros qui, dégagé des légendes et des exagérations populaires, pourrait n'être pas un personnage imaginaire (2). Le pays qui a ainsi reçu les bienfaits de l'apos-

(1) *Annales religieuses de Comines,* par l'abbé C. H. Derveaux ; 1856, p. 28.

(2) Voir l'*hist. de saint Amand,* par l'Abbé Destombes ; 1850, p. 289.

tolat d'Amand en a gardé fidèle mémoire et offre partout à ce père spirituel un tribut de vénération et d'amour.

Le *Castrum* de Douai présentait en ce temps le touchant spectacle d'une famille chrétienne et pieuse étendant sur les populations incultes du voisinage le doux ascendant de ses vertus. Cette famille de prédestinés, bénie par l'intimité de saint Amand et de saint Riquier était celle de saint Adalbalde. Le noble Leude était fils ou petit-fils de de sainte Gertrude, issue d'un sang royal et qui reniant de vains honneurs vivait au monastère d'Hamage fondé et doté par elle à l'inspiration d'Amand. L'un des frères d'Adalbalde, le vertueux Sigebert, était l'époux de sainte Berthe qui devenue veuve bâtit le monastère de Blangy où elle se retira avec ses enfants; l'autre, Erkinoald ou Archambault, devint maire du palais de Neustrie et le plus ferme appui du trône sous la régence de la reine Bathilde.

Non loin du Castrum de Douai, Adalbalde de concert avec Erkinoald avait fait construire, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, une église consacrée plus tard à Saint-Amé, et près de l'église une tour d'une force et d'une hauteur merveilleuses, baignée par les eaux de la Scarpe et désignée sous le nom de *tour de Creux*; et tel fut le noyau primitif de cette ville. Le pupille et élève d'Amand avait offert au saint évêque une portion de ses terres d'Ostrevant pour y bâtir un monastère, et vers 630 s'étaient élevés sur les bords de la Scarpe, en un lieu que « la nature mesme sembloit avoir désigné pour un pa» radis de dévotion », les premiers édifices de la célèbre abbaye de Marchiennes d'abord exclusivement habitée

par des hommes sous la direction de saint Jonat et sous la règle de Saint-Colomban (1).

Adalbalde avait épousé une vierge de Toulouse, l'aimable et pieuse Rictrude, « la perle des Aquitaines, » et cette union, préparée et consacrée par saint Amand, avait été bénie du Seigneur par la naissance de quatre enfants : Mauront ou Maurand, l'aîné, était le fils spirituel de saint Riquier, qui, de sa mission le long des côtes du pays des Morins, venait parfois donner aux nobles époux les conseils de son expérience et s'édifier avec eux dans une pieuse intimité. La reine Nanthilde, épouse de Dagobert, avait servi de marraine à Eusébie, l'aînée des trois filles. Saint Amand avait baptisé la seconde Clotsende ; la plus jeune était encore au berceau.

Mais il entrait dans les dessins de Dieu d'éprouver cette génération de saints et de faire briller en elle les héroïques vertus que les afflictions font éclore. Le duc Adalbalde fut assassiné vers 645 aux environs de Périgueux dans une mission de paix que le roi lui avait confiée. L'Église l'honore d'un culte public « lui qui à cause de

---

(1) Il ne parait pas possible d'admettre, pour cette première fondation de l'abbaye de Marchiennes, la date de 610 ou 611 indiquée par les annales de Saint-Bavon, par Sigebert de Gemblours *(Chronica. Auct. Hasnoniense)* et par M. Edw. Le Glay *(Hist. des Comtes de Flandre)*. Saint Adalbalde était à peine né alors ; saint Amand qui lui inspira cette fondation ne vint prêcher dans la Gaule-Belgique que vers 628 ; d'ailleurs saint Jonat, premier abbé de Marchiennes, mort en 691, n'aurait pu gouverner ce monastère en 610. — Même remarque pour la date de 611 assignée à l'église Sainte-Marie de Douai et à la tour de Creux par M. le Conseiller Tailliar. (Introduction au recueil d'actes en langue romane wallonne, 1849, XCVI).

» son martyre est devenu le parfait ami de Dieu, que le » Seigneur a couronné de gloire et d'honneur et a placé » par-dessus les ouvrages de ses mains. » Ses reliques reposèrent d'abord au monastère d'Elnon, du vivant même de saint Amand ; dans la suite, la tête fut transportée à Douai comme on le voit dans un ancien manuscrit de l'église de Saint-Amé.

Si la douleur de Rictrude fut immense, sa résignation fut celle de la femme forte et la résolution qu'elle prit de rester fidèle à son cher Adalbalde, « fixé dans son cœur comme une ancre », demeura inébranlable. Pressée par le Roi de désigner parmi ses leudes un époux de son choix, la jeune et noble veuve déclara résolument qu'elle épousait Jésus-Christ. Et en effet lorsqu'elle vit son fils Mauront, parvenu à l'âge *robuste*, établi à la cour dans l'estime et l'affection de tous et d'ailleurs toujours l'objet des tendres soins de saint Amand, elle se retira à l'abbaye de Marchiennes avec ses filles. Déjà l'aînée des trois, sainte Eusébie, était à Hamage auprès de son aïeule à qui elle succédera bientôt; la bienheureuse Clotsende vécut de longs jours et après sa mère dirigea l'abbaye de Marchiennes; la bienheureuse Adalsende, entrée la dernière dans la vie temporelle, comme dit un pieux hagiographe, entra la première dans la vie éternelle, ravie bientôt après à l'amour de sa mère.

Il faut faire remonter à l'année 643 la seconde fondation ou plutôt l'agrandissement de l'abbaye de Marchiennes, placée dès lors sous la règle de Saint-Benoit et disposée, ainsi que le monastère d'Hamage, pour recevoir les deux sexes dans des bâtiments contigus, séparés par une clôture

rigoureuse. Sainte Rictrude gouverna les femmes pendant quarante ans avec autant de zèle que de prudence et reçut vers 688 la récompense des sacrifices qu'elle avait faits pour étendre l'empire de l'Évangile. Après la mort de saint Jonat, qui s'éteignit dans le Seigneur en 691, moines et religieuses se soumirent à l'autorité de sainte Clotsende et des abbesses qui lui succédèrent jusqu'en 1024 (1).

Ce n'était pas seulement en Ostrevant et en Belgique que des monastères se trouvaient ainsi, à leur origine, partagés entre des moines et des religieuses ; il en était de même partout où il y avait de grandes fondations pour les femmes. « Il fallait bien à la fois, dit M. de Montalembert, protéger et guider la faiblesse de ces épouses du Christ, réfugiées dans les forêts ou les déserts, et entourées de tribus barbares et semi-païennes. Au VII[e] siècle et encore plus tard, l'Église ne fit qu'encourager cet usage, qui disparut en son temps et avant qu'aucun scandale n'en eût signalé les inconvénients, dans ces annales monastiques qui disent tout avec une si rude et si minutieuse franchise. » (2)

Mauront, l'héritier d'un grand nom et de vastes domaines, le neveu d'Erkinoald qui commandait alors en souverain dans le palais des rois de Neustrie, grand lui même à la cour dès son jeune âge, renonça à sa brillante fortune

---

(1) Destombes, *Hist. de saint Amand* et *les vies des Saints.*— Faidherbe, *Notice hist. et critique sur l'abb. de Marchiennes;* Revue du Nord, 1856.

(2) *Les Moines* d'*Occident,* t[e] II, p. 621.

et à ses hautes espérances pour se vouer au service de Dieu. Saint Amand lui donna la tonsure des clercs et l'engagea à bâtir le monastère de Bruille (Merville, *Mauronti villa*), sur la Lys, et l'en fit abbé. Saint Amé, archevêque de Sens, exilé par Thierri III ou plutôt par Ébroïn, trouva un asile dans cette communauté naissante dont il prit la direction à la prière de Mauront, et qui devint deux siècles plus tard l'importante collégiale de Saint-Amé de Douai. Saint Mauront qui, à la mort de son illustre ami, reprit ses fonctions d'abbé, mourut vers l'an 700 dans une visite qu'il fit à Marchiennes que dirigeait sa sœur Clotsende, et fut enterré auprès de sa mère. La ville de Douai le reconnait pour son patron et même pour son fondateur (1).

Pendant la vie de saint Amand, qui peupla de monastères toute la région qu'arrosent la Scarpe, la Lys et l'Escaut, Marchiennes et Elnon furent comme des pépinières d'où partaient à toute heure des ouvriers apostoliques pour travailler à la vigne du Seigneur. C'est à saint Amand que les farouches Ménapiens du pays de Gand durent aussi le don de la foi; c'est lui qui leur donna Saint-Bavon, Blandin, Tronchiennes et bien d'autres maisons de prières et de prédication dont l'influence fut si active sur les mœurs féroces de la contrée et sur la culture du sol aussi sauvage que ses habitants : *efferos mores et infœcundos cespites*. En érigeant de toutes parts des établissements religieux, en joignant ainsi à l'action individuelle des évêques et des

(1) *Fundatoris et patroni oppidi Duacensis (off. prop. insig. eccl. coll S. Amati.)* — Destombes, *Les vies des Saints*.

prédicateurs errants la force des associations monastiques, saint Amand multipliait en effet les éléments de civilisation. De ces abbayes sortaient des missionnaires courageux, patients, infatigables, des moines laboureurs qui défrichaient nos forêts, desséchaient nos marais, fertilisaient nos landes. Autour de ces monastères dont l'admirable règle de Saint-Benoît faisait des espèces de fermes et d'ateliers agricoles, brillaient des mœurs nouvelles, la chasteté, la douceur, la subordination, l'amour des pauvres et du travail, enfin la civilisation chrétienne.

CHAPITRE III.

Saint Sarre de Lambres. — Saint Arnould de Cysoing. — Saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing. — Organisation des paroisses; prieurés de Wattrelos, dépendance de Saint-Bavon; d'Hamage, dépendance de Marchiennes; de Beaurepaire, dépendance de Cysoing. — Irruptions des Normands. — Invention du corps de saint Éleuthère; Thècle de Roubaix.

Au VII^e^ siècle, suivant une opinion que rien ne contredit directement, naissait à Lambres, près de Douai, de parents riches et puissants, saint Sarre, qui foulant généreusement aux pieds les biens et les plaisirs du siècle, se consacra au service de Dieu. Ordonné prêtre, il fut d'abord attaché à l'église Notre-Dame de Cambrai et plus tard comme pasteur à la paroisse même de Lambres dont il est le patron. Lambres était un fisc royal connu dans l'histoire au VI^e^ siècle; c'est là que Chilpéric fit ensevelir Sigebert, roi d'Austrasie, son frère, assassiné par Frédégonde en 575. Saint Mauront y possédait deux hôtes et la terre qu'ils habitaient; sainte Rictrude, sa mère, y avait aussi une manse avec un moulin dont la possession fut confirmée aux sœurs et aux frères de Marchiennes par un diplôme de l'empereur Charles-le-Chauve, en 877. Gérard de Florines, évêque de Cambrai et d'Arras, transporta, en 1025, dans son monastère de Saint-André au

Cateau, une partie des reliques de saint Sarre qui est honoré à Lambres d'un culte encore vivace (1).

Une autre terre de notre contrée, le fisc royal de Cysoing, déjà visitée par saint Martin, était, aux VIIIe et IXe siècles, glorifiée et bénie par le martyre de saint Arnould, et par les œuvres de saint Évrard.

Arnould que des hagiographes font père de Godefroid, évêque de Cambrai et d'Arras de 750 à 770, se sanctifia dans le métier des armes. Attaché comme écuyer à un noble seigneur, son parent, il périt victime de son dévouement en le sauvant des mains de ses ennemis. Cysoing conservait ses reliques vénérées que les hérétiques dispersèrent en 1566, sans effacer de la mémoire des habitants du pays le souvenir du saint patron. « C'estoit dit » Martin L'hermite, l'ornement de Cysoing, beaucoup plus » riche que non pas le fisque royal.... Cysoing n'a jamais » eu de lustre pareil qu'à la naissance de saint Éverard.»

Le comte Évrard, gendre de Louis-le-Débonnaire qu'il avait aidé de ses armes non seulement contre les Sarrasins, les Slaves et les Awares, mais encore dans les guerres que ce prince soutenait contre ses propres fils révoltés, s'était retiré avec la pieuse Gisla, son épouse, dans le domaine de Cysoing qui lui avait été accordé en bénéfice. « Là, » l'esprit de dévotion leur suggéra bientost qu'il y falloit » bastir une magnifique église, où le clergé vénérable en » religion fist tous les offices divins, administrast les saints » Sacrements, chantast jour et nuit les louanges de Dieu

(1) Destombes, *Les Vies des Saints.* — Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, Liv. IV. — *Statist. archéologique de l'arr. de* Douai, dans le Bull. de la Commission hist. du Nord, Te 8 — Mirœus, 1, 138.

» en terre comme les anges font au ciel ; où le dévôt peu-» ple goutast les douceurs du Paradis avec eux qui en » seroient les fondateurs. » (1) Ainsi s'éleva en l'honneur du Sauveur et de sa Sainte Mère l'illustre abbaye de Cysoing qui fut placée sous le patronage de Saint-Calixte en 854, quand le pape Léon IV, autant par affection pour Évrard que par reconnaissance pour les services signalés que le pieux guerrier avait rendus à l'Église, lui eut permis d'emporter de Rome le corps entier de ce successeur de saint Pierre.

Évrard que ses vertus et ses œuvres ont placé au nombre des Saints, fit en outre élever des chapelles et des églises dans les terres de sa domination au voisinage de l'abbaye de Cysoing (2) et dans l'Ostrevant. Le testament de ce grand seigneur porte la date de 837 ou mieux 867 : il révèle les noms d'Annappes (3), domaine échu en partage à Bérangaire, second fils d'Évrard ; les noms de Camphin (4), de Gruson (5), de Somain (6), possessions laissées avec Cysoing à son troisième fils Adelard, à la charge de veiller par lui-même ou par tout autre à la garde des biens de l'abbaye. Par suite de quelque négligence d'Évrard, ses biens firent retour au fisc ; mais Gisla en obtint la restitution du roi Charles-le-Chauve qu'elle nomme respectueusement son frère. La charte par laquelle la veuve d'Évrard confirme la dotation de l'abbaye de Cysoing est datée de Fives. La petite-fille de Charlemagne ajoute entre autres biens une manse avec douze

(1) Hist. des Saints de la province de Lille, Douay, Orchies.

(2) *In pago Tornacensi situm.* (3) *Anaspis.* (4) *Canfinium.* (5) *Grecina* devenue *Gressio in pago Tornacensi* dans une charte de 870. (6) *Summinium.*

bonniers de terre à Noyelles en Mélantois (1). Aux mains d'une si pieuse famille, toutes ces *villæ* devaient être chrétiennes. — C'est la princesse Gisla, pense-t-on, qui fonda à Somain, sous le vocable de Notre-Dame-au-Bois, le prieuré de Beaurepaire, dependant de Cysoing et habité d'abord par des religieuses ou sœurs converses.

Le culte de saint Évrard, mort en 869, était public dans le pays et en honneur surtout à Cysoing, à Lille et à Tournai. Notre savant et respectable compatriote M. Salembier, curé de Cysoing fit imprimer en 1843 les offices de saint Calixte et de saint Évrard, et en obtint l'insertion dans le nouveau propre de Cambrai.

Nous pouvons maintenant déterminer l'élément d'après lequel se sont organisées nos paroisses rurales, dont l'origine pour quelques unes d'entre elles peut remonter au VIII^e^ siècle. Les monastères qui possédaient loin de leur siége principal des domaines considérables, avaient soin d'y placer outre un officier laïc, chargé de l'exploitation agricole et qui portait le nom de *major*, maieur ou maire, un prévôt ou prieur ecclésiastique qui régissait les biens et qui pourvoyait aux besoins spirituels des hôtes attachés à ces domaines par la construction d'une chapelle ou *casa Dei*, appelée aussi *basilica*, ayant pour ressort toutes les possessions de la prévôté. (2)

Ainsi dut faire l'abbaye de Saint-Bavon pour notre *villa* de Wattrelos qui vraisemblablement faisait partie des domaines que l'illustre pénitent de la Hesbaie abandonna à

(1) *In pago medenentisse in villâ Nivillâ.* (Van der Haer, *Les Chastelains de Lille,* liv. I^er^ — Miræus, 1, 19 et III, 280).

(2) Rapsaet, *Analyse des droits civils des Gaulois et des Belges,* N° 329. — *Cameracum Christianum.*

l'œuvre de saint Amand (1). « Il est à peu près hors de doute, dit l'historien de Wattrelos, que dès le principe quelques moines de Gand vinrent de leurs mains consacrées par la religion cultiver le sol confié à leurs soins, en même temps que par leurs exemples et leurs exhortations ils aidaient au développement du christianisme dans la contrée. Ce qui est certain, c'est qu'un prieur rural y résida longtemps, et d'après l'usage des abbayes bénédictines, il ne devait pas s'y trouver sans compagnons. » (2) Ces moines firent connaître et vénérer à Wattrelos leur bienfaiteur saint Bavon ; ils y apportèrent le culte de saint Liévin, ce barde missionnaire dont les derniers chants, avant d'aller cueillir le martyre dans le Brabant, célébrèrent les louanges de Bavon sur le tombeau à peine fermé du bienheureux, et celui de saint Landoald, le docte et vertueux Lombard que saint Amand ramena de Rome pour travailler avec lui à la prédication de l'Évangile (3).

Ainsi dut aussi faire l'abbaye de Saint-Amand qui parmi ses plus anciennes possessions comptait Saméon dans la

(1) Le premier document historique où se lise le nom de *Wattrelos in pago Tornacensi* est un dénombrement de l'an 1030 environ ; mais il est parlé de cette villa comme ayant été *restituée* à l'abbaye avec son église et toutes ses dépendances, par l'empereur Othon II, c'est-à-dire vers l'an 982. (Mircœus, 1,350).

(2) *Hist. de Wattrelos*, par le R. P. Alex. Pruvost de la Cie de Jésus. *Tourcoing* 1856, p. 71. — Buzelin nous apprend qu'au commencement du XVII siècle, l'édifice du prieuré de Wattrelos subsistait encore ; mais alors, sauf le nom, on n'y trouvait plus rien de monastique, ibid. 77.

(3) L'un des nombreux hameaux de Wattrelos a retenu le nom de saint Liévin, et l'on voit dans un acte de 1517 aux archives de Roubaix que certaines terres gisaient *en la paroisse de Watrelotz emprès St. Landouwault, sainct Landewault.* (Cartulaire de l'église, GG. 109, fos 31 & 32 vo /.)

Pévèle, Déchy et Férin dans l'Ostrevant (1). Ainsi Marchiennes dont la dotation primitive comprenait Beuvry, Templeuve et Orchies dans la Pévèle, Ronchin dans le Mélantois, domaines de sainte Rictrude; et dont le prieuré d'Hamage englobait Alnes, Warlaing, Tilloy et Wandignies, domaine de sainte Eusébie. (2) Ainsi Maubeuge qui possédait Erchin, Guesnain et Flesquières. Ainsi l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras à qui le roi Thierri I donna en 673 la villa de Mons en Pévèle, et dans le domaine de laquelle un diplôme de Charles-le-Chauve comprend Armentières en 866 (3). Ainsi fit Cysoing dont le prieuré de Beaurepaire réunissait Somain, Hornaing et Rieullay (4).

Témoins des bons effets de ces institutions nouvelles, les propriétaires laïcs voulurent en faire jouir leurs propres seigneuries. Ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de bâtir des églises en y affectant une dotation perpétuelle et la dîme sur toutes les terres productives du territoire. A défaut de cette dotation par le propriétaire, les hommes libres de la *villa* devaient s'entendre pour assigner à l'entretien de l'église et du culte une manse de douze bonniers de terre labourable avec deux serfs. Le ressort des paroisses déterminé sous Charlemagne se composait de tous les fonds dont chaque église percevait les dîmes; de cette manière plusieurs *villæ* se trouvaient

(1) Cartulaire de Saint-Amand, *Samion* 847; *Diptiacum*, 899; *Ferinium*.

(2) Mircœus, 1, 133. *Villa Bebrogium*, *villa Templovium*, *villa Rumcinium*. — Statistique archéolog. de l'arr. de Douai. — La terre d'Orchies fut cédée par l'abbaye de Marchiennes, au comte Bauduin-Belle-Barbe vers 1028. (Tailliar, *Recueil d'actes romans*.

(3) Mircœus, 1, 126 *in Pabula Montes;* 11, 932. *Armentarias*.

(4) *Horninium, villa Rullagium*.

presque toujours assujetties à une même paroisse, et il en fut ainsi jusqu'à ce que l'accroissement de la population et des ressources permît d'augmenter le nombre des paroisses en divisant celles qui se composaient de plusieurs *villæ* (1).

Mais voici les terribles irruptions des Normands, « der- » nier effort du polythéisme aux abois contre le christia- » nisme triomphant. » Ces farouches envahisseurs, venus des pays qui forment aujourd'hui le Danemarck, la Suède et la Norwége, s'abattaient à l'embouchure des fleuves dont ils remontaient le cours, pillaient et brûlaient les villes, les villages et surtout les églises et les monastères, massacraient les habitants et répandaient partout la désolation. Descendus pour la première fois sur les côtes Belgiques sous le forestier Ingelram, les pirates du Nord revinrent à plusieurs reprises exercer leurs fureurs dans la contrée où ils ne laissèrent que de tristes ruines à la place de nos florissantes abbayes, sans que Bauduin, fils d'Ingelram, préposé en 863 à la garde des marches flamandes, ni Bauduin-le-Chauve, son successeur, pussent parvenir à écarter ce fléau dévastateur. Vers 876, la terreur fut telle que l'on apporta à Douai tous les corps saints des monastères de Maubeuge, de Marchiennes, d'Elnon, d'Haspres, de Merville. Les barbares, soit par cupidité soit par fanatisme, s'acharnaient spécialement sur les lieux qui recélaient ces dépôts sacrés. Ils attaquèrent donc à plusieurs reprises la forteresse de Douai; mais Dieu

(1) *Cameracum christianum.* — En 1229, par exemple, la paroisse de St. Nicolas, à Capelle en Pévèle, fut détachée de celle de Templeuve (arch. du chap. de Tournai.)

permit que sans nul secours humain, ils fussent repoussés jusqu'à Lambres et découragés dans leur entreprise (1).

En ce temps là, vivait à Roubaix une matrone du nom de Thècle, noble par sa naissance, plus noble encore par ses éclatantes vertus et par ses grandes libéralités envers les pauvres (2). Cette pieuse Dame fut l'instrument dont Dieu se servit en l'année 881 pour faire honorer les reliques de son serviteur saint Éleuthère. C'est d'après les relations insérées par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum* que nous rapportons ce fait.

Une nuit donc, pendant son sommeil, Thècle vit paraître en sa présence un vieillard vénérable, d'une gravité douce et d'une beauté merveilleuse. Ce vieillard aux cheveux blancs, à la parole affable, était saint Éleuthère. Ayant un instant considéré la matrone avec bonté, il lui dit : « Thècle, allez dans le lieu qu'on appelle Blandin; là, parmi beaucoup de corps saints qui y reposent, vous trouverez à droite de l'autel de Saint-Pierre, apôtre, les reliques de saint Éleuthère, et après avoir prié, vous instruirez l'évêque Heidilon de ce que vous aurez vu. » Le vieillard lui parla longtemps, lui annonça la destruction entière et prochaine de l'idolatrie et ajouta : « heureux celui par qui mon corps sera levé et ma vie révélée »; puis il disparut. Thècle, craignant une illusion, hésita d'abord et recourut à la prière afin de s'assurer si cette révélation venait de Dieu. Saint Éleuthère lui apparut de

(1) *Cameracum christianum.*

(2) *Nobilis genere, nobilior autem morum dignitate, honestate vigens, humilitate pollens, eleemosynis larga.* (Acta Sanctorum XX februarii).

nouveau une deuxième et une troisième fois, la touchant de son bâton pastoral et la pressant de faire ce qu'il lui avait ordonné. Rassurée enfin sur les desseins du Ciel, Thècle partit de Roubaix dès le matin ; arrivée dans l'église de Blandin, elle s'y recueillit quelque temps, puis gagna Tournai où elle rapporta fidèlement à Heidilon tout ce qui s'était passé. Le prélat, comblé de joie, réunit le dimanche suivant (18 septembre) un nombreux clergé à Blandin, et aidé des évêques voisins, il leva de terre les reliques de son saint prédécesseur. A l'heure même et près de la tombe ouverte de saint Éleuthère, Thècle, ayant reçu le corps et le sang de Jésus-Christ des mains d'Heidilon, rendit l'âme dans la joie la plus parfaite en présence des assistants saisis d'une grande admiration. Son corps fut inhumé dans l'église de Blandin, et l'on rapporte que près de son tombeau, dans la direction de la tête, jaillit une source limpide où les paralytiques allèrent puiser une eau salutaire.

Si complète qu'ait été la propagation de la foi dans notre contrée, on y retrouvait encore à cette époque des restes de l'ancienne superstition germanique et de l'idolatrie romaine que n'avait pas entièrement détruites la prédication apostolique. Roubaix était le foyer, le refuge de l'erreur et un peuple nombreux y offrait des sacrifices aux idoles (1). Un grand nombre de ces infidèles s'étaient rendus à Blandin pour assister à la cérémonie; les miracles éclatants dont cette journée fut marquée durent

(1) *In villa quæ dicitur Rusbaci et in vicinis locis idola colebantur et à copiosa multitudine populorum sacrificia dæmonis offerebantur.*

frapper leur esprit et les soumettre enfin au joug de l'Évangile.

Jusqu'à la Révolution française, on a célébré à Roubaix la fête de l'invention du corps de saint Éleuthère, le 18 septembre, dans l'église de l'hôpital Sainte-Élisabeth, dont la fondatrice serait une descendante de la bienheureuse Thècle. Cette solennité était particulière à notre ville et ne répondait à aucune des fêtes établies en l'honneur du saint dans la cathédrale de Tournai (1).

En cette année 881, les Normands vinrent établir un camp à Courtrai sur les bords de la Lys, s'y fortifièrent et de là se répandirent dans le Brabant, le Hainaut et le pays des Ménapiens qu'ils saccagèrent cruellement.

Dans notre contrée, Comines, Cysoing, Saint-Amand, Marchiennes, Douai, Cambrai, Arras furent devastés par le fer et le feu. Tout fuyait à l'approche des païens. Les moines d'Arras se sauvèrent à Beauvais avec le corps de saint Vaast, ceux de Seclin se retirèrent à Chartres avec le corps de saint Piat, ceux de Douai à Soissons avec le corps de saint Amé; ceux de Saint-Amand à Paris que leur vaillant abbé Gozlin, devenu évêque de cette ville, défendit si énergiquement quelques années plus tard. Pour sauver cette fois les reliques des saints et saintes de l'abbaye de Marchiennes, on les avait cachées dans une caverne sur les hauteurs de Warlaing (2). Tournai avait déjà éprouvé la fureur des barbares ; sur les conseils de leur évêque Heidilon, les habitants se réfugièrent à Noyon au nombre de douze mille emportant avec eux le corps

(1) Note de l'abbé Salembier.

(2) *Miracula S. Rictrudis*, apud, Boll. 12 maji.

de saint Éleuthère, toutes les reliques et le trésor de l'église. Les Normands trouvant la ville déserte et vide de butin se vengèrent en la réduisant en cendres. 882 (1).

» Les invasions normandes, qui durèrent un siècle, menaçaient de replonger la Gaule du nord dans l'état de ruine et de barbarie où elle se trouvait lors des invasions frankes. C'est même peu dire. C'en était donc fait des mœurs, de la religion, de l'agriculture, des progrès intellectuels ; c'en était fait de la civilisation encore une fois, si la féodalité, forte alors comme toute institution naissante, n'avait repoussé ou du moins comprimé dans la Neustrie ces farouches agresseurs, ces étrangers sans merci et sans pitié » (2).

(1) Chotin : *Hist. de Tournai*, t. 1, p, 131.

(2) Cameracum christianum.

CHAPITRE IV.

Collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai. — Abbaye de Phalempin — Chapitre de Saint-Pierre de Lille; son influence sur le pays. — Ramirhd. — Saint Gordaine. — Fondation de l'abbaye d'Anchin. — Restauration du siége épiscopal d'Arras; Lambert de Guisnes. — Odon, évêque de Cambrai.

La terreur qu'inspiraient les barbares s'étant dissipée, les religieux de Merville, réfugiés à Soissons, ramenèrent à Douai le corps de leur saint patron et le placèrent dans l'église de Sainte-Marie qui dès lors devint le siége principal de la communauté transformée, vers le milieu du XI[e] siècle, en chapitre sous le vocable de Saint-Amé. Une autre église de Douai, celle de Saint-Pierre, dont on fait également remonter l'origine au VII[e] siècle, était en 1012, suivant ses traditions, érigée en collégiale par le comte Bauduin Belle-Barbe (1).

Le zèle des fondations monastiques, amorti durant les IX[e] et X[e] siècles, se réveillait au XI[e]. Saswalon, premier châtelain de Lille dont l'histoire fasse mention, homme craignant Dieu et embrasé de l'amour divin, avait dans son apanage le village de Phalempin et y jouissait par

(1) *Cameracum Christianum*.

concession du comte de Flandre et de l'agrément du Souverain Pontife des biens de l'autel paroissial qu'il faisait desservir par un vicaire. Mais Dieu ayant fait naître dans son âme de graves scrupules et convaincu enfin qu'il n'était point décent pour un homme d'armes de posséder des bénéfices ecclésiastiques, il résolut de s'en dépouiller au plustôt et il les remit aux mains de Hugues, évêque de Tournai et de Noyon. Il fit plus, il y ajouta de ses propres biens des terres fertiles et des serfs, pour former une *familia*, et avec l'autorisation du prélat, il fonda, en 1039, l'abbaye de Saint-Christophe habitée, à son origine, par des clercs séculiers et ensuite par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin et de la congrégation d'Arrouaise (1).

En face de la résidence féodale ou Palais de la Salle qu'il s'était fait construire à Lille, le comte Bauduin V, le Pieux, voulut aussi élever un splendide édifice consacré au culte de Dieu, et il y institua un collége de chanoines qui devint célèbre sous le nom de chapitre de Saint-Pierre. Le diplôme de cette fondation offre dans son préambule un monument de la foi vive et féconde qui caractérise l'esprit du siècle :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, d'un seul et vrai Dieu. Moi, Bauduin, comte, marquis des Flamands, procureur et tuteur de Philippe, roi des Français, et de son royaume, sachant d'après le témoignage des livres divins que le véritable héritage est dans le Ciel, destiné à ceux qui de bonne volonté se livrent aux œuvres pieuses, je me suis appliqué à considérer attentivement en

(1) Buzelin, *Gallo-Flandria*, 369 — Mirœus, 1, 153.

moi-même qu'avec l'observance des divins préceptes rien n'est plus profitable à un serviteur de Dieu, et pour le salut de son âme et pour la santé de son corps, que d'édifier des églises en l'honneur de Dieu et de ses saints, là où on le peut faire raisonnablement et selon les lois. Aussi considérant avec les yeux du cœur ces paroles de l'Écriture annonçant qu'il sera beaucoup exigé de celui auquel on aura beaucoup donné ; et cette autre maxime : que celui qui sur la terre bâtit la maison de Dieu, prépare sa propre demeure au Ciel ; acquiesçant au bon et salutaire avis de mon épouse Adèle et de mon fils Bauduin, ayant en outre fait élever dès les fondements une basilique en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, j'ai institué un collége de chanoines chargés d'implorer jour et nuit la clémence de Dieu pour le salut de mon âme, de celles de mes prédécesseurs, de mon épouse, de mes enfants et de tous les fidèles chrétiens.....» (1)

Commencée vers 1055, l'église Saint-Pierre de Lille, dont l'origine se confond avec celle de la ville qui l'abritait, fut consacrée, comme l'on sait, le 2 août 1066, avec un solennel éclat, par Bauduin, évêque de Tournai et de Noyon, assisté des évêques de Térouane et d'Amiens, en présence du royal pupille du fondateur, du propre fils de celui-ci, des dignitaires ecclésiastiques et des plus puissants seigneurs de la contrée. On amena à Lille, pour cette cérémonie toutes les reliques des saints du pays et une portion de chacune d'elles resta à la nouvelle église. Les instances des chanoines et la satisfaction qu'ils accor-

(1) Mircœus : 1, 65 ; traduction de M. Edw. Le Glay ; *Hist. des Comtes de Flandre,* t.e 1. p. 176.

dèrent au chapitre de Seclin, leur permirent en outre de conserver le corps entier de saint Eubert qui devint dès lors le patron de Lille. « Voylà, s'écrie Martin l'Hermite, » voylà le germe de vostre gloire, les os de saint Eubert, » ô Lille; voylà le fond de vos richesses, ô dévôt peuple : » courez au lustre du thrésor dont le Ciel vous a fait hé- » ritier et le découvre à vostre consolation. Si les enfants » ne peuvent jamais rendre à leurs parens la pareille de » ce qu'ils ont receu d'iceux, bien qu'ils les ayent mis en » un monde de misères; que devons nous au premier » père de la chrestienté du pays S. Eubert, dont l'église » de St.-Pierre nous fait souvenir chaque jour, chantant » qu'il nous a engendré à Jésus-Christ par l'Évangile ? (1)»

La munificence de Bauduin le Pieux et de sa digne compagne Adèle de France combla de richesses la collégiale de Saint-Pierre. Le diplôme dont nous avons rapporté le préambule donne l'énumération des domaines considérables qu'ils abandonnèrent à cette église, où les donations ne cessèrent point d'affluer après le trépas des fondateurs. Les évêques de Tournai et d'Arras, le comte de Flandre lui concédèrent successivement entre autres revenus de nombreux autels de paroisses (2).

La collégiale de Lille devint bientôt un foyer abondant de lumières et de vertus. Lambert de Guisnes et Jean de Warneton qui plus tard seront élevés l'un au siége épiscopal d'Arras, l'autre à celui de Térouane, illustrèrent

(1) Hist. des saints de la province de Lille, p. 305.

(2) Mirœus, 1, 361, 370; 111, 664, 665. — Wartel, *observations sur l'hist. de Lille*, p. 174-179. — Archives du Nord, fonds Saint-Pierre.

par leur sainteté cette même collégiale que d'autres, comme l'écolâtre Raimbert et le chanoine Letbert, honoraient plus spécialement par leurs talents. D'après certains auteurs Lambert serait né à Lille, selon d'autres à Fleurbaix; mais il paraît plus probable que ce fût à Guisnes même. Le bienheureux Jean avait vu le jour au village de Warneton sur la Lys. Liés d'une étroite amitié dès l'âge des études, ils avaient eu la consolation de se rencontrer dans la nouvelle basilique, appelés des premiers par le fondateur qui voulait y placer pour chanoines des prêtres d'un éclatant mérite (1).

L'influence du chapitre de Saint-Pierre, remarquable au point de vue social en ce qu'il contribua puissamment au progrès de la civilisation dans la campagne environnante, l'est surtout au point de vue religieux. « Sous ce rapport, dit M. A. Desplanque, l'insigne collégiale avec ses quarante chanoines et les nombreux desservants attachés aux églises et chapelles de sa dépendance, satisfaisait aux nécessités du culte, aux fonctions du ministère sacerdotal. Elle entretenait la foi dans les masses et la discipline au sein du clergé, compensant ainsi les inconvénients qui résultaient de l'absence d'un évêché à Lille » (2).

Gérard II, le dernier des évêques qui occupèrent le siége réuni de Cambrai et d'Arras, favorisait de tout son pouvoir les fondations monastiques; mais travaillait surtout à rétablir la discipline fort relachée dans ses deux

(1) Destombes, *les vies des saints...* — Dans *les délices des Pays-Bas*, Jean est qualifié seigneur de Comines et de Warneton, t. III, p, 133.

(2) *Nouvel essai sur l'hist. du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, Lefort, 1863.

diocèses qu'il parcourait et visitait avec une grande sollicitude. Un jour de l'année 1076, s'étant arrêté à Lambres en Ostrevant, on amena devant lui un homme d'Esquerchin, nommé Ramirhd qui, disait-on, enseignait des doctrines erronées et séduisait la multitude. Interrogé par l'évêque, cet homme fit une profession de foi tout-à-fait catholique; mais lorsqu'on lui proposa de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il s'y refusa en disant que les mains de ceux qui devaient le lui administrer, même celles de l'évêque, étaient indignes et souillées soit par la simonie soit par le crime d'avarice. Gérard ordonna qu'on le laissât aller; les gens de sa suite, moins indulgents et irrités sans doute de la hardiesse avec laquelle Ramirhd attaquait leurs vices, excitèrent la foule contre lui, le poursuivirent jusque dans une chaumière où il se prosterna et pria sans faire aucune résistance. Ces forcenés mirent le feu à la chaumière qui fut consumée avec le pauvre Ramirhd, dont le peuple s'empressa de recueillir les cendres et qui resta longtemps vénéré dans le pays. Cet acte de cruauté ayant été dénoncé au pape Grégoire VII, celui-ci chargea l'évêque de Paris de faire une enquête sévère à ce sujet. Ramirhd soutenait que les prêtres convaincus de simonie et de fornication ne devaient pas célébrer la messe, qu'on ne devait pas recourir à leur ministère. Il conserva des sectateurs surtout parmi les tisserands (1).

Le 19 octobre 1078, Gérard transporta, soigneusement enveloppées d'un drap de soie et d'or fin, les reliques

(1) *Cameracum Christ.* — Balderic, *chronique d'Arras et de Cambrai.*

de saint Amé dans une nouvelle et triple chasse de bois, de plomb et de marbre, due à la pieuse libéralité du châtelain Watier, qui déjà avait décoré l'église d'ornements précieux. A cette cérémonie assistait le bienheureux Raymare, prévôt du chapitre (1). L'insigne collégiale de Saint-Amé fut toujours l'objet des soins attentifs du prélat qui par un diplôme de l'an 1081, en confirma la fondation en en rappelant l'origine, comme l'avait fait, en 1076, le roi de France Philippe 1er (2).

Le même temps voyait naître au territoire de Douai un monastère fameux dont l'avènement semble avoir été préparé par un pieux précurseur. A une époque dont la date est perdue, Gordaine, ermite et confesseur, s'était bâtie une retraite dans un îlot sauvage nommé Anchin, près de Pecquencourt, au milieu de landes stériles et de marais stagnants; il y avait mené une vie de pénitence et attiré par ses prières, sur toute la contrée, les plus abondantes bénédictions. C'est tout ce que la légende dit de cet homme de Dieu, si ce n'est que parfois il était sorti de son île par des chemins de lui seul connus, pour aller répandre la parole divine dans les villages voisins. Aujourd'hui encore on voit à Montigny près de Douai une fontaine qui porte le nom de Fontaine de Saint-Gordaine. Le souvenir du vénérable ermite s'était conservé dans la mémoire des habitants, et il n'y avait personne dans la contrée de Pecquencourt qui ne voulût être enseveli au lieu que le pieux solitaire avait sanctifié et où longtemps

(1) Martin l'Hermite, p. 289.

(2) Le Glay, Revue des opera diplomatica de Miræus pp. 120-131

après sa mort on retrouvait les vestiges du petit oratoire qu'il avait élevé de ses mains.

C'est dans cet île d'Anchin qu'en 1079, deux nobles personnages, illustres par leur naissance et leurs richesses, Sohier, sire de Loos et Courcelles, et Gauthier, sire de Montigny, ennemis implacables jusque-là, mais réconciliés par la volonté de Dieu, résolurent de se retirer pour se vouer à la pénitence et y fonder un monastère. Des traditions lointaines et d'anciennes peintures rapportent l'origine de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin à une vision qu'eurent ces deux seigneurs qui avaient une grande dévotion à saint Gordaine. Le saint leur aurait apparu et leur aurait inspiré la résolution d'élever une église à la place de l'ermitage. Suivant une autre légende, les mêmes seigneurs prôvidentiellement réunis sous le même toit et transportés en songe dans l'île d'Anchin y aurait vu un cerf blanc qu'ils auraient rencontré le lendemain au matin quand s'étant communiqué leur songe, ils étaient allés pour vérifier ce qui leur paraissait un avertissement du Ciel.

Après avoir pris l'avis et le consentement de leur famille et du puissant seigneur du lieu, Anselme de Ribemont, les deux chevaliers songèrent à pourvoir aux premiers frais de construction et à assurer l'entretien des moines, futurs compagnons de leur piété. Le généreux Anselme de Ribemont, l'évêque Gérard II, les parents des fondateurs, toutes les familles nobles du pays et des contrées voisines apportèrent comme à l'envi leur part d'assistance à la pieuse entreprise.

Entraînés par l'exemple de Sohier et de Gauthier, sept

gentilshommes de naissance illustre se dépouillent de leurs richesses en faveur de l'œuvre et viennent à Anchin faire pénitence et se purifier dans la retraite. Pour former ces nobles néophytes à la vie monastique et à la règle de saint Benoit, l'évêque fait venir du couvent d'Hasnon deux moines des plus éminents et remet à l'un d'eux la crosse abbatiale. Le troupeau ne tarda pas à se grossir, car dans ces temps de violentes agitations et de ferveur religieuse, beaucoup d'âmes en peine cherchaient le chemin de leur salut; et bientôt le monastère de Saint-Sauveur, en s'épanouissant par la salutaire influence de ses vénérables pasteurs, Alard, Anselme, Haymeric et Gelduin, répandit au loin le parfum d'une bonne renommée. Fécondé par les travaux patients des moines, le territoire d'alentour jusque-là improductif devint une des plus fertiles campagnes du pays (1).

L'évêque Gérard II se montra constamment le véritable père de l'abbaye d'Anchin qu'il avait puissamment contribué à fonder et où s'est perpétué le souvenir de ses bienfaits. A la mort de cet illustre prélat, en l'an du Seigneur 1092, le peuple et le clergé se divisèrent sur le choix de son successeur, et il y eut à ce sujet de longues discordes intestines durant lesquelles l'église d'Arras, qui depuis cinq siècles était unie et subordonnée à celle de Cambrai, réussit à reconquérir son indépendance et à obtenir un évêque spécial. A ce siége restauré fut élu Lambert de Guisnes, alors chantre de la collégiale de Saint-Pierre de Lille.

(1) L'abbaye d'Anchin, par le dr. E. A. Escallier.

Quant au siége épiscopal de Tournai, qui durant un demi-siècle encore et malgré d'incessantes réclamations, devait rester réuni à celui de Noyon, il était occupé depuis l'an 1068, par Radbode II, prélat distingué, au dire de Buzelin, par sa naissance, sa science et ses vertus. C'est lui qui confia à l'écolâtre Odon, célèbre par sa lutte contre Rainbert de Lille, la restauration de l'abbaye de Saint-Martin jadis dévastée par les Normands. Odon gouvernait saintement son abbaye quand il fut appelé à administrer le diocèse de Cambrai et à faire cesser le schisme qui désolait cette église.

CHAPITRE V.

La Paix et la Trêve de Dieu ; — opposition de l'évêque de Cambrai et d'Arras, qui consent enfin à la promulguer ; elle est jurée par tous les grands du comté. — Violation de la Paix, suivie de soumission. — Confréries diocésaines d'où naissent les institutions de Paix qui préparent l'établissement des communes.

Cependant, la féodalité, qui à l'époque où elle prit naissance était une nécessité et un progrès, la seule organisation capable de résister aux invasions étrangères, devenait elle-même, par l'abus des guerres privées, les désordres et l'anarchie qui en sont les suites, une menace pour la civilisation qu'elle avait sauvée.

Ce n'est pas que les guerres privées fussent d'origine féodale ; consacrées par les anciennes coutumes des Germains qui associaient les parents à la vengeance des injures particulières, on les retrouve, comme l'atteste Grégoire de Tours, sous les deux premières races de nos rois. Mais cet usage barbare, un instant suspendu par un capitulaire du puissant Charlemagne, s'était bientôt transformé en droit sous les faibles successeurs de ce prince et était devenu l'un des attributs de la souveraineté dévolue à chaque seigneur dans ses domaines (1).

(1) Tacite, *Germ.* XXI. — Grégoire de Tours, liv. 7. — Capitulaire de 802, ch. XXXII.

La guerre de province à province, de ville à ville, de château à château, l'absence d'une justice respectée, d'une force centrale qui sût éteindre les dissensions et réprimer les brigandages, auraient détruit dans leur source tout commerce, toute industrie, toute espérance de progrès, si l'Église, dont il faut toujours admirer et bénir les efforts, n'avait trouvé moyen de remédier au mal. Au plus terrible fléau de ces temps, elle opposait une digue qui devait préparer l'éclatante prospérité des règnes de Louis Le Gros, de Philippe-Auguste et de saint Louis ; elle opposait la *Paix* et la *Trève de Dieu*.

Dans la première moitié du XI[e] siècle ; de nombreux conciles provinciaux s'étaient assemblés du midi au nord de la France et avaient partout promulgué des décrets et des réglements pour l'observance rigoureuse et jurée de la paix et de la justice. Seul dans nos contrées, l'évêque de Cambrai et d'Arras avait répondu par un refus au monitoire des évêques de Soissons et de Beauvais. Il lui avait paru surtout périlleux de lier tous les chrétiens par un serment et de les frapper d'anathèmes s'ils résistaient; il avait craint de voir se multiplier les parjures ; mais les évêques avaient tant fait d'instances, les peuples s'étaient plaint si haut, qu'il s'était enfin rendu à la prière des abbés de ses diocèses. On dit qu'il avait fallu, pour vaincre sa résistance, un soulèvement du peuple de Douai (1). La Paix et Trêve de Dieu, sanctionnée par un traité intervenu entre Bauduin le Pieux, comte de Flandre, et Drogon,

(1) *La Paix et la Trève de Dieu*, par Ern Semichon, 2e édit., liv. IV, p. 33. — *Cameracum christianum*, pages 23 et 24. — Balderic, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, édit. Le Glay, liv. 3, chap. XXII, p. 275.

évêque des Morins, avait été jurée en 1053, par tous les grands du comté tant laïques qu'ecclésiastiques (1).

Les églises, les clercs, les religieux, les cimetières, les monastères, les enfants, les pèlerins, les femmes, les laboureurs, les bestiaux, les instruments de travail devaient, d'après la loi des conciles, être toujours respectés ; telle était la Paix de Dieu. Aux seigneurs, aux possesseurs de fiefs, pour lesquels les combats étaient un besoin et semblaient un droit, l'Église ne pouvait défendre absolument la guerre ; mais elle en limitait rigoureusement la durée. « En acceptant le rôle de législateur de cette société » troublée, dit M. Semichon, l'Église avait l'esprit positif » et pratique du médecin qui ménage le remède au ma» lade » (2). On avait arrêté que personne n'attaquerait son ennemi du mercredi soir au lundi matin, ni aux jours de fêtes, ni pendant l'avent jusqu'au dimanche après l'Épiphanie, ni durant le carême et la semaine de Pâques. Telle était la Trève. Ceux qui ne se conformaient pas à ces prescriptions étaient frappés d'excommunication.

Malheureusement, l'obéissance aux lois de la Paix et de la Trève de Dieu n'était ni générale ni entière, et plus d'une fois, malgré la grande autorité de l'Église à cette époque, le pacte fut violé. Nous en citerons un exemple curieux révélé dans l'histoire des conciles et où l'on voit néanmoins que la violence fut aussitôt suivie de soumission et de repentir.

---

(1) Tailliar, *de l'affranchissement des Communes dans le Nord de la France*, p. 64. Mémoires de la société d'Émulation de Cambrai, 1834-1835. M. Tailliar cite Meyer.

(2) *La Paix et la Trève de Dieu*. Tᵉ I., p. 36.

Dès l'année 1094, le pape Urbain II, avait convoqué tous les évêques au célèbre concile de Clermont où l'on confirma la Paix et la Trève de Dieu et où fut proclamée la première croisade. Lambert de Guisnes, évêque d'Arras, y fut appelé par l'archevêque de Reims, son métropolitain, et par une lettre du pape lui-même, qui en même temps l'entretenait de l'opposition de l'évêque de Cambrai à la séparation de l'église d'Arras, et l'engageait à venir avec ses clercs et avec sa réponse préparée.

Lambert se mit en route avec une suite nombreuse composée de saints et illustres personnages. On y remarquait Clarembald, son archidiacre d'Ostrevant, et Jean de Warneton, l'abbé de Saint-Vaast et Haymeric, abbé d'Anchin. Mais arrivé au-dessus de Provins dans le diocèse de Sens, un félon seigneur nommé Garnier, maître de Château-Porcien, l'enleva de son chemin, le fit prisonnier ainsi que tous les clercs de sa suite et le retint étroitement enfermé dans l'espoir sans doute d'en obtenir une bonne rançon. Il fallut que le pape intervînt pour la délivrance de Lambert. Il en écrivit à l'archevêque de Sens; il fit plus, il écrivit à Garnier lui-même, lui enjoignant de rendre à la liberté l'évêque et les siens, pour l'amour de saint Pierre, et l'avertissant que tant qu'il le retiendrait lui et sa terre seraient frappés d'excommunication.

Contraint par ses vassaux que l'interdit condamnait à subir les terribles conséquences du crime de leur suzerain, et enfin visité par Dieu, Garnier céda. Il vint se prosterner aux pieds de l'évêque, fondant en larmes, implorant son pardon et témoignant le plus vif repentir d'avoir mis la main sur l'oint du Seigneur. L'évêque voulut bien lui

pardonner, mais lui imposa une pénitence : Garnier, marchant pieds nus derrière l'évêque, fut mené au monastère voisin où il fit amende honorable avec les soldats, ses complices ; il servit le même jour l'évêque, ses clercs et le reste de sa suite, et leur fit escorte jusqu'à Auxerre. (1)

Pour faire observer ses décisions, l'Église n'avait usé jusque là que des seules armes spirituelles trop souvent insuffisantes; mais bientôt, puisqu'elle ne pouvait s'appuyer sur la puissance encore précaire des rois, elle fit appel au peuple et aux associations armées, c'est-à-dire aux confréries diocésaines; force nouvelle constituée dans l'État et qui a échappé aux historiens des diverses écoles. Mieux apprécié maintenant, ce fait permet de restituer au clergé catholique sa part directe et presque exclusive à la renaissance des XI^e^ et XII^e^ siècles.

Dans un synode tenu à Rouen en 1096, à la suite du concile de Clermont, il fut résolu que tous les hommes, à partir de douze ans et au-delà, jureraient, par le serment suivant, d'observer complètement la Trève-de Dieu. « Je » jure que dorénavant je garderai fidèlement cet établisse- » ment de la Trève de Dieu, comme elle est ici spécifiée, » et que je porterai assistance à mon évêque ou à mon » archidiacre, contre tous ceux qui dédaigneraient de la » jurer ou ne voudraient pas l'observer; de manière que » si je suis averti par l'un ou par l'autre de marcher sur » ces hommes, je ne fuirai pas ni ne me cacherai; mais » au contraire je l'accompagnerai *avec mes armes*, et » l'aiderai, autant que je le pourrai, contre eux, de bonne

(1) *La Paix et la Trève de Dieu.* Tom. 1, chap. 5.

» foi, sans mauvais dessein et selon ma conscience. » Qu'ainsi Dieu et les Saints me soient en aide. » (1)

De ces confréries généralisées naquirent les institutions de paix locales qui préparèrent l'établissement des communes. « Dans notre comté de Flandre et dans les provinces d'alentour, dit M. Tailliar, ce qu'on rencontre au plus haut degré dans les chartes communales, c'est leur caractère d'institutions de paix et de lois pénales. C'est là leur signe le plus distinctif et le plus saillant. Avant tout, et par toutes les mesures possibles, on voit que le législateur a pour but de maintenir la paix publique. » (2)

Louis le Gros ne fut donc pas, comme on l'a constamment représenté, le créateur du mouvement d'émancipation et d'association qui commença la puissance du Tiers-État, puisque ce mouvement, suscité par l'Église, datait d'un siècle; mais il s'en rendit le maître, il le développa, il en assura les conséquences, et c'est là sa grande gloire. Il n'eut qu'à se placer à la tête de ces unions communes de la paix pour devenir réellement roi des Français, c'est-à-dire roi du peuple, et non plus seulement douteux suzerain de feudataires indociles. (3) Du reste, l'action de la royauté comme celle de l'Église, fut puissamment aidée par les croisades; l'éloignement

---

(1) Orderic Vital, *Hist. de Normandie,* liv. 9. Collection Guizot.

(2) *De l'affranchissement des Communes,* pag. 26.

(3) Ed. de Barthélemy, *La Paix et la Trève de Dieu :* analyse du livre de M. Semichon, dans les Annales de la Charité, 1869, 2e série, T. XVI.

des plus puissants seigneurs qui y prirent part, permit aux rois de ressaisir plus facilement l'autorité et d'accroître leur prépondérance. Les croisades ramenèrent aux sentiments de justice et de fraternité que le désordre des temps avait éteints ; elles suspendirent les inimitiés personnelles, les guerres privées, le pillage, les dévastations, causes premières de l'intervention de l'Église.

CHAPITRE VI.

Première croisade; — chevaliers wallons qui accompagnent Robert le Frison et Robert de Jérusalem en Terre Sainte. — Relique de saint Georges rapportée de Palestine. — Prieurés de Faumont et de Fives. — Saint Gossuin et Abeilard. — Saint Gossuin, abbé d'Anchin, sa mort.

L'Europe, émue par les récits de Pierre l'Ermite et soulevée par un merveilleux enthousiasme, va se précipiter vers l'Asie au cri de *Dieu le veut*. Dieu le voulait en effet, ou plutôt, selon l'expression de saint Bernard, il feignait de le vouloir, pour venir lui-même au secours de la chrétienté menacée par l'Islamisme; « il voulait devenir lui-même le débiteur de ceux qui combattraient pour sa cause, afin de leur accorder pour solde le pardon de leurs fautes et une gloire éternelle. » Déjà la ferveur religieuse et l'esprit de pénitence avaient entraîné vers les saints lieux de nombreux pèlerins flamands. Notre comte de Flandre, Robert le Frison, avait des premiers subi cette impulsion providentielle qui préparait les croisades. Il était parti en 1085, escorté d'un grand nombre de barons, parmi lesquels, les historiens citent Burchard de Comines et Gérard de Lille. Après un long et périlleux voyage, il était parvenu à Jérusalem; mais on dit qu'à son approche les portes s'étaient fermées d'elles-mêmes, et qu'il n'avait pu

pénétrer dans la cité sainte qu'après avoir confessé ses fautes et promis de rendre la Flandre à Bauduin, son neveu, qui en était le légitime héritier (1).

Aussitôt que la croisade fut résolue au concile de Clermont, une incroyable activité se manifesta dans les provinces de l'ancienne Belgique; nulle part le zèle ne fut plus ardent, l'entraînement plus général. Les chevaliers wallons, convoqués pour un tournoi à Anchin, par Anselme de Ribemont, seigneur d'Ostrevant et bienfaiteur de l'abbaye, s'enrôlèrent en grand nombre dans la milice de la Croix (2). Robert II, comte de Flandre, s'embarqua en 1096, suivi de presque toute la noblesse du pays qu'il avait appelée sous son étendard. Dans ce cortége de barons et de seigneurs flamands se retrouvent quelques-uns des compagnons de son vieux père au pèlerinage de la Terre Sainte; on y voit figurer Burchard de Comines; Ingelbert, seigneur de Cysoing; Gauthier II, châtelain de Douai; Gérard de Douai; Gérard de Lille; le brave Roger, châtelain de Lille, qui périt au siége du fort d'Antioche; Gauthier de Neuville; Hugues de Roubaix; Hellin de Wavrin; Guillaume de Wervick. (3)

---

(1) Edw. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*. — *Cameracum Christianum*. — Meyer, *Ann.* MLXXXV.

(2) Carpentier, *Preuves de l'hist. de Cambrai*, p. 15. On a émis sur ce fameux tournoi d'Anchin des doutes avec lesquels il faut compter et qui nous ont fait négliger les noms repris dans la charte inventée, dit-on, par Carpentier. Voir l'*abbaye d'Anchin*, par le dr Escallier.

(3) Meyer. — Buzelin. — Guillaume de Tyr, liv. III. — P. Roger, *La noblesse de France aux Croisades* et *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*. — J.-J. de Smet, *Robert de Jérusalem à la première Croisade*, dans le recueil de mémoires et de notices historiques, T. 1, p. 530. — Mirœus, III, 665.

Trois ans après leur départ, les croisés dressèrent leur camp en face de Jérusalem et s'emparèrent de la ville sainte, 15 juillet 1099. Beaucoup d'entr'eux dont les vœux et les désirs étaient comblés, retournèrent avec joie dans leur patrie; d'autres au contraire, hommes de grand cœur et dévoués, aimèrent mieux être exposés à tous les périls que d'abandonner la cité délivrée. Godefroi de Bouillon, fait roi de Jérusalem, distribua aux plus vaillants les villes et forteresses prises sur l'ennemi. Hugues de Roubaix obtint pour récompense de sa valeur la terre appelée le *Camp d'Abraham.* (1)

Robert de Flandre, appelé désormais Robert de Jérusalem, content du titre glorieux de *Fils de saint Georges* et d'*Épée des Chrétiens,* reprit le chemin de ses États avec ce qui lui restait de son armée. On raconte qu'un prêtre de Lille, du nom de Gerbault, qui était à sa suite, s'étant détourné pour visiter un couvent, obtint à force de sollicitations, des religieux de ce monastère, un bras de saint Georges qu'on y conservait avec des côtes et une épaule du même martyr. Mais comme pendant le voyage Gerbault ne montrait pas pour ces restes sacrés toute la dévotion et le respect qui leur étaient dus, il fut frappé d'un mal subit dont il mourut, de même que son valet Gérard. Beaucoup d'autres souffrirent de diverses maladies à cause d'une semblable négligence et irrévérence; ce que voyant, le comte Robert recueillit auprès de lui et tint en grand honneur et vénération cette sainte relique aux mérites de laquelle il dut d'échapper à tout danger, et qu'à son

(1) Buzelin.

arrivée en Belgique il remit à l'abbé Haymeric, pour qu'il la déposât de ses propres mains sur l'autel de Saint-Sauveur d'Anchin. François de Bar, qui rapporte ce fait, ajoute toutefois que la chronique d'Anchin témoigne expressément que c'est Anselme de Ribemont qui, de Lidda, ville de Palestine, où il mourut en combattant vaillamment contre les Sarrasins, envoya ce bras de saint Georges, par le comte Robert II, au révérend abbé Haymeric. Selon d'autres ce bras fut offert à Robert par l'empereur Alexis. (1)

La princesse Clémence de Bourgogne, épouse de Robert de Jérusalem, fonda à cette époque le chapitre noble des dames de Bourbourg, de l'ordre de saint Benoît, qui avait un prieuré à Faumont, dépendance de Coutiches. Ce prieuré était, à son origine, un monastère indépendant érigé par la même princesse au début du XII^e^ siècle ; mais la fondatrice n'avait pas tardé à le réunir à l'abbaye de Bourbourg. (2)

Balderic, qu'il ne faut plus confondre avec l'auteur de la chronique d'Arras et de Cambrai, venait de succéder à Radbode II sur le siége de Tournai et de Noyon et s'y recommandait par son zèle et sa munificence. C'est du consentement de ce prélat, l'un de ceux qui comblèrent de leurs dons l'église de Saint-Pierre de Lille, qu'Herman, chanoine de cette collégiale, fonda à Fives, en 1104, un prieuré attribué aux religieux bénédictins de

---

(1) Escallier, *L'abbaye d'Anchin.* — Meyer. — Edw. Le Glay, *Hist. des Comtes de Flandre.*

(2) Statistique archéologique du département du Nord, p. 655.

Saint-Nicaise de Reims (1). Des lettres du même évêque rapportent et confirment en 1108 la réforme de l'abbaye de Phalempin demandée par Ogive, épouse de Roger, châtelain de Lille (2). Balderic mourut en 1113, laissant à son successeur Lambert un gouvernement troublé par les réclamations incessantes et de plus en plus vives des Tournaisiens contre la domination du siége de Noyon.

En cette année 1113, l'abbaye d'Anchin ouvrait une retraite à un saint personnage, jeune encore et déjà l'honneur de la science et de la religion. Gossuin qui devait acquérir un si grand nom parmi les hommes et un mérite bien plus précieux aux yeux de Dieu, était né à Douai, vers 1085, de parents honnêtes qui l'avaient élevé dans les principes de la piété chrétienne. Après de rapides et brillants progrès dans l'étude des Lettres, il était allé à Paris étudier la philosophie, et était devenu en peu de temps fort habile dans la dialectique. Maître à son tour, il s'était vu entouré de nombreux disciples attirés par l'éclat de sa science. A cette époque, dans son école ouverte sur la montagne Sainte-Geneviève, le trop fameux Abeilard enseignait ses doctrines erronées, s'attaquant notamment à l'unité de la très-sainte Trinité. Gossuin souffrait des atteintes ainsi portées aux dogmes de la foi, et excité d'ailleurs par ses disciples qui lui représentaient que lui docteur en philosophie et en théologie ne devait pas supporter plus longtemps que la jeunesse studieuse fût de la sorte infestée d'hérésies, il s'était décidé à

(1) *Cameracum Christianum.*
(2) Mirœus, III, 316.

entrer en lice avec le célèbre sophiste et l'avait confondu de la manière la plus éclatante.

Ses études terminées, Gossuin était revenu à Douai où l'attendait un riche canonicat dans le chapitre de Saint-Amé, et y avait fondé une école ; mais le brillant philosophe, l'illustre antagoniste d'Abeilard aspirait à une humble solitude. C'est alors qu'il se retira dans le monastère d'Anchin que gouvernait le vénérable Alvise, et où appelé bientôt après à remplir les fonctions de prieur, il fit de cette communauté déjà si régulière, un modèle de perfection de la vie monastique.

La renommée de Gossuin se répandit rapidement. Plusieurs abbés, frappés de son rare mérite, l'appelèrent pour rétablir les mœurs relachées de leurs religieux. C'est ainsi qu'il réforma les monastères de Saint-Crespin et de Saint-Médard de Soissons. Il était dans cette dernière ville quand saint Bernard confia à ses soins l'orgueilleux Abeilard que le concile de Sens venait de condamner comme hérétique. Aussi ferme que doux, le sage prieur sut le soumettre à l'obéissance au moins pour quelque temps. De Soissons, Gossuin, dont la réputation s'était encore accrue, fut demandé à Reims où, par sa haute sagesse et sa grande habilité, il ramena à sa splendeur première la célèbre abbaye de Saint-Remi. Vers 1131, Alvise ayant été appelé sur le siége d'Arras, les religieux d'Anchin choisirent unanimement leur digne prieur pour le remplacer dans la direction du monastère de Saint-Sauveur.

Saint Gossuin gouverna son abbaye pendant trente-cinq années d'une manière remarquablement heureuse,

entouré de l'affection et du respect de ses religieux et même des puissants du siècle qui le tenaient en très-haute estime et en grand honneur. Plusieurs miracles que Dieu daigna opérer par les mérites de son serviteur, augmentèrent encore cette vénération de tous. A l'âge de 80 ans, il s'endormit du sommeil des justes dans les bras de ses enfants spirituels qui lui composèrent cette épitaphe gravée sur son tombeau :

« Dans cette petite urne est enfermé un homme de » haut mérite, de vaste renommée et de profonds desseins; » vrai dans sa foi, ferme dans son espoir, d'une charité » ardente, humble d'esprit, prudent de langage, de main » large et bénigne. C'était Marthe pour l'action et Marie » pour son amour de la parole de Dieu. C'était Lia pour » la fécondité, Rachel pour la méditation, Jacob pour le » discernement des esprits, Moïse pour l'oraison conti- » nuelle, Phinées pour la lutte contre le mal. O Gossuin, » le neuvième d'Octobre, qui fut ton dernier jour, te » rangea parmi les neuf ordres suprêmes des bienheureux; » et nous, qui gardons tes cendres ici-bas, nous trouvons » un patron dans celui que Dieu nous avait donné pour » père. » (1)

(1) Escallier, *L'Abbaye d'Anchin.*

CHAPITRE VII.

Deuxième croisade; — Saint Bernard. — Fondation de l'abbaye de Loos; — de la collégiale de Comines; — de la maison des Templiers de Douai. — Saint Thomas de Cantorbéry en Flandre. — Chevaliers wallons compagnons de Philippe d'Alsace à la croisade. — La reine Ingelburge à Cysoing. — Prédication d'une nouvelle croisade; chevaliers wallons qui prennent la croix avec Bauduin de Constantinople. — Hôpital de Saint-Samson à Douai. — Fin des croisades.

Les Flamands devaient encore devancer la deuxième croisade. En 1128, Thierri d'Alsace, comte de Flandre, dont le beau-père venait de monter sur le trône de Jérusalem, entreprit le voyage d'Orient accompagné de nombreux chevaliers. A défaut de détails sur leurs exploits guerriers, nous pouvons du moins signaler le fait suivant que les chanoines de la collégiale de Seclin ont inséré dans la vie de leur saint patron. Un des compagnons de Thierri, homme du pays de Mélantois, fut un jour surpris par plusieurs musulmans. Il se défendit d'abord vaillamment, mais près de succomber sous le nombre, il courut vers une rivière rapide qui se trouvait près de là et s'y précipita à la nage. Déjà le courant l'entraînait et les forces allaient lui manquer quand la pensée lui vint d'invoquer saint Piat en qui il avait une grande confiance. A peine

avait-il commencé sa prière, qu'il crut voir un homme d'un aspect vénérable le saisir et le transporter sur la rive opposée à l'abri de ses ennemis. De retour en Flandre, il s'attacha par reconnaissance et pour toute sa vie à l'église de Seclin où se trouve le tombeau de son saint protecteur (1).

Neuf ans après saint Bernard prêchait la croisade. Il vint réchauffer de sa parole notre contrée flamande où la plage riante et paisible qui s'étend entre Esquermes et Haubourdin attira ses regards. Il voulut qu'un monastère ne tardât pas à s'y montrer. Thierri d'Alsace et la comtesse Sybille d'Anjou accueillirent sans délai cette pensée, et l'abbaye de Loos fut érigée en 1147. Un acte souverain qui eut pour témoins Roger de Wavrin, Pierre de Maisnil et Hugues de Loos, en confirma la fondation authentique (2).

Dans le même temps s'établissait à Comines une collégiale qui fut moins importante, moins célèbre que celles de Seclin, de Lille ou de Douai, mais qui eut aussi son influence locale. On a cru voir dans l'établissement des prêtres que saint Éloi commit à la garde des reliques de saint Chrysole, l'origine du chapitre de Saint-Pierre de Comines; mais telle n'est pas l'opinion de Buzelin qui rapporte diverses raisons d'après lesquelles, il ne lui paraît pas vraisemblable que cette fondation ait eu lieu avant l'année 1146.

Thierri d'Alsace accompagna Louis le Jeune à la croisade avec Simon de Vermandois, évêque de Noyon, Alvise,

(1) Destombes, *Les Vies des Saints....* 1, 54.

(2) Le Glay, *Mém. sur les arch. de l'abb. de Loos.*

évêque d'Arras, et Robert, châtelain de Lille. (1) Simon, de race royale, avait occupé pendant vingt-cinq ans le siége de Tournai. C'est sous ce prélat, en 1146, qu'avait eu lieu enfin, par l'influence de saint Bernard, la séparation de l'évêché de Tournai d'avec celui de Noyon. Simon mourut à la Terre Sainte en 1148. Alvise, l'autre compagnon de Thierri, fut d'un grand secours aux princes croisés par ses conseils et par les nombreuses missions qu'il remplit. En route pour revenir dans sa patrie, le prélat, épuisé de fatigues et de misères, succomba à Philippopolis, ville de Macédoine, où il fut enseveli avec de grands honneurs. Le comte Thierri était de retour dans ses États en 1150. Le seul fruit qu'il retira de cette expédition fut une relique d'un haut prix, le saint Sang que lui donna le roi de Jérusalem en récompense de son zèle religieux et que la ville de Bruges conserve depuis ce temps.

Thierri s'embarqua de nouveau en 1156, emmenant cette fois sa femme, l'héroïque Sybille qui, à force de larmes et de supplication obtint de son époux qu'il la laissât terminer sa vie dans la prière et le service des pauvres au couvent de Saint-Lazare à Jérusalem. Au mois d'octobre de l'année précédente, le comte avait fondé à Douai, sur les bords marécageux de la Scarpe, une maison de l'ordre du Temple à laquelle fut donné le nom de Notre-Dame et qui fut plus tard recueillie par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le règne de Thierri fut un continuel voyage en Palestine. Tandis qu'il s'acheminait pour la quatrième fois vers

(1) Vanderkaer, *Les chastelains de Lille,* 191.

l'Asie, un illustre exilé visitait l'Artois et la Flandre ; c'était Thomas Becket, archévêque de Cantorbéry que poursuivait la haine de Henri II, roi d'Angleterre. Le saint prélat fut reçu en grande vénération dans nos contrées flamandes. Il laissa aux abbayes d'Anchin et de Marchiennes des souvenirs de son passage. De nos jours on montre encore à Lille, dans la rue d'Angleterre, la maison qu'il habita. Les églises de Beaucamp et de Radinghem conservent, dit-on, précieusement des ustensiles qui furent à son usage. (1)

Philippe d'Alsace, héritier de Thierri, fut comme son père un fils dévoué de l'Église. Déjà il était allé une première fois guerroyer contre les infidèles de la Palestine, quand la prise de Jérusalem par Saladin, vint consterner l'Europe et rappeler les princes chrétiens à de nouveaux combats. Le comte de Flandre fut un des premiers à prendre la croix avec Philippe-Auguste et Henri II; mais les préparatifs de cette troisième croisade durèrent deux ans et le comte ne s'embarqua qu'au mois de septembre de l'année 1190. Parmi ceux qui le précédèrent ou qui l'accompagnèrent figurait : le prêtre Elbert, dit le *doyen de Douai,* qui périt le 31 juillet 1190 au siége de Saint-Jean d'Acre, avec 6,000 croisés qu'il avait engagés dans une affaire malheureuse sans consulter les chefs de l'armée ; (2) on y remarquait aussi Simon, abbé de Loos ; les chevaliers Bauduin de Comines, Hugues de Croix, Mathieu de Cysoing, Roger de Landas, Gauthier de Lesquin,

(1) Edw. Le Glay, *Hist. des Comtes de Flandre,* 1, 362.

(2) Statistique archéologique de l'arrondissement de Douai.

Hugues de Lezennes, Raoul de Mauny (Masny), Richer de Wasquehal, Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, et Robert, son frère. Philippe mourut de la peste devant Saint-Jean d'Acre. Près de lui et comme lui succombèrent le sénéchal de Flandre et son frère Roger de Wavrin, évêque de Cambrai. Le noble et brave Raoul de Masny périt également dans cette guerre sainte en 1191. (1)

En l'année 1193, la pauvre reine Ingelburge, l'épouse répudiée de Philippe-Auguste venait demander l'hospitalité à l'abbaye de Cysoing qui, pauvre elle-même, s'empressa d'accueillir l'illustre exilée. Ingelburge y vécut dans les exercices de piété, cherchant la résignation dans la prière et cachant ses larmes dans le sein du seigneur. L'évêque de Tournai, Étienne, vit à Cysoing cette descendante de rois et de saints dans un complet dénûment et gémit avec elle, déplorant les maux que l'iniquité de l'infidèle époux attirait sur le royaume. (2)

La valeur indomptable de Richard-Cœur-de-Lion ne put rétablir la triste situation des chrétiens d'Orient. Foulque, curé de Neuilly, célèbre prédicateur dont la réputation égalait celle de saint Bernard, prêche une nouvelle croisade, et sous l'impulsion puissante du pape Innocent III, l'expédition est résolue. Le mercredi des Cendres de l'année 1200, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut,

---

(1) Le Glay, *Mémoires sur les archives de l'abbaye de Loos* et *Cameracum christianum.* — P. Roger, *La noblesse de France aux Croisades.* — Statistique archéologique de l'arrond.t de Douai.

(2) *Cameracum christianum.* — *Hist. de Flandre,* par Kervyn de Lettenhove.

ayant assemblé la chevalerie des deux comtés dans l'église de Saint-Donat à Bruges, y prend la croix avec sa femme Marie et la plupart des barons flamands. Au nombre de ceux-ci se rangent : Gilles d'Aigremont, Arnoul d'Armentières, Jacques de Bondues, Watier de Bruille, Colard de Capinghem, Bauduin de Comines, Eustache de Croix qui mourut dans la croisade, Pierre de Douai, Arnoul d'Escaillon, Nicolas de Lalaing, Gilles et Léonard de Landas, Eustache de Lys, Roger de Marcq, Sifrid de Montigny, Bauduin de Neuville, Gervais de Péronne, Pierre de Radinghem, Bernard et Otbert de Roubaix, Robert de Vendeville, Robert et Hellin de Wavrin. Simon, abbé de Loos, qui avait déjà suivi le comte Philippe d'Alsace, accompagna aussi Bauduin ; il mourut en 1204, vivement regretté des princes croisés parce qu'il avait été fort utile à tous par son exemple et par ses conseils. Parmi les autres ecclésiastiques se faisait aussi remarquer Werin ou Garain, chanoine de Saint-Amé, qui fut fait archevêque de Thessalonique. (1)

Deux années devaient s'écouler jusqu'au départ. Le comte les mit à profit pour régler les affaires de ses États et de sa famille, doter les églises et les abbayes, les confirmer dans la possession de leurs biens et y fonder des prières pour le repos de son âme et de celle de la comtesse. Les

---

(1) Mircœus, *Charte de Valenciennes*, 111, 72. — Ville Hardouin. — Henri de Valenciennes. — Meyer. — Moreri. — Musée de Versailles.— *La Noblesse de France aux Croisades.* — D'Oultreman : *Constantin. Belgic.* p. 201. — *Les chevaliers belges à la 5e Croisade;* Recueil de mémoires et de notices historiques par JJ. de Smet, T. II, p. 192.— *Souvenirs de la Flandre wallonne.* T. VIII, p. 170.

croisés se mirent en route au commencement du printemps 1202 ; mais parvenu à Constantinople, il leur arriva une aventure que Ville Hardouin appelle une des plus grandes et des plus merveilleuses qu'on pût ouïr et qui eut pour dénouement la fondation de l'Empire des Latins.

De ce temps date l'institution de l'ordre religieux et militaire de Saint-Samson de Constantinople qui semble avoir été une imitation de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et que le pape Innocent III prit sous sa protection en approuvant ses statuts en 1208. C'est à des hospitaliers de cet ordre que le chanoine Werin, devenu archevêque de Tessalonique, confia le service de l'hôpital qu'il fonda à Douai au commencement du XIII[e] siècle. La maison de Douai parait être la seule qu'ait possédée en France et même en Occident l'ordre de Saint-Samson d'ailleurs assez peu connu et qui, après un siècle d'existence, finit par se fondre dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (1)

Quelques années plus tard d'autres croisés dressaient leurs tentes devant Damiette ; on y voyait entre autres guerriers de nos contrées Anselme d'Hallennes, Guillaume d'Halluin, Gilles de Croix (2) et Amauri de Bouvines qui, par une charte datée de l'armée des chrétiens, fait don d'un bonnier de terre à l'abbaye de Cysoing. (3) Le chanoine Walter de Marvis s'y trouvait aussi se consacrant au service des malades et des mourants ; mais il dut abondonner l'expédition pour venir prendre possession du siége de

---

(1) *Souvenirs de la Flandre wallonne*, T. VIII, p. 167.

(2) *La Noblesse de France aux Croisades.*

(3) Arch. du Nord. Ancienne chambre des comptes.

Tournai auquel l'avait appelé le choix unanime du clergé et du peuple 1219. (1)

Les chevaliers flamands, du moins ceux de notre contrée, si on en excepte quelques-uns comme Gaucher d'Arleux, Siger de Croix, (2) Robert de Wavrin, (3) paraissent avoir pris peu de part aux expéditions qui suivirent celle-ci et qui en somme laissèrent la Terre Sainte aux mains des infidèles. En apparence, le but poursuivi pendant près de deux siècles ne fut pas atteint; néanmoins, il faut le reconnaître, « au point de vue religieux, au point de vue politique, au point de vue social, au point de vue du droit, du pouvoir, de la liberté, du progrès, de l'intérêt des classes inférieures et même du commerce, s'il est permis de citer le commerce après toutes ces grandes choses, les croisades furent la plus utile, la plus sage comme la plus sainte des entreprises. » (4)

(1) *Notice sur Walter de Marvis*, par A.-P.-V. Descamps. Mém. de la Société hist. et litt. de Tournai T. 1.

(2) *La Noblesse de France aux Croisades.*

(3) Goethals, *généalogie de Wavrin.*

(4) Alfred Nettement. *Causeries sur l'hist. de France*, dans la Semaine des Familles, 1859—1860, p. 84.

CHAPITRE VIII.

Les avoueries ecclésiastiques. — Avoués de l'abbaye de Marchiennes; — des collégiales de Saint-Amé de Douai et de Saint-Pierre de Comines; — des monastères de Cysoing et de Phalempin. — Avoueries des châtelains de Lille. — Combat singulier d'un champion de l'abbaye d'Anchin. — Fin des avoueries.

Quand des agrandissements successifs, des acquisitions territoriales nombreuses et surtout des libéralités considérables eurent élevé les congrégations religieuses à un degré de prospérité capable d'exciter la jalouse cupidité de leurs voisins, elles sentirent la nécessité de recourir à la protection d'un seigneur séculier dont la puissance leur offrît, contre les agressions du dehors une garantie que leur caractère de sainteté ne suffisait pas pour leur assurer. Ce fut l'origine des avoués, *advocati,* dénomination qui dès la période franke désignait de hauts personnages chargés de défendre et de protéger les communautés ecclésiastiques.

Les abbés et les évêques, comme hommes libres et grands propriétaires soumis à l'hériban, devaient fournir à l'armée leur contingent de troupes qu'ils ne pouvaient commander eux-mêmes; de ce côté encore les avoués leur devenaient nécessaires pour conduire leurs hommes à la guerre et porter leurs bannières. L'institution se

présente donc, à son début, avec un caractère tout militaire. Mais exposées aux vexations souvent insupportables des juges publics, les églises et les abbayes sollicitèrent du Roi des lettres d'immunités qui, les affranchissant de toute autorité judiciaire, leur concédaient la juridiction civile et criminelle sur leurs hommes. Ainsi investies du droit et du devoir d'exercer elles-mêmes la haute justice, mais empêchées par les lois canoniques qui leur défendaient formellement de verser le sang humain, soit par les armes soit par le glaive de la justice, elles durent établir des avoués judiciaires.

Toutefois, l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire ne subsistèrent pas longtemps sèparées : à une époque que le baron Jules de Saint-Genois a cru pouvoir placer après la mort de Charlemagne, elles furent généralement réunies en une seule dignité. Cette fusion était certainement opérée sous le régime féodal qui, pour le malheur des églises, saisit le ministère d'avoué comme il saisit toutes choses.

A la dignité d'avoué étaient attachés non-seulement une haute considération, mais encore des droits et prérogatives trop souvent convoités par les seigneurs du voisinage qui, abusant de leur puissance, s'emparaient par force des avoueries et s'en servaient pour opprimer les hôtes des abbayes et les abbayes elles-mêmes. C'est ainsi que l'on voit un félon chevalier du nom d'Osbert usurper violemment l'avouerie de l'abbaye de Marchiennes sous le gouvernement de l'abbé Albéric. Ce n'était pas un avoué, c'était un tyran. Les religieux de Marchiennes possédaient au village d'Haisnes un domaine libre dont ils avaient

confié la gestion à un homme qui devait, en travaillant, gagner sa vie et celle de sa famille. Mais Osbert voyait avec impatience la franchise de ce domaine et croyait ne rien avoir tant qu'il ne l'aurait pas ramené sous sa dépendance. Il vint un jour réclamer du tenancier de l'abbaye le droit qu'il prétendait lever sur cette terre. Le tenancier, stupéfait d'une demande aussi inattendue et ne sachant que répondre, se prit à rire ; mais comme le tyran, la fureur dans les yeux et l'invective à la bouche, se ruait sur lui, il comprit que l'injure s'adressait à sainte Rictrude et qu'elle saurait bien la venger. Confiant donc dans la justice de sa cause, il déclara qu'il n'accorderait jamais ce qu'on exigeait de lui. Veuille ou non, dit l'adversaire, tu me paieras le cens que tu me dois comme hôte, ou ne crois pas que je te souffre plus longtemps ; et il l'accabla d'outrages, le menaçant de le faire jeter dans les fers et de lui faire subir les plus durs traitements. Le pauvre homme, effrayé, demanda le temps de chercher un patron qui défendît sa cause ; Osbert accepta ses cautions pensant bien qu'il ne se trouverait pas un juge qui osât porter une sentence contre lui. Au jour marqué l'hôte se rendit aux plaids avec les religieux, porteurs des reliques vénérées de sainte Rictrude et de saint Mauront sur la vertu desquelles ils comptaient pour faire triompher leur droit. Mais le tyran méprisa ces saints ossements qu'on ne lui opposait, disait-il, que parce qu'on manquait de défenseur légitime et sérieux ; sur quoi il se jeta sur le malheureux tenancier, l'accabla de coups et lui arracha par force le cens qu'il réclamait. Puis, étant monté à cheval, il s'éloigna ; mais Dieu permit que le démon se saisit de la bête qui secoua son cavalier dans un puits. Retiré à demi-mort

et horriblement mutilé, Osbert expira misérablement quelques jours après, confessant qu'il devait à saint Mauront et à sainte Rictrude le châtiment mérité de ses mépris et de ses violences. (1)

A la prière de l'abbé Albéric, et après avoir constaté que depuis quatre cents ans et plus cette abbaye avait toujours été exempte de tout droit d'avouerie envers les barons du pays, mais que la malice des hommes ayant prévalu, elle s'était vue forcée de recourir à un avoué pour sa défense, le comte Bauduin de Lille se reconnut en 1038 avoué de Marchiennes et transmit la charge de cette avouerie à Hugues Havet, d'Aubigny, en en réglant les droits, les prérogatives et les devoirs. (2)

Malgré ce haut patronage, l'abbaye de Marchiennes eut encore par la suite beaucoup à souffrir de ses avoués qui se disaient ses défenseurs et ne cessaient de la dépouiller. Le même chroniqueur anonyme raconte avec détails que sous la prélature de l'abbé Richard, de 1091 à 1102, un chevalier appelé Héluin, habitant Marchiennes, avait aussi usurpé l'office d'avoué et pour mieux exercer ses rapines s'était adjoint soixante de ses vassaux qui comme lui vivaient de la substance des faibles. Cet Héluin mourut également de mort violente, irréconcilié avec l'Église dont il avait méprisé les menaces. Dans le cours du XII[e] siècle, les comtes de Flandre eurent fréquemment à intervenir

---

(1) *Miracula S. Rictrudis, apud acta sanctorum*, 12 Maii, T. III.

(2) *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes,* par le Dr Le Glay, *pièces justificatives*, n° 1 dans le T. II, 2e série des Mém. de la Soc. d'Agricult. Sc. et Arts de Douai.

pour défendre les droits et les biens de l'abbaye de Marchiennes contre les prétentions de ses avoués et les convoitises de cupides seigneurs.

Il est probable que le comte de Flandre était aussi l'avoué de la collégiale de Saint-Amé et qu'il chargeait le châtelain de Douai de remplir dans le ressort de sa juridiction les obligations de ce protectorat. « Le Chastelain » de Douai Walterus se portoit, dit le P. Martin l'Hermite, pour advoué du vénérablé clergé dont il conservoit » les biens et rendoit grande peine pour les méliorer et » augmenter. » (1) Quand la Flandre wallonne passa sous le sceptre de Philippe-le-Bel, la défense du chapitre et de ses biens fut exclusivement attribuée au bailli d'Amiens. (2)

L'église de Comines avait également pour avoué le comte de Flandre : dans le réglement d'un conflit de juridiction entre le seigneur de cette ville et Walter de Marvis, évêque de Tournai, celui-ci déclare en 1250 qu'il ne peut invoquer pour avoué d'autre seigneur séculier que le comte de Flandre. (3)

Les seigneurs qui fondaient des monastères s'en constituaient souvent eux-mêmes les protecteurs ou désignaient l'avoué aux soins duquel serait confié la garde de leurs institutions pieuses.

---

(1) *Hist. des Saints de la province de Lille*, p. 289.

(2) *Mirœus*, IV, 271.

(3) *Non possumus alium dominum secularem quàm illustrem dominum comitem Flandriæ, qui pro tempore fuerit, advocatum pro habendo auxilio postulare, vel etiam invocare. Mirœus*, II, 1234.

Saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing, au IX^e^ siècle, semble imposer cette charge à son troisième fils Adelard, en comprenant dans le lot de celui-ci la terre de Cysoing avec celles de Camphin et de Gruson, à condition qu'il gardera cette église telle qu'elle a été établie et qu'il ne permettra pas que rien de ce qui lui a été donné lui soit enlevé. (1) Quoiqu'il en soit, les seigneurs de Cysoing étaient au XII^e^ siècle les avoués de l'abbaye pour ses possessions dans la contrée. On a conservé la formule de leur serment : « Jou N. sires de Cysoing, jure » sur me foy, et sur quanques je tieng de Dieu, et sur les » saintes Évangilles, que jou warderai les drois et les » franquises del église de Cysoing et le teneur de leur » cartres, et de leurs priviléges à men pouvar, ne procur- » rai, ne consentirai cose qui soit encontre les coses » devant dites, ne par mi ne par autrui, par quoi li église » en ait damage. » (2) Pour ses possessions d'Ostrevant, l'abbaye de Cysoing avait pour avoué les sires de Rieulay et le comte de Hainaut. Celui-ci, dans un acte de 1169, se montre peu intéressé : si à son avouerie il joint la garde des forêts, c'est que l'abbaye est impuissante à empêcher les déprédations qui s'y commettent, et que d'ailleurs il ne faut pas que les serviteurs de Dieu plaident. (3)

---

(1) *In tali tenore ut ipsam ecclesiam eo ordine, quo ego constitui semper custodiat, et nihil auferri de iis quœ ei dedi permittat, per se aut per quemçumque.* Mirœus, 1, 20.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandria*, 351.

(3) De Godefroy de Menilglaise, *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cysoing.* Bulletin de la Commission historique du Nord, T. V.

Les châtelains de Lille, fondateurs par Saswalon de l'abbaye de Phalempin, en étaient les avoués nés. Roger, l'ancien, déclare en 1090, que cette église, et par conséquent la garde de cette église, lui est parvenue par droit héréditaire : « *Quam antecessorum devotio construxerat et* » *hereditario jure ad se devenerat.* » (1) En 1184, Jean, châtelain de Lille, se dit aussi patron et protecteur de la même église par droit héréditaire, et comme tel obligé de défendre sa terre par tous les moyens : « *Et ejusdem* » *ecclesiæ jure hereditario sum patronus et defensor, terram...* » *modis omnibus debeo defensare.* » Guillaume, autre châtelain de Lille, constate en 1234 que : « Ly castelain doit » le glise de Phalempin et toutes ses apendances deffen- » dre et warandir en bonne foy comme avoes de le glise. »

Il est vrai que, par le même acte et par une contradiction dont les exemples sont fréquents, ce descendant des fondateurs et bienfaiteurs du monastère de Saint-Christophe enlevait aux religieux la majeure partie de leurs immunités et préparait l'anéantissement du reste par ses successeurs. (2)

Pour les communautés ecclésiastiques qui possédaient des domaines considérables loin de leur siége principal et loin de la résidence de leur haut-avoué, naissait l'obligation d'y établir des sous-avoués. Généralement cette charge était dévolue aux châtelains dans la circonscription desquels ces domaines étaient situés, et qui par leurs

---

(1) Van der Haer, *Les Chastelains de Lille,* p. 188. — Buzelin, *Gallo-Flandria,* p. 371. — Mirœus, 1, 362.

(2) Notre *Histoire des Châtelains de Lille*, pièces justificatives.

attributions judiciaires et militaires étaient les mieux posés pour la remplir. C'est ainsi que le châtelain de Lille était en cette qualité l'avoué de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, pour les trois villages d'Annœullin, de Bauvin et de Mons-en Pévèle ; de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaye, pour le village de Provin en Carembaut ; de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand pour les villages de Camphin en Carembaut et d'Ennetières en Weppes ; de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle, pour les terres qu'elle possédait à Sainghin en Mélantois ; de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, pour les biens qu'elle possédait à Salomé ; de l'abbaye de Saint-Pierre de Gorze, pour sa maison de Heurtevent.

L'histoire heureusement ne met point à la charge des châtelains de Lille de ces violences criminelles qui attirèrent les foudres de l'église sur plus d'un avoué rapace et cruel ; mais ils eurent néanmoins envers les hommes de leurs avoueries des torts à réparer, et c'est là ce qui aurait amené, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, certains accords passés entre eux et leurs principaux clients, pour terminer, semble-t-il, des débats souvent renouvelés. Une clause intéressante sous ce rapport est insérée dans un acte de 1220 : « Le châtelain remet aux » habitants des dites villes (Mons-en-Pévèle, Annœullin » et Bauvin) les exactions et corvées que lui et ses » prédécesseurs avaient exigées *et qu'il reconnaît avoir* » *reçues injustement.* » (1)

---

(1) *Inventaire analytique des archives de la Chambre des Comptes,* publié par la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, pièce 338.

En un temps où beaucoup de contestations se vidaient par la voie du combat judiciaire, les monastères, comme les veuves, les orphelins et les vieillards, étaient bien forcés d'avoir recours, dans les cas extrêmes à une espèce d'avoués subalternes ou champions, pour soutenir leur droit et défendre leurs causes. C'est à ce moyen d'obtenir justice pour l'abbaye d'Anchin que des hommes de bien durent recourir, vers 1147, malgré la vive répugnance du saint abbé Gossuin.

Un tenancier du nom de Chiret, qui n'avait pu être amené par aucune raison à acquitter un droit d'hommage qu'il devait, faisait de continuelles invasions sur les terres de l'abbaye et y commettait toutes sortes de brigandages, brûlant les maisons, éventrant les bestiaux, tuant les familiers du couvent et outrageant l'abbé. Chassé du sein de l'Église par les foudres de l'excommunication, Chiret n'en était devenu que plus intraitable, et menaçait de mort son seigneur. C'est pourquoi, tout espoir de le ramener à résipiscence étant perdu, des hommes sages et affectionnés à Gossuin, pour garantir la tranquillité et la vie du saint homme, engagèrent un certain allemand d'une grande force de corps, qui tenait son fief de l'abbaye, à soutenir, dans un combat singulier, le droit et la justice. Pendant que le digne abbé, abandonnant l'affaire au jugement des jurisconsultes et à la volonté du ciel, se mettait en oraison avec ses frères, toutes les dispositions étaient prises et le combat avait lieu dans les formes usitées. L'ennemi de l'Église, vaincu par l'athlète allemand, fut livré à la mort, afin qu'à l'avenir il ne troublât plus le monastère par ses déprédations et ses outrages. L'historien

de saint Gossuin raconte un miracle qui eut lieu peu après et par lequel il semblait que le Seigneur eût autorisé et favorisé ce combat. (1)

Peu à peu les principaux motifs qui avaient rendu nécessaire l'établissement des avoués, disparurent. L'empire des lois s'affermissant, les guerres privées furent moins fréquents ; les communautés ecclésiastiques sur lesquelles planait la protection du pouvoir public, devenu plus fort, furent moins exposées aux agressions de voisins turbulents ou cupides ; l'émancipation des classes populaires et les progrès de la puissance souveraine apportèrent de profondes modifications dans l'organisation militaire et judiciaire. Bref, à la fin du XIV^e^ siècle, les avoués étaient devenus à peu près inutiles. Il est vrai que peu renoncèrent aux bénéfices d'une charge dont les obligations n'étaient plus que nominales ; mais les droits et revenus qu'ils purent conserver ne sont plus de notre sujet.

(1) *L'abbaye d'Anchin,* par A. E. Escaillier, p. 77 et suiv.

CHAPITRE IX.

Régénération sociale poursuivie par l'Église. — Affranchissement de serfs à Fournes, à Herlies, à Roncq, à Warlaing, à Cysoing. — Serfs de l'Église. — Une dame noble de Tourcoing fait don de sa personne et de sa postérité à saint Vaast, patron de cette paroisse. — Influence de Walter de Marvis, évêque de Tournai, sur l'affranchissement des serfs dans le pays.

L'action persévérante de l'Église poursuivait, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, son œuvre de régénération sociale préparée par la Paix et la Trêve de Dieu et hâtée par les Croisades. Le dogme d'une origine et d'une destinée commune à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, était un appel continuel à l'émancipation des peuples. L'esclave que le paganisme en se retirant avait remis aux mains de la religion chrétienne, n'était pas même compris dans la classe des hommes; peu à peu, sous divers noms, il s'était fait une place dans la société civile, avait disposé d'un pécule, et, échappant au véritable signe de la servitude, il n'était plus vendu comme une chose.

Dès la fin du IX^e^ siècle, les serfs étaient établis d'une manière à peu près durable sur l'héritage qu'ils cultivaient. Bien que les lois civiles ne consacrassent pas leurs droits,

les lois de l'Église et les mœurs publiques les avaient admis à la possession du sol ; la servitude était transformée en servage. Le serf ne devait plus à son maître son corps et son bien, mais une partie de son travail et de ses revenus ; il n'était plus en réalité qu'un tributaire. (1)

Les lois canoniques avaient successivement assuré aux serfs l'exercice de leurs droits personnels ; elles avaient mis la famille servile sur le même pied que la famille libre en rendant ses liens indissolubles. Les effets spirituels qu'elles reconnaissaient aux mariages des serfs devaient bientôt appeler des effets légaux. Sous l'impulsion du saint Siége, les maîtres qui, à cause de la propriété des enfants, pouvaient avoir intérêt à s'opposer aux unions, se contentèrent d'une indemnité : ce fut le droit de *for-mariage*, le *maritagium* rappelé sous le nom de *bourse blanche* dans les anciens dénombrements de la seigneurie de Roubaix ; (2) mais ces mariages, le consentement du seigneur y manquât-il, étaient dans tous les cas valables ; ainsi l'avait déclaré le pape Adrien IV, serf lui-même d'origine.

L'Église qui possédait de grands domaines et était ainsi investie des droits seigneuriaux, créait dans ses terres des intendants, des magistrats, des officiers d'administration, des *majores, villici* ou maires. Le premier bénéfice

---

(1) Guérard. *État des personnes ;* polyptyque de l'abbé Irminon, prolégomènes, chap. VII, § 100.

(2) » Et les femmes quand elles se marient doivent une blançque » bourse et en icelle bourse cincq sols et une maille. » (Notre *Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Roubaix).*

de ces charges était l'affranchissement, et par degré elles élevaient des familles de paysans à une considération et une importance supérieure, et même jusqu'à la noblesse. Il reste des traces de mairies semblables dans beaucoup de localités qui nous entourent : à Pesquencourt où l'office était appelé *villicatio* (1186), à Loffres où l'abbaye d'Anchin avait de temps immémorial, « de si lonc tantz ke il sou- » vient nului », le droit de constituer maieur; (1) à Houplin, à Deûlemont, à Gondecourt où les maires exerçaient toute l'autorité féodale des collégiales de Saint-Amé de Douai, de Saint-Pierre de Lille et de Saint-Piat de Seclin; à Wattrelos, village de Saint-Bavon, où au XII[e] siècle la mairie passait à l'aîné d'une noble famille qui avait retenu le nom même de Wattrelos et d'où sortait Lambert de Wattrelos, chanoine de Saint-Aubert, historien de l'évêché de Cambrai. *Tiardus primogenitus, major de Wattrelos, duxit Emmam ex quâ milites et clerici.* Lambert, rappelant que son aïeule maternelle Resende de Menin avait apporté en mariage des esclaves des deux sexes, *servos et ancillas,* fait cette reflexion fort chrétienne que personne ne doit être appelé esclave, *servus*, si ce n'est le pécheur qui, suivant la parole du Seigneur, est l'esclave du péché. (2)

L'affranchissement des serfs découlait des lois de l'Église et du principe de la charité chrétienne comme de ses sources les plus naturelles et les plus fécondes. Ses enseignements, toujours favorables à la liberté et à la

---

(1) Statistique archéologique du département du Nord, p. 618.
(2) Histoire de Wattrelos, chap. IV.

dignité humaine prenaient de jour en jour plus d'empire sur les âmes. C'était l'Église qui inspirait ces pensées de salut et cette foi aux promesses du Rédempteur qu'on retrouve dans les formules d'émancipation.

« Mu par l'amour divin, *divini amoris intuitu*, et pour le salut de mon âme, de celle de ma chère épouse Sibylle, de mes prédécesseurs et successeurs, moi, Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, accorde émancipation de servitude à Julienne de *Frigido manso* et à Alburge de *Maresco*, ainsi qu'à leur postérité..... Fait à Fournes, l'an du Seigneur 1193. » — Hellin de Wavrin imita, en 1221, son frère Robert en affranchissant ses hôtes de Herlies et en leur laissant à perpétuité toute la terre qu'ils tenaient de lui audit lieu. (1)

« Pour le salut et la guérison de nos âmes, *pro salute et remedio,* de celles de nos prédécesseurs et successeurs, moi, Bauduin, seigneur de Comines, et Bauduin le Jeune, mon fils, donnons en aumône à l'église Saint-Pierre de Lille, Mabille de Roncq et ses cinq filles, et les proclamons franches, libres et quittes de toute servitude; à charge par elles et leur postérité de payer à ladite église deux deniers par an et douze deniers à leur mort. L'an de l'incarnation du Seigneur, 1209. » (2)

Thierri d'Alsace, comte de Flandre avait donné depuis longtemps l'exemple dans le pays de ces sortes d'affran-

(1) Le Glay. *Mémoires sur les Archives de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Loos.*

(2) Archives du Nord, fonds Saint-Pierre. — Van der Haer. — Mirœus. — Le Glay. *Mémoire sur les Archives de Saint-Pierre de Lille.*

chissements avec donation à une église. En l'an du Seigneur 1157, il affranchissait deux femmes de Warlaing, Oda et Eremburge, sa sœur, ainsi que leur postérité et les mettait sous le patronage de l'abbaye de Marchiennes. Cet acte était confirmé en 1180, par Philippe, fils et successeur de Thierri. (1) C'est aussi pour le salut de son âme qu'en 1241, Arnould de Cysoing affranchit ses serfs et les plaça sous la protection de saint Éleuthère en les donnant libres de toute servitude à l'église de Tournai, à charge par eux et leur postérité de payer annuellement aux chanoines de cette église deux deniers le jour de la fête du saint confesseur, six deniers à leur mariage et douze deniers de main-morte. (2) C'était au surplus un avantage précieux pour les serfs que de passer sous la domination d'une abbaye ou d'un chapitre; là, tout le monde le sait, ils étaient traités avec douceur et humanité et protégés avec sollicitude et énergie. « Il faisait bon vivre sous la crosse. »

Ce n'étaient pas seulement des serfs que l'on donnait ainsi aux églises; des personnes nobles allaient, pour l'amour de Dieu, jusqu'à sacrifier volontairement leur propre liberté, aimant mieux, suivant le langage des chartres, « être les esclaves de Dieu que les affranchis du siècle; *magis esse servus Dei quam libertus seculi.* » Des femmes surtout ambitionnaient la servitude de l'Église. Il y avait à Tourcoing vers le milieu du XII[e] siècle, une noble matrone, du nom de Ledelde, issue de nobles et libres parents, qui poussée par un motif de dévotion, se rendit à l'église paroissiale et là, devant l'autel, fit don

(1) Archives du Nord, Fonds de Marchiennes.

(2) Archives de l'évêché de Tournai, cartulaire D, p. 276.

de sa personne et de toute sa postérité à saint Vaast, patron de l'église et de la paroisse. Cet acte la rendait, elle avec ses descendants, tributaire de l'église au profit de la manse épiscopale de Tournai, et il en résultait pour chaque membre de la famille, l'obligation de payer deux deniers par an, une pareille somme toutes les fois qu'on voulait obtenir la permission de se marier, et six deniers à la mort de quelqu'un des membres de la famille. Cette redevance devait être déposée sur l'autel de l'église Saint-Vaast, le jour des bienheureux apôtres Philippe et Jacques, et être remise au receveur de l'évêque chargé de la perception de ses autres revenus à Tourcoing.

De pareils actes avaient lieu souvent au moyen-âge. Cette servitude, d'ailleurs, qui se bornait presque toujours à un cens modique, était dans bien des cas un avantage. Dans les idées du temps ce n'était pas même une servitude; la preuve en est qu'au mois de juin 1203, l'évêque Étienne déclarait que la postérité de Ledelde, bien qu'ayant depuis longtemps payé chaque année la redevance promise, était restée néanmoins exempte de toute exaction servile et avait joui de la liberté dont jouissaient ceux qui, dans la contrée, devaient payer de *libres mains un cens capital* aux églises des saints. *Censum ex liberis manibus capitalem.* Ces hommes libres, mais cependant vassaux, étaient ce qu'on appelait au moyen-âge les hommes du saint auquel ils avaient été voués. De même que le comte de Flandre et les grands seigneurs avaient à leur service de nobles chevaliers qui se disaient leurs hommes, de même les églises avaient leurs libres serviteurs qui se disaient les hommes des saints dont elles portaient ou vénéraient le nom. C'est ainsi qu'il y avait à Tournai les

hommes de la sainte Vierge Marie et de saint Éleuthère, à Louvain les hommes de saint Pierre, à Saint-Ghislain les hommes de saint Ghislain, et c'est ainsi qu'à Tourcoing les tributaires de l'église étaient les hommes de saint Vaast. L'évêque de Tournai, patron et collateur de la cure, percevait leur redevance; de là l'intérêt que le prélat Étienne prenait à la postérité de Ledelde. Il avait eu recours, pour constater sa condition libre, au témoignage du prêtre ou curé de Tourcoing, Éverard, le plus ancien pasteur connu de cette ville, et au serment d'hommes probes de Roncq et d'Halluin. Il avait ensuite recherché exactement toutes les personnes issues de Ledelde et en avait fait l'énumération dans son diplôme. Cette noble dame avait en 1203 des arrières-petits-fils et il y avait longtemps que ses descendants prêtaient leur hommage à saint Vaast, assurés en retour de ce tribut, de la protection constante et efficace de l'évêque. (1)

Walter de Marvis, l'un des successeurs d'Étienne qui ont le plus honoré le siége épiscopal de Tournai et exercé la plus haute influence sur les événements de leur époque, se fit remarquer par les efforts qu'il tenta pour obtenir l'affranchissement des serfs. Plusieurs seigneurs, cédant à ses instances, les affranchirent entièrement; d'autres les donnèrent à des églises ou à des monastères en leur imposant une légère redevance, ce qui équivalait à un affranchissement complet. (2)

---

(1) Extrait de l'Indicateur de Tourcoing, 17 novembre 1861. — Archives du royaume de Belgique, Évêché de Tournai, nº 51, p. 71.

(2) Notice sur Walter de Marvis, par A.-P.-V. Descamps.

Les Remerciements du vieux Scald

A

M. BRUN-LAVAINNE.

L'ombre du vieux Scald m'est cette nuit apparue :
« J'ai déserté l'Olympe et le banquet des dieux,
» M'a-t-elle dit d'abord, pour venir en ces lieux,
» Couronner le poëte à la tête chenue,
» Dont les beaux vers enfin m'ont sauvé de l'oubli.
» Je pourrai désormais, dans le conseil des fleuves,
» Dont je me vis toujours écarté jusqu'ici,
» Paraître avec honneur et produire les preuves
» Des trente-deux quartiers que cet orgueilleux Rhin,
» Querelle d'Allemand, me contestait en vain !
» Lui que jette la peur dans les bras de la Meuse,
» Qui, dans les sables, perd son onde limoneuse,
» N'ai-je pas, comme lui, vu Charles et César,
» Et de Napoléon vu flotter l'étendard ?
» Ose-t-il comparer, à mes vertes campagnes,
» Ses coteaux rabougris, embryons de montagnes ?
» Ose-t-il opposer à l'antique Tournai,
» A Courtrai, Gand, Anvers, Valencienne et Cambrai,

» Cologne, ou Dusseldorf, ou Coblentz, ou Mayence,
» Ou Nimègue, ou Manheim, ou la pauvre Constance?
» Et qui donc de Rubens a trempé le pinceau?.....
» Mais c'est assez parler des gloires de l'Escaut.
» Ami, va de ma part, trouver le vieux poëte
» Que tu chéris aussi, puis, fidèle interprète
» D'un dieu trop délaissé, remets-lui ces trois fleurs,
» Que pour lui je cueillis sur le mont des neuf Sœurs. »
Je les pris et j'y lus, gravé par Melpomène :
« L'Escaut reconnaissant à Monsieur BRUN-LAVAINNE. »

A. Faidherbe.

18 *Février* 1869.

NOTE de M. l'abbé VASSART

SUR UN

NOUVEAU FAUSSET

inventé par M. DERATTE de Roubaix. (1)

Les inventions les plus modestes ne manquent pas d'avoir leur importance : je n'en voudrais d'autre preuve que l'allumette chimique, ce petit morceau de bois recouvert à l'une de ses extrémités d'un peu de pâte qui permet de transporter en tout lieu comme de faire naître en tout temps le feu et la lumière. Les inventions les plus petites en apparence n'en sont pas moins des conquêtes de l'esprit humain et réclament à ce titre les encouragements de celui qui ne se renferme pas dans le cercle étroit de ses intérêts et de ses besoins personnels. Une invention que de patientes recherches ont fait éclore à nos côtés, a des droits plus particuliers encore à nos sympathies et à notre protection. Ces considérations et les vues qui ont inspiré la fondation de la Société d'Émulation m'ont engagé, Messieurs, à venir vous donner communication d'un nouveau *Fausset* (2) inventé par M. DERATTE, de Roubaix.

(1) Breveté en France et à l'étranger.

(2) FAUSSET ou mieux FOSSET (du latin *fossa,* petit trou), petite cheville de bois très-dur, de forme conique, servant à boucher le trou pratiqué avec une vrille ou un foret dans la douve d'un tonneau. Par extension on a donné le même nom à tout appareil imaginé dans le même but.

Chacun sait que pour tirer par une cannelle ou robinet le liquide contenu dans un tonneau, il faut avoir pratiqué une autre ouverture qui permette l'introduction de l'air. Ce fait, analogue à celui que nous constatons dans la pipette et le tâte-vin, trouve aussi son explication dans les effets de la pression atmosphérique.

D'un autre côté, personne n'ignore quels inconvénients peuvent résulter, pour certains liquides volatils et inflammables et pour les boissons, du contact permanent de l'air extérieur. L'évaporation, dans le premier cas, constitue un danger; dans le second, les boissons éventées s'appauvrissent, deviennent plates et s'aigrissent promptement.

De là, double nécessité : d'abord de permettre l'accès de l'air pour rendre possible l'écoulement du liquide; puis d'empêcher l'accès de l'air pour prévenir la fermentation qui altère certains liquides ou l'évaporation qui est toujours une perte quand elle n'est pas un danger.

Une petite cheville, ôtée et replacée à chaque opération a été le premier fausset employé. Mais pour ôter plus facilement la cheville, il arrive qu'on ne l'enfonce pas assez; l'ouverture n'est alors qu'imparfaitement fermée et l'on voit se produire en partie les inconvénients signalés plus haut, inconvénients auxquels peut aussi donner lieu l'oubli ou la négligence.

Plusieurs dispositions ont été successivement imaginées pour obtenir plus facilement et plus sûrement une fermeture hermétique. Le fausset de M. Dordet qui se visse sur le tonneau, consiste principalement en un robinet qu'il faut tourner pour donner entrée à l'air et qui se referme par l'action d'un ressort. Ici la fermeture ne laisse rien à

désirer. Mais ôter une cheville, faire fonctionner une soupape, ouvrir un robinet et cela chaque fois qu'on veut tirer du liquide, c'est là un assujettissement. Il y a un pas de plus à faire.

J'ai lu dans l'historique des premières machines à condensation que le jeune Humphry Potter, chargé de l'ennuyeuse manœuvre d'ouvrir et de fermer alternativement et à propos les soupapes et le robinet d'injection, imagina pour pouvoir jouer plus librement avec ses petits camarades, d'attacher aux soupapes les extrémités de plusieurs cordons et de fixer au balancier les extrémités opposées. Les soupapes fonctionnèrent à merveille et l'enfant put s'amuser à son aise. Souvent, pour ne pas dire toujours, l'homme médite pour se décharger de ses soucis sur les machines, il est à la recherche des *petites ficelles du jeune Potter;* il travaille à s'affranchir des effets de certaines forces et parfois, chose digne de remarque, c'est par l'emploi intelligent et supérieur de ces forces elles-mêmes. Ne pouvant se débarrasser de la pression atmosphérique dans la question qui nous occupe, l'homme l'opposera à elle-même, il la tournera contre elle-même et ainsi il en neutralisera les effets par rapport au but qu'il veut atteindre. C'est là ce qui se trouve réalisé dans le FAUSSET HYDRAULIQUE de M. Bélicart et dans l'INFAILLIBLE CONSERVATEUR DES BOISSONS de M. Deratte, de Roubaix.

Ces deux appareils mettent à l'abri de tout oubli ou de toute négligence, et une fois posés sur un tonneau ils fontionnent d'eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire d'y toucher pendant la durée de la consommation. Le fausset hydraulique se compose : 1° d'une boîte métallique munie

d'un couvercle également en métal, et percée dans sa partie moyenne d'une série d'ouvertures formant en quelque sorte galerie ; 2° d'un vase en verre renfermé dans la boîte métallique et tenu renversé ; 3° d'un petit tube métallique traversant le fond de la boîte ; une de ses extrémités s'élève presque jusqu'à la partie supérieure du vase en verre ; l'autre extrémité de forme conique permet de fixer l'appareil sur le tonneau. Ce tube, si l'on ne versait pas d'eau dans la boîte extérieure, établirait une communication permanente entre l'intérieur du tonneau et l'air extérieur ; mais si l'on verse de l'eau jusqu'à la hauteur de la galerie, il y a fermeture hydraulique. Vient-on à ouvrir le robinet du tonneau pour tirer du liquide, la pression atmosphérique s'exerçant par les ouvertures de la galerie fait baisser à l'extérieur du vase en verre le niveau de l'eau qui passe dans l'intérieur du même vase et l'air traversant alors la couche d'eau, pénètre par bulles dans le tonneau pour remplir le vide produit par l'écoulement du liquide. Nous aimons à noter en passant que cet appareil qui a figuré aux expositions et concours universels de 1855 et 1856, a obtenu douze médailles et trois mentions honorables.

Le Conservateur infaillible de M. Deratte consiste principalement en une soupape adaptée à l'extrémité d'une tige, susceptible en s'abaissant de donner passage à l'air dans l'intérieur du tonneau, par le pied de l'appareil qui est creux et vissé sur la bonde. Lorsque l'on ouvre le robinet pour soutirer le liquide, la pression atmosphérique fait baisser la soupape et permet l'introduction de la quantité d'air rigoureusement nécessaire pour continuer

l'écoulement. Si l'on ferme le robinet, l'action d'un ressort en spirale enroulé sur la tige portant soupape, ferme hermétiquement l'appareil jusqu'à une nouvelle opération. Toutes les personnes qui font déjà usage de ce fausset auraient rendu le témoignage le plus positif sur le bon fonctionnement du ressort à la disposition duquel M. Deratte apporte un soin particulier.

Cet appareil, d'une construction aussi simple qu'élégante, s'adaptant avec la plus grande facilité sur la bonde du tonneau, solidement construit, d'un prix relativement modéré, nous paraît résoudre fort heureusement le petit problème que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention et à votre judicieuse appréciation.

Consommation de la viande à Roubaix

EN 1869,

Par M. DELEPORTE-BAYART.

La loi du 10 Mars 1846 a obligé toutes les villes de France à transmettre, chaque année, au gouvernement, le relevé des quantités de viande consommées par les habitants. Le gouvernement n'en a pas encore publié beaucoup que je sache ; cependant la publication de ces relevés serait de la plus grande utilité.

Je me propose pour notre Société d'Émulation, de constater quels ont été depuis le 1er janvier 1852 jusqu'au 31 décembre 1870 (cinq premières périodes quinquennales de cette seconde moitié du siècle) dans notre ville, le mouvement de la population et celui de la consommation de la viande ; de rechercher si ces mouvements ont obéi à la même loi et se sont toujours fait équilibre ; si la consommation a augmenté ou diminué, soit d'une manière absolue, soit d'une manière relative ; d'examiner les circonstances qui ont pu influer sur sa progression ou son ralentissement ; de découvrir enfin les moyens propres à lui donner une extension qui réponde à la fois aux besoins de l'agriculture et au désir si légitime d'améliorer la condition des classes ouvrières.

Placer en regard des données générales appliquées à la France entière, les données fournies par la consommation d'une cité importante comme la nôtre, m'a paru une œuvre à la fois intéressante et utile. Entreprise dans les grands centres de population, elle rendrait à la statistique les mêmes services que les histoires locales à l'histoire générale. Elle éclaircirait ses difficultés. Elle rectifierait ses formules.

Pour le moment, nous ne ferons qu'enregistrer les renseignements recueillis relativement à la dernière année qui vient de s'écouler, pour servir de spécimen à mon entreprise, si cela peut plaire à nos honorables confrères de la Société, car pour entreprendre la statistique bi-décennale du commencement de cette seconde moitié du siècle, il faut d'abord attendre encore plus d'une année pour que la période quinquennale actuelle soit passée et il faut pouvoir disposer de bien du temps que je pense pouvoir trouver cependant.

Mes recherches s'étendent à la volaille, au gibier et au poisson. Je dois à la bienveillance de M. Roche, préposé en chef de l'octroi, la plus grande partie des documents que je produits. Il m'a communiqué ses registres de récapitulation, et je n'ai eu qu'à transcrire les chiffres de l'octroi.

Le premier état ci-joint comprend le détail des viandes de boucherie et de charcuterie, abattues ou introduites pour la consommation de Roubaix en 1869. Il indique l'espèce et le nombre des animaux abattus, leur poids moyen, brut et net, la quantité de viande obtenue et consommée, mise en regard du chiffre de la population.

Cet état peut servir à l'étude des circonstances qui ont ralenti ou accéléré la consommation de la viande.

Le second état fait connaître les abattages mensuels. On peut remarquer que le mois le moins chargé est celui de mars, probablement parce que la majorité de la population roubaisienne étant catholique, se soumet plus ou moins à la règle de l'abstinence du carême. Après mars, viennent juin et juillet comme période d'affaiblissement dans le nombre des animaux abattus ; c'est que les légumes viennent alors offrir des ressources d'un autre ordre pour la nourriture de la population. Les mois d'octobre et novembre sont au contraire ceux qui font sacrifier à la boucherie la plus forte proportion d'animaux. En comparant les six mois d'hiver avec les six mois d'été, on trouve que le premier semestre exige un abattage supérieur à celui du second.

Relativement aux diverses catégories de bestiaux, on remarque encore que, suivant les époques, elles sont relativement rares ou abondantes dans l'abattage de notre boucherie urbaine. Ainsi, c'est en juillet et août qu'on tue le plus de veaux ; pour le mouton et le porc, c'est en novembre, décembre et janvier.

Les abattages et les entrées constatées, il reste à connaître la consommation. Elle embrasse : 1° la viande proprement dite de boucherie et de charcuterie ; 2° les abats et issues ; 3° les volailles, gibier, lapins, etc. ; 4° les produits de la pêche.

J'en resterai là pour cette année, mais pour le grand travail analogue qui comprendra vingt années, je ferai entrer dans mes tableaux le prix du pain, afin qu'on pût

juger de l'influence exercée sur la consommation par la hausse ou la baisse non-seulement des céréales, mais encore des cuirs, suifs et laines que l'on regarde comme le produit le plus avantageux de la boucherie; et puis l'importance de l'octroi qui suit toujours une progression ascendante.

1° Viande. — Les ressources alimentaires de l'abattage et de l'entrée à Roubaix s'élèvent, comme on le voit par le premier état pour 1869 à 3,085,702 kilogrammes.

2° Abats et issues. = D'un autre côté, les produits extraits des viscères et autres déchets des animaux énumérés ci-dessus et calculés sur :

60 kilog. par animal de l'espèce bovine adulte,
15 id. par chaque veau,
8 id. par bête ovine,
et 15 id. par tête porcine, sont équivalents, savoir :

Abats et issues des bœufs, taureaux, vaches et génisses.	258,580 kil.
Id. des veaux	55,965 »
Id. des moutons	51,096 »
Id. des porcs	45,210 »
Abats et issues des mêmes animaux introduits du dehors, (portés à 2 kil. pour 1 dans la perception de viande de bœuf abattu).	» » »
TOTAL. . .	410,751 kil.

3° Volailles, gibiers, lapins, etc. — L'état n° 3 en fournit le détail. La consommation en a été de 90,894 kilog.

Récapitulation. — Les trois éléments ci-dessus de la consommation de la viande, donnent les résultats suivants :

Viande nette de boucherie et de charcuterie	3,085,702 kil.
Issues et abats de ces viandes	410,751 »
Volailles, gibiers, etc.	90,894 »
TOTAL. . .	3,587,347 kil.

Répartition par habitant. — Le dernier récensement, fait en 1866, donne pour la population de Roubaix 64,706 habitants. L'excédant des naissances sur les décès et l'accroissement de la population ayant été, dans le cours de trois ans, de 7,375, le total pour 1869 doit être environ de 72,081 habitants.

La quote-part moyenne de chacun d'eux dans la consommation équivaut donc à :

VIANDE NETTE	ABATS ET ISSUES	VOLAILLES, GIB.	ENSEMBLE
kil.	kil. (1)	kil.	kil.
42—80	5—69	1—26	49—75

Comme complément de la consommation animale il faut aussi tenir compte de certains produits des animaux qui, tels que le lait, les œufs, le fromage, entrent dans l'alimentation habituelle et peuvent fournir un équivalent approximatif de 7 à 8 kilog. de viande de boucherie. En

(1) Le chiffre de 5 kil. 69 pour les issues sont de beaucoup inférieur à la réalité parce qu'une notable partie est portée à l'octroi au compte des viandes nettes en comptant 2 kil. pour 1, et comme il est amené beaucoup de viandes dépécées en ville, une grande partie des issues de ces viandes restent à la campagne.

sorte que finalement, la nourriture animale variée, consommée localement, a donné par individu, pour 1869 (non compris le poisson), environ 58 kilogrammes.

Les variations dans la consommation de la viande se lient intimement aux mouvements de la population. Ainsi, un affaiblissement du régime animal se traduit par une diminution dans le nombre des naissances et par un accroissement dans la mortalité. Inversement, la richesse du même régime entraîne à sa suite l'augmentation des nouveaux-nés. C'est ce que nous nous promettons de prouver par des chiffres authentiques dans notre statistique bi-décennale de l'an prochain.

En terminant, nous devons dire que les chiffres relevés sur les registres de taxe locale, qui d'ailleurs méritent toute créance, sont plus élevés que ceux de la consommation réelle en ville. Tout ce qui a été soumis à l'impôt d'octroi de la ville n'y est pas exactement consommé; cependant en reconnaissant que cette objection paraît d'abord fondée, nous nous demandons si elle est plus puissante que celle qui s'élève ici contre toutes les recherches statistiques? S'il fallait qu'elle prévalût, l'existence même des statistiques générales ou partielles serait-elle possible? On ne doit pas d'ailleurs l'oublier, les faits sociaux, numériquement exprimés et approximativement fixés, ne peuvent se soumettre à toute la rigueur des déductions mathématiques, et il faudrait renoncer à s'en servir pour éclairer la marche de l'économie politique et de l'administration, s'il fallait les assujettir à un pareil joug.

Un grand perfectionnement doit prochainement résulter pour l'objet de nos études : désormais aux poids arbi-

traires et fictifs des animaux de boucherie, sources d'incertitudes et d'erreurs, on substituera le poids réel directement obtenu du poids net des bestiaux ainsi que cela se pratique à Paris, Lyon, Reims, Boulogne-sur-Mer et bien d'autres villes encore, et l'on donnera ainsi à la statistique alimentaire un caractère de précision qu'elle n'a pu atteindre jusqu'à ce jour.

ROUBAIX, Février 1870.

ÉTAT des viandes de boucherie et de charcuterie abattues ou introduites pour la consommation de Roubaix en 1869.

DÉSIGNATION	NOMBRE	POIDS MOYEN Brut constaté	POIDS MOYEN net présumable	Quantité de chaque espèce de viande obtenue par la multiplication des nombres ou provenant du dehors toute dépécée.	TOTAL des viandes abattues ou introduites dépecées à Roubaix.	Population de Roubaix	Consommation par tête.	Rapport pour 100 du poids brut au net
	Têtes.	Kil.	Kil	Kil.				
Bœufs (1).	1,132	556	316	357,712				55 °/₀
Vaches, génisses & taureaux. . . .	3,176	474	261	828,936				55 °/₀
Veaux & vêles	3,932	111	67	243,344				60 °/₀
Moutons, brebis, agneaux, boucs & chèvres.	6.208	58	29	180,032				50 °/₀
Porcs.	3,008	116	77	231,616	3,085,702	72,081	42-800 Kil.	66 °/₀
VIANDE abattue dite à la main — Bœuf, vache ou taureau . .	»	»	»	969,381				»
VIANDE abattue dite à la main — Veau	»	»	»	150,903				»
VIANDE abattue dite à la main — Mouton	»	»	»	18,151				»
VIANDE abattue dite à la main — Porcs	»	»	»	105,627				»
Abats & issues (2).	»	»	»					»

(1) A raison de l'impossibilité de distinguer après l'abattage, la viande de bœuf de celle de vache, cette dernière, introduite dépécée du dehors est portée au compte de la première.

(2) Les abats et issues sont comptés 2 kil. pour 1 dans le bœuf, et comme viande pour les veaux et moutons. Cela n'est pas juste mais c'est malheureusement comme cela à Roubaix.

ÉTAT des Abattages mensuels opérés en 1869.

MOIS	BŒUFS	TAUREAUX, vaches, génisses ET CHEVAUX	VEAUX	MOUTONS	PORCS	TOTAL des animaux de toutes espèces	Observations.
Janvier. .	114 dont »	300 dont 20	262 dont 4	1115 dont 31	335 dont 1	2,126 dont 56	La seconde colonne de chiffres représente le nombre d'animaux abattus en ville, mais dont la sortie a été constatée, et y compris aussi le nombre de chevaux abattus pour la consommation humaine.
Février. .	97 »	247 23	226 5	692 15	253 »	1,515 43	
Mars . .	66 »	263 17	180 7	894 18	199 »	1,302 42	
Avril . .	77 »	297 15	349 8	442 18	212 »	1,317 41	
Mai. . .	77 »	315 19	375 10	322 7	277 3	1,296 39	
Juin. . .	72 »	303 13	347 7	213 3	234 1	1,169 24	
Juillet . .	112 »	301 13	422 11	203 1	259 »	1,297 25	
Août . .	102 »	340 17	490 14	258 1	291 »	1,481 42	
Septembre.	117 »	233 15	354 12	320 2	224 »	1,248 29	
Octobre. .	165 »	244 24	306 12	678 19	266 »	1,659 55	
Novembre.	77 »	304 17	254 7	924 37	279 1	1,838 62	
Décembre.	56 »	235 13	166 4	626 27	185 »	1,238 44	
TOTAUX	1,132 dont »	3176 dont 206	3713 dont 102	6387 dont 179	3014 dont 6	17,561 dont 502	
MOYENNE par mois	$52^{1}/_{12}$ »	$264^{8}/_{12}$ $17^{2}/_{12}$	$310^{11}/_{12}$ $8^{5}/_{12}$	$532^{3}/_{12}$ $14^{11}/_{12}$	$251^{2}/_{12}$ $^{6}/_{12}$	$1,458^{10}/_{12}$ $41^{10}/_{12}$	

ÉTAT des volailles, gibier, lapins & autres animaux, consommés à Roubaix en 1869.

ANIMAUX DIVERS	POIDS NET présumable
Cerfs, biches, daims, chevreuils et sangliers.	300 kil.
Lièvres, levrauts, lapins de garenne, poulardes, dindes, dindonneaux, chapons, oies, lapins ordinaires importés, outardes, faisans, coqs de bruyère, pintades, cygnes, bécassines, coqs, poules, poulets, canards, sarcelles, vanneaux et autres oiseaux de passage	86,320 »
Perdrix, perdreaux, becassines, cailles, râles et ortolans, pigeons, alouettes, volaille et gibier en bourriche.	3,449 »
Pâtés, terrines, viandes et gibiers confits (poids brut).	825 »
TOTAUX. . .	90,894 kil.

4° — Poissons.

De son côté, la pêche a fourni :

	Harengs saures	77,794 kil.
	Harengs blancs, salés . . .	
	Poisson salé de toutes sortes, autres que la morue, la merluche et le stoch-fisch, saumon, truites, etc. . . .	
VENDU 98,087 fr. 35 c.	Poisson frais d'espèces recherchées, compris crabes, écrevisses, crevettes	4,388 »
	Poisson frais de toutes sortes .	124,056 »
	Huîtres blanches et vertes (1) (Nombre 135,000). . . .	3,575 »
	TOTAL. . .	209,613 kil.

Soit 2 kil. 908 grammes par habitant, sans y comprendre les morues, merluches et stoch-fisch, dont on fait ici une très-grande consommation, comparativement au poisson frais de toutes sortes, de manière que finalement on peut estimer entre 4 et 5 kilog. la consommation du produit de la pêche, par individu à Roubaix.

---

(1) La base adoptée pour l'estimation en poids est de 25 grammes.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS.

BONNIER. — Élu vice-président ; — Galerie historique roubaisienne, introduction, p. VI, 46 ; — Amélioration de la condition morale et physique de la population, p. VI, 86 ; — Thècle, p. VII, 167.

BRUN-LAVAINNE. — Les quatre âges de l'Escaut. p. VI, 119; — Origine du droit coutumier en Flandre, p. VII.

DELEPORTE-BAYART. — Élu bibliothécaire ; — Consommation de la viande à Roubaix, en 1869, p. 278.

FAIDHERBE (Alexandre). — Élu trésorier ; — Rapport sur l'extension à donner à l'étude du dessin à Roubaix, p. VI, 65 ; — A mon premier né, ode, p. VII. 183 ; — Les remerciements du vieux Scald à M. Brun-Lavainne, p. VI, 271 ; — Discours à la séance solennelle, p. VIII, 54.

LEGRAND. — Élu secrétaire ; — Compte-rendu des travaux de la Société, p. 8.

LEURIDAN. — Élu président ; — Discours d'ouverture, p. 1 ; — Notice sur M. l'abbé Libert, mort en chaire à Roubaix en 1840, p. VI, 159 ; — Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne, p. VII, 187.

MOTTE-MOTTE. — La mort du jeune chrétien, élégie, p. VII.

VASSART (l'abbé). — Discours sur la science, p. VII ; — Aperçu sur les doctrines et méthodes chimiques, p. 16; — Note sur un nouveau fausset inventé par M. Deratte, de Roubaix, p. 273.